



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Concours : agrégation externe de géographie

Section :

Option :

Session 2019

Rapport de jury présenté par : Florence Smits

Présidente du jury



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

AGREGATION EXTERNE DE GEOGRAPHIE

Session 2019

SOMMAIRE

1. Présentation du concours	3
1.1 Commentaires et observations de la présidente	3
1.2 Textes officiels et descriptif des épreuves	7
2. Épreuves écrites d'admissibilité	8
2.1 Composition de géographie thématique.....	8
2.2 Composition de géographie des territoires.....	14
2.3 Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie	19
2.3.1 OPTION A : « Espaces, Territoires, sociétés ».....	21
2.3.2 OPTION B : « Milieux et environnement ».....	26
2.3.3 OPTION C : « Aménagement »	31
2.4 Composition d'histoire.....	38
3. Épreuves orales d'admission	51
3.1 Commentaire de documents géographiques	51
3.2 Leçon de géographie, hors programme	72
3.3 Commentaire et confrontation de documents d'histoire	82



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

1. Présentation du concours

1.1 Commentaires et observations de la présidente

La session 2019 de l'agrégation de géographie a été placée, comme les années antérieures, sous le signe de l'excellence et de l'exigence. Alors que le nombre de postes est resté stable, la barre d'admissibilité est passée de 9,5 à 10 et la moyenne des admis de 11,61 à 12,14.

Le jury a eu le plaisir de lire d'excellentes copies et d'entendre de remarquables exposés, et n'a pas hésité à les couronner par la note de 20. De manière générale, le jury a apprécié la prise en compte des remarques formulées dans les rapports des précédentes sessions. Si, à l'écrit, le jury constate encore un écart important sur le plan du fond – certaines copies ne définissent guère les termes du sujet, présentent une problématique peu adaptée et portent une faible attention à la production graphique – au fil des années, il perçoit une évolution sensible de la qualité des exposés dont la forme est de mieux en mieux maîtrisée. Néanmoins, cela ne suffit pas et le jury rappelle que l'exigence de l'agrégation de géographie suppose une culture disciplinaire solide qui ne peut être acquise durant la seule année de préparation au concours. Le jury insiste particulièrement sur ce point. Cette culture géographique se révèle très discriminante, notamment lors des épreuves d'admission.

Le nombre restreint de copies indigentes ainsi que le niveau des copies et des exposés témoignent tant de l'investissement des candidats que de la qualité du travail fourni dans le cadre des préparations. Les copies et les exposés rendent compte de la maîtrise d'un bon niveau de connaissances ainsi que de capacités de réflexion et d'analyse, qui sont autant de qualités essentielles pour les futurs professeurs. Ils auront à construire un enseignement qui permette à leurs élèves d'analyser le monde actuel pour qu'ils le comprennent, qu'ils y trouvent leur place et deviennent des citoyens responsables et actifs.

Les deux premières agglomérations, Paris et Lyon, concentrent la majorité des candidats. Cependant, l'importance des effectifs ne doit pas masquer la qualité de la préparation et la réussite des autres centres universitaires. Ils permettent à des candidats de préparer l'agrégation sur l'ensemble du territoire. Pour tenir compte des contraintes que cela représente, notamment en termes de moyens, le jury a eu à cœur de poursuivre la concertation avec les directoires des jurys du CAPES d'histoire-géographie et de l'agrégation externe d'histoire, de manière à proposer des questions communes qui restent au moins deux ans au programme.

En ce qui concerne les épreuves d'admission, tant pour les épreuves de géographie que d'histoire, la plupart des documents sont désormais fournis sous format numérique et, pour la leçon de géographie, des sites internet – dont la liste est communiquée lors de la convocation aux épreuves d'admission – sont accessibles durant la préparation. Les rétroprojecteurs ont été abandonnés et les vidéoprojecteurs ont été généralisés. Les candidats doivent appuyer leur exposé sur un diaporama, ce qui s'est révélé très réussi. La canicule qui a sévi durant plusieurs jours a accru les efforts de chacun, notamment durant l'épreuve qui se déroulait à Paris 1 même si la disponibilité des services a permis de garantir une fraîcheur relative. Le jury rappelle la nécessité pour les candidats de penser à apporter de l'eau, de quoi se sustenter durant le temps de préparation et, s'ils le jugent utile, des bouchons d'oreille.

La généralisation du numérique suppose de gros efforts techniques. Le jury remercie les services informatiques de Paris I pour leur disponibilité avant et durant les épreuves d'admissibilité. Celles-ci se sont déroulées dans la bibliothèque de l'Institut de géographie et à l'université Paris I. Les candidats et le jury ont bénéficié de conditions de préparation, de passage et de travail exceptionnelles. Le jury renouvelle ses remerciements à Monsieur Richard (directeur de l'UFR), à Madame Creppy (conservatrice de la bibliothèque de géographie) et à son équipe qui accomplissent des prodiges, ainsi qu'aux appariteurs qui accueillent, accompagnent et soutiennent les candidats avec toujours autant de bienveillance et de compétence. Tous contribuent à la qualité des présentations que le jury a entendues. L'organisation fluide de l'ensemble du concours tient également beaucoup à l'efficacité de la DGRH, notamment de Madame Machulka (gestionnaire du concours), du SIEC, de l'université Paris 1, de la bibliothèque Lavis, ainsi qu'à celle de Monsieur Hudry et son équipe, auxquels le jury exprime sa gratitude.

Les vingt-huit lauréats de la session 2019 de l'agrégation de géographie peuvent être fiers de leur réussite et s'engager avec confiance dans la carrière qui s'offre à eux. Ils doivent poursuivre la rigueur qu'ils



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

ont mise en œuvre dans la préparation du concours dans le cadre de la mission qui est maintenant la leur. Elle correspond à des efforts constants pour conserver l'exigence de l'agrégation. La poursuite et le maintien de la formation sont essentiels pour parvenir à ce but. Le jury encourage les autres candidats à persévérer sans se décourager, tout en tenant compte des remarques faites dans ce rapport et ceux des années antérieures.

Pour conclure, je souhaite adresser mes remerciements à l'ensemble du jury pour sa rigueur, sa disponibilité et la convivialité dont il a fait preuve.

Florence SMITS

1.1.1 Les épreuves d'admissibilité

Pour la session 2019, 459 candidats ont été inscrits ; 173 ont composé en géo thématique, 172 en géographie des territoires, 169 en épreuve sur dossier et 164 en histoire. La part de candidats non éliminés est de 36,92% des inscrits. Le nombre de candidats admissibles est 57, soit 34,97 % des candidats non éliminés et la barre d'admissibilité a été fixée par le jury à 40 points, soit 10/20.

Épreuves d'admissibilité	Nombre de présents	Moyenne des présents	Moyenne des admissibles
Géographie thématique	173	8,01 (8,97 en 2011, 7,87 en 2012; 7,97 en 2013, 7,77 en 2014, 7,64 en 2015, 7,8 en 2016, 7,45 en 2017 ; 8,1 en 2018)	13,16 (10,67 en 2011; 11,73 en 2012; 11,60 en 2013, 11,98 en 2014, 11,35 en 2015, 11,4 en 2016, 9,91 en 2017 ; 12,47 en 2018)
Géographie des territoires	172	8,08 (7,91 en 2011; 7,06 en 2012; 7,08 en 2013, 7,12 en 2014, 7,12 en 2015, 7,38 en 2016, 7,45 en 2017 ; 8,11 en 2018)	12,65 (11,74 en 2011; 11,02 en 2012; 10,87 en 2013, 10,98 en 2014, 11,39 en 2015, 10,38 en 2016, 10,21 en 2017 ; 12 en 2018)
Épreuve sur dossier	169	8,43 (7,8 en 2011; 7,9 en 2012; 6,99 en 2013, 6,66 en 2014, 7,44 en 2015, 7,7 en 2016, 8,34 en 2017 ; 8,41 en 2018)	11,91 (10,62 en 2011; 11,02 en 2012; 10,71 en 2013, 10,20 en 2014, 10,85 en 2015, 10,81 en 2016, 10,94 en 2017 ; 12,05 en 2018)
Histoire	164	7,59 (9,75 en 2010; 6,86 en 2011; 6,5 en 2012; 6 en 2013, 7,47 en 2014, 7,77 en 2015, 7 en 2016, 8,04 en 2017 ; 7,96 en 2018)	11,65 (10,71 en 2010; 10,17 en 2011; 10,44 en 2012; 11,29 en 2013, 11,41 en 2014, 11,16 en 2015, 12,1 en 2016, 10,8 en 2017 ; 11,71 en 2018)

1.1.2 Les épreuves d'admission

Pour les 57 admissibles, la barre d'admission a été fixée à 126 points, soit 9,69/20.

Épreuves d'admission	Moyenne des présents	Moyenne des admis
Commentaire de documents	9,05 (9,66 en 2011; 7,67 en 2012; 9,29 en 2013, 8,75 en 2014, 9,89 en 2015, 9,51 en 2016, 8,72 en 2017 ; 9,16 en 2018)	11,14 (11,81 en 2011; 10,33 en 2012; 11,43 en 2013, 11,94 en 2014, 12,18 en 2015, 11,73 en 2016, 10,56 en 2017 ; 11,04 en 2018)
Leçon de géographie hors programme	8,89 (9,17 en 2011; 8,91 en 2012; 7,87 en 2013, 8,25 en 2014, 9,03 en 2015, 9,41 en 2016, 8,88 en 2017 ; 8,95 en 2018)	11,61 (11,62 en 2011; 12,43 en 2012; 10,51 en 2013, 11,28 en 2014, 11,95 en 2015, 12,53 en 2016, 11,97 en 2017 ; 12,04 en 2018)
Commentaire de documents d'histoire	9,16 (9,31 en 2011; 8,53 en 2012; 7,98 en 2013, 8,34 en 2014, 8,78 en 2015, 9,44 en 2016, 8,7 en 2017 ; 8,62 en 2018)	12,5 (12,24 en 2011; 10,95 en 2012; 10,97 en 2013, 11,39 en 2015, 12,28 en 2016, 10,38 en 2017 ; 11,75 en 2018)

Note des admissibles	Nombre de candidats ayant obtenu ces notes à l'oral		
	Commentaire de documents géographiques	Leçon de géographie hors programme	Commentaire de documents d'histoire
<5	9	11	9
5 à 9	23	23	24
10 à 14	20	14	13
≥15	4	8	10
Absent	1	1	1

1.1.3 Une « photographie » des candidats

Par sexe

	Admissibles	Admis
Femmes	30	16
Hommes	27	12

Par âge

Année de naissance	Admissibles	Admis
Entre 1967 et 1980	2	0
1981-1989	8	2
1989-1997	47	26

Par académie

Académie	2017		2018		2019	
	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis	Admissibles	Admis
Aix-Marseille	-	-	1	1	1	-
Amiens	5	3	2	-	1	1
Besançon	1	1	-	-	-	-
Bordeaux	-	-	1	-	-	-
Caen					1	-
Clermont-Ferrand	-	-	-	-	1	1
Dijon			2	1	-	-
Grenoble	2	1	2	1	2	1
Guyane	1	1	-	-	-	-
Lille	1	1	1	-	3	1
Lyon	18	8	20	14	17	12
Martinique	1	-	1	-	-	-
Montpellier	3	2	-	-	-	-
Nancy-Metz			-	-	-	-
Nice	2	-	1	-	-	-
Orléans-Tours	3	2	1	1	1	-
Paris-Créteil-Versailles	23	12	18	8	25	10
Poitiers	1	-	1	-	1	-
Rennes	1	-	3	1	2	-
Réunion	1	-	1	-		-
Rouen	1	-	-	-	2	2
Strasbourg	1	-	2	1	-	-
Toulouse	5	3	1	-	-	-

Répartition par profession

Profession	Nombre d'admissibles	Nombre d'admis
Élève d'une ENS	8	8
Étudiant	30	15
Enseignant-CPE-COP stagiaire	1	-
Enseignant titulaire MEN	12	3



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Agent non titulaire du MEN	1	-
Agent fonction publique territoriale	1	1
Hors fonction publique/sans emploi	4	1

1.2 Textes officiels et descriptif des épreuves

1.2.1 Programme de la session 2019

Géographie thématique

- La nature, objet géographique
- Les espaces du tourisme et des loisirs

Géographie des territoires

- L'Afrique : du Sahel et du Sahara à la Méditerranée
- Les espaces ruraux en France (question nouvelle)

Histoire moderne

- État, pouvoirs et contestations dans les monarchies française et britannique et dans leurs colonies américaines (vers 1640-vers 1780) (question nouvelle)

Histoire contemporaine

- Culture, médias, pouvoirs aux États-Unis et en Europe occidentale, 1945-1991 (question nouvelle)

1.2.2 Les épreuves du concours de l'agrégation externe de géographie

ARRETÉ DU 28-12-2009, rubrique « Annexe »

JO du 6-1-2010

<http://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do;jsessionid=?cidTexte=JORFTEXT000021625792&dateTexte=&oldAction=rechJO&categorieLien=id>

2. Épreuves écrites d'admissibilité

2.1 Composition de géographie thématique

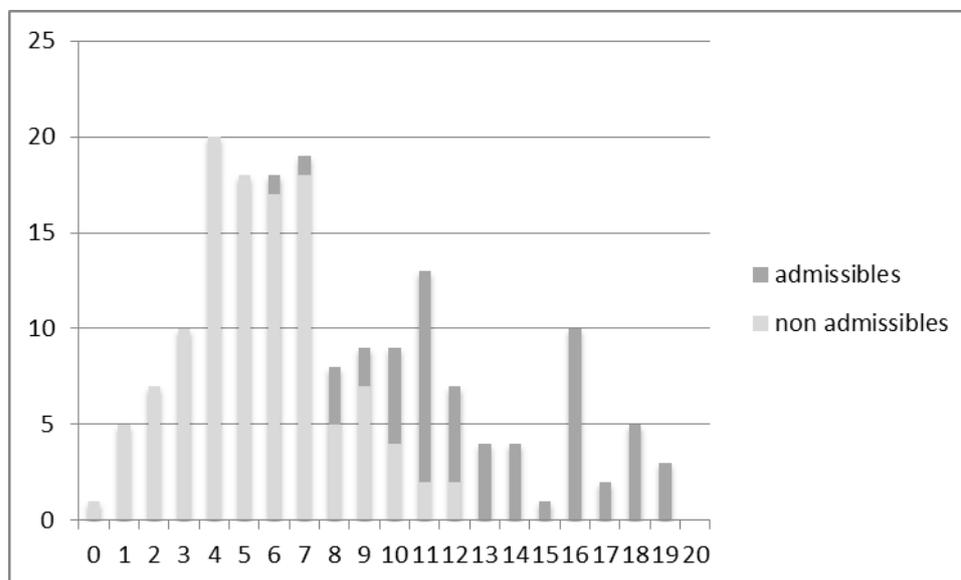
Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

SUJET : Les métropoles, espaces du tourisme et des loisirs

Le jury de géographie thématique a corrigé 173 copies. La moyenne de l'épreuve est de 8,01/20, reflétant une préparation soignée et une qualité satisfaisante des prestations, l'écart-type est de 4,57. 58 candidats ont obtenu une note supérieure ou égale à 10/20, dont 21 ont une note supérieure ou égale à 15/20 et 61 une note inférieure ou égale à 05/20. La moyenne obtenue pour cette épreuve par les candidats admissibles est de 13,16/20.

Répartition des notes de l'épreuve de géographie thématique (2019)



Le sujet proposé cette année n'a pas semblé déstabiliser les candidats qui ont fourni peu de copies blanches ou indigentes, même s'il faut déplorer un grand nombre de copies trop courtes et dont le caractère elliptique témoigne d'une certaine incapacité à traiter le sujet avec rigueur et précision. Néanmoins, le jury tient une nouvelle fois à souligner la qualité des préparations qui ont permis à une partie non négligeable des candidats d'acquérir de réelles compétences d'analyse et de synthèse, les « copies fleuves » n'ayant du reste que peu d'intérêt en diluant le traitement du sujet au lieu de le cerner.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Comme l'an passé, le sujet de géographie thématique appelait des champs variés de la géographie : urbaine, culturelle, sociale, économique et commerciale, etc. Il convient de revenir sur l'importance des définitions des termes du sujet, d'autant plus valorisées qu'elles sont rigoureuses, référencées et critiques. Si elles ne sont qu'une simple liste imprécise (« le tourisme est un voyage » ou « une métropole est un lieu de concentration de populations » par exemple) ou qu'elles ne mettent pas assez en évidence les différences entre tourisme et loisirs et les spécificités de la notion de métropole par rapport à celle de ville, elles sont inutiles, voire pénalisantes.

Le terme « métropoles » était en effet au pluriel, ce qui invitait donc à le penser à plusieurs échelles. Les candidats étaient évidemment amenés à penser les métropoles de rang mondial d'abord, comme le suggère explicitement le programme de la session 2019 : « l'analyse des grands espaces touristiques mondiaux telles les métropoles de rang mondial ». Il est alors possible de les envisager comme des espaces cumulant toutes les potentialités et fonctions (S. Sassen, 1999, R. Le Goix, 2016), pour répondre ici aux critères du tourisme et des loisirs internationaux. Ces métropoles concentrent les fonctions de commandement d'une activité désormais mondialisée : c'est là que se trouvent les sièges des grandes entreprises comme *Marriott*, plus grand groupe hôtelier du monde, dans la banlieue de Washington, *Accor* à Paris, plus grand groupe hôtelier d'Europe ou *Shangri-La*, à Hong-Kong, plus grosse chaîne hôtelière de luxe en Asie. C'est aussi dans les métropoles de rang mondial qu'ont été pensées des inventions touristiques importantes, comme le *Touring Club de France* en 1890 à Neuilly-sur-Seine par Paul de Vivie, industriel spécialisé dans les cycles.

Il est nécessaire d'y ajouter les métropoles de rang national qui, par l'intermédiaire de tel aménagement ou telle politique, conservent ou améliorent leur capacité d'attraction et de concentration d'activités et de populations dans un espace densément peuplé, au-delà de l'échelle nationale. Car telle est la définition générique que l'on peut retenir de la métropole, la capacité à polariser l'espace, en y ajoutant les nécessaires problématiques urbaines liées aux capacités d'hébergements, de transports, aux niveaux d'équipements tant culturels que sportifs et commerciaux pour répondre aux exigences du tourisme et des loisirs. Il était donc nécessaire que les candidats ne considèrent pas un « modèle » de métropole, mais bien qu'ils analysent les caractéristiques de différentes facettes et échelles de la métropole. Dans la mesure où l'idée est bien de cerner les espaces du tourisme et des loisirs en fonction de la métropolisation exercée par une unité urbaine centrale, il apparaît également utile de considérer les limites de la métropole dans la zone d'influence, ce qui comprend les espaces péri-urbains, tout autant que certains espaces ruraux soumis à influence. C'est ainsi la fonction « métropolisante » et les effets spatiaux induits qui intéressent le sujet. Trop de copies ont considéré la notion de métropole en tant que « simple » espace urbain, réceptacle d'activités touristiques et de loisirs, sans parfois étudier des cas ailleurs qu'à l'échelle européenne, voire française. Certaines copies définissent d'ailleurs les métropoles selon le découpage d'une Aire Urbaine en France. La seule population (« plusieurs millions d'habitants »), plusieurs copies confondant métropole avec mégapole et mégalopole, n'était pas un indicateur pertinent en soi. Le seul critère de taille démographique excluait par exemple Genève. D'autres copies se sont « perdues » dans la notion de mondialisation transformant le sujet en un exercice sur le tourisme mondialisé. Enfin, un certain nombre de copies a évoqué des lieux ne correspondant pas aux caractéristiques ainsi définies à travers des exemples concernant Las Cases, Cancún, Valparaiso, Metz, Aix-en-Provence, Albertville, l'île de Saint-Martin, Dubrovnik ou les Baléares, ou encore des stations de ski de haute montagne de type Courchevel. S'attarder sur le Taj Mahal n'avait de sens que si un quelconque lien avec une métropole indienne était démontré. Il était impératif de bien veiller à interroger le statut métropolitain des espaces urbains étudiés, comme pour Miami, dont ce statut pouvait être relié à son activité de premier port de croisière au monde. Beaucoup de copies ont mobilisé l'exemple de Venise, sans s'interroger sur son statut de métropole : mettre en regard – comme l'a fait une copie – ses 55 000 habitants avec les 25 à 30 millions de touristes à l'année pouvait y contribuer. Les candidats pouvaient *a minima* distinguer les métropoles disposant de fonctions de commandement autres que le tourisme des villes, devenues métropoles du fait de la seule activité touristique (Venise, Macao, Las Vegas...).

Les notions de tourisme et de loisirs ont globalement été mieux définies par les candidats, signe de bonne préparation à la question de programme. On pouvait avancer cette définition du tourisme : « système d'acteurs, de pratiques et d'espaces qui participent à la « récréation » des individus par le déplacement et l'habiter temporaire hors des lieux du quotidien » (R. Knafou, M. Stock, 2003). Elle permet de faire référence



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

à une temporalité saisonnière et une spatialité spécifique, hors des lieux du quotidien, impliquant nécessairement une mobilité et faisant intervenir des systèmes d'acteurs variés.

Les loisirs, dans une première approche, sont davantage tournés vers des pratiques relevant de l'ordinaire, voire du quotidien, dans des lieux souvent proches de chez soi (R. Languillon-Aussel, 2011). Cette approche est à mettre en relation avec la civilisation des loisirs (J. Dumazedier, 1962) et le tournant récréationnel du monde (M. Stock, 2007).

Le tout invite à étudier d'emblée la richesse des liens unissant le tourisme et les loisirs aux métropoles et à l'urbanité : les premières proposent une multitude de loisirs, le touriste est avant tout un urbain, et ce faisant les activités de tourisme et de loisirs sont porteuses d'urbanité. La mondialisation et la massification des mobilités touristiques et de loisirs ne doivent cependant pas devenir des synonymes de démocratisation : des inégalités et des discriminations demeurent, et la géographie sociale pouvait être convoquée de manière pertinente pour saisir le caractère distinctif de certaines pratiques en contexte métropolitain. Cela étant, s'en tenir à cette vision binaire du tourisme et des loisirs ne saurait permettre de cerner l'ensemble du sujet : il était indispensable d'insister sur la porosité entre ces deux notions. La pratique des loisirs de proximité est en effet reproductible ailleurs, peut même être accentuée lors de la temporalité touristique car elle permet d'habiter touristiquement les métropoles. Au-delà de cette porosité, il convient d'insister sur le caractère systémique des liens loisirs/tourisme. Le loisir peut se suffire à lui-même pour créer des événements sportifs ou culturels à différentes échelles d'influence, qui sont autant de points d'attraction de populations, et qui font de la métropole elle-même leur terrain et leur écrin (marathons ou carnivals). Les loisirs peuvent alors engendrer du tourisme, mais il est tout aussi vrai qu'une offre touristique conséquente accroît le développement des loisirs dans les espaces métropolitains. Le jury a pu cependant constater que de nombreuses copies ont souvent éludé la dimension ludique au profit du tourisme seul, ou ont perdu de vue les liens tourisme/loisirs pour développer une réflexion essentiellement centrée autour du tourisme.

Le terme « espaces » au pluriel a été trop souvent négligé dans les définitions. Pourtant, il était nécessaire d'avoir une réflexion sur les productions et les transformations spatiales engendrées par des pratiques de tourisme et de loisirs liées à la fonction métropolitaine (le tourisme balnéaire d'une métropole n'a pas le même impact spatial que le tourisme patrimonial par exemple). Trop de copies tendent à sacrifier l'analyse spatiale ou à s'en tenir à une approche purement descriptive. Il était au contraire attendu des candidats une réflexion critique sur les dynamiques métropolitaines à la lumière de leur ludification et de leur mise en tourisme, à différentes échelles. Ainsi, certaines copies ont habilement interrogé les manières dont le tourisme et les loisirs interféraient avec certaines logiques urbaines, telles que la spéculation foncière et la gentrification de certains quartiers (travaux d'A.-C. Mermet sur Reykjavik, si tant est qu'on puisse la considérer comme une métropole), en mobilisant de manière appropriée des études de cas, où les conflits entre touristes et habitants étaient interrogés à la lumière de la concurrence que se livraient des acteurs de plus en plus nombreux en des portions finalement restreintes des métropoles concernées, comme la Rambla à Barcelone. Les tentatives de régulation par la puissance publique des flux touristiques devaient aussi intégrer la réflexion sur le sujet. Ainsi, la définition de la pratique touristique (« expérience actorielle doublée d'un événement spatial », M. Lussault, 2007) permet de conduire une réflexion sur la fabrication d'espaces perçus par des acteurs très différents et qui peuvent être en conflit, par exemple lorsque l'espace est mis en tourisme ou lorsque la vocation des espaces entraîne des ségrégations socio-spatiales.

Le jury ne peut qu'insister à nouveau sur l'importance préalable du travail de définition qui doit permettre d'en déduire une problématique claire, cohérente et spatialisée : le sujet interrogeait ainsi la relation entre les transformations spatiales induites par les aménagements et les pratiques socio-spatiales des acteurs du tourisme et des loisirs et des métropoles qui se caractérisent, à toutes les échelles, par une concentration exceptionnelle de richesses et d'inégalités, induisant des concurrences fortes entre acteurs pour faire valoir leur droit au lieu. A travers cette relation au sein des métropoles, les candidats étaient amenés à s'interroger sur la fabrique du territoire métropolitain à travers l'urbanité et le développement ludo-touristique, sur la nécessité de développer cette fonction métropolitaine pour s'intégrer à la mondialisation, comme sur les effets structurants et déstructurants du tourisme et des loisirs dans des métropoles livrées au marketing urbain de la mise en tourisme. Il n'est pas pensable qu'au concours de l'agrégation la problématique se borne à reformuler le sujet sous la forme d'une question ou d'une suite de questions.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Le jury a eu plaisir à lire d'excellentes copies, mais il estime nécessaire de revenir sur certains points essentiels à la structuration des dissertations.

Des connaissances superficielles, une absence de données statistiques, un vocabulaire manquant de rigueur (confondre foncier et immobilier par exemple) sont autant de signes d'une incapacité à prendre la mesure des phénomènes à analyser. Consacrer la moitié du devoir au football et au club de Manchester City ne remplit évidemment pas les offices d'un devoir d'agrégation. Des localisations mal maîtrisées, assorties de lieux simplement évoqués sont des défauts qui conduisent à l'appauvrissement du raisonnement et nuisent à la crédibilité de la copie.

Citer un nom de lieu n'est évidemment pas suffisant. Ainsi, de nombreuses copies ont simplement mentionné tel festival ou telle organisation de Jeux Olympiques pour évoquer le rôle des événements dans le rayonnement des métropoles. Il est nécessaire de développer le nombre de touristes attirés, les conséquences spatiales, les logiques induites, le jeu des acteurs à l'aide d'un paragraphe agrémenté de faits précis. Ainsi, simplement citer l'exemple de Barcelone et évoquer les solutions alternatives de location d'appartements (type Airbnb) pour expliquer le phénomène de gentrification lié au tourisme comme l'ont fait de nombreuses copies, n'était pas suffisant. Ce sont bien l'originalité et l'approfondissement de certaines études de cas qui ont été appréciés, comme ces analyses centrées sur le tourisme mémoriel et/ou patrimonial à Budapest et à Lisbonne ou l'évocation des loisirs musicaux (musique symphonique, opéra) dans le rayonnement touristique de Vienne. Ces activités peuvent d'ailleurs affirmer le statut métropolitain de ces agglomérations. Le tourisme médical à Bangkok, la mise en tourisme des ruines à Berlin ou Detroit, la mobilisation de la notion de « temps de veille » (L. Andres) constituaient autant d'entrées originales et stimulantes.

Utiliser des auteurs géographes pour étayer son argumentation est pertinent, mais cela ne doit pas être confondu avec du *name dropping* : les candidats ont entendu une expression et son auteur, et ils les livrent sans aller plus loin et sans s'en servir dans leur réflexion. L'expression « écoumène touristique » a ainsi été employée à tout va, sans que le sujet ne soit véritablement adapté pour s'en servir. Il est attendu de citer des auteurs précis, avec la bonne orthographe tant dans les noms (et même les prénoms, Jacques Lévy n'ayant que peu de rapport avec le romancier Marc du même nom) que dans les lieux étudiés : il est nécessaire de citer les terrains étudiés par ces géographes ainsi que leurs apports et réflexions pour comprendre en quoi cela entre dans le raisonnement de la copie. Le champ de la réflexion bibliographique ne doit pas être restreint, comme ces copies qui focalisent une partie entière sur une référence unique. Il faut veiller aussi à ne pas déformer la pensée des auteurs, comme avec des phrases du type « B. Debarbieux considère le touriste comme un animal migratoire, qui détériore et dégrade tous les endroits où il s'installe ». On s'alarmera de raccourcis et de clichés caricaturaux du type « beaucoup d'Européens adeptes du tourisme sexuel en Thaïlande ».

Ainsi, les candidats ne doivent pas réciter leur cours en guise de réponse à un sujet de dissertation en citant des auteurs et des exemples « clés en main ». Ceux-ci ne doivent ni être plaqués sans lien avec la construction du raisonnement, ni être réutilisés d'une année sur l'autre sans une nécessaire adaptation au sujet posé. Si les exemples du parc national de Tijuca à Rio de Janeiro (L. Lézy-Bruno), de Sanjay Gandhi à Mumbai (F. Landy et M-H. Zérah) ou encore le travail sur les zoos des métropoles (J. Estebanez), pouvaient tout à fait intégrer le sujet, il était impératif de réorienter la vision de ces apports, en se départant d'un regard porté sur la nature en ville au profit d'une vision conforme à la logique touristique-ludique du sujet posé cette année. Il en va de même pour les illustrations qui sont attendues dans les copies. Celles-ci doivent être rattachées au sujet et être commentées dans la copie. Aussi, les croquis, schémas et cartes de synthèse doivent avoir un titre explicitement en lien avec le sujet ainsi qu'une légende structurée et démonstrative (et non pas une simple liste de figurés) qui permettent à la fois de montrer l'intégration dans le sujet et de faire de l'illustration un élément du raisonnement et de la démonstration. Des croquis intéressants ont pu être établis sur l'insertion de *Disneyland Paris* dans le cadre de la métropole parisienne, sur Dubaï et la création de la métropole par le tourisme et les loisirs, ou encore sur les transformations socio-spatiales du centre de Beyrouth liées au tourisme et aux loisirs nocturnes à partir des travaux de M. Bonte (2017). Il est également intéressant de varier les échelles d'analyse à l'instar d'une copie proposant une réflexion graphique sur la



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

plage d'Ipanema, un schéma sur Dubaï et sa Palm Jumeirah et un croquis de synthèse sur la mégapole de Mumbai. Le jury s'interroge cependant sur l'utilité du croquis de synthèse trouvé dans certaines copies faisant figurer les villes touristiques à l'échelle mondiale, qui n'a de fait pu se borner qu'à leur simple localisation. Le jury rappelle que les illustrations attendues peuvent être de plusieurs types : carte de synthèse si le sujet le justifie, croquis développant un exemple particulier (permettant de varier les échelles de raisonnement de la région métropolitaine au quartier par exemple) qui nécessite alors orientation et échelle. Il peut s'agir également de schémas, chorèmes, organigrammes, schémas heuristiques ou encore de graphiques. C'est bien l'originalité, la répartition équilibrée dans la copie et la variation des échelles concernées qui sont valorisées par le jury, car la qualité prime sur la quantité. Le jury a apprécié que certains candidats aient indiqué les sources précises et de première main de leur réalisation graphique, gage de rigueur scientifique.

L'épaisseur historique accordée au sujet est toujours un élément intéressant pour préciser les héritages, dynamiques, continuités ou ruptures dans la création d'un tourisme d'abord élitiste puis démocratisé en certains lieux, ou pour montrer l'émergence d'une civilisation des loisirs. Si un bref rappel du « grand Tour » pouvait être intéressant pour montrer l'origine urbaine, voire métropolitaine du tourisme, sans pour autant le faire débiter au XVIII^e siècle et le limiter aux Britanniques, il n'en demeure pas moins que le sujet porte sur « l'actualité » spatiale des pratiques touristiques et de loisirs en contexte métropolitain. Aussi, de longs développements sur les origines du tourisme sont loin d'être indispensables ; une utilisation de P. Vidal de la Blache pour définir la métropole dans une première partie historique paraît quelque peu surprenante. De même, les plans chronologiques ou les accroches remontant à Plin l'Ancien sont définitivement à proscrire. Les premières parties entièrement consacrées à l'histoire de la recherche en géographie sur le tourisme et les loisirs ont été considérées comme hors sujet. Dans celles-ci, traiter de Bath ou de Brighton l'est également puisque ces stations balnéaires ne sont pas des métropoles.

D'un point de vue plus formel et structurel, les accroches d'introduction consistantes permettant une entrée pertinente dans le sujet, sans que cela soit considéré comme un passage obligé mais comme une véritable plus-value à un raisonnement, ont été valorisées. En effet, elles témoignent de compétences pédagogiques – indispensables à ce concours – permettant de donner du sens aux apprentissages scolaires par une entrée liée à des connaissances que pourraient déjà posséder des élèves ou en suscitant d'emblée chez eux une interrogation. Ces accroches peuvent être de plusieurs ordres : une actualité pertinente (festival, statistiques récentes, problème lié à ce que certains qualifient de surfréquentation touristique, ...), un film, un (haut) lieu archétypique (Admiralbrücke à Berlin pour reprendre un exemple vu dans une copie), un documentaire, une politique métropolitaine significative en matière de loisirs, etc.

Il est utile pour aider le jury à comprendre le raisonnement et à en saisir pleinement la structure de rendre le plan apparent par une annonce de plan claire, des transitions soignées et une mise en page appropriée et consistante au fil de la copie.

Bien entendu, le jury n'attendait pas une problématique et un plan type. Il était possible de réfléchir sur la relation entre les transformations spatiales induites par les aménagements touristico-ludiques et les pratiques socio-spatiales engendrées par l'intention des acteurs dans des métropoles qui permettent la rencontre de l'altérité. Ce dernier point a souvent été oublié par les candidats, alors même que les métropoles se définissent par leur cosmopolitisme, induisant notamment la visite de quartiers dits ethniques (des *chinatowns* nord-américaines aux quartiers indiens et malais de Singapour en passant par le « petit Mali » à Paris). La dimension de la recherche de l'autre ou de soi-même dans la perception et la fabrique des lieux métropolitains a souvent été absente des réflexions. Par exemple, si le tourisme patrimonial a souvent été évoqué, il est trop caricatural de le simplifier à une banale mise en tourisme de la ville : il s'agit également d'y voir les enjeux identitaires pour les populations locales (M. Gravari-Barbas, C. Renard, 2010). Dans le même registre, la tension entre modernité et passé au sein des métropoles a été peu utilisée pour expliquer les ressorts du tourisme métropolitain qui cumule architecture futuriste et concentration exceptionnelle d'éléments patrimoniaux (P. Duhamel et R. Knafou, 2007 ; P. Lefebvre, 2017). Les parcs d'attractions ont souvent été mobilisés à juste titre, le jury signalant néanmoins que les parcs Disney ne sont pas les seuls au monde, même si ce sont les plus étudiés. Certains candidats ont cherché à véritablement



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

avoir une approche géographique en se concentrant sur la capacité du tourisme et des loisirs à territorialiser les métropoles ou au contraire à les déterritorialiser. Trois exemples de problématiques lues par le jury peuvent illustrer cette capacité de problématisation :

- « Dans quelle mesure tourisme et loisirs renforcent-ils le statut de métropole d'une ville et tendent paradoxalement dans le même temps à le questionner, en révélant les problématiques que sous-tend ce titre de métropole ? »
- « Dans quelle mesure les métropoles constituent-elles des espaces privilégiés du tourisme et des loisirs qui participent à la diffusion de ces pratiques, tout en se trouvant reconfigurées par ces flux ? En quoi tourisme et loisirs sont-ils à la fois produits et facteurs de la métropolisation ? »
- « Le tournant social récréatif permet-il la reconfiguration des métropoles comme espaces fondés sur le tourisme et les loisirs, ou est-il vecteur d'une uniformisation ou homogénéisation des pratiques qui met à mal les notions de déroutinisation, fondatrice du tourisme ou de celle de diversité, fondatrice de la métropole ? »

Concernant le plan et à titre d'exemple, on pouvait suivre l'organisation générale suivante :

1. Pratiques et importance du tourisme et des loisirs dans l'espace métropolitain mondialisé.

Ce serait l'occasion de montrer la concentration liée au lieu métropolitain grâce au niveau d'équipements tant pour le tourisme que pour les loisirs, à son degré d'accessibilité par les différents moyens de transport, permettant ainsi de s'interroger sur la zone d'influence des métropoles liée aux fonctions de commandement touristiques et ludiques. Il s'agissait ensuite de construire un raisonnement sur la création de lieux métropolitains de tourisme et de loisirs en passant par la métropole spécialisée (de type Macao/Las Vegas) ou encore « d'îlots » spécialisés comme les parcs d'attractions à thème, toujours liés à la présence d'une métropole. On pouvait alors poursuivre sur la création de « stations » *ex nihilo* devenues métropoles ou arrimées à des métropoles et contribuant alors au rayonnement et à la capacité de polarisation d'un espace élargi comme Dubaï, Mar del Plata (station balnéaire à mettre en résonance avec le dynamisme de Buenos Aires). Enfin, on pouvait prolonger le raisonnement sur le fait que la métropole créait ses propres tourisme et loisirs avec son identité intrinsèque : tourisme de quartiers d'affaires, patrimonial, yoga au pied des tours de bureaux...

Si l'analyse des pratiques ludo-touristiques permettait de dégager des caractéristiques de métropolisation, il convenait de comprendre la production de territoire à travers le prisme des politiques et aménagements urbains liés aux enjeux récréatifs et touristiques.

2. La fabrique des lieux : l'enjeu récréatif et touristique comme facteur de développement métropolitain ?

Cette seconde partie concernerait la redynamisation et l'embellissement des métropoles liées à des politiques de rénovation/réhabilitation créant de l'urbanité : opérations de type musée Guggenheim à Bilbao, politiques de reconquête des *waterfronts*, historiquement nées sur la côte est des États-Unis, amélioration des moyens de transports (tramway, Maglev à Shanghai), autant d'aménagements permettant une meilleure urbanité pour tous. C'est aussi l'occasion d'évoquer la mise en tourisme des métropoles avec par exemple le label « Patrimoine mondial » de l'UNESCO, perçu comme un gage de qualité normalisée et mondialisée, engendrant fréquentation touristique et amélioration de l'image des métropoles. Ce serait également le moment d'évoquer le principe des événements tant culturels que sportifs qui aujourd'hui font partie intégrante de la politique ludo-touristique des métropoles. Une multitude d'exemples était possible, qu'il s'agisse de concerts, d'opérations culturelles (de type capitale européenne de la culture) ou encore une étude sur les conséquences des infrastructures créées lors de J.O. (Londres, Athènes, Pékin...).

Habiter touristiquement deviendrait alors une culture spatiale convergente partagée par les métropolitains. Il conviendrait alors de s'interroger sur l'accès des populations concernées au tourisme et aux loisirs.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

3. Des lieux et des pratiques de loisirs et de tourisme métropolitains accessibles à tous ?

Cette dernière partie, relevant d'une approche plus critique, sonderait d'abord une mise en cause des effets structurants du tourisme et des loisirs du fait des coûts et de la pérennité des aménagements. Il faudrait alors évoquer les difficultés socio-spatiales de cohabitation entre les résidents et les touristes et la charge que représentent les aménagements conçus pour ces derniers : endettement, gentrification, gel d'une partie du parc locatif au détriment des habitants, etc. Il serait également pertinent de poser le problème de la « surfréquentation » touristique et des conséquences en termes de pertes d'aménités : conflits entre usages diurnes et nocturnes de l'espace, transformation de l'offre commerciale, aboutissant à une disparition des petits commerces de proximité au bénéfice des établissements de restauration et de divertissement avec le rôle des *malls* et du tourisme lié au shopping (festival du shopping créé à Dubaï). C'est à mettre en rapport avec les effets du marketing urbain qui peut accentuer des ségrégations socio-spatiales, pouvant devenir elles-mêmes paradoxalement vectrices de tourisme (« favelas tour » ou « slum tourism »), dans la foulée des travaux de J. Hernandez sur le « tourisme macabre » à La Nouvelle-Orléans et du *dark tourism* (J. Lennon et M. Foley). Il ne faudrait cependant pas tomber dans un travers manichéen et simpliste, dénonçant avec naïveté la légende noire du tourisme, mais bien mesurer à chaque fois que démarches et équipements touristico-ludiques permettent une dynamisation de la métropole, une création d'aménagements que la seule présence de la population résidente n'aurait pas permis, mais auxquels cette dernière accède de manière différenciée et surtout inégalitaire. On pourrait alors évoquer le caractère innovant du tourisme dans les métropoles : patrimonialisation et tourisme de banlieue (A. Hertzog, 2015, S. Blanchard, 2017), multiplication des *greeters* permettant un tourisme alternatif, rôle du tango à Buenos Aires (L. Boukhris, 2018), ...

On pourrait alors terminer sur le fait que les métropoles sont particulièrement cosmopolites et que la construction de l'altérité via le tourisme et les loisirs et leur marchandisation s'inventent aujourd'hui de manière privilégiée en métropole. En jouant sur la porosité du tourisme et des loisirs, les espaces sont finalement transformés par le tourisme : on devient touriste même dans son propre espace local. Ne serait-ce pas là une nouvelle forme de territorialité ?

Il est rappelé que le jury n'attend pas en conclusion d'adaptation pédagogique à un niveau donné, comme cela est demandé lors de la composition au CAPES.

Bien entendu, beaucoup de copies ont répondu intelligemment aux enjeux du sujet sans passer par ce plan, montrant la solide préparation à ce concours, mais également une réelle approche spatiale et territoriale, signe d'une qualité de réflexion de géographes face aux grands enjeux du monde contemporain. Le jury ne peut que féliciter ces candidats et les encourager à poursuivre dans cette voie.

Stéphane DUBOIS, Guillaume JACONO, Lionel LASLAZ, Emmanuelle PEYVEL

2.2 Composition de géographie des territoires

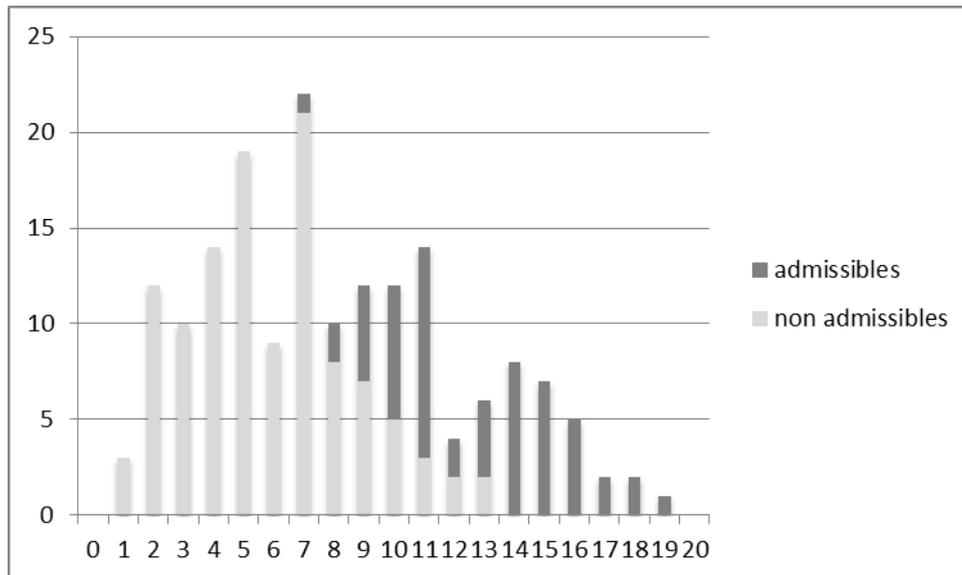
Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit.

Sujet : Mobilités et recompositions territoriales en Afrique du Sahel et du Sahara à la Méditerranée

Cent soixante-douze candidats ont remis une copie pour l'épreuve de géographie des territoires en 2019. La moyenne de l'épreuve est de 8,08 pour l'ensemble des candidats et de 12,6 pour les admissibles. Les notes s'échelonnent de 01 à 19/20.

Répartition des notes de l'épreuve de géographie des territoires (2019)



En comparaison avec la session précédente, la moyenne de l'épreuve est légèrement plus basse pour l'ensemble des candidats (en 2018, elle était de 8,11) et légèrement plus haute pour les admissibles (l'an passé, la moyenne était de 12 pour les admissibles). Surtout, l'écart entre les copies s'est accentué : il y a plus de notes inférieures à 5 (39 copies en 2019 contre 24 en 2018) et plus de notes égales ou supérieures à 10 (61 copies en 2019 contre 50 en 2018).

Le sujet « Mobilités et recompositions territoriales dans l'Afrique du Sahel et du Sahara à la Méditerranée » a donc été assez discriminant. Les copies étaient fortement différenciées selon la capacité des candidats à traiter non la seule question des mobilités mais la totalité du sujet, c'est-à-dire les relations complexes, à double sens, entre mobilités et recompositions territoriales. Il convenait également d'envisager différents types de mobilités (migrations, mobilités touristiques, mobilités quotidiennes, etc.), en les hiérarchisant en fonction de l'importance qu'elles revêtent dans la région d'étude, sans les aborder les unes après les autres ou séparément, mais en montrant les enjeux liés qu'elles recouvrent. La culture géographique des candidats a été un autre élément de différenciation des copies. En effet, dans les copies les mieux réussies, les candidats ont défini précisément les « recompositions territoriales », sans oublier certains sens accordés classiquement au « territoire » en géographie, comme celui de territoire politique, approprié par la puissance publique. Quelques candidats ont mobilisé les concepts de « territorialisation » et de « territorialité » et montré la tension entre processus de territorialisation et mise en réseau qu'induisent les mobilités, en s'appuyant sur des auteurs comme par exemple Claude Raffestin ou Arjun Appadurai. Une telle mise en perspective permettait de donner de l'ampleur à la problématique. Les meilleures copies sont également celles dans lesquelles les candidats ont compris la relation entre recompositions territoriales et mobilités dans plusieurs sens (en montrant, *a minima*, comment les mobilités peuvent être induites par des recompositions territoriales, et en quoi des mobilités peuvent induire des recompositions territoriales).

Les copies les moins bien réussies sont celles dans lesquelles les candidats ont effectué un exposé général sur les mobilités dans la région d'étude, sans proposer de véritable réflexion sur le sujet. De manière générale, il manquait souvent un type de mobilité important. Le jury n'attendait pas que tous les types de mobilités soient abordés (d'excellentes copies ont, par exemple, laissé de côté les mobilités quotidiennes). Il convenait néanmoins de ne pas oublier de mobilités qui recouvrent des enjeux majeurs dans la région



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

d'étude, en lien avec des recompositions territoriales, comme l'exode rural ou les mobilités touristiques, fréquemment oubliés, y compris dans des copies de bon niveau. De plus, il manquait souvent quelques données chiffrées ou tout du moins des ordres de grandeur qui permettaient pourtant de rendre compte de l'ampleur des différents types de mobilités abordés, même si on pouvait discuter de la fiabilité de tels chiffres, par exemple pour les flux migratoires. Par ailleurs, les acteurs étaient généralement trop peu présents dans les démonstrations. Les copies dans lesquelles on trouvait un propos sur les politiques de l'Union européenne en matière de gestion des flux migratoires à ses frontières externes étaient étonnamment peu nombreuses. De même, les politiques des États en matière de mobilité étaient trop peu évoquées. Quant aux personnes concernées par les mobilités, elles étaient très rarement traitées : leurs profils et la manière dont elles vivent leurs déplacements ont été peu fréquemment détaillés. Concernant les évolutions des mobilités, de nombreuses copies ont montré l'importance de la période anté-coloniale pour comprendre les mobilités caravanières et les mobilités pastorales et ont évoqué les facteurs d'évolution récents, postindépendances, sans revenir sur la période coloniale alors même qu'elle constitue un moment de rupture. Le jury tient également à rappeler que la démarche géographique implique de ne pas commencer par présenter des évolutions historiques de manière chronologique, sans d'abord spatialiser les phénomènes étudiés. Les copies qui ont débuté par une partie historique, ou qui ont proposé un plan chronologique, ont été sanctionnées. Il convient également de souligner que peu de candidats sont parvenus à identifier des dynamiques propres à des types d'espaces différenciés (ce qui ne veut pas dire que le jury attendait nécessairement une typologie). On pouvait ainsi, à l'échelle d'une métropole méditerranéenne, montrer que, dans les centres villes, les mobilités touristiques et les installations plus pérennes d'Européens aisés contribuent à la patrimonialisation des médinas, et posent la question de la gentrification de ces espaces tandis que, dans les périphéries, des espaces investis par les émigrés ou les binationaux contrastent avec des quartiers populaires qui accueillent des individus et des familles venus des campagnes et dans lesquels s'installent des migrants subsahariens de façon plus ou moins provisoire. À une échelle plus large, on pouvait identifier plus clairement des distinctions entre nord et sud de la zone d'étude et montrer les fonctions différentes des villes dans les systèmes migratoires : si les villes sahariennes et parfois sahéliennes étaient évoquées dans les copies, les grandes villes du nord de la région étaient souvent absentes, alors que les mobilités ont des effets pourtant importants dans leur structuration.

Pour terminer sur le contenu, le jury a regretté que quelques copies égrènent des clichés sur la région d'étude (par exemple, l'idée selon laquelle la majorité des migrants viendraient d'Afrique subsaharienne, chercheraient à gagner l'Europe et ne feraient que transiter par la région, ou encore celle qui voudrait que l'accueil des migrants par les États de la zone soit un fardeau et non aussi une ressource potentielle). L'une des ambitions de cette question de programme était justement de déconstruire des idées reçues sur cette région, dans une perspective postcoloniale. De manière plus générale, le jury tient à rappeler qu'il est attendu des candidats une capacité à nuancer leurs propos, à éviter les caricatures notamment ici sur la question des migrations, particulièrement sensible. Un recul critique des candidats est attendu sur l'instrumentalisation médiatique et politique de cette question. Sur ce point, le jury a également regretté le décalage existant dans certaines copies entre une accroche de l'introduction indiquant une volonté de déconstruire les images caricaturales des migrations véhiculées en Europe et un corps du devoir reprenant au contraire certains clichés. Plus largement, il convient d'éviter les raisonnements binaires, par exemple de ne relever que les effets « positifs » ou « négatifs » des mobilités pour les espaces et les populations concernés par ces dernières.

Concernant la façon d'argumenter, de nombreuses copies proposaient une juxtaposition d'exemples, et les exemples choisis n'étaient pas toujours pertinents. Le jury rappelle la nécessité de ne retenir que ceux qui font sens pour aborder le sujet et d'adapter les réalisations graphiques au sujet. Le jury a valorisé les copies qui proposaient des exemples et des illustrations graphiques à des échelles différentes. Par ailleurs, la majorité des réalisations graphiques à l'échelle locale concernaient des espaces urbains. Or, il était également important de mobiliser des exemples dans les espaces ruraux. Certains candidats ont ainsi abordé les recompositions de villages du nord du Mali ou de vallées de l'Atlas marocain liées aux investissements des migrants partis dans les grandes villes maliennes ou marocaines ou à l'étranger. Enfin, s'il peut être intéressant de citer les auteurs qui ont travaillé sur tel ou tel exemple, mais mieux vaut ne pas les citer que de faire des erreurs sur l'orthographe de leur nom ou des confusions entre les auteurs. Plus qu'à la citation d'auteurs, le jury veille à ce que les exemples abordés soient pertinents et maîtrisés.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Sur la forme, le jury souligne que les candidats doivent prêter attention à leur écriture : très peu de copies étaient illisibles mais celles qui l'étaient ont été sanctionnées, parfois lourdement quand il était quasiment impossible de déchiffrer la copie. De même, certaines copies, y compris d'un bon niveau sur le fond, sont desservies par un trop grand nombre de fautes d'orthographe. Les fautes d'accord sont particulièrement fréquentes. Il convient ici de rappeler aux candidats l'importance de prêter attention à l'orthographe et à la présentation formelle, et de garder du temps pour relire sa copie. La maîtrise de la langue fait en effet partie intégrante des compétences professionnelles attendues des professeurs.

Le candidat pouvait commencer l'introduction en évoquant un élément de l'actualité ou une œuvre (littéraire, cinématographique ou autre) montrant les enjeux clés des mobilités dans la région d'étude. Il était important de définir précisément les termes du sujet pour bien le circonscrire. Concernant la mobilité, il s'agissait d'identifier le dénominateur commun à des formes de déplacements variées dans l'espace et dans le temps. Elle pouvait être pensée comme l'ensemble des déplacements de personnes qui impliquent un changement d'état de l'acteur ou du système considéré, en reprenant la définition de Vincent Kaufmann. On pouvait éventuellement évoquer rapidement les biens matériels (marchandises, argent...) et immatériels (informations, idées...), les animaux qui accompagnent les personnes mobiles mais il ne fallait en aucun cas les mettre au centre de l'attention, au risque de glisser vers le hors sujet. Des types de mobilités très variées pouvaient être pris en compte. L'essentiel était de les identifier selon des critères clairs comme le motif du départ, qui permettait de distinguer les déplacements choisis comme les mobilités touristiques, des déplacements qui se comprennent dans un champ de contraintes plus ou moins fortes, comme ceux des réfugiés ou des migrants internationaux. On pouvait également considérer leur temporalité pour distinguer les mobilités qui entraînent, pour les personnes concernées, des changements de vie durables (comme c'est le cas avec les migrations internationales ou l'exode rural) ou non (comme pour les mobilités quotidiennes ou encore les mobilités pastorales qui se comprennent à l'échelle d'une ou de quelques années). Prendre en compte l'échelle spatiale des déplacements permettait de distinguer les mobilités internationales des mobilités réalisées à l'intérieur des frontières d'un État, telles celles des déplacés suite à un conflit ou les mobilités résidentielles. Pour bien identifier ce que « recompositions territoriales » recouvrait, il convenait de revenir sur les différentes définitions du concept de « territoire » en géographie, du territoire politique, délimité d'un point de vue juridique et administratif à l'espace approprié par une société, matériellement et symboliquement, investi de sens par un groupe social (en s'appuyant sur des auteurs comme Guy Di Méo ou Jean Gallais pour l'espace d'étude). On pouvait, à la suite de Claude Raffestin, mobiliser les concepts de « territorialité » et de « territorialisation ». Cela permettait d'interroger le processus d'appropriation d'un espace par un groupe social. On pouvait dès lors se demander, d'une part, comment les transformations des territoires et des sociétés entraînent, encouragent ou freinent les déplacements de personnes, et, d'autre part, en quoi ces mobilités participent aux processus de territorialisation/déterritorialisation, contribuent à la transformation des rapports qu'entretiennent les sociétés aux territoires dans la région étudiée. Dans un contexte d'accélération de la mondialisation, y compris sous des formes « discrètes » pour reprendre les termes d'Armelle Choplin et Olivier Pliez, on pouvait se demander si les déplacements, les réseaux qui les sous-tendent, les circulations de biens et d'idées qui les accompagnent, sont facteurs de déterritorialisation, de dés-ancrage, ou de reterritorialisation et de ré-ancrage dans des espaces d'échelles variés. On pouvait ainsi interroger les effets des mobilités dans les espaces de départ et d'arrivée situés dans la région d'étude. Il était aussi possible de se demander dans quelle mesure les mobilités constituent des réponses à des conflits mais aussi des sources de tensions, ou encore en quoi, pour qui et dans quels contextes elles constituent des ressources. D'autres problématiques pouvaient être énoncées. Dans certaines copies a été posée la question de la « fragmentation » ou celle de l'« intégration » des territoires concernés par les mobilités. Le sens de la question alors posée restait toutefois flou si ces notions étaient mal définies. On pouvait aussi mobiliser la notion d'« espace mobile » pour questionner la spécificité des relations qu'entretiennent dans cette région certains groupes sociaux à l'espace, là encore à condition de se référer précisément à la définition que donne Denis Retaille de ce terme.

Plusieurs plans étaient possibles, aucun n'étant spécifiquement attendu. On pouvait par exemple, dans une première partie, montrer que diverses recompositions territoriales sont facteurs de mobilités. Mieux valait éviter une organisation chronologique du propos. On pouvait montrer que des recompositions territoriales favorisent, encouragent des mobilités en s'intéressant au rôle de la colonisation dans le développement d'une émigration vers l'Europe pendant et après la période coloniale, dans le cadre de partenariats avec les pays (anciennement) colonisateurs, à l'exode rural pendant la colonisation et après les



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

indépendances, en lien avec la métropolisation et la littoralisation, ou encore au choix de certains États méditerranéens indépendants de développer le tourisme international à travers l'aménagement de stations balnéaires. On pouvait évoquer les efforts des États de la région pour renforcer leur attractivité à l'échelle continentale en proposant par exemple des bourses aux étudiants d'États subsahariens. Pouvaient également être abordés leurs efforts pour développer les relations commerciales dans la région et plus largement les coopérations économiques entre États et montrer comment cela augmente les mobilités de commerçants par exemple à la frontière entre le Mali, le Sénégal et la Mauritanie, tout en amplifiant le contrôle de ces mobilités. À une échelle plus fine, on pouvait penser aux aménagements urbains (comme la création de villes nouvelles) qui accroissent les mobilités quotidiennes en les rendant difficiles ou en les facilitant, selon qu'elles soient mal ou bien reliées aux réseaux de transports en commun. Dans un deuxième point, les mobilités forcées pouvaient être évoquées, par exemple celles liées à des conflits autour des frontières étatiques, comme les flux de déplacés et de réfugiés depuis le Soudan ou le Sahara occidental. Dans un dernier temps, on pouvait montrer comment des recompositions territoriales freinent les mobilités, les contraignent de fait. Le cas des politiques migratoires de l'Union européenne, et en particulier le rôle de l'agence *Frontex*, méritait d'être abordé. On pouvait aussi revenir sur les efforts de l'État marocain, entre autre avec la construction d'un mur, pour empêcher les Sahraouis résidant au Maroc de se rendre en Algérie et empêcher les Sahraouis réfugiés en Algérie de se rendre au Maroc. Certains candidats sont également revenus sur les mobilités touristiques en Tunisie ou dans le nord du Mali freinées par des actes terroristes, ou sur l'appropriation d'espaces sahéliers et sahariens par des groupes terroristes. D'autres ont mobilisé le cas des pasteurs nomades du nord du Niger dont l'accès aux pâturages est restreint par l'installation de nouveaux éleveurs ou de compagnies minières qui s'approprient des espaces en les clôturant. D'autres enfin ont montré comment les mobilités quotidiennes des femmes dans les villes sont contrôlées et quelles stratégies elles mettent en place pour tenter d'investir malgré tout l'espace public, avec plus ou moins de réussite.

La deuxième partie pouvait aborder les mobilités comme facteurs de recomposition des territoires, soit étudier la façon dont elles façonnent et transforment les territoires. Quand une partie envisageant le sujet sous cet angle était présente dans les copies, elle a été en général bien menée. Premièrement, les mobilités sont parfois à l'origine de la création d'un lieu, d'une ville, comme c'est le cas de Touba, la ville du pèlerinage des Mourides au Sénégal ou de certaines stations balnéaires. Deuxièmement, des mobilités modifient radicalement l'organisation de certains territoires et entraînent une fragmentation de ces derniers. Les candidats ont ainsi développé des réflexions sur des oasis, comme Dirkou ou des villes comme Tamanrasset, en montrant comment le passage et l'installation sur des temporalités plus ou moins longues de migrants bouleverse le tissu urbain et conduit à la juxtaposition de quartiers et de mondes qui ne se côtoient pas. Troisièmement, les mobilités renforcent des évolutions en cours d'autres espaces. Par exemple, l'arrivée et l'installation des migrants subsahariens dans les métropoles du nord de la région d'étude se fait dans des quartiers périphériques populaires, qui avaient déjà accueilli les familles venues des campagnes. Cette partie pouvait également être organisée par échelles, en montrant d'abord, à l'échelle internationale, comment les politiques migratoires de l'Union européenne notamment confortent le rôle subalterne joué par la région dans les rapports Nords – Suds puis, à l'échelle régionale, comment les mobilités renforcent les disparités entre nord et sud, ou encore à l'échelle nationale, comment elles renforcent les métropoles et les littoraux tout en faisant émerger de nouvelles polarités (oasis dans le Sahara en lien avec les migrations internationales, villes minières dans le Sahara et le Sahel, villes de l'intérieur comme Marrakech ou vallées proches de ces pôles urbains avec le développement du tourisme international et national). Enfin, à l'échelle locale, on pouvait reprendre l'exemple des métropoles du nord de la région et montrer comment les mobilités accentuent les différenciations socio-spatiales, comme évoqué plus haut dans le rapport.

Une typologie pouvait être développée en troisième partie. Sans détailler ici les types d'espaces susceptibles d'être différenciés, nous rappelons que toute typologie doit être construite en référence à des critères clairement énoncés qui pouvaient être ici : les types de mobilités selon qu'elles sont choisies ou subies à des degrés différents ; les effets des mobilités dans les espaces concernés et le fait que les mobilités sont facteurs de tensions ou qu'elles constituent une ressource pour les sociétés des espaces de départ et d'arrivée située dans la région d'étude ; la fonction de tel espace dans les systèmes de mobilité. Dans une telle partie, certains candidats ont fait émerger des types de rapports aux territoires spécifiques, abordant les cas d'extraterritorialité avec l'exemple des camps de réfugiés sahraouis en Algérie, qui vivent



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

des relations avec la diaspora et des aides et appuis des ONG internationales qui interviennent sur place. D'autres ont pointé l'existence de territoires réticulaires à propos des espaces pratiqués et représentés par les migrants, montrant que ces derniers s'attachent à des réseaux, à plusieurs lieux qu'ils mettent en cohérence, situés dans le pays de départ mais aussi d'arrivée, parfois dans plusieurs pays qu'ils ont habité successivement ou par lesquels ils transitent régulièrement.

Le sujet pouvait tout à fait être abordé autrement. Les plans proposés dans les copies étaient d'ailleurs très variés. Le jury tient à souligner son impression d'avoir lu des copies témoignant de préparations de qualité, tant du côté des candidats que de celui des préparateurs.

SOLÈNE GAUDIN, MARI OIRY VARACCA, CHRISTOPHE QUÉVA, NATHALIE REVEYAZ

2.3 Épreuve sur dossier : concepts et méthodes de la géographie

Durée : 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit

Avant d'entrer dans le détail des trois sujets proposés au choix dans cette épreuve sur dossier, le jury formule, comme à l'habitude, quelques recommandations générales sur cette épreuve.

D'une manière générale, l'écrit de l'épreuve sur dossier nécessite une grande maîtrise technique afin de savoir composer entre, d'une part, une exploitation approfondie des documents et, d'autre part, une prise de recul et une démonstration de connaissances personnelles sur le sujet. Il s'agit donc d'articuler entre eux les arguments présents dans les sources en sachant, à la lumière de sa maîtrise du champ géographique, hiérarchiser et organiser les faits. L'ajout d'exemples ponctuels extérieurs au dossier n'est jamais interdit, tant qu'il ne se substitue pas à l'exploitation pleine et entière des documents.

Ainsi, un commentaire de qualité saura naviguer entre les deux écueils principaux que sont la paraphrase (absence de recul sur les sources, pas d'apport argumentatif de la part des candidats) et la dissertation (insuffisance, voire absence de références aux documents du dossier) tout en démontrant des qualités pédagogiques par la manière dont sont réorganisées les idées et dont sont hiérarchisés et illustrés les arguments.

Afin d'éviter de reprendre l'ensemble des remarques des rapports précédents, on peut ainsi rappeler les différents niveaux de traitement du dossier documentaire constatés dans les copies afin d'illustrer la progression à atteindre vers un commentaire abouti (« niveau 3 »).

Niveau 0 : paraphrase énumérative et/ ou digression	Les documents sont abordés l'un après l'autre pour répondre à chaque question (1.a, 1.b, 1.c, etc.), et l'on se contente de citer des éléments de texte pour appuyer sa réponse, sans les commenter, ni les analyser ; ou alors : oubli total ou partiel des documents, propos très général et vague.	Indices : les réponses suivent l'ordre des documents ; présence de mots de liaison strictement énumératifs (« en premier lieu », « ensuite », « de plus », « enfin ») En cas de digression : impossibilité de relier les idées à un document du dossier
Niveau 1 : paraphrase thématisée	Les documents sont abordés selon un ordre choisi par le ou la candidat(e), mais en restant contraint par les thèmes proposés par le dossier. On se contente toujours de citer des éléments de texte pour appuyer sa réponse, sans les commenter, ni les analyser.	Indices : les thèmes de la réponse sont identiques à ceux du dossier, et simplement réorganisés ; présence de mots de liaison strictement énumératifs (cf. niveau 0).
Niveau 2 : argumentation thématisée	Les documents sont abordés selon un ordre choisi par le ou la candidat(e), mais en restant contraint par les thèmes proposés par	Indices : les thèmes de la réponse sont identiques à ceux du dossier, et simplement réorganisés ; par



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

	le dossier. On note une prise de recul sur les sources avec une analyse des idées, voire quelques références externes.	contre, présence de mots de liaison à connexion logique (« mais », « cependant », « par conséquent »), témoignant d'un effort argumentatif personnel.
Niveau 3 : argumentation personnalisée	Les documents sont croisés et recomposés en fonction d'idées et de thèmes pertinents, proposés par le ou la candidat(e) et témoignant de sa maîtrise du sujet. Il y a prise de recul sur les sources avec une analyse des idées et quelques références externes.	Indices : chaque question s'ouvre par une analyse des termes du sujet et une explication de la logique personnelle qui sera suivie dans la réponse ; présence de mots de liaison à connexion logique (cf. niveau 2).

Une introduction générale au commentaire n'est pas interdite. Si cet élément d'appréciation n'est pas compris dans le barème, il permet toutefois de bonifier le résultat final, à condition d'être réussi. Ainsi, une introduction générale se doit, après l'utilisation éventuelle d'un exemple pertinent en amorce, de définir les termes-clefs du dossier, au besoin en les replaçant dans leur contexte épistémologique, afin d'introduire la problématique générale sous-jacente à l'ensemble des documents, en étant capable en particulier de faire émerger un concept explicatif ou une idée forte qui servira de fil directeur au traitement des questions.

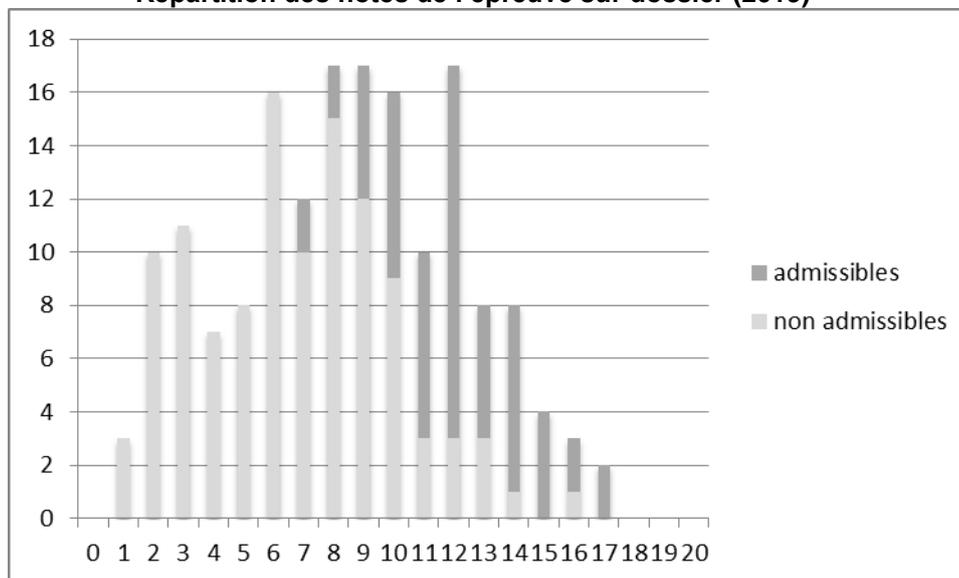
Plus que tout, une introduction n'a pas vocation à lister l'un après l'autre l'ensemble des documents fournis : un tel exercice, qu'il soit écrit en toutes lettres ou résumé sous la forme d'un tableau, est essentiellement chronophage et apporte peu à l'argumentation. Une présentation pertinente des documents visera ainsi surtout, en regroupant les sources de manière originale, à montrer les traits les plus saillants du dossier, lorsqu'il y en a : par exemple, une prépondérance de documents anciens ; de sources non scientifiques ou de documents particulièrement biaisés ; un traitement spatialement déséquilibré du sujet, notamment lorsqu'il est centré sur certains continents ou certaines aires culturelles plutôt que d'autres ; la présence d'une controverse scientifique ou socio-économique de fond ; etc.

Enfin, l'excellence du résultat sera également conditionnée par quatre critères supplémentaires :

- une maîtrise irréprochable de l'expression et de l'orthographe, en particulier pour les toponymes, les noms d'auteurs et les concepts géographiques ;
- une capacité à citer des références épistémologiques appropriées (auteurs, courants) à l'appui de ses analyses, ainsi que des exemples connexes concis et pertinents ;
- une capacité à articuler les échelles entre elles : les questions géopolitiques sont ainsi à envisager tant à l'échelle internationale qu'à l'échelle locale ; une politique d'aménagement fait jouer des acteurs à plusieurs niveaux, et penser à l'échelon européen dans une thématique locale sera bienvenu ; les questions environnementales supposent des enjeux locaux et globaux ; etc.
- enfin, une illustration graphique à la fois claire, informative et réellement imaginative par rapport au sujet. Un simple croquis sagittal résumant de vagues catégories d'acteurs, ou des schémas issus d'un enseignement général et plaqués sur le sujet, sans grand rapport avec les documents, ne peuvent ainsi convenir.

Inversement, les grosses erreurs de culture générale, un ou plusieurs contresens dans la compréhension des documents ou l'oubli pur et simple de certains documents dans le traitement des réponses constituent des éléments d'appréciation fortement négatifs.

Répartition des notes de l'épreuve sur dossier (2019)



2.3.1 OPTION A : « Espaces, Territoires, sociétés »

Sujet : la ségrégation

Réflexions générales

Cinquante-sept candidats ont choisi cette année l'option A, soit approximativement un tiers des candidats ayant composé en ESD. La moyenne de l'épreuve est de 8,18, avec une note maximale de 16/20 et une note minimale de 1/20 ; 35 copies ont obtenu des notes strictement inférieures à 10/20, dont 13 entre 1 et 4/20. Les notes supérieures ou égales à 15/20 concernent 4 copies.

Les attentes restent conformes à celles des années précédentes et sont rappelées dans les remarques communes aux trois options (*cf. supra*).

Éléments positifs

Le jury a apprécié que la plupart des candidats ait fait l'effort de lire et respecter les conseils donnés dans le précédent rapport : il n'y a plus guère de longue et inutile introduction se contentant de lister les éléments du corpus et quand introduction il y eut, elle fut le plus souvent et positivement synthétique et problématisante. De la même manière, une présentation ordonnée et argumentée de chaque réponse a été appréciée : un petit paragraphe introductif annonçant un fil directeur et les différents paragraphes proposés pour répondre à la question posée, et une courte conclusion transitoire permettant l'articulation avec la réponse suivante. Les meilleurs candidats ont su à la fois exploiter pleinement le corpus, en croisant les documents, et leur apporter une véritable analyse éclairée par des connaissances personnelles et parfois remarquables de la discipline, de ses courants, concepts et auteurs, ainsi que d'éléments d'une actualité malheureusement riche et multiscale sur la ségrégation.

Éléments négatifs

Les copies les plus décevantes en revanche continuent à ne pas organiser leur propos, ne proposant parfois même aucun alinéa dans la réponse à des questions qui étaient pourtant formulées de manière à appeler une réponse en plusieurs étapes et sous-champs dont certains sont négligés voire oubliés. La question 1 par exemple (« Quelles sont les différentes acceptions de la notion de ségrégation et les moyens de l'appréhender ? Quels champs de la géographie sollicite-t-elle ? ») exigeait, pour pouvoir bénéficier de l'ensemble des points, de bien distinguer les éléments de définition de la notion, les outils quantitatifs et qualitatifs utilisés dans son étude, et la dimension épistémologique de la ségrégation en géographie. Les questions sont aussi parfois mal comprises car insuffisamment analysées par les candidats : la question 2 par exemple (« Quels sont les apports et les limites de la ségrégation dans



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

l'analyse géographique ? ») a été fréquemment inversée (apports et limites de la géographie à l'analyse de la ségrégation). Certains candidats ne décryptent pas non plus les attendus méthodologiques sous-jacents à certaines questions : la question 3 par exemple (« Quels sont les différents types de ségrégation et les processus à l'œuvre ? [...] ») aurait mérité un véritable effort de typologie construite sur des critères clairement identifiés, et non une simple liste des motifs de ségrégation. A l'échelle des documents, beaucoup de candidats manquent encore d'analyse critique. Les documents textuels sont plus souvent cités qu'analysés ; les graphiques, cartes ou photographies sont décrits plus que resitués dans une perspective réflexive. La paraphrase reste trop fréquente et le jury a regretté le manque de croisement des documents.

Le jury tient également à rappeler que la correction de l'expression écrite est un critère non négligeable dans l'évaluation de potentiels futurs enseignants. Trop de copies présentent de nombreuses fautes d'orthographe (parfois sur des termes élémentaires de la discipline : « spacial » par exemple) et de syntaxe ; certaines soulèvent des problèmes graves de vocabulaire sur des termes du corpus : « acception » (question 1) a été à plusieurs reprises remplacée par « acceptation », « intersectionnel » (question 3, qui définissait le terme) par « intersectoriel »... Une bonne gestion du temps permettant une relecture attentive doit permettre de se corriger.

Cette gestion du temps demeure, justement, un problème pour beaucoup de candidats. Il est dommageable de voir l'expression, voire parfois la calligraphie, se détériorer au fil du devoir, de même que la pertinence et la densité des réponses aux questions, les dernières étant souvent bâclées voire absentes. Chaque candidat, au fil des entraînements annuels, doit en fonction de ses points forts et faibles (vitesse de lecture, de rédaction), se forger son propre chronométrage de l'exercice afin que le rendu soit équilibré et homogène.

Production graphique

Concernant les illustrations graphiques, quelques copies, sans doute par manque de temps, continuent à les négliger voire à n'en présenter aucune, alors qu'elles font partie des exigences de l'épreuve (« Vous devrez élaborer au moins une construction graphique »). La plupart des candidats propose toutefois des illustrations parfois très bien réalisées, légendées, construites, pensées (frises chronologiques, schémas de phénomènes locaux de ségrégation, inspirés ou non du corpus, etc.), mais on trouve aussi beaucoup de croquis se contentant de recopier de manière simplifiée un document du corpus, ou réutilisant les questions traitées les années précédentes ou celles des programmes de l'année, sans que cela soit toujours pertinent. Ces constructions graphiques doivent être commentées, articulées au raisonnement et apporter quelque chose à la démonstration.

Éléments de reprise des questions

Question 1 – Quelles sont les différentes acceptions de la notion de ségrégation et les moyens de l'appréhender ? Quels champs de la géographie sollicite-t-elle ?

La notion de ségrégation comporte de multiples nuances définitionnelles abordées dans le corpus, qui évoque également certains outils quantitatifs et qualitatifs permettant d'en cerner les différents aspects, lesquels sont mobilisés dans des champs variés et évolutifs de la géographie.

Le corpus documentaire dégage plusieurs acceptions de la ségrégation. Denise Pumain (doc. 1) rappelle sur *Hypergéographie* que la ségrégation a longtemps eu un sens juridique fort : des villes ou des États ont mis en place des « politiques de mise à l'écart » et d'isolement de certaines minorités, nécessairement inscrites dans l'espace, avec parfois des marqueurs nets (murs, barbelés...), des ghettos juifs (à Cannaregio dans la République de Venise au XVI^e siècle, à Varsovie pendant la Seconde Guerre mondiale) aux régimes de discrimination des castes en Inde (doc. 12), ou aux lois de ségrégation raciale contre les Noirs aux États-Unis, ainsi qu'en République Sud-Africaine (doc. 8) où l'institutionnalisation de ces pratiques est portée à son comble avec le régime d'Apartheid, étudié par de nombreux géographes français comme Philippe Gervais-Lambony, et décliné à l'échelle nationale (bantoustans) et locale (townships).

Malgré l'abolition officielle de ces régimes ouvertement racistes (loi sur les droits civiques en 1964 aux États-Unis, fin de l'Apartheid en 1990 en Afrique du Sud), la ségrégation de fait, comme relation de



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

domination et d'exclusion, perdue sous des formes plus « spontanées », dans une dimension toujours ethnique, mais plus largement sociale, économique (doc. 7, 9, 11...), liée au genre ou à l'orientation sexuelle (doc. 10). Selon Pétros Petsiméris (doc. 3), « un groupe social peut être ségrégué s'il n'est pas en condition de bénéficier de l'ensemble des valeurs du système social de son appartenance » : outre la mise à l'écart spatiale, la ségrégation peut passer par des difficultés d'accessibilité à des services essentiels comme l'éducation (doc. 7). Cette notion pose de manière plus globale la question de la justice spatiale : plusieurs documents du corpus (doc. 1, 4, 10) font allusion à Henri Lefebvre, auteur du *Droit à la ville* (1968) ; Sonia Lehman-Frisch (doc. 4) évoque la *Théorie de la justice* (1971) de John Rawls et les critiques qui lui furent apportées par Iris Marion Young, politologue et philosophe américaine. La notion est donc largement mobilisée, au-delà de la géographie, par d'autres sciences sociales comme la sociologie et la philosophie. Iris Marion Young lit la ségrégation comme une injustice multidimensionnelle relevant de « cinq formes d'oppression » : l'exploitation, la marginalisation, l'impuissance politique [...], l'impérialisme culturel et la violence. Toutes s'inscrivent dans l'espace, voire même produisent des processus forts de territorialisation (au sens d'appropriation matérielle, symbolique, affective), et intéressent en cela le géographe.

Enfin, un des éléments essentiels de définition de la ségrégation est son caractère subi ou choisi : si elle est le plus souvent imposée par les contraintes déjà abordées, elle peut aussi être voulue comme le soulignent Denise Pumain (doc. 1) ou Jacques Brun et Yvan Chauviré (doc. 5), et comme l'illustre le cas de Nordelta (doc. 11), « ville privée » ou *gated community* adjacente au bidonville de Benavidez. Cet entre-soi sécuritaire et excluant des quartiers résidentiels fermés a été étudié par de nombreux géographes sous différentes latitudes (François Madoré en France, Renaud Le Goix aux États-Unis, Guénola Capron en Amérique latine, pour ne citer que des géographes français). Le « repli communautaire » (doc. 6 et 13) est une autre forme d'entre-soi dont les dimensions subie et choisie s'entremêlent, ce qui permettait encore de nuancer l'approche. Les candidats pouvaient alors insister sur la difficulté à cerner la notion et l'usage du terme de ségrégation qui recouvre des réalités si diverses voire diamétralement opposées.

Différents outils d'analyse, quantitatifs et qualitatifs, permettent de mieux appréhender la ségrégation. Il était habile de relier ces outils aux différents courants de la géographie, à ses différents champs, en montrant comment ces approches évoluent et se complètent.

Des outils quantitatifs étaient tout d'abord évoqués, notamment dans les premiers documents textuels du corpus. La ségrégation est un phénomène qui se mesure par des indices, comme le rappelle le doc. 2 qui qualifie de « classiques » les indices de dissimilarité de Duncan et Duncan (1955) et d'interaction de Bell (1954) ou d'« article canonique » l'approche de Massey et Denton (1988) qui distingue cinq dimensions de la ségrégation (égalité, exposition, concentration, regroupement, centralisation). Ces indices permettent d'obtenir des images spatialisées de la ségrégation dans des territoires donnés (ville, quartier) mais aussi d'identifier des processus de localisation des groupes sociaux (doc. 3). Ils relèvent d'une approche de la ségrégation par l'analyse spatiale.

L'approche par la géographie sociale et culturelle propose une analyse « multidimensionnelle » avec des variables qui ne se prêtent pas au codage quasi mathématique des indices déjà évoqués (doc. 3). Plus proches de la sociologie, Jean Brun et Yvan Chauviré (doc. 5) incitent à recourir aux entretiens pour comprendre les décisions de localisation des individus et des ménages, tout en gardant un recul réflexif sur le matériel recueilli (rationalisation *a posteriori* des choix). L'observation est un des moyens majeurs pour appréhender la ségrégation, ce que montrent notamment les travaux d'Hélène Frogneux sur les plages de la péninsule du Cap (doc. 8).

Quelle que soit l'approche, une question centrale devait être soulevée par les candidats, celle de l'échelle d'analyse : par quelle portion de l'espace appréhender les processus de ségrégation ?

Questions 2 – Quels sont les apports et les limites de la ségrégation dans l'analyse géographique ?

Identifier et comprendre les processus de ségrégation participe au renouvellement de l'analyse géographique à la fois dans ses questionnements et dans ses méthodes, dynamique encore accrue par la porosité avec des sciences sociales connexes ; Sonia Lehman-Frisch cite l'urbanisme, la sociologie, l'histoire, les sciences politiques (doc. 4). L'approche de la ségrégation présente des apports et se heurte à des limites, d'autant plus que la dimension socio-politique de la notion est forte et le terme pluriel.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

En termes d'apports, les candidats pouvaient, de manière élémentaire, évoquer le recours à de nouveaux outils d'analyse spatiale abordés dans la question précédente ; au prisme de la ségrégation, l'analyse géographique permet de comprendre et de mettre en perspective des structures urbaines distinctes comme celle de Philadelphie (doc. 7) ou de villes françaises elles-mêmes diverses (Besançon, Mulhouse, Strasbourg dans le doc. 9). En outre, cette lecture ouvre au développement d'une géographie urbaine émancipée d'une approche strictement urbanistique ou fonctionnaliste, davantage tournée vers l'habiter. Ce thème place l'analyse géographique nettement du côté des sciences sociales, au cœur du *Spatial Turn* de Peter Hagett, et participe à l'affirmation d'une géographie à la fois théoriquement située et méthodologiquement riche. Les débats suscités au sein de la communauté scientifique, comme « la question de l'articulation entre ségrégation spatiale et ségrégation sociale » (doc. 1), révèlent la valeur heuristique d'une notion qui ne fait pas consensus, ce qui est le cas de bien des notions, mais ici d'autant plus que les rapports de pouvoir et de domination sont déterminants.

Par ailleurs, peu de copies, malheureusement, ont pensé à relier le corpus au libellé de l'option A : « Espace, Territoire, Société ». L'étude géographique de la ségrégation a pourtant contribué à enrichir les approches du territoire et des processus de territorialisation, à savoir d'appropriation matérielle (privatisation des espaces publics dans ou en périphérie des quartiers résidentiels fermés) mais aussi symbolique et affective (identité et identification fortes dans les quartiers pauvres et ségrégués).

L'étude de la ségrégation se heurte cependant à des limites en géographie. Précisément, dans ces débats, « selon le niveau géographique auquel on l'observe, un même processus d'ensemble peut en effet être interprété en termes contradictoires. La plupart des difficultés rencontrées lorsqu'on tente d'employer la notion de ségrégation en un sens dérivé de l'acception originelle tiennent au fait que l'on est constamment confronté au problème du sens des configurations sociales de l'espace » (doc. 5) ; cela représente une limite majeure de l'usage de cette notion. A trop chercher des marqueurs de la ségrégation, le risque est de construire des équivalences entre des processus et des pratiques très différentes, comme en témoigne la variété des cas abordés par le corpus, même s'ils sont majoritairement urbains, à l'exception de l'article de Sylviane Tabarly évoquant, en un paragraphe, les États à forte population rurale et les campagnes dans son analyse des castes en Inde. Cela étant, la ségrégation existe aussi dans les espaces ruraux, comme les travaux sur la gentrification rurale l'ont montré, dans la mesure où elle participe à ce processus d'exclusion.

Au risque de spatialisme fait écho celui de l'essentialisation des catégories et d'une vision normative de la ville, comme l'expliquent Jacques Brun et Yvan Chauviré (doc. 5). Si les clivages sociaux visibles dans l'espace urbain font problème et relèvent de formes de pathologie urbaine, c'est qu'une « ville juste » est possible. Et Sonia Lehman-Frisch de se demander : « la question, au fond, à laquelle il sera bien difficile de répondre, c'est celle de l'organisation socio-spatiale de la ville juste » (doc. 4). La frontière entre description, analyse et dénonciation de la ségrégation est parfois floue, aux confins de la démarche scientifique et de l'idéologie, sans doute que le terme revêt une dimension éminemment politique, toujours nimbé de son « sens fort » (doc. 1).

Question 3 – Quels sont les différents types de ségrégation et les processus à l'œuvre ? Pourquoi peut-on parler d'inégalités intersectionnelles, c'est-à-dire de plusieurs formes de discrimination et de domination simultanées ?

La première partie de la question appelait à esquisser une typologie à partir de critères clairement formulés en s'appuyant sur le corpus. On pouvait par exemple prendre le critère subi / choisi en se référant au doc. 1 (« On distingue la ségrégation choisie (qui tend à former des « ghettos riches », parfois aussi des ghettos sur base ethnique) et la ségrégation subie, ou relégation spatiale, qui tend à exclure et regrouper des populations qui n'ont pas le choix de leur lieu de résidence, parce qu'elles sont moins favorisées ou moins bien assimilées »), sans oublier de nuancer le dualisme ; celui du type d'espace concerné (espace résidentiel, espace public, espace de travail, de loisirs) ou encore celui de la nature de la ségrégation (raciale, sexuelle, socio-économique). Ces critères devaient ensuite être croisés pour faire apparaître une typologie qui pouvait donner lieu à un tableau ou à un schéma.

Il était possible d'exposer les processus à l'œuvre simplement en deux temps : d'une part les formes de ségrégation en cours de renforcement avec, par exemple, la ségrégation scolaire à Philadelphie (doc. 7) ou le « nombre croissant des QRF qui illustre, entre autres, l'insécurité urbaine [...], la recherche de l'entre soi [...] ou encore la forte acceptation de politique néolibérale de privatisation » comme Viviana Riwilis l'a écrit au sujet de la région de Buenos Aires, étudiant le cas de Nordelta (doc. 11). D'autre part, des situations de ségrégation sont, au contraire, en dissolution dans l'urbanisation et les mutations du monde du travail



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

comme dans le cas des castes indiennes (doc. 12). On pouvait signaler l'évolution de types de ségrégation fondées sur des politiques publiques de mise à l'écart et des processus plus diffus liés au contexte économique néo-libéral.

On peut évidemment parler d'inégalités intersectionnelles ne serait-ce que parce qu'elles sont bien présentes dans le corpus, et que cette manière d'aborder les rapports de domination donne désormais lieu à des champs de recherches en sciences sociales. En effet, l'intersectionnalité, qui tend à intégrer les mécanismes de domination divers (genre, caste, âge, communauté...) dans l'étude des pratiques spatiales, a nourri, entre autres, le champ des *postcolonial studies* et des *gender studies*. Quelques rares copies ont fort justement rappelé que le terme a été proposé par l'universitaire afro-féministe américaine Kimberlé Crenshaw en 1989 pour évoquer précisément l'intersection entre le sexisme et le racisme subis par les femmes afro-américaines, et ses conséquences en matière de pouvoir, ce qui constitue une des plus importantes contributions théoriques des études sur le féminisme.

Mais, si on a tendance à penser à « la façon dont différentes formes de domination sont susceptibles de se cumuler, se recouper » dans un processus de renforcement, d'empilement, puisque les individus et les groupes peuvent appartenir à plusieurs catégories discriminées », Claire Hancock les évoque dans toute leur complexité en expliquant qu'elles peuvent « au contraire jouer en des sens différents » [...] : des espaces qui manifestent et accueillent une forme de différence minoritaire (l'orientation sexuelle, par exemple) peuvent néanmoins s'avérer excluants vis-à-vis d'autres formes de différence, liées à la catégorie socio-économique, au fait d'être une femme, ou un(e) transsexuel(le), ou d'appartenir à une minorité racialisée » (doc. 10). Des études sur le quartier du Marais à Paris (Marianne Blidon, Renaud Boivin) ont bien montré l'évolution du quartier depuis l'installation des premiers bars gays : la spécialisation commerciale et la gentrification ont produit de nouvelles exclusions, accentuant ainsi les inégalités et réduisant le pluralisme.

Question 4 – Sur la base du corpus et de vos connaissances personnelles, quels acteurs et moyens sont susceptibles d'être mobilisés pour lutter contre la ségrégation ?

Le doc. 13 devait être utilisé pour donner des éléments de réponse à cette question qui nécessitait de bien différencier les acteurs et leurs moyens d'action, sans perdre de vue le poids des représentations et l'effet d'inertie des structures spatiales, effet dont témoigne bien le cas sud-africain.

L'importance du rôle des acteurs publics, responsables en termes d'aménagement du territoire et de politique urbaine, devait être souligné dans un contexte de libéralisation du marché du logement. On pouvait évoquer, d'un côté, la tendance à lutter contre les processus de ségrégation avec le recours au contrôle des prix de l'immobilier, les obligations concernant le taux de logement HLM dans les communes, l'instauration de la carte scolaire pour limiter les processus d'évitement, etc. Le cas de l'Argentine, à travers Nordelta, permettait de montrer les effets du processus inverse avec, dans le tableau 11d), un Etat local en « incapacité d'agir » pour permettre aux habitants d'accéder aux ressources urbaines (eau potable, écoles primaires, soin de santé primaire) en regard de la très pourvue zone résidentielle illustrée par la photo 11b). Il était possible de complexifier l'analyse en recourant au doc. 5 qui évoque le revers de politiques publiques qui « sous prétexte de lutter contre l'insalubrité de l'habitat, [légitimement] la destruction des quartiers ouvriers et, par-là, l'élimination des genres de vie et des valeurs culturelles qui leur étaient propres, pour imposer les valeurs des classes dominantes ».

Parmi ces acteurs publics, il est étonnant que peu de copies de potentiels futurs enseignants aient pensé à évoquer le rôle de l'institution scolaire dans la lutte contre la ségrégation, à travers, outre les mesures cherchant à favoriser la mixité, l'éducation à la citoyenneté et aux valeurs de la République.

« Dans certains quartiers (surtout centraux et péri-centraux), on peut assister à des processus d'expulsion-substitution des couches sociales faibles par des couches sociales et de fonctions économiques prestigieuses (processus de *filtering back-up* ou *gentrification*) » explique le texte de Pétrou Pétiméris (doc. 3). Si les acteurs privés encouragent souvent, directement ou non, ces processus de ségrégation par le marché immobilier, le monde de l'entreprise peut aussi faire évoluer à l'opposé des situations de relégation sociale en limitant les discriminations à l'embauche (doc. 12).



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Le milieu associatif joue également un rôle à l'image de la *Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie qui œuvre à Bruxelles* à « déconstruire les discours simplistes » (doc. 13). La logique est alors « bottom up », c'est-à-dire partant du quotidien des habitants (« ma ville, mon quartier »), de la riche complexité de l'habiter pour essayer d'éviter l'enfermement dans les cumuls de handicaps, dont la réputation, primordiale, tant les effets auto-réalisateurs sont forts (variation des prix de l'immobilier selon que les quartiers « montent » ou « descendent »). Les travaux des chercheurs tendent à déconstruire les discours simplistes, comme l'a montré le choix du thème « la France des marges » aux concours de l'enseignement afin, justement, d'affiner les visions caricaturales consistant à associer marges et quartiers dits difficiles, comme le dénonce la *Coordination Nationale d'Action pour la Paix et la Démocratie* (rôle des médias et visées politiques électoralistes).

C'est parce que les représentations, les images construites et véhiculées, les *a priori* jouent un rôle déterminant dans les mutations des territoires que se développe le « géomarketing » qui vend aux acteurs locaux des outils de communication pour donner une bonne image de leur territoire.

Au-delà d'être seulement « susceptibles d'être mobilisés », Claire Hancock souligne le rôle des individus et les « luttes quotidiennes des femmes, des gays, lesbiennes, bisexuels et transgenre face à l'exclusion ordinaire dans la ville » (doc. 10).

Valérie BATALL, Marie REDON

2.3.2 OPTION B : « Milieux et environnement »

Sujet : Les géomorphosites

Réflexions générales

L'option « milieux et environnement » de l'épreuve écrite sur dossier n'a rassemblé cette année que 41 copies, en net retrait par rapport à l'année dernière (73). L'intitulé – « les géomorphosites » – a probablement dérouté celles et ceux qui ont considéré que le terme relevait essentiellement de la géomorphologie, alors même que l'examen du corpus de documents montrait rapidement la dimension sociale du sujet. Les candidates et candidats qui ont choisi cette option n'étaient donc manifestement pas démunis face aux enjeux de base de la géographie physique et environnementale, ce qui s'est traduit par un nombre réduit de copies indigentes et une moyenne d'option plutôt élevée (8,88). Par contre, peu de copies ont réussi à concilier à la fois une bonne maîtrise des notions de géomorphologie, utiles à la compréhension de base du sujet, et une bonne capacité d'analyse des discours, des acteurs et des représentations propres à la géographie culturelle et sociale.

Le présent rapport a rappelé, en introduction, quelle méthode d'analyse et de structuration était attendue dans l'explication des documents de l'épreuve sur dossier. Ces éléments généraux de cadrage méthodologique ne sont donc pas repris ici.

Éléments positifs

D'une façon générale, les attentes formelles de l'exercice sont respectées. Les candidates et les candidats ont fait l'effort de mettre les documents en perspective et de les confronter, en évitant la paraphrase ou une lecture trop linéaire du corpus.

Toutes les copies ne proposent pas d'introduction, puisque cela n'est pas exigé ; mais lorsqu'elle était présente, l'introduction a souvent permis de situer le sujet dans son cadre épistémologique et de problématiser le dossier de documents. La présentation des documents a généralement su éviter l'énumération, pour aller vers une synthèse claire et structurée des sources, par exemple sous la forme d'un tableau thématique qui permet de mettre en évidence les apports des différents documents, groupés en fonction des grands enjeux identifiés dans le sujet.

Un certain nombre de candidates et de candidats ont pu exercer un regard critique sur les documents proposés, en dépit même de leur nature en apparence officielle et raisonnée. Par exemple, l'UNESCO



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

propose – et oppose – des critères de sélection « culturels » et « naturels » pour le classement des biens au patrimoine mondial (3.c). Or les critères « naturels » relèvent de choix, notamment esthétiques ou de représentativité, qui, même s'ils sont présentés comme « ayant une valeur universelle exceptionnelle », reflètent en réalité la vision d'une société et donc des choix culturels situés. Cette contradiction entre la volonté d'universalité de l'UNESCO et ses critères de sélection a été pointée à juste titre dans plusieurs copies. Ce recul critique était particulièrement bienvenu dans la question 4.

Le jury a également apprécié – et valorisé – la capacité d'un certain nombre de candidates et candidats à proposer une analyse détaillée du corpus iconographique et des représentations spatiales associées à chaque type d'image : photographies et, plus encore, tableaux ont été privilégiés cette année. Il s'agit là d'une compétence importante qui pourra à nouveau être mobilisée dans les sessions à venir.

Éléments négatifs

Plusieurs copies ont malgré tout eu tendance à verser par moments dans le « catalogue », et ceci particulièrement pour la question 1, portant sur les processus géomorphologiques. Des connaissances parfois fragiles dans ce domaine ont conduit les copies à dresser une liste des formes et des processus, mais ces derniers étaient rarement expliqués, et encore moins classés. Il fallait ainsi aller vers une logique permettant de croiser les documents et d'organiser la réponse de façon structurée.

Les acteurs n'ont pas été suffisamment mis en évidence dans les réponses aux questions ; or cette analyse était particulièrement nécessaire pour un tel sujet. Les questions 2, 3 et 4 portant sur les « représentations sociales », la « mise en valeur économique et touristique » des géomorphosites ou sur leur « mise en patrimoine », sur les « conflits d'usage », ne pouvaient pas faire l'impasse sur cet aspect de la notion. Les géomorphosites, en dépit de leur intitulé qui semble renvoyer exclusivement à la géomorphologie, sont bien le fruit d'une construction sociale, de discours et de stratégies d'acteurs aux intérêts parfois divergents.

Quelques candidates et candidats – minoritaires toutefois – ont eu tendance à placer tous les documents sur un même plan, sans prendre suffisamment de recul sur les sources. Pourtant, si tous les documents devaient être mobilisés pour éclairer le sujet, tous n'avaient pas le même statut. Typiquement, un discours littéraire ou une œuvre d'art ne peuvent pas être considérés de la même manière qu'un document scientifique. À titre d'exemple, l'« Aiguille creuse » (2.a), repaire d'Arsène Lupin, est un objet inventé par Maurice Leblanc et repris par l'office de tourisme d'Étretat : il était pertinent de mobiliser ce document pour expliquer le processus de production d'un lieu touristique par l'invention littéraire puis la diffusion de ce regard ; en revanche, certaines copies se sont hasardées à expliquer le processus géomorphologique à l'origine du phénomène en prenant pour vérité le texte littéraire et l'évidement imaginaire de l'Aiguille, ce qui témoignait de sérieuses lacunes sur les mécanismes érosifs à l'œuvre sur les côtes rocheuses. De même, les photographies de la baie d'Ha Long (4.a) jouent sur l'esthétisation du site et non sur une présentation scientifique.

L'orthographe est un problème récurrent pour la plupart des candidates et des candidats. En effet, peu de copies ne contiennent aucune faute d'orthographe. Si le jury peut tolérer quelques erreurs d'étourderie, compréhensibles dans des copies relativement longues, il est tout de même plus gênant de mal orthographier les noms des concepts ou des auteurs cités. Enfin les confusions entre auteurs ou notions centrales pour le sujet témoignent d'une maîtrise approximative des contenus : de ce fait, des citations ou concepts erronés, destinés appuyer le propos, desservent finalement la copie.

Production graphique

Dans leur grande majorité, les candidates et les candidats ont proposé au moins une production graphique dans leur copie. Seules 5 copies ne proposent aucun croquis ou schéma, ce qui, rappelons-le, est sanctionné dans la note finale. Parmi les propositions qui ont retenu l'attention du jury, on peut noter des organigrammes qui présentent le processus transversal de production des géomorphosites : découverte d'un site « exceptionnel », interprétation de ce site par les représentations culturelles ou par un regard artistique, diffusion de ce regard, reconnaissance ou certification, équipement du site et valorisation économique et touristique, conflits d'usage. Cette présentation, dont l'ordre peut varier en fonction de boucles de rétroaction – notamment du fait du lien étroit entre certification et mise en valeur touristique – était souvent proposée en fin de devoir, comme conclusion et synthèse à l'ensemble des questions. Le mont Uluru (3.d) a fait l'objet de nombreuses représentations de la part des candidates et des candidats : ces



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

croquis étaient inégaux, parfois très sommaires, parfois très élaborés avec les jeux d'acteurs et les aménagements de mise en valeur. De toute évidence, la situation du mont Uluru était bien connue de nombreux candidates et candidats, qui avaient dû travailler cette étude de cas à travers la question au programme « la nature, objet géographique ». Toutefois, il fallait éviter d'utiliser un croquis appris par cœur par ailleurs, sans lien avec le sujet tel qu'il était posé ici ; mais les connaissances pouvaient être mobilisées judicieusement si elles étaient organisées en fonction de la thématique abordée. Pour cela, la légende montrait la capacité des candidates et des candidats à adapter leurs connaissances pour répondre à une problématique.

Plus globalement, le statut du croquis doit donc être précisé ici à travers deux exigences fortes. Tout d'abord, le croquis n'a pas seulement vocation à illustrer le propos développé à travers les réponses aux questions. Il ne doit pas se limiter non plus à une localisation des éléments mentionnés dans les documents. Le croquis doit servir une argumentation : ainsi, le titre doit être problématisé et la légende doit être organisée. Il doit permettre de mettre en évidence des processus territoriaux complexes, des jeux d'acteurs, voire des conflits.

De même, le croquis est une production graphique originale des candidates et des candidats. Il ne saurait se limiter à reproduire un élément de détail de la géomorphologie, telle la constitution d'un modelé karstique – un croquis, certes séduisant et d'exécution délicate, mais assez classique et que l'on trouve dans de nombreux manuels – ni encore moins répéter une carte déjà présente dans le corpus. Le but est bien ici de pouvoir évaluer la valeur ajoutée et la capacité d'expression graphique personnelle des candidates et candidats.

Propos général

Comme pour les autres options de l'épreuve sur dossier, il était important d'aborder le sujet par une lecture d'ensemble des questions afin de comprendre d'emblée la progression que les candidates et les candidats étaient invités à suivre. Cela permet de bien délimiter la portée de chaque réponse et d'éviter toute confusion ou répétition dans les copies.

Il y avait évidemment des liens entre les questions, propices à la rédaction de transitions mettant en lumière la logique d'ensemble du dossier. La question 1 était la plus simple à délimiter, puisqu'elle portait plus spécifiquement sur la définition des géomorphosites et les processus géomorphologiques qui en sont à l'origine. En revanche, il fallait prendre soin de bien classer les informations entre les questions 2, 3 et 4. La question 2 portait sur les représentations sociales et les critères expliquant la sélection des objets définis en question 1. Ces représentations précèdent à leur tour la mise en valeur économique des sites, avec ses acteurs et ses investissements, qui faisait l'objet de la question 3. La patrimonialisation, envisagée sous un angle plus géopolitique, bénéficie quant à elle d'un traitement spécifique en question 4. La compréhension et la mise en évidence de cette progression à travers les réponses est un gage de qualité pédagogique, fortement valorisée par le jury.

Question 1 : Sur quels types de formes du relief les géomorphosites s'appuient-ils en général, et quels processus physiques expliquent leur formation ?

Cette première question ne visait surtout pas à recenser, dans l'ordre des documents, toutes les formes de relief citées pour indiquer ensuite le processus correspondant à leur genèse. Il était ici essentiel de trouver un critère de classement de ces formes, afin de les regrouper et de faciliter leur explication commune. Par exemple, les formes pouvaient être présentées selon les milieux retenus (montagnes et littoraux principalement), des espaces propices à l'imaginaire occidental. Cependant, une lecture **par les systèmes érosifs** à l'œuvre semblait encore plus pertinente, puisqu'elle permettait de montrer la prépondérance des **formes d'ablation** dans les géomorphosites décrits, tandis que les formes de dépôt sont peu nombreuses. Les géomorphosites sont ainsi surtout les produits de la météorisation. De même, les temporalités courtes et des tailles somme toute réduites sont généralement survalorisées : la géomorphologie dynamique, avec la production de **modelés** (littoraux, péri- ou post-glaciaires, karstiques) d'ordre surtout décimétrique, est ainsi bien mieux représentée que la géomorphologie structurale.

L'action érosive de l'eau, souvent en combinaison avec d'autres agents, est omniprésente. En effet, l'érosion physico-chimique des roches est prépondérante dans les exemples de karst tropical : dans le cas de la baie d'Ha Long (**4.a**) et de Phang Nga (**4.c**), il s'agit de l'érosion mécanique (ruissellement, sapement basal) et chimique (dissolution des roches carbonatées, haloclastie et action adjuvante de la végétation



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

tropicale). Dans le cas du Jura (1.b) ou des arches de la Chartreuse (4.d), la cryoclastie (gel et dégel de l'eau) s'ajoute au travail de dissolution du calcaire, sachant que la neige accentue la concentration en dioxyde de carbone des eaux. Le rôle mécanique des glaciers (abrasion, transport), associé à la cryoclastie, explique quant à lui la formation de dépôts morainiques et de blocs erratiques comme la Pierre Bergère (1.c) ou de lacs de surcreusement glaciaire comme le lac O'Hara (2.d), une fois l'englacement disparu. Les fjords comme le Sognefjord (2.e) sont des auges glaciaires ennoyées par la mer sous l'effet de l'ajustement isostatique du bouclier scandinave. L'action érosive, mécanique et chimique de la mer est également à l'œuvre dans la dynamique des falaises, comme à Étretat (2.a, 2.b). Enfin, la corrasion éolienne est aussi combinée au ruissellement pour expliquer l'érosion différentielle que l'on peut observer dans les inselbergs comme à Uluru (3.d). Seul le cas des volcans de la Réunion (4.e) peut sembler à part, puisqu'il est d'abord lié au rôle de la tectonique et des roches éruptives : l'île correspond à un point chaud de l'océan Indien ; cependant, ce ne sont pas des formes de construction (cônes volcaniques) mais les formes de destruction (les « cirques », c'est-à-dire des caldeiras), retravaillées par les fortes pluies tropicales, qui sont désignées comme géomorphosites.

Dans tous les cas, il convient de souligner l'importance accordée à la dimension **visuelle** et au caractère exceptionnel des sites. La verticalité et la **démésure**, par-rapport à la taille humaine, reviennent presque toujours, pour les montagnes comme les littoraux. Cette dimension renvoie d'emblée à l'imaginaire religieux occidental. En outre, les formes retenues évoquent la **rupture** : les éruptions volcaniques, les effondrements et les décrochements évoquent la fragilité, le caractère éphémère de ces sites et l'imaginaire exagéré de la catastrophe. Ces considérations permettent déjà de comprendre la dimension éminemment sociale des sites considérés comme des géomorphosites.

Question 2 : Quelles sont les représentations sociales mobilisées pour mettre en valeur les géomorphosites, et quels critères de choix président à leur sélection ?

Le caractère jugé exceptionnel des géomorphosites témoigne d'une démarche anthropocentrée de sélection entre objets géologiques, sélection dont les critères sont généralement liés à la culture occidentale – le corpus n'offrant guère d'autres perspectives régionales. Mais ces critères sont de plusieurs ordres, en particulier esthétiques, politiques, scientifiques et écologiques, comme le mentionnent les définitions des géomorphosites (1.a, 1.b). L'analyse de l'ensemble du corpus de documents visait donc à dégager une **hiérarchie** parmi ces critères.

Le critère **esthétique** semble primordial : c'est à la fois le premier dans la chronologie et celui qui revient le plus fréquemment de la part des différents acteurs. Les représentations artistiques des géomorphosites datent remontent au XIX^e siècle ou au début du XX^e siècle, qu'il s'agisse de représentations picturales (2.b, 2.d, 2.e) ou romanesques (2.a). Ces représentations peuvent être replacées dans le contexte du **romantisme**, qui glorifie la grandeur de la nature : le regard des artistes se porte ainsi sur les géomorphosites, dont l'aspect pittoresque et emblématique correspond aux centres d'intérêts de ce courant artistique et littéraire. À ce titre, une analyse des tableaux (couleurs, lignes et composition) et du vocabulaire (champ lexical pour Arsène Lupin) était utile, afin de montrer l'**émotion** que suscitent les géomorphosites auprès des artistes.

Ce regard individuel des artistes, même s'il n'est pas étranger au contexte de son époque, est ensuite investi de façon **collective** par le champ politique. Ce critère est particulièrement marqué en Amérique du Nord (2.c) où le sentiment national, au Canada comme aux États-Unis, s'appuie entre autres sur les représentations de la nature du Groupe des Sept (2.d), encouragées par le pouvoir et par une mise en valeur muséale. Ce sentiment de *wilderness*, repris à travers la mise en place des parcs naturels en tant que symboles des nations, perdure jusqu'à aujourd'hui, ce qui montre la portée civilisationnelle des géomorphosites.

Les critères scientifiques et environnementaux, qui pourraient sembler essentiels de prime abord, apparaissent finalement plus tardifs et plus ténus. Ces critères, explicités par l'UNESCO (3.c), alimentent un discours à la fois pédagogique (le géomorphosite permet de comprendre des processus géomorphologiques) et environnemental (la protection de ces sites permet de sauvegarder une richesse écologique). Pourtant, ce discours permet aussi de conforter la vision esthétique et artistique initiale. Les critères scientifiques semblent plus objectifs, et légitiment ainsi l'intérêt que porte la société à ces sites jugés « beaux » avant toute autre considération.

Ces différents critères sont il est vrai étroitement liés les uns aux autres, mais il semblait important de montrer comment les discours peuvent s'articuler les uns aux autres. Le regard naturaliste ne semble pas



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

primordial ; les critères culturels président largement à la sélection des géomorphosites, malgré l'apparence naturelle de ces derniers. Ce déséquilibre permet de comprendre comment les sociétés (occidentales principalement) ont érigé certains géomorphosites en hauts lieux.

Question 3 : En quoi le regard porté sur les géomorphosites contribue-t-il à leur mise en valeur économique et touristique ?

L'objectif de cette question était de montrer comment le processus d'artialisement des lieux, au sens d'Alain Roger, peut conduire à la mise en tourisme d'un géomorphosite. Les représentations artistiques des sites sont nombreuses, et cette force iconographique et culturelle, amplifiée par de nouveaux supports comme le cinéma (4.b, 4.c), les magazines (4.d) et la publicité en ligne (2.a, 4.a), sert une logique de **marketing territorial**. Cependant ce processus n'est ni spontané, ni immatériel : le traitement de cette question supposait donc de prêter une attention étroite au rôle de nombreux acteurs et aux infrastructures qui servent à la mise en place effective d'une fréquentation touristique des géomorphosites.

La mise en tourisme repose sur des échelles d'action, parfois locales (offices de tourisme, communautés riveraines), mais surtout nationales et internationales (États, UNESCO, régions et opérateurs du tourisme), à la fois en termes de financement et de normalisation des équipements comme des pratiques. En effet, le géomorphosite retenu fait l'objet d'aménagements pour l'équiper en vue de l'arrivée des touristes (accessibilité et hébergement, comme à Uluru) et pour permettre une **expérience sensible** du lieu : la pratique active des géomorphosites (parcours de marche, panneaux explicatifs, navigation en pirogue, repas chez l'habitant : 1.c, 3.d, 4.b, 4.d) vise en effet à éveiller l'émotion, plus qu'un savoir rationnel sur les formes observées. Cette emprise matérielle du tourisme, associée à la notoriété parfois mondiale des sites (3.d, 4.a) peut aller jusqu'à une surfréquentation des lieux au regard de leurs capacités, voire une « disneylandisation » comme l'explique Sylvie Brunel. Ainsi, le tourisme transforme, par rétroaction, le regard initial porté sur le site, en produisant des **archétypes** et un imaginaire figé. C'est parfois cette vision, caricaturale, qui est transmise par les offices de tourisme.

Il faut cependant noter la diversification récente des pratiques touristiques à travers la promotion des Géoparcs et du **géotourisme** (3.a, 3.b). Cette notion, à expliquer, permet d'envisager la mise en valeur des géomorphosites dans une logique de durabilité avec des retombées économiques locales, plus d'éducation à la nature et une attention particulière portée aux sites choisis afin d'en éviter la dégradation. Or la répartition mondiale des Géoparcs (3.b) témoigne de fortes inégalités régionales, ce qui montre à nouveau le caractère non universel des critères de sélection de cette nouvelle notion. Les Géoparcs revêtent une dimension éminemment politique et culturelle, avec une très forte représentation en Europe occidentale et en Asie orientale. Cette présence peut s'expliquer par la notion de **sociétés paysagères** avancée par Augustin Berque. La rareté des Géoparcs en Amérique du Nord s'explique, *a contrario*, par l'antériorité et la quantité des parcs nationaux (2.c), couvrant déjà de nombreux géomorphosites, mais en suivant une approche plus directement touristique. Les formes de mise en valeur peuvent ainsi être diverses, mais jouent toujours sur l'expérience sensible du visiteur.

Question 4 : Comment ces sites sont-ils mis en patrimoine, et en quoi ce processus est-il source de divergences, voire de conflits d'usage à toutes les échelles ?

Il convenait tout d'abord de présenter le processus de patrimonialisation, dont plusieurs documents décrivent le processus et ses difficultés (4.d, 4.e) : après la notification de la découverte (considérée comme le « moment zéro » du processus) vient l'authentification institutionnelle ; le site est ensuite décrit et médiatisé, ce qui peut enfin aboutir à son classement. De ce processus découlent aussi des pratiques, comme le tourisme, qui peuvent à leur tour jouer un rôle dans la diffusion et la labellisation (accélération de la diffusion, mais de façon stéréotypée ; accélération ou au contraire frein pour le classement). Dans tous les cas, si le site géologique est bien d'origine naturelle et préexiste à sa découverte, le géomorphosite qui en est issu a donc une date de naissance précise liée à un geste social de reconnaissance.

Plusieurs exemples dans le corpus permettaient de comprendre les divergences et les conflits d'usage engendrés par la patrimonialisation des géomorphosites. Ces conflits opposent généralement les touristes aux autres acteurs, et à la population locale en particulier. Cependant, ces conflits ne concernent pas seulement les pratiques, mais témoignent de **représentations différentes** entre acteurs. Il serait réducteur de considérer simplement que la population locale rejette l'afflux de touristes en raison d'un certain nombre de nuisances. Il s'agit, plus profondément, de points de vue qui s'opposent.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Par exemple, on assiste à une opposition endogène/exogène, voire sacré/profane dans le cas du mont Uluru (**3.d**) : pour les Anangu, le mont est un espace de vie revêtant un caractère sacré, sans être pour autant considéré comme un site géomorphologique remarquable ; tandis que pour les touristes, il s'agit d'un décor célèbre et d'un paysage à photographier, entraînant des pratiques ludiques ou sportives. Ces usages sont donc vus comme une profanation par les Anangu et comme une forme d'agression envers leur souveraineté territoriale coutumière, ce que le gouvernement australien a finalement pris en considération dans une logique de reconnaissance progressive des droits autochtones. Le conflit rejoint donc une dimension géopolitique nationale et un enjeu de mémoire. Dans le cas de la Réunion (**4.e**), l'opposition concerne cette fois la vision régionale (ou nationale) de « l'exceptionnalité » des lieux face à la vision « universelle » de l'UNESCO. Cette querelle des universaux met en avant toute la difficulté de définir la notion même d'exceptionnalité au plan culturel, alors même que la dimension naturelle des géomorphosites semblait initialement permettre de faire référence à un patrimoine géologique commun peu contestable.

Enfin, le corpus montre aussi une opposition entre conceptions éthiques de la nature : face au risque d'une approche trop utilitariste des sites géomorphologiques (**3.d**, **4.a**, **4.c**), le conservationnisme domine dans la vision des Géoparcs et de l'UNESCO, dans la logique du développement durable (**3.a**). Mais les préservationnistes de l'Organisation non-gouvernementale *Mountain Wilderness* vont plus loin en prônant une protection des Arches naturelles de la Grande Chartreuse (**4.d**) par la mise à l'écart des regards, et en s'opposant à la démarche de mise en lumière du site entamée par les conservationnistes de *Montagne Magazine*. Les tensions qui peuvent exister au sujet des géomorphosites sont donc le reflet de représentations culturelles différentes, et non pas de sites plus ou moins fragiles : la culture l'emporte ainsi sur la nature, même pour des sites géomorphologiques.

Samuel DEPRAZ, Cécile MICHOUDET

2.3.3 OPTION C : « Aménagement »

Sujet : Aménager les littoraux en France : contexte, acteurs et enjeux

Cette année, 71 candidats ont choisi de traiter l'option C « Aménagement ». La moyenne des notes à cette épreuve s'élève à 8,38. Les notes s'échelonnent de 01 (pour une copie presque blanche) à 17, sept candidats ayant obtenu une note égale ou supérieure à 14/20.

Le nombre élevé de copies sur l'option C s'explique sans doute par le caractère classique et sans difficulté apparente du sujet proposé. C'est pourquoi il est important de rappeler que choisir l'option « aménagement » ne s'improvise pas (il en va de même pour les autres options) et les documents fournis ne peuvent pas combler les lacunes de certains candidats sur les acteurs, politiques et dispositifs de l'aménagement du territoire en France. Le déficit de connaissances sur les questions générales d'aménagement conduit inévitablement à des défauts de problématisation et à une absence de mise en perspective historique, voire parfois à des erreurs grossières de dates. La connaissance du contenu des manuels qui traitent de l'aménagement du territoire en France constitue ainsi une base indispensable, à compléter par la lecture de publications plus spécialisées sur différents thèmes et espaces. Les références à des auteurs restent très rares dans les copies ; or elles sont toujours bienvenues dès lors qu'elles sont pertinentes et précises.

Sur la forme, si la qualité de l'orthographe ne pose en général pas problème à l'exception de quelques copies, le jury est intransigeant sur l'orthographe de certains termes, comme celui de loi Littoral orthographiée souvent avec un « e », sans majuscule, etc., ou encore d'hinterland. La qualité du style est un problème davantage récurrent. Un certain nombre de copies sont pénalisées par un style lourd et un vocabulaire mal maîtrisé. Le jury recommande aux candidats de soigner la syntaxe, la formulation des phrases ainsi que la lisibilité de l'écriture pour une lecture fluide des copies, car une copie mal écrite (style comme graphie) en dévalorise le contenu.

La plupart des copies témoignent d'une maîtrise globale de l'exercice du commentaire. Toutefois, plusieurs remarques doivent être faites sur la question de la méthode. Réaliser un bon commentaire est difficile ; il s'agit à la fois de produire une bonne synthèse, éclairée par des connaissances personnelles, tout



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

en s'appuyant précisément sur les documents. Or, le traitement du corpus reste, dans bon nombre de copies, trop superficiel, la référence aux documents se limitant à citer leur numéro entre parenthèses. Le jury rappelle à nouveau que tous les documents doivent être mobilisés et analysés. Même si le corpus comportait un nombre important de documents, aucun ne devait être écarté. Il faut aussi veiller à bien développer les réponses ; certaines copies apportent des réponses claires mais trop peu développées. Pour autant, il ne s'agit pas à l'inverse de tomber dans une description longue et paraphrasée des documents, certaines copies citant plusieurs lignes de certains textes. Enfin, même s'il est bienvenu que les candidats identifient certains manques dans le corpus (qui, malgré le nombre important de documents, ne peut aborder tous les aspects de la question), une critique systématique des documents est déplacée car infondée. Il appartient aux candidats de combler les aspects moins traités par les documents en faisant appel à leurs connaissances personnelles.

Le corpus rassemblait des documents de nature et d'échelle variées. L'exercice du commentaire nécessite de savoir mobiliser les textes sans se limiter à de la paraphrase et également de savoir lire les documents graphiques et statistiques, notamment démographiques, sur lesquels le jury a noté des erreurs d'interprétation. Il est important aussi que les changements d'échelle soient explicités et présents dans le commentaire.

Les bonnes copies sont celles qui ont justement allié connaissances sur les questions d'aménagement, mobilisation exhaustive et analyse fine des documents, bien mis en relation dans une démonstration fluide et claire, et un raisonnement d'ensemble sur les quatre questions. Le jury attend que les candidats lisent attentivement les questions et y répondent de manière précise et organisée. Le jury a pénalisé les copies présentant des réponses décousues, donnant l'impression que la réponse est formulée au fil de l'eau de la lecture des documents. A l'inverse, une phrase finale, qui fait la transition avec la réponse à la question suivante, est bienvenue.

Chacune des quatre questions était notée sur 5 points. Les deux premières questions ont été les mieux traitées par les candidats. La question 3, pour des raisons de compréhension peut-être, et la question 4, par manque de temps sans doute, ont été moins développées et moins bien réussies.

Certains candidats ont rédigé une introduction générale, en préambule aux réponses aux questions. Toutefois, l'introduction n'a été valorisée qu'à la condition qu'elle définisse les termes clés du sujet, au moins aménagement et littoral, et dégage un questionnement général (une introduction d'une page qui présente seulement les documents mais ne comporte pas de définition et problématise peu n'a aucun intérêt). Or, même dans des copies de très bon niveau par ailleurs, on déplore l'absence de définitions. Le jury rappelle que l'effort de définition devrait être un souci systématique. La définition de littoral a été un peu plus présente, mais souvent très incomplète et mal cadrée ; en revanche, les termes aménager, vulnérabilité ou encore risque ont rarement fait l'objet d'une définition.

Le sujet invitait à réfléchir à l'aménagement des littoraux français, métropolitains et ultramarins, qu'il fallait entendre comme un ensemble de démarches volontaristes de création d'équipement, protection, organisation institutionnelle, etc., menées par les différents acteurs concernés, et qui se déclinent à différentes échelles.

En géographie, la définition du littoral ne peut être réduite au simple trait de côte. Il faut le définir comme la zone de contact d'épaisseur variable entre espace terrestre et maritime, l'interface entre un avant-pays maritime et un arrière-pays terrestre. On pouvait préciser aussi que la législation française, à travers le champ d'application de la loi Littoral, s'étend sur les communes littorales.

Cette bande côtière présente des caractéristiques physiques et des formes de mise en valeur variées, mais elle offre toujours des écosystèmes fragiles aux enjeux spécifiques, et aujourd'hui largement conflictuels, sur un espace qui est par nature limité. La législation cherche à organiser l'attractivité croissante de cette portion du territoire, concilier et réglementer la pluralité des activités et gérer les risques spécifiques, pour une mise en valeur durable de ces espaces.

Le sujet demande aux candidats d'élaborer au moins une production graphique. Une large majorité des copies a répondu à l'exercice. Seule une quinzaine de copies ne comporte aucune illustration, tandis que 20 copies comportent deux productions graphiques (voire trois dans une copie). Ce sont surtout les questions 2 et 4 qui ont donné lieu à des schémas d'acteurs, des frises chronologiques (pour la question 2) et des croquis (pour la question 4). Quelques croquis de conflits d'usages ont également accompagné la question 1. Trop souvent encore, ces productions sont incomplètes : sans échelle (même approximative), sans noms, etc. voire avec des localisations erronées. Le jury rappelle l'importance du soin apporté à la



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

réalisation des illustrations et au respect des règles de sémiologie graphique. Une illustration prend tout son sens si elle est commentée dans la copie et vient donc en appui du texte. À certaines illustrations plaquées de façon artificielle, on préférera des productions personnelles élaborées à partir des documents du corpus (sans qu'il s'agisse de la simple reprise d'un croquis déjà proposé dans le corpus). Un croquis d'Arcachon a par exemple été réalisé dans plusieurs copies, en complétant le document 3a.

Question 1. Dans quelle mesure les littoraux français sont-ils soumis à des usages et à des logiques d'aménagement contradictoires et/ou conflictuelles ?

Cette première question invitait les candidats à expliciter la pluralité des usages de l'espace littoral et à montrer en quoi ceux-ci sont parfois difficilement compatibles et sources de tensions et de conflits dans un contexte de pression anthropique de plus en plus forte sur cet espace limité.

Il était opportun de rappeler, comme l'ont fait certains candidats, que les littoraux ont été longtemps répulsifs, avant de devenir des espaces convoités et aujourd'hui hautement anthropisés. Onze copies ont cité fort à propos l'ouvrage de l'historien Alain Corbin sur le « désir du rivage » dans les sociétés occidentales, qui a mis en lumière l'attrait progressif pour les rivages du XVIII^e au XIX^e siècle et l'« invention » du rivage à travers une sensibilité et un regard nouveaux. La question du tourisme et des loisirs étant au programme, cette connaissance pouvait être partagée par de nombreux candidats.

Les littoraux sont soumis aujourd'hui à des usages et à des logiques d'aménagement variés. Le jury attendait que cette plurifonctionnalité des espaces littoraux soit présentée de manière organisée, entre fonctions « traditionnelles » (commerciales, extractives et productives – agriculture et industrie) et fonctions touristique-récréatives, plus récentes.

Le premier processus saillant est, il est vrai, l'attractivité résidentielle et la croissance de la fréquentation touristique de la plupart des littoraux français et de leurs arrière-pays, que montraient bien le graphique 1a et la carte 1c à travers les soldes migratoires le plus souvent fortement positifs, ainsi que la carte 1d mettant en avant la forte concentration littorale des résidences secondaires à l'échelle de la région Pays de la Loire. Il fallait cependant distinguer les deux phénomènes (doc 2b), une lecture trop rapide des documents ayant conduit certains candidats à amalgamer croissance démographique et fréquentation touristique.

Attractivités résidentielle et touristique se conjuguent et se traduisent toutes deux par de fortes pressions foncières et une hausse des prix de l'immobilier. Les données démographiques contenues dans les documents 1a et 1c devaient ainsi être mises en relation avec l'importance des surfaces construites (doc. 1b) et la concentration des résidences secondaires (doc. 1d). Certains candidats ont bien fait le lien entre cette pression sur les communes littorales et l'attractivité croissante de l'arrière-pays proche (doc. 1b et 1f). Les prix de l'immobilier tendent, sur les littoraux les plus attractifs (départements de la façade méditerranéenne), à être aussi élevés ou presque dans l'arrière-pays que sur la côte.

L'importance croissante du caractère touristique et résidentiel des littoraux ne doit pas faire oublier les autres usages et fonctions. Trop de copies se sont focalisées sur les usages récréatifs et touristiques, négligeant, voire oubliant les usages productifs. C'est un point qui a été sanctionné. On ne peut se contenter de réponses partielles, fussent-elles détaillées sur certains aspects. La carte 1g de localisation des principaux ports de commerce et de pêche a été curieusement le document le moins utilisé alors que son analyse était simple et devait amener à spatialiser les fonctions productives et à préciser les différences entre façades et portions de celles-ci, en soulignant l'importance de la façade portuaire de la Manche, la place de la Bretagne pour la pêche, et le caractère unique de la place portuaire de Marseille-Fos sur la façade méditerranéenne.

On peut ainsi au final dégager des profils différenciés de communes littorales (doc. 1e), certaines à forte activité de services dont le tourisme, d'autres aux activités primaires ou industrielles prédominantes, d'autres encore aux activités plus diversifiées de pôles urbains. Un biais de certaines copies a été de ne considérer que les littoraux les plus attractifs. Or, le profil d'activité tout comme l'attractivité des littoraux sont divers, et ce à différentes échelles qu'il convenait ici d'explicitier dans le commentaire : entre façades (méditerranéenne, atlantique, etc., ce que montre notamment la carte 1c de la variation 2010-2015 du solde migratoire) et même entre segments de celles-ci (doc 2b aussi), entre communes littorales et arrière-pays, entre littoraux métropolitains et littoraux ultramarins (parfois oubliés), que trois documents (1a, 1c et 1e) permettaient d'aborder. Le document 1a devait amener à remarquer que si le moteur de la croissance démographique des communes littorales métropolitaines, et plus encore de leur arrière-pays proche, tient à



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

un solde migratoire largement positif, à l'inverse les communes littorales d'Outre-Mer accusent un solde migratoire légèrement négatif compensé par un solde naturel très positif.

Face à l'urbanisation intense des littoraux français, l'espace limité du littoral devient un bien rare et convoité. Ainsi une dernière partie de la réponse devait lier usages, acteurs et conflits. Différents motifs et géométries d'acteurs dans les conflits devaient être distingués, opposant acteurs publics (préfecture et municipalités par exemple) mais aussi associations de défense de l'environnement ou de riverains, et promoteurs privés.

Il s'agissait de montrer que des conflits inévitables naissent des intérêts contradictoires, le plus souvent entre logiques de préservation des espaces « naturels » côtiers et logiques de développement, qui se cristallisent autour d'opérations d'urbanisme et de projets d'aménagement. Contrôler l'extension du bâti tout en répondant aux besoins du développement local, organiser la mise en valeur du littoral, lutter contre l'éviction d'autres activités et le risque d'une mono-activité touristique et/ou résidentielle, n'est pas chose facile. Cela devait conduire à souligner la difficulté d'un aménagement concerté et raisonné censé répondre aux pressions. L'action du Conservatoire du Littoral (doc 3d), consistant en l'acquisition de parcelles du littoral en vue de leur préservation mais aussi de leur ouverture au public, devait être relevée. Le document 2a permettait d'avancer, à travers le cas du département de l'Hérault, que les motifs de contentieux d'urbanisme sur le littoral sont liés très majoritairement à des opérations ou des documents d'urbanisme ou à la préservation du milieu naturel. Ce document était à mettre en relation avec le document 2e relatant le cas du bras de fer entre le maire de Lège-Cap Ferret et le préfet de Gironde, au cœur des annulations du PLU de la commune et du SCOT du bassin d'Arcachon. On pouvait aussi convoquer le document 3c qui montrait les intérêts contradictoires sous-tendus par le projet de réforme de la loi Littoral en 2018 et notamment l'opposition d'une association bretonne.

Certains candidats ont réalisé un schéma d'acteurs, une bonne initiative à condition d'éviter une lecture simpliste des jeux d'acteurs et de ne pas se limiter à confronter maires partisans de tout bétonner et État garant de la préservation de l'environnement.

Question 2. Comment le rôle et les objectifs de l'État en matière d'aménagement du littoral ont-ils évolué depuis les années 1970-1980 ?

La réponse à cette question nécessitait de connaître l'évolution historique de l'aménagement du littoral en France, c'est-à-dire celle du rôle des différents acteurs ainsi que les dispositifs réglementaires existants. C'est là que les connaissances personnelles des candidats se sont le plus révélées ou que des lacunes criantes et des confusions regrettables (déconcentration/décentralisation) sont le plus apparues. Un certain nombre de candidats ne maîtrise pas suffisamment la chronologie et parfois même les grandes lignes de l'aménagement du territoire (pas seulement littoral) français. Il convient également de connaître l'orthographe correcte des noms des hommes et femmes politiques cités (Mitterrand, Giscard d'Estaing, Defferre, Voynet...).

Le jury attendait que les candidats rappellent d'abord l'action d'aménagement volontariste du littoral conduite par l'État français dans les années 1960, sous l'impulsion de la DATAR. Même si cela sortait du cadrage temporel de la question, ce rappel était nécessaire pour la compréhension des évolutions ultérieures. L'action emblématique de la « mission Racine » et l'aménagement touristique du littoral languedocien ont été souvent évoqués à juste titre. Moins fréquemment a été rappelé l'aménagement de la côte aquitaine par la MIACA ou la mise en valeur du littoral corse, et plus rarement encore la politique de construction de zones industrialo-portuaires par l'État à la même période, comme Le Havre, Dunkerque ou Fos, visant à renforcer les grands ports français.

Ce rappel permettait de mieux mettre en perspective la « rupture » des années 1970 avec la création du Conservatoire du littoral (1975) notamment. Beaucoup de copies ont malheureusement passé sous silence la création de cet organisme majeur de protection du littoral, pourtant l'objet du document 3d et présent dans le document 3e, sans doute par défaut de connaissances sur celui-ci, ou bien ont fait l'erreur de replacer sa création dans le cadre de la loi Littoral, votée onze ans plus tard. Il eut été bon de souligner que si les années 1980 constituent un tournant majeur, un changement de paradigme s'opère déjà dans les années 1970 avec l'affirmation des préoccupations environnementales. Le vote de la loi Littoral en 1986 vient abonder dans ce sens en offrant un cadre législatif spécifique à l'espace littoral, qui vise à y concilier aménagement et protection. Le document 3b détaillait les principales dispositions de la loi, les objectifs poursuivis pour chacune d'entre elles (organiser le développement du territoire littoral de façon économe,



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

maintenir la continuité de l'urbanisation et préserver des coupures et les espaces les plus fragiles, pour éviter des fronts urbains continus) et les difficultés posées (difficulté des interprétations, des délimitations et de traduction dans les documents d'urbanisme). Le document 3a visualisait quant à lui la disposition phare d'inconstructibilité de la bande littorale des 100 mètres. Enfin, le document 3c permettait de souligner les débats récents autour du projet de réforme de la loi Littoral présenté en 2018, visant à en assouplir certaines dispositions, notamment pour faciliter l'urbanisation et le développement d'activités économiques ou encore d'équipements collectifs près de la côte.

La multiplication des espaces protégés par voie réglementaire a été assez peu évoquée alors qu'il s'agit de dispositifs importants qui ont su se renouveler (carte 3e) : aux parcs nationaux de première génération, réserves naturelles puis périmètres Natura 2000 se sont ajoutés de nouveaux parcs nationaux de 2^e génération (post-2006) comme celui des Calanques (premier parc périurbain, à la fois terrestre et marin), ainsi que la création de la forme de parc naturel marin (2006).

Il était évidemment attendu que soit soulignés également le recul du rôle de l'État aménageur et les lois de décentralisation de 1982. Évoquer le transfert de compétences aux collectivités locales était nécessaire, mais il fallait en outre préciser celles de chacune des collectivités. Le tableau du document 2f (daté de 2015, donc tenant compte des modifications apportées par la loi NOTRe qu'il devait conduire à évoquer) conduisait à faire ressortir le rôle majeur de deux échelons : celui des communes et de leurs groupements intercommunaux à l'échelle locale (en charge des documents d'urbanisme réglementaire PLU, PLUi et SCoT), et celui, croissant, des régions, chefs de file de l'aménagement en charge de l'élaboration de différents Schémas régionaux (de développement économique, de développement durable et de tourisme) ou encore de la gestion des ports maritimes. Le niveau supranational et les orientations fixées par l'Union européenne, à travers par exemple la convention de Barcelone de 2010 évoquée dans le document 2d, ne devaient également pas être oubliés.

Certaines copies ont nuancé à juste titre l'effacement du rôle de l'État, en soulignant qu'il ne se désengageait pas et que son rôle législatif restait important et donnait un cadre prescripteur réglementaire aux aménagements et à la gestion des risques (loi Littoral, création d'outils de protection, de documents obligatoires tels les PPRL...). Il fallait également noter que le passage d'un État aménageur à un État régulateur prend place dans une gouvernance plus complexe et que cela n'est pas exempt d'incompréhensions et de tensions suscitées avec les collectivités locales notamment.

Plusieurs copies ont accompagné leur réponse d'une frise chronologique. Il s'agissait d'un choix pertinent, à condition d'y faire figurer suffisamment de dates et d'y faire apparaître aussi les grandes périodes et les ruptures majeures.

Question 3. Le principe de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) est-il une simple utopie ou se traduit-il de manière opérationnelle et efficace au sein des politiques d'aménagement ?

Répondre à cette question supposait d'abord de définir la GIZC avant d'évaluer son degré de prise en compte dans l'aménagement littoral. Or, peu de candidats sont parvenus à comprendre et décrire précisément ses principes fondateurs, cette question ayant donné lieu à de nombreuses réponses partielles ou se contentant de paraphraser les documents. Plus surprenant, peu de candidats sont parvenus à établir le lien entre GIZC et développement durable. Partiellement et mal traitée, cette question a visiblement dérouté nombre de candidats et a souvent donné lieu à une notation faible.

Promu par la Conférence des Nations-Unies sur l'Environnement et le Développement à Rio de Janeiro, en juin 1992, le principe de Gestion Intégrée des Zones Côtières (GIZC) a pourtant connu un succès considérable, aux échelles tant internationale, qu'européenne ou nationale. Le document 2d témoignait de l'écho positif reçu par la GIZC et de son adoption par l'Union européenne, la France et les pays riverains de la Méditerranée, avec la signature, dès 1995, de la Convention de Barcelone prévoyant la gestion intégrée du littoral et l'utilisation rationnelle de ses ressources naturelles.

Les documents 2c et 2d devaient permettre de définir et caractériser la GIZC inscrite, dès son origine, dans le giron du développement durable. La GIZC est ainsi définie dans le document 2d comme un « *processus dynamique de gestion et d'utilisation durables des zones côtières* » : « *dynamique* », car non figé et susceptible de transformation en fonction des évolutions du contexte local ; « *durable* », car s'efforçant de concilier la préservation des écosystèmes, la pérennisation des activités économiques et l'inclusion sociale. La GIZC vise en effet à concilier préservation de l'environnement et développement économique et social – au même titre que le développement durable. Par ailleurs, elle revendique un



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

caractère « intégré », par opposition aux gestions sectorielles longtemps dominantes. Avec la GIZC, il s'agit donc d'aborder les zones côtières dans leur globalité et non plus secteur par secteur. Dans un programme de GIZC, l'intégration se décline de différentes manières : elle est sectorielle certes, prenant en compte les multiples usages du littoral ; elle est aussi spatiale, englobant zones terrestres et maritimes (doc. 2c) ; temporelle, articulant objectifs de gestion à court terme et actions à long terme dans un souci de prise en compte de ces « générations futures » chères au développement durable ; politico-administrative, reposant sur la coordination des différentes politiques mises en œuvre ; environnementale avec la prise en compte de l'environnement dans toutes les politiques (agricole, forestière, énergétique, halieutique, touristique, industrielle, logistique, urbaine, etc.).

Ancrée dans la durabilité, la GIZC repose également sur la participation d'acteurs pluriels à l'établissement du diagnostic, à l'identification des enjeux de gestion, à la définition des orientations stratégiques et à l'élaboration du plan d'action : « *il s'agit d'associer, à droit constant, des acteurs multiples autour d'un projet commun dans le but de partager un diagnostic sur la situation d'un territoire littoral, puis de définir de manière concertée les objectifs à atteindre et de conduire les actions nécessaires* » (doc. 2d). La GIZC a été fort justement décrite par certains candidats comme une réponse aux lacunes de la loi Littoral fondée sur une approche plus inclusive, concertée et de type *bottom up*. Maître-mot des programmes de GIZC, la concertation entre des acteurs pluriels, aux intérêts divergents, ayant peu ou pas l'habitude de travailler ensemble, peut cependant s'avérer difficile à mettre en œuvre localement.

Expérimentée, en France, de 2005 à 2007, dans le cadre d'un appel à projet national lancé par la DATAR, la GIZC a été mise en œuvre dans une bonne vingtaine de territoires littoraux (doc. 2d), mais son bilan est mitigé. Si la prise en compte de l'interface terre / mer semble avoir été bien réelle dans ces projets de territoire, un rapport de 2010 pointe les limites de l'expérimentation, notamment le déficit d'accompagnement de la part de services de l'État (doc. 2d), censés piloter la démarche, mais fragilisés par les restructurations et regroupements induits par la mise en œuvre de la RGPP (Révision générale des politiques publiques) – qu'aucune copie n'a évoquée. Concrètement, cela se traduit par la difficulté à intégrer la dimension environnementale dans un certain nombre de projets de développement. Le dossier documentaire comportait plusieurs exemples qui auraient pu être mis en avant comme autant de cas de résistance à l'application des principes de la GIZC ou du moins à l'adoption d'une vision commune du développement littoral. Le différend opposant le conseil municipal de Lège-Cap Ferret, dans le bassin d'Arcachon, et le représentant de l'État, le Préfet de Gironde, autour des surfaces à ouvrir à l'urbanisation, dans le cadre du PLU communal (doc. 2e) offrait une illustration de ces logiques de gestion opposées.

Question 4. Dans un contexte de vulnérabilité des populations et des environnements côtiers, que signifie l'expression « protéger le littoral » et quels sont les enjeux que cette expression soulève en matière d'aménagement ?

Même si le terme n'était pas explicitement cité dans le libellé de la question, la thématique des risques littoraux était ici centrale. Il convenait, dans un premier temps, de s'attarder sur la notion de « risque », ses déclinaisons sur l'espace littoral et les facteurs susceptibles d'accentuer ces risques littoraux, puis d'aborder les réponses apportées par les pouvoirs publics pour réduire la vulnérabilité et « protéger le littoral ».

Le risque est communément défini comme la rencontre d'un aléa (un phénomène naturel ou technologique dont l'occurrence est plus ou moins probable dans un espace donné) et d'une vulnérabilité (le degré d'exposition d'une population, variable en fonction de facteurs multiples). La notion de « vulnérabilité » devait donc se comprendre comme la fragilité des populations littorales exposées à des risques multiples, naturels ou technologiques. Parmi ces risques, les uns sont spécifiques aux littoraux – submersion marine, recul du trait de côte, avancée du cordon dunaire (doc. 4a) –, d'autres plus génériques, mais présents également dans les espaces côtiers – risque technologique particulièrement accusé à proximité des zones industrialo-portuaires ou risques naturels très fréquents comme l'inondation fluviale ou l'incendie de forêt. Le niveau de vulnérabilité des populations et des biens est susceptible de varier en fonction de nombreux facteurs dont la sensibilité face aux événements dommageables (intensité et fréquence de l'aléa, implantation géographique des constructions, etc.) et la capacité de résilience soit la capacité pour un individu ou un territoire à absorber un choc et à le dépasser pour se reconstruire. Quelques copies seulement ont opportunément mentionné cette notion de résilience en lien avec celle de vulnérabilité.

L'aléa ne devient donc risque qu'en présence d'enjeux humains et matériels. Or, sur les littoraux, ces enjeux sont particulièrement nombreux et concentrés. En effet, les littoraux et leurs arrière-pays immédiats sont particulièrement attractifs bénéficiant de soldes démographiques très positifs (doc. 1a et 1c) et d'un rythme de construction de logements élevé (doc. 1b) comme a permis de le mettre en évidence la réponse à



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

la question 1. Les densités de population littorales sont généralement supérieures à la moyenne nationale, notamment sur les littoraux ultramarins qui sont des lieux de très forte concentration des populations et des activités. Portée par la croissance démographique et la forte demande touristique, l'urbanisation progresse à un rythme rapide sur la plupart des littoraux français aux dépens des espaces naturels et agricoles. Les pressions anthropiques sont donc très fortes sur des espaces littoraux particulièrement convoités, accentuant l'exposition potentielle des populations et des biens aux aléas. La catastrophe de Xynthia ayant occasionné de très importants dégâts matériels et humains sur les littoraux vendéens et charentais, en février 2010, a été parfois fort judicieusement utilisée pour illustrer le propos. Par ailleurs, dans un contexte de changement climatique et d'élévation significative du niveau de la mer – trop rarement évoqué dans les copies –, le risque de submersion marine pourrait s'accroître, plus particulièrement dans les zones basses littorales accentuant encore la vulnérabilité des populations côtières.

Pour faire face à ces risques, l'État a décidé « d'accélérer le déploiement » des PPR (Plans de prévention des risques) dédiés au littoral : les PPRL (Plans de prévention des risques littoraux) de manière à inciter les communes et leurs groupements à mieux prendre en compte les risques dans les documents d'urbanisme et de planification (PLU, PLUi, SCoT). Le PPR est un document instauré par la loi de 1995 relative au renforcement de la protection de l'environnement, dite loi Barnier. Il est réalisé sous la responsabilité des services déconcentrés de l'État et vise à limiter ou contraindre l'urbanisation dans les zones exposées aux risques (doc. 4a et 4c). Déclinaison littorale des PPR, les PPRL intègrent trois aléas naturels majeurs : recul du trait de côte aussi bien pour les côtes basses que pour les côtes à falaises, submersion marine et avancée du cordon dunaire, et ont pour objectif une « limitation des vulnérabilités » par l'interdiction ou la limitation des constructions en zone exposée (doc. 4a). Ils prétendent de la sorte contribuer à « protéger le littoral ».

L'expression « protéger le littoral » est particulièrement polysémique, mais toutes les copies n'ont pas pris la mesure de cette polysémie. L'expression renvoie d'une part, à la préservation d'écosystèmes littoraux fragilisés par l'occupation croissante de la zone côtière, se traduisant par le déploiement de nombreux périmètres de protection réglementaire (doc. 3e) et par le développement d'une politique d'acquisition foncière menée principalement par le Conservatoire du littoral (doc. 3d). Elle renvoie d'autre part, à la mise en sécurité des personnes et des biens opérée par l'État, en collaboration avec les collectivités territoriales, dans une optique de gestion des risques littoraux. Cette dernière passe par la multiplication des PPRL dont la tempête Xynthia a révélé la couverture insuffisante (doc. 4a). Un recensement, opéré par le ministère de l'environnement peu après la catastrophe Xynthia, a permis d'identifier plus de 300 communes devant être dotées rapidement d'un PPRL (doc. 4a). La commune et station balnéaire de l'Étang-Salé sur la côte occidentale de l'île de La Réunion, au sud de Saint-Denis, figure parmi celles-ci (doc. 4c). Une zone rouge, inconstructible, y a été dessinée le long du rivage, reprenant en partie la zone des 50 pas géométriques (ZPG), de statut domanial, spécifique à l'Outre-mer tandis qu'une zone bleue, « constructible avec prescription » s'étend vers l'intérieur. Dans cette zone, déjà en partie urbanisée, des règles de construction stricte vont désormais s'appliquer pour limiter l'exposition aux risques des populations et des biens. À partir de l'exemple de La Réunion, le régime particulier dont bénéficient les espaces littoraux ultramarins pouvait ainsi être évoqué comme l'assouplissement de certaines dispositions de la loi Littoral afin de ne pas entraver leur développement économique et la transposition dans la loi Littoral d'une règle ancienne datant du XVII^e siècle, la zone des 50 pas géométriques (ZPG). Cette transposition est cependant variable d'un DROM à un autre ce qui renvoie à des formes d'application diverses de la loi Littoral outre-mer.

Compte-tenu des perspectives d'accroissement des risques littoraux, dans un contexte de changement climatique, l'État est également à l'origine de projets d'expérimentation de la relocalisation des activités et des biens. En 2014, 6 espaces littoraux dont 3 localisés sur la côte aquitaine avaient été retenus par l'État pour mener cette expérimentation, en réponse au risque de recul du trait de côte et de submersion marine (doc. 4b). Le document 4d donnait à voir un scénario de relocalisation imaginé pour Lacanau, par le GIP Littoral aquitain et la Ville, pour réduire la vulnérabilité de cette station balnéaire au littoral bas et sableux, située en Gironde. Dans cette vision prospective, des travaux sont envisagés durant la période 2020-2050 pour s'adapter aux effets annoncés du changement climatique : réalisation de gabions et enrochements le long du rivage pour limiter les risques d'érosion et de submersion marines, déplacement des logements et des activités vers l'intérieur, mise en place d'une zone tampon le long du rivage qui serait dédiée aux espaces verts et aux commerces saisonniers installés dans des constructions légères, sans doute démontables. Relativement aisés à comprendre pour les candidats interprétant d'emblée la question de la vulnérabilité dans une optique de gestion des risques, ces documents 4b et 4d ont malheureusement

fait souvent l'objet d'erreurs d'interprétation voire de graves contresens pour des candidats ayant fait l'impasse sur la dimension « risques ».

Au final, le dossier sur l'aménagement des littoraux français proposé à l'analyse permettait de soulever la question plus large des enjeux des espaces littoraux dans le monde, milieux fragiles confrontés pour un certain nombre à une pression humaine croissante et à une vulnérabilité potentielle sans doute grandissante face aux risques et aux effets du changement climatique. Le dossier permettait aussi aux candidats d'insister sur la nécessité d'une compréhension systémique des phénomènes ; la qualité d'un certain nombre de copies montre d'une manière générale que les géographes doivent assurément contribuer aux réflexions sur les enjeux d'aménagement.

SYLVIE CLARIMONT ET LUCILE MÉDINA

2.4 Composition d'histoire

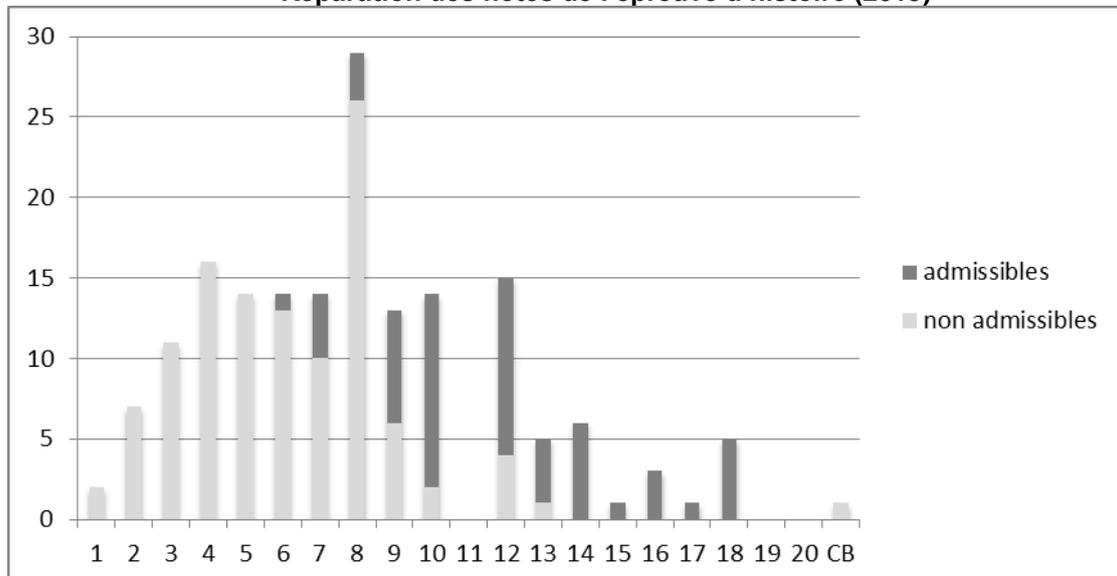
Durée 7 heures

L'usage de tout ouvrage de référence, de tout dictionnaire et de tout matériel électronique est rigoureusement interdit

Sujet : Le roi, ses pouvoirs et ses sujets dans les monarchies françaises et britanniques et dans leurs colonies américaines (vers 1640 - vers 1780)

La commission d'histoire a évalué 164 copies (170 copies en 2018). Les notes s'échelonnent de 1 à 19 (de 1 à 18 en 2018). La moyenne est de 7,59 (7,96 en 2018). 77 copies ont obtenu une note supérieure à la moyenne. 42 copies ont obtenu une note inférieure à 5. 41 copies ont entre 10 et 15 et 8 copies ont une note supérieure à 15.

Répartition des notes de l'épreuve d'histoire (2019)



Avant de revenir sur les principaux enjeux du sujet, le jury, qui a cette année encore, eu le plaisir de lire de très bonnes copies, souhaite donner quelques indications et rappeler des conseils généraux afin d'aider les futurs candidats à se préparer au mieux.

Les notes les plus faibles (inférieures à 4) correspondent à des copies limitées pour l'essentiel à une introduction ou à un très court développement. Entre 4 et 8, on trouve des copies qui souffrent de défauts récurrents : la méthode de l'introduction n'est pas maîtrisée, l'analyse du sujet est très superficielle et rapide



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

sans interrogation sur le sens des termes et leurs relations entre eux (« ses sujets », « pouvoirs »...), sans prise en compte de la chronologie ni de l'ensemble de l'espace considéré (France, Grande-Bretagne et colonies américaines). Certaines copies sont desservies par un déséquilibre prononcé entre la première partie très développée et les autres parties survolées. La gestion du temps s'avère essentielle au cours de l'épreuve écrite. Notons que certaines copies se limitent au XVII^e siècle, omettant le XVIII^e siècle pourtant essentiel dans le traitement du sujet. Ces copies font des contresens en usant par exemple du concept de « monarchie parlementaire » qui ne s'applique pas à la période considérée. Les grands enjeux du sujet ne sont pas vus, la réflexion est peu aboutie, et les plans peu convaincants, avec des connaissances superficielles. Parfois s'ajoute un mode d'exposition maladroit. Mentionnons enfin l'existence de copies qui se contentent de présenter un plan sans aucun travail de rédaction. Les correcteurs ne peuvent se satisfaire d'allusions rapides faisant office de développement ; ils attendent des évocations précises des moments historiques mentionnés (acteurs, faits, dates). Par ailleurs, l'abondance de références bibliographiques n'est pas un gage de qualité... surtout quand le correcteur a l'impression que le candidat n'a pas lu celui ou celle dont il parle.

Les bonnes copies se caractérisent par la maîtrise méthodologique de l'exercice dans ses trois composantes – introduction, développement et conclusion – et par la maîtrise des connaissances scientifiques relatives au sujet.

Bien que le sujet ne se prêtait *a priori* guère à un plan chronologique, le jury a apprécié les candidats qui justifiaient leur découpage et équilibraient les analyses entre les différents espaces considérés.

Les bonnes copies sont structurées, tentent d'embrasser le sujet dans sa totalité, en mobilisant des données historiques précises (datées), variées, développées et analysées, afin de leur donner sens. Ces copies introduisent des nuances et sont précises quant au vocabulaire historique utilisé : elles introduisent des concepts en prenant soin de les définir (*État militaro-fiscal, monarchie mixte, gallicanisme, lois fondamentales, etc.*)

Elles permettent de suivre sans effort un raisonnement marqué par une progression avec des idées qui s'enchaînent. Le soin apporté aux transitions entre parties et au sein des parties a été apprécié, de même que la maîtrise des sauts de ligne et des alinéas.

Elles témoignent de la capacité du candidat à sélectionner, mobiliser et expliquer en nuances et profondeur des connaissances historiques et historiographiques. Quelques exemples pertinents bien choisis et articulés au raisonnement sont préférables à un catalogue de références bibliographiques ou à une liste d'événements. Les candidats veilleront également à écrire correctement les noms des historiens, des personnages et des lieux qu'ils citent. Pour rappel, seuls les chiffres romains accompagnent les noms des rois et la numérotation des siècles.

Dans l'ensemble, l'expression est correcte et les copies de qualité bien rédigées et agréables à lire. On soulignera toutefois la nécessité d'éviter le futur en histoire ainsi que la vigilance à porter à la graphie, parfois relâchée. Là encore, la gestion du temps de l'écriture au propre et de la relecture fait partie de l'évaluation.

En conclusion de ces remarques générales, les compétences attendues à l'écrit dans cette épreuve de dissertation historique sont les suivantes :

- Analyser un sujet et poser une problématique.
- Organiser une réponse dans une démonstration cohérente couvrant l'ensemble du cadre spatio-temporel du sujet.
- Étayer le propos d'exemples précis, datés et analysés. Les concepts employés sont définis. Les références historiographiques sont précises.
- Conclure en montrant le cheminement intellectuel parcouru.
- Respecter les règles orthographiques, syntaxiques et soigner la calligraphie. Les correcteurs ont valorisé la clarté de l'expression, la correction de la langue et de l'orthographe, des qualités essentielles pour de futurs enseignants.

Le sujet et ses enjeux :

Il ne s'agit pas ici de présenter le seul traitement possible du sujet mais une possibilité de traitement. Le sujet de dissertation historique proposé aux candidats à l'agrégation externe de géographie permettait de réinvestir un grand nombre de connaissances acquises au cours de l'année de préparation. En effet, l'énoncé était en somme une déclinaison particulière du programme lui-même. Ainsi, dans le monde de



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

l'Ancien Régime, *la figure royale* incarnait physiquement l'État, une notion plus abstraite qui bien évidemment subsumait déjà le principal détenteur de la puissance souveraine. La question des *pouvoirs* reprenait l'un des trois termes retenus par les auteurs de la question du programme et il n'y a pas lieu d'y revenir ici dans le cadre d'une proposition de corrigé aux ambitions nécessairement limitées. Enfin, *les sujets* et leurs rapports au roi devaient nécessairement déboucher, à un moment ou à un autre, sur une analyse des contestations.

Cette formulation tripartite n'en était pas moins périlleuse car la tentation était grande d'assimiler bien rapidement les deux premiers termes en introduisant brutalement l'idée d'absolutisme sinon d'arbitraire, encore plus fautive. Rappelons d'emblée qu'une bonne dissertation supposait d'emblée de poser comme acquise l'idée selon laquelle les pouvoirs du roi n'étaient ni despotiques, ni mêmes « absolus » au sens commun de cet adjectif¹. Si tel était le cas, à quoi bon proposer semblable sujet de dissertation ? Bien évidemment, ces précautions sémantiques n'excluaient nullement de discuter la question de l'opposition fondamentale qui courait tout au long de la période entre les aspirations des têtes couronnées à étendre leurs pouvoirs tandis que leurs contradicteurs cherchaient à en limiter la portée de diverses manières.

L'autre difficulté consistait à faire cohabiter dans une même réflexion deux systèmes politiques nationaux qui furent fréquemment présentés comme fort dissemblables, y compris par les contemporains eux-mêmes, à l'exemple d'un Voltaire au XVIII^e siècle. Les Bourbons auraient abusé de leurs prérogatives tandis que les Anglais seraient parvenus à imposer une relation plus équilibrée avec la couronne, tant sur le plan politique qu'individuel. Certes, ces représentations ne sont pas totalement erronées, mais elles méritent singulièrement d'être nuancées sauf à négliger totalement les progrès accomplis par la recherche historique au cours des dernières décennies. En effet, l'arsenal législatif et les usages en cours dans les deux royaumes sont bien évidemment à considérer, mais il est bien plus intéressant encore d'observer leur mise en œuvre concrète sur le terrain. C'est là que la vraie réflexion s'amorçait car à l'évidence, les sujets des deux royaumes disposaient de marges de manœuvre assez importantes, spécialement dans les périphéries où les administrateurs étaient moins présents. En somme, le troisième terme de l'énoncé devait conduire les candidats à modérer leurs ardeurs critiques envers l'arbitraire supposé de ces pouvoirs royaux et, ce faisant, à proposer une réflexion qui devait déboucher sur l'idée que les deux pays n'étaient pas si différents que cela, spécialement pour la période du XVIII^e siècle.

Enfin, rappelons que le programme imposait d'envisager dans un même mouvement les colonies américaines, une réflexion d'autant plus justifiée ici que l'examen de la situation outre-mer permettait justement de conforter un peu plus encore ce qui vient d'être rappelé. De fait, la distance qui existait entre ces espaces transatlantiques et leur capitale renforçait inévitablement l'autonomie interne des territoires en question, au point d'ailleurs que ces libertés purent déboucher, on le sait, sur l'indépendance des Treize Colonies. Pour autant, la proximité relative qui existait entre l'Amérique et les métropoles autorisait dans le même temps cette interaction permanente entre les deux mondes, une caractéristique qui ne valait pas pour les domaines plus lointains des Indes orientales. L'objet d'étude que les spécialistes anglo-saxons nomment *l'Atlantic History* a cette caractéristique qu'il vise précisément à étudier les connexions fort variées qui se nouaient de part et d'autre de l'océan, sans que s'impose l'*a priori* classique qui voudrait que l'Europe ait été seule maître de ce jeu relationnel. En d'autres termes, rendre leur identité et leur capacité d'action aux administrateurs, aux colons voire aux sociétés amérindiennes permet, pour le sujet qui nous intéresse ici, de relativiser un peu plus encore la toute-puissance supposée des pouvoirs royaux en question.

Le jury a eu lu d'excellentes copies mais l'organisation du plan a pu poser problème à nombre de candidats. Rappelons que le jury n'exclut aucune approche pour peu que l'exposé soit clair et débouche sur des conclusions recevables. On pouvait bien sûr privilégier une démarche chronologique dont on ne soulignera jamais assez les vertus de clarté, un choix sans doute préférable pour des candidats trop peu sûrs d'eux-mêmes. Ainsi, on pouvait, par exemple, distinguer une première période allant des années 1640 à la Glorieuse Révolution anglaise de 1688, quatre décennies pendant lesquelles les aspirations à une extension des pouvoirs royaux tant chez les Bourbons que chez les Stuarts butèrent sur des résistances fortes : Fronde, révolution cromwellienne et avènement de Guillaume III d'Orange. Un second mouvement pouvait correspondre à la période d'équilibre relatif entre le roi et ses sujets qui s'instaura ensuite. Même si les deux pays semblaient emprunter des voies différentes, leur destin n'en était pas moins assez comparable. Enfin, après le mi-temps du XVIII^e siècle, les deux pays furent confrontés à des crises nouvelles et protéiformes qui, par leur ampleur, imposaient d'envisager des réformes d'envergure, même si ces

¹ Le substantif absolutisme est un néologisme qui se répand dans la seconde moitié du XIX^e siècle.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

dernières furent souvent insuffisantes, voire à peine esquissées. En dépit des qualités propres à cette approche, celle-ci pouvait déboucher sur un exposé factuel assez insipide au regard des enjeux rappelés plus haut. En effet, cette présentation en trois temps risquait de dissimuler des constantes propres à l'ensemble de la période et, plus grave encore, elle conduisait assez logiquement à mésestimer l'importance des sujets eux-mêmes au profit de l'histoire factuelle plus traditionnelle. C'est pourquoi le jury opte dans cette proposition pour un corrigé thématique, plus en prise avec les problématiques de la recherche actuelle.

Sur le fond, les copies présentant les pouvoirs royaux comme despotiques et arbitraires ont évidemment été sanctionnées. Il s'agissait aussi de préserver un équilibre relatif entre les différents espaces politiques considérés, entre les périodes elles-mêmes aussi, de sorte qu'une copie qui se serait appuyée pour l'essentiel sur le règne louis-quatorzien n'avait aucune chance de satisfaire le jury.

I- Deux monarchies si dissemblables ?

1°) Des points communs ...

Il conviendrait en premier lieu de rappeler l'importance d'un certain nombre de principes, bien connus et communs aux deux monarchies, des règles que la France appelait « les lois fondamentales » du royaume tandis que les Anglais parlaient de la Prérogative pour évoquer plus spécifiquement l'étendue des pouvoirs royaux. Pour mémoire, le roi d'Angleterre détenait également la couronne d'Écosse et celle d'Irlande. Parmi ces règles communes, mentionnons d'abord la logique successorale dynastique qui suffisait en principe à légitimer les pouvoirs de son détenteur, même si, les révolutions aidant, certaines successions furent infléchies. Ainsi, en 1701, Jacques, prince de Galles fut privé du trône d'Angleterre après que son père Jacques II l'ait perdu lors de la Glorieuse Révolution : l'Acte d'Établissement réservait la dévolution de la couronne aux descendants protestants des Stuarts, c'est-à-dire aux Hanovre². Le « droit divin » quant à lui, un principe dont les termes exacts sont assez difficiles à cerner, laissait entendre que le roi n'était pas un être comme les autres, qu'il pouvait jouer le rôle d'intercesseur entre lui et son peuple. En outre, côté anglais, le souverain agissait en tant que chef de l'Église d'Angleterre, même si les Stuarts soupçonnés d'être trop proches du catholicisme et, dans une moindre mesure, les Hanovre protestants purent ponctuellement poser problème, tandis que le roi de France, sans aller jusqu'à rompre avec Rome, n'en affirmait pas moins être le cou sans qui la tête pontificale ne serait rien³. Ce dernier avait ainsi autorité dans le cadre de ce qu'il est convenu d'appeler le gallicanisme. La cérémonie du sacre était l'occasion de mettre en scène cette dimension religieuse du pouvoir à Reims comme à Londres ; le roi en profitait pour agir en thaumaturge⁴ comme le faisaient déjà ses prédécesseurs médiévaux⁵. Le pouvoir royal était également mis en scène tant par le biais des portraits royaux que dans le cadre d'une vie de Cour qui s'était peu à peu étoffée. L'exemple du château de Versailles, voulu par Louis XIV et où le roi résida constamment à partir de 1682, constitue le modèle paroxystique de cette propagande officielle, une propagande qui se précisa peu à peu d'ailleurs puisque la chambre du roi fut déplacée en 1701 de telle sorte que celle-ci se trouvât au centre-même du palais, derrière la galerie des Glaces, donnant vers l'est, là où le soleil se levait.

Le travail théorique et idéologique que chaque monarchie avait accompli sur elle-même et dont il n'y a pas lieu ici de rappeler les différentes étapes⁶ devait permettre de conforter l'autorité du roi dans le cadre d'un État moderne en construction. En effet, les prérogatives royales s'appuyaient également sur l'idée de souveraineté, inspirée du droit romain dans le cadre plus large d'un État qui avait autorité sur l'ensemble des sujets. Les réflexions de Thomas Hobbes dans son *Léviathan* (1651) devaient soutenir l'idée selon laquelle il était absolument nécessaire de mettre en place un État coercitif, seul capable d'imposer un contrat social rigoureux. Cette souveraineté autorisait le roi à invoquer la raison d'État pour entériner des mesures « extraordinaires » qui visaient surtout à prélever de nouveaux impôts, à l'exemple de la capitation en France à partir de 1695. Jacques I^{er}, au tournant des XVI^e et XVII^e siècles, avait même essayé d'imposer l'idée selon laquelle le roi, en tant que détenteur de la souveraineté, aurait eu toute latitude pour agir à sa guise en étant « délié des lois ». Pour autant, indépendamment du Parlement anglais, les tentations de l'arbitraire étaient dans une large mesure compensées par le poids des usages, ce que l'on appelait les

² En tant que descendants lointains d'une fille de Jacques I^{er}.

³ Voir à ce sujet la Déclaration des Quatre Articles, rédigée par Bossuet en 1682.

⁴ Nous renvoyons à l'ouvrage précurseur de Marc Bloch, *Les rois thaumaturges*, publié en 1924.

⁵ Il est toutefois à noter que le toucher des écrouelles s'interrompt en Angleterre après le décès d'Anne Stuart, au temps des Hanovre donc.

⁶ Pour ce faire, consulter par exemple Fany Cosandey et Robert Descimon, *L'absolutisme en France. Histoire et historiographie*, Seuil, 2002 ; Bernard Bourdin, *La genèse théologico-politique de l'État moderne : la controverse de Jacques I^{er} d'Angleterre avec le cardinal Bellarmine*, PUF, 2004.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

coutumes dans les provinces françaises et la *common law* outre-Manche. Ces principes conditionnaient fortement les décisions du moment car ces dernières devaient, dans la mesure du possible, respecter les traditions. C'est en ce sens que l'édit de Fontainebleau relatif aux protestants (1685) apparaît comme une exception notable puisqu'il remettait en question des édits de tolérance antérieurs, l'édit de Nantes en particulier. En règle générale en effet, les usages anciens étaient mentionnés dans les attendus des textes officiels car ils étaient une forme de réassurance destinée à mieux légitimer telle ou telle décision. De manière plus générale, le roi se devait d'agir dans un cadre de pensée qui considérait toute innovation comme potentiellement dangereuse, comme susceptible de s'opposer aux usages si bien que l'inertie l'emportait bien souvent. Ce problème apparut avec plus de netteté encore dans la seconde moitié du XVIII^e siècle, nous y reviendrons.

Enfin, si les deux monarchies pouvaient s'enorgueillir d'une ancienneté légitimante, chacune d'elles n'en avait pas moins su s'intégrer dans une dynamique plus large, amorcée au cours des derniers siècles du Moyen-Âge et qui avait conduit au développement de l'État militaro – fiscal. En effet, dès l'époque de la guerre de Cent Ans, mais également au cours des siècles qui suivirent, les deux pays durent déployer les moyens financiers nécessaires à la conduite de guerres européennes longues et coûteuses. Si cette obligation fut évidente pour la France dès les débuts de la période étudiée, lors de la guerre de Trente Ans, il en alla de même pour l'Angleterre quelques décennies plus tard, spécialement après 1688⁷. En d'autres termes, le roi devait être capable de mobiliser rapidement des sommes d'argent importantes, ce qui impliquait tout à la fois qu'il fût capable de faire payer ses sujets tout en développant une administration suffisamment nombreuse pour collecter les impôts et taxes en question.

2°) ... mais des différences réelles quant aux fondements théoriques des pouvoirs royaux de part et d'autre de la Manche

Pourtant, ce canevas commun ne doit pas faire oublier certaines différences conceptuelles essentielles et qui expliquent, pour une large part, le tour différent pris par les deux histoires nationales. Côté anglais, les tentations absolutistes des Stuarts qui conduisaient par exemple à la prorogation ou à la dissolution du Parlement (1640, 1679, 1681 et 1687), s'entrechoquaient avec un autre courant de pensée, inspiré par le passé saxon qui voulait qu'existât une forme d'équilibre entre la nation et le souverain, sinon un contrôle de celle-ci sur le chef de l'État (Grande Remontrance de 1641). Certes, le roi s'appuyait sur la Prérogative évoquée plus haut, mais il était d'abord et avant tout *King in Parliament*. Les débats qui agitèrent la vie politique anglaise jusqu'à la Glorieuse Révolution tournèrent autour de la question de l'étendue réelle et souhaitable des pouvoirs royaux. Les tenants d'une monarchie limitée trouvèrent leur meilleur défenseur en la personne de John Locke puisqu'il en appelait à la mise en place d'une monarchie contractuelle. Ses vœux semblèrent d'ailleurs se réaliser pleinement après le départ des Stuarts, événement qui sonnait le glas d'un pouvoir trop personnel incarné par Charles II qui n'avait plus jugé bon de convoquer le Parlement après 1681. Deux textes de 1689 semblent en effet entériner durablement le nouvel équilibre, le *Bill of Rights* et le *Toleration Act*. Il s'agissait là d'inscrire dans les usages le fait que les pouvoirs étaient mieux distribués et que l'Église d'Angleterre ne devait plus être mêlée aux affaires politiques du pays. Certes, les prérogatives royales demeuraient importantes ; c'est ainsi que les ministres étaient encore responsables devant le souverain et lui seul ; il gardait le pouvoir d'entériner les lois ; il demeurait chef de la diplomatie et des armées également ; il créait les pairs... Même si l'historiographie actuelle relativise en partie la portée des réformes alors adoptées⁸, il est un fait que ces équilibres « restaurés » n'en débouchèrent pas moins sur une vie politique plus riche, marquée, au temps des Hanovre, entre autres exemples, par l'opposition au Parlement entre plusieurs factions parmi lesquelles figuraient les *whigs* et les *tories*, deux ensembles à l'unité toute relative d'ailleurs. Les représentants de la nation purent agir plus sereinement puisque l'assemblée ne fut plus dissoute pour des raisons politiques après 1702. À cette même époque, les pouvoirs du roi se limitaient pour l'essentiel aux questions diplomatiques et militaires. Le roi était obligé de demander au Parlement la levée des impôts si bien que toute guerre était impossible à mener sans l'accord des représentants de la nation, un préalable d'autant plus incontournable dans le contexte des guerres européennes et atlantiques du XVIII^e siècle.

⁷ John Brewer, *The Sinews of Power. War, Money and the English State, 1688 – 1783*, Londres, 1989.

⁸ Stéphane Lebecqz et alii, *Histoire des îles britanniques*, coll. « Quadrige », PUF, 2007, p. 432 – 433.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

En France, cette tradition de dialogue n'existait guère, sauf à considérer les États généraux dont on peut rappeler qu'ils furent convoqués une dernière fois en 1614-1615⁹. Cette institution coutumière tomba ensuite en désuétude, non pas tant en raison d'une obsolescence supposée qu'à la suite de réflexions d'ordre politique que l'on pourrait résumer comme suit : les risques d'un pouvoir démesuré du roi souverain apparaissaient moins anxiogènes que la peur de voir une minorité, un ordre, acquérir une voix prépondérante dans les décisions. Cette analyse s'inscrivait dans le cadre d'une société d'ordres. Les Parlements quant à eux n'avaient de commun avec leur équivalent anglais que le nom. Ces assemblées souveraines exerçaient un pouvoir de nature juridique (enregistrement des décisions royales) et judiciaire et la plupart de leurs membres avaient acheté leur office, c'est-à-dire qu'ils travaillaient au nom du roi. Cette délégation de pouvoir était d'ailleurs révocable à tout instant puisqu'il suffisait que le roi se présentât en l'un de ses Parlements, à l'occasion d'une cérémonie appelée lit de justice, pour que les prérogatives des parlementaires cessent aussitôt.

Certes, les prétentions des parlementaires grandirent singulièrement sous le règne de Louis XV, spécialement à Paris, Rennes et à Rouen, et certains d'entre eux se prévalurent de leur titre pour avancer l'idée qu'ils représentaient eux aussi la nation et qu'ils pouvaient ainsi constituer un contre-pouvoir efficace, par le biais des remontrances¹⁰. C'est cette même idée d'ailleurs que défendait Montesquieu car il accordait la plus vive importance à ces « corps intermédiaires » qui se devaient de brider les excès du pouvoir royal. Pour autant, ces pseudo « Pères de la Patrie »¹¹ ne parvinrent pas à imposer l'idée qu'ils étaient réellement légitimes pour consentir à la loi au nom des Français. De fait, ils n'étaient ni élus, ni même dotés de pouvoirs pérennes, comme l'atteste la translation des parlementaires à Pontoise en 1720 et en 1753 ou bien leur exil en 1771 décidé par Maupeou. Cette même année d'ailleurs, les magistrats morigénés en appelèrent à la convocation des États généraux, preuve qu'eux-mêmes avaient pleinement conscience des limites de leur action.

3°) Des sujets oubliés et soumis ?

Même si les Anglais pouvaient considérer que leurs intérêts étaient réellement incarnés par le Parlement de Westminster, la représentation politique ou juridique de part et d'autre de la Manche ne concernait pour l'essentiel que les sujets privilégiés des deux royaumes, qu'ils aient bénéficié d'un statut personnel ou bien qu'ils aient appartenu à une communauté anciennement distinguée par une charte royale. Le système électoral anglais, très confus dans son organisation de détail, demeurait de ce fait très inégalitaire : au XVIII^e siècle en effet, les 160 000 petits paysans dits *freeholders* n'envoyaient que quatre-vingts élus au Parlement tandis que les 100 000 électeurs des bourgs mandataient plus de quatre cents membres¹². En France, la société d'ordres bridait en partie les décisions que le roi pouvait adopter : on se rappelle les mouvements de mécontentements provoqués par des réformes fiscales comme l'instauration de la capitation au tournant des XVII^e et XVIII^e siècles ou bien encore l'hostilité plus forte encore suscitée par les réformes de Maupeou en 1771. En effet, la création des conseils supérieurs et le « régime » imposé aux cours souveraines conduisirent alors à la promotion de nouveaux magistrats nommés par le roi et inamovibles qui, contrairement à leurs prédécesseurs, venaient parfois de milieux beaucoup plus modestes. Pour autant, il serait excessif d'affirmer que les sujets les plus modestes aient été totalement ignorants de ce qui se passait dans leur pays : la lecture des édits royaux le dimanche à la messe, l'iconographie populaire vendue ici et là par les colporteurs assuraient une publicité minimale aux décisions royales. Un événement heureux ou malheureux était vite connu et l'importance de ces images, spécialement dans l'Angleterre et dans les Treize Colonies à partir du règne de George III, montre bien à quel point les débats politiques pouvaient être relayés un peu partout, même si pour ce faire, la caricature ou les représentations laudatives l'emportaient systématiquement sur l'analyse.

Certains de ces sujets les moins représentés politiquement au Parlement de Londres, ou bien dans les instances souveraines en France, pouvaient évidemment s'estimer lésés surtout si eux-mêmes appartenaient aux bonnes familles. L'Irlande n'était pas du tout écoutée puisque le Parlement de Dublin

⁹ Nous excluons de l'étude des États généraux de 1789, en dehors du programme. Il conviendrait toutefois de préciser que les États généraux furent encore convoqués en 1649 et 1651 dans le contexte de la Fronde, mais les assemblées en question ne se réunirent pas.

¹⁰ Ce droit, supprimé le 24 février 1673, avait été rétabli le 15 septembre 1715 par le Régent.

¹¹ Clarisse Coulomb, *Les Pères de la Patrie. La société parlementaire en Dauphiné au temps des Lumières*, P.U. de Grenoble, 2006.

¹² Michel Figeac, *État, pouvoirs, contestations dans les monarchies française et britannique et dans leurs colonies américaines. Vers 1640 – vers 1680*, Colin, 2018, p. 88.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

demeura soumis à celui de Londres jusqu'en 1782¹³. Les colonies quant à elles n'avaient aucun représentant élu pas plus à Londres qu'à Paris. Le pouvoir royal était représenté outre-Atlantique par des gouverneurs dont les marges de manœuvre étaient proportionnelles à la distance qui les séparait du pouvoir central. Quant à l'Écosse, elle apparaît comme une exception dans ce tableau puisque celle-ci bénéficia largement de l'acte d'Union de 1707, décision qui lui permit de déléguer des parlementaires à Westminster : ils étaient au nombre de quarante-cinq pour un total de cinq cent treize membres, un effectif qui rapporté à la population de l'ancien royaume était très satisfaisant.

Mais, à bien y regarder, ces situations périphériques, surtout dans le monde colonial, n'étaient pas nécessairement perçues comme problématiques. Elles pouvaient apparaître aussi comme synonymes de plus grande latitude pour les intéressés eux-mêmes. L'administration du roi y était peu présente si bien que les décisions prises depuis la métropole étaient fort peu appliquées sur le terrain. Depuis le XVII^e siècle aussi, les colonies anglaises avaient obtenu le droit d'élire une assemblée locale dont les droits étaient garantis, dans chacune d'elles, par un texte constitutionnel. Bien sûr, l'historiographie américaine classique insiste sur l'arbitraire du pouvoir londonien, une forme d'autoritarisme qui aurait débouché sur la révolution et l'émancipation des territoires en question. Certes, ce point de vue est en partie exact et il est évident que le gouvernement de Londres agit avec beaucoup de maladresse tandis qu'un Benjamin Franklin, homme modéré, souhaitait seulement que les colons fussent traités comme les Écossais. Mais la vérité impose de rappeler que la structuration progressive du mouvement indépendantiste put s'opérer d'autant mieux qu'existaient déjà, dans ces territoires, des espaces de dialogue et une circulation des idées beaucoup plus libre qu'en Europe.

En somme, dans un environnement marqué tout à la fois par la montée en puissance de l'État militaro-fiscal et par les revendications bruyantes de certains sujets, appartenant à tel ou tel milieu social ou à tel environnement spatial, la réflexion politique se structura de manière assez comparable dans les deux espaces politiques français et anglais. D'un côté, les excès du pouvoir royal faisaient craindre des dérives tyranniques et c'est ainsi que la Grande-Bretagne des Hanovre pouvait passer pour un modèle de tolérance politique aux yeux d'un Voltaire. *A contrario*, la République cromwellienne apparaissait aussi comme l'expression débridée d'une dictature abominable de la populace pour des jacobites conservateurs ou pour des Français soucieux de voir l'ordre social préservé. À la peur des révoltes, très puissante chez les souverains, à l'exemple d'un Louis XIV marqué à vie par son expérience de la Fronde alors qu'il n'était encore qu'un enfant, répondait le spectre du despotisme populaire chez les sujets qui entretenaient une conscience politique aiguisée. La vigueur des débats, cette tension permanente, et l'implication politique grandissante de la société dans les discussions expliquent que le cours des événements ait été émaillé de nombreuses expressions contestataires.

II- Le face-à-face : des révoltes pour conforter le roi ou pour le contester ?

1°) Les révoltes classiques dans les campagnes et les villes : le roi largement épargné

Dans les deux pays, les révoltes furent nombreuses et endémiques tout au long de la période¹⁴, même si leur récurrence ne doit pas faire oublier qu'elles perdirent en intensité au fil du XVIII^e siècle, sans doute parce que l'État parvint à s'imposer plus facilement par le biais de la force armée en particulier¹⁵. Qu'elles aient été antifiscales, frumentaires ou qu'elles aient eu d'autres causes comme le problème du logement des gens de guerre ou bien les enclosures, ces « émotions populaires » prenaient un tour assez différent de part et d'autre de la Manche. Elles étaient généralement plus violentes en France qu'en Angleterre, plus nettement rurales chez nous aussi. Or, dans l'un comme l'autre cas, il est frappant de constater à quel point la figure royale semble avoir été épargnée. « Vive le roi sans gabelle ! » était un slogan fréquemment scandé au temps de Louis XIV et qui disait combien le souverain ne pouvait vouloir les injustices qu'imposaient ses ministres. Il s'agissait de l'avertir de sorte qu'il pût rétablir les bonnes coutumes. La mort du roi, en 1643 comme en 1715, se traduisait d'ailleurs par de vastes « grèves » au paiement de l'impôt au prétexte que le nouveau souverain allait nécessairement rétablir un ordre ancien et idéalisé, situé quelque part entre la fin du Moyen-Âge et le règne d'Henri IV. Les pays d'États, plus récemment rattachés au royaume de France, semblent d'ailleurs avoir été plus revendicatifs pour cette raison que le souvenir des

¹³ Le *Declaratory Act* de 1720 affirmait ainsi que l'Irlande dépendait de « la couronne impériale de Grande-Bretagne ».

¹⁴ Outre les travaux de Roland Mousnier et ceux d'Yves-Marie Bercé, il faut citer l'ouvrage de Jean Nicolas, *La rébellion française. Mouvements populaires et conscience sociale*, Seuil, 2002.

¹⁵ Les révoltes ouvertes cédèrent fréquemment la place à d'autres pratiques plus discrètes comme la fraude, spécialement dans les régions de frontières fiscales.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

usages anciens y était resté plus vif. L'organisation de la Ferme générale en 1726 permit une fois encore d'épargner le roi puisque ce furent ces commis fortunés qui furent honnis dans la perception des impôts indirects.

Quant aux Anglais, très attachés à leurs coutumes, ils agissaient la plupart du temps sans violence dans un contexte marqué par la mobilisation des solidarités communautaires si bien que la force des traditions locales préservait assez largement le roi une fois encore parce que ce dernier était perçu comme très lointain contrairement aux magistrats locaux qui, eux, étaient systématiquement les premiers à être stigmatisés par les critiques.

Le souverain, quant à lui, recommandait généralement de réprimer avec justice et fermeté, mais sans excès. Si en Angleterre, une latitude très grande était laissée aux juges locaux, en France en revanche, les instructions royales guidaient l'ampleur de la répression. Or, le roi était partagé entre deux aspirations. Il voulait évidemment garantir l'ordre, gage du maintien de son autorité, mais dans le même temps, il était aussi un prince chrétien prompt à pardonner pourvu que les insurgés aient été considérés comme ignorants ou manipulés. Dans ses *Mémoires pour l'instruction du dauphin*, Louis XIV rappelait ainsi que la clémence était « la plus royale des vertus ». Mais dans un premier temps, il fallait bel et bien rétablir l'ordre et l'envoi de troupes armées était souvent la seule réponse possible, à l'exemple de ce qui se passa pendant la guerre des Camisards. Si les meneurs étaient jugés et exécutés sans faiblesse ou envoyés aux galères, les autres pouvaient espérer une peine plus faible voire l'amnistie pour peu que les personnes incriminées rentrent chez elles.

2°) Se révolter au nom du roi pour justifier le retour aux bons usages

Certaines rébellions à connotations plus politiques pouvaient toucher les villes et plus encore les capitales et c'est ce constat qui explique la sage décision prise par Louis XIV de quitter Paris pour Versailles. Cette stratégie de pouvoir permettait d'établir une distance raisonnable entre l'État et les émotions populaires. Ce ne fut pas le cas outre-Manche si bien que le peuple de Londres continua à infléchir régulièrement le cours des événements, dans une ville marquée par un fort sentiment identitaire, spécialement dans cette *City* où les affaires se déployaient librement. Bien sûr, les citoyens modestes étaient en partie influencés par les grands seigneurs voire par les milieux marchands, mais il faut aussi tenir compte du fait que les habitants des deux capitales avaient une conscience politique plus poussée que partout ailleurs. Les Parisiens ou les Londoniens n'étaient donc pas de simples jouets entre les mains des grands. Pour autant, on reste frappé par la versatilité des foules : suivant le contexte du moment, les mêmes hommes et femmes pouvaient soutenir ou bien demander le départ du roi. C'est ainsi que les Londoniens manifestèrent contre les Stuarts en 1640-1641 ; ils demandèrent leur retour en 1659-1660 ; puis à nouveau leur départ en 1688 ; en 1710, les tories et les jacobites occupèrent la rue ; entre 1714 et 1717, ce furent les défenseurs des Hanovre qui appuyèrent l'agitation ...

Il n'y a pas lieu ici de revenir sur les tenants et les aboutissants de toutes les oppositions qui se manifestèrent dans les deux royaumes à compter des années 1640, une dissertation n'y suffirait pas. En revanche, on peut pointer quelques éléments explicatifs communs à la plupart des mouvements qui se manifestèrent alors. Prenons l'exemple de la Fronde (1648-1653), qu'il conviendrait de considérer comme une vague contestataire « par le haut »¹⁶, faite de multiples intérêts particuliers assez disparates. En premier lieu, les grands seigneurs concernés et leurs soutiens cherchaient à lutter contre une forme d'autoritarisme du pouvoir royal qui semblait les priver de leurs droits ancestraux. Le souvenir mythifié d'une monarchie dans laquelle le roi aurait bénéficié de l'*auxilium et concilium* nobiliaire demeurait très puissamment ancré. Or il est un fait que la montée en puissance de l'État moderne avait marginalisé un peu plus encore certaines grandes lignées, débordées par des *homines novi* prêts à servir le roi les yeux fermés. L'amertume était avivée par le fait que les bénéfices n'étaient plus distribués par le roi lui-même mais par son principal ministre, à savoir Richelieu sous Louis XIII, puis Mazarin. Louis XIV retint fort bien la leçon puisqu'à compter de 1661, il fut à lui-même son principal ministre, ce qui revenait à donner raison aux grands du royaume sur ce point précis. Louis XV n'agit pas autrement en 1726, après le renvoi du duc de Bourbon. De fait, bien des insurgés de sang royal à l'exemple de Condé ou de Gaston d'Orléans prétendaient servir la cause du souverain en demandant le renvoi du ministre détesté. Dans cette même logique, la défense des droits provinciaux et ancestraux, par les Parlements par exemple, pouvait apparaître comme une cause juridique tout aussi légitime. Deuxième série de facteurs de troubles, déjà perceptible dans ce qui vient d'être rappelé, il s'agissait également de dénier toute légitimité aux empiètements d'un État intrusif, tant sur le plan fiscal

¹⁶ Olivier Ranum, *La Fronde*, Seuil, 1995.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

que religieux. Et là encore, tout un chacun s'improvisait défenseur de la vraie cause royale ... Mazarin n'agit pas différemment d'ailleurs en s'érigeant comme le défenseur suprême du loyalisme royal, avec l'assentiment d'Anne d'Autriche. En somme, dans les camps adverses, c'était toujours la cause du roi qui était invoquée. On pourrait d'ailleurs observer ce même souci de s'accaparer la cause du roi en Angleterre. Les Stuarts, par exemple, gardèrent certains de leurs soutiens jusque vers le milieu du XVIII^e siècle : ce parti jacobite, très présent en France, prétendait incarner la vraie monarchie et il se caractérisa surtout, outre quelques complots assez mal organisés, par la constitution d'une contre-culture véhiculée dans des clubs et des associations, relayée par des livres, des objets et des chansons.

Enfin, les contestations outre-Atlantique gardèrent longtemps cette même tonalité royaliste. C'est plutôt l'inflexibilité de George III qui fit basculer le mouvement vers une plus grande radicalité puisqu'en 1775, le souverain rejeta toute possibilité de résolution pacifique du conflit en déclarant les colonies « en état de rébellion ». De surcroît, on estime que les Loyalistes à la couronne britannique demeurèrent en grand nombre pendant la guerre d'Indépendance elle-même : selon l'historien américain John Shy, ils auraient été environ un demi-million parmi lesquels 19 000 d'entre eux prirent même les armes aux côtés des Anglais.

3°) La République, projet ultime pour détruire la monarchie ou pour la régénérer ?

L'issue républicaine apparaissait-elle comme une solution ultime qui pouvait être mise en œuvre quand toute autre forme de compromis avec le roi avait échoué ? En France, cette option révolutionnaire demeura très peu explorée. Le seul mouvement à tonalité républicaine dans notre pays fut l'Ormée de Bordeaux qui se structura et s'imposa à la ville en 1652-1653, pendant la période de la Fronde¹⁷. Le projet visait à donner le pouvoir et les libertés au peuple, comprenons aux petits officiers, aux marchands et aux artisans, symbolisés par la colombe, contre les forces tyranniques, comme le Parlement, présenté sous les traits d'un corbeau. La source d'inspiration républicaine du mouvement peut être identifiée dans la révolution anglaise elle-même car l'on sait combien puissants étaient les liens entre la ville des bords de la Garonne et Londres. Pour autant, même dans ce cas précis, il ne faudrait pas exagérer l'importance de cette aspiration : à l'évidence, le projet était initialement communaliste et il ne prit une tonalité républicaine que tardivement, au printemps 1653, et par la force des choses. Il s'agissait alors de donner des gages à Cromwell à un moment où l'Ormée sollicitait son appui. Il est d'ailleurs assez remarquable de constater que l'Ormée ne s'intéressait guère à la question royale.

Dans le cas de l'Angleterre, la situation fut évidemment tout autre puisque le pays se vit privé de la figure royale pendant la période de l'interrègne, entre l'exécution de Charles I^{er} (30 janvier 1649) et la restauration de Charles II (8 mai 1660). Le principe royal ne fut pas remis en question dans les premiers temps de la Grande Rébellion, mais peu à peu nombre de facteurs aboutirent à une critique radicale de l'autorité royale, jugée trop arbitraire et trop éloignée des aspirations puritaines également (mouvement des niveleurs). L'armée du Nouveau Modèle, initialement constituée par le Parlement, devint le bras armé qui imposa finalement le point de vue des plus radicaux et qui conduisit tant à la défaite des armées royales qu'à la mise en accusation du roi, puis à son exécution. La proclamation de la République (19 mai 1649), appelée en langue anglaise le *Commonwealth and Free State*, devait clore cette période troublée en unissant sur de nouvelles bases les trois États. Il s'agissait d'instaurer une forme de souveraineté du peuple, inspirée du modèle romain et théorisée par des penseurs comme James Harrington ou Algernon Sidney. La République en question impliquait une liberté complète, nécessité qui imposait de s'affranchir définitivement du roi Stuart qui avait exercé « un pouvoir illimité et tyrannique », selon les termes de la Haute - Cour de Justice. Le régime dériva rapidement en dictature armée et personnelle, spécialement sous le régime du Protectorat imposé par Cromwell entre 1653 et 1658, ce qui contribua à discréditer durablement cette formule politique et à réhabiliter mécaniquement la figure royale.

Indépendamment de ces questions conjoncturelles, resterait à savoir si le projet républicain en question excluait bel et bien totalement la personne royale ?¹⁸ En effet, la source d'inspiration principale des révolutionnaires était romaine, en d'autres termes, il s'agissait d'abord de promouvoir l'idée de la *res publica* et donc celle de bien commun. Dans l'esprit des opposants les plus farouches aux Stuarts, ce n'était pas tant le principe royal en lui-même qui était systématiquement nié, mais plutôt la manière dont il était incarné avec autoritarisme par Charles I^{er}. Certes, quelques penseurs comme John Miton, fin observateur des

¹⁷ Sal Alexander Westrich, *The Ormée of Bordeaux. A Revolution during the Fronde*, The John Hopkins U.P., Baltimore et Londres, 1972.

¹⁸ Sur cette question cruciale, voir les éclairages du colloque « La République et l'idée républicaine en Grande-Bretagne » dont les communications ont été reproduites dans la revue électronique *E-rea*. Disponible à l'adresse <https://journals.openedition.org/erea/75>



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Provinces-Unies et de la République de Venise, prônaient une république aristocratique qui se serait totalement passée du roi, encore suggéra-t-il cette solution très tardivement, c'est-à-dire en 1659. Mais il y avait aussi des gens comme Algernon Sydney pour penser que les valeurs républicaines étaient parfaitement compatibles avec la monarchie. C'est d'ailleurs cette famille de pensée que l'on retrouva au XVIII^e siècle lorsque les réflexions libérales se développèrent. Ainsi, l'Écossais Adam Smith considérait que le principe le plus important était à chercher du côté de la société marchande (*commercial society*) et que, dans cette perspective, les pouvoirs du roi devaient être réduits à la portion congrue. En somme, le bien public, républicain, n'excluait pas nécessairement le maintien du principe royal.

Parvenus au terme de cet examen des soulèvements qui se produisirent dans l'ère géographique considérée, nous pouvons en arriver à cette idée que la figure royale demeura très largement épargnée lors des événements précédemment décrits. L'exécution de Charles I^{er} ne doit pas occulter l'essentiel : la plupart du temps, le roi était à l'abri des critiques ; il était même fréquemment invoqué pour légitimer telle ou telle action, spécialement lorsque les meneurs étaient des nobles. L'examen de la Première révolution montre bien aussi à quel point les Anglais distinguaient de plus en plus clairement le principe royal de celui qui incarnait la fonction en question. De fait, si le roi Stuart était détesté par les révolutionnaires, il n'en demeurait pas moins très difficile de penser l'organisation politique sans la figure royale, même si les pistes institutionnelles envisagées visaient à réduire drastiquement les pouvoirs de celui-ci. C'est pourquoi la Restauration de 1660 n'était finalement pas si aberrante que cela pourvu que le roi acceptât d'agir avec plus de discernement et de modération. Cette distinction avait préservé le roi au XVII^e siècle, mais dans le contexte du Siècle des Lumières, cette même logique n'en conduisit pas moins à l'affaiblissement inexorable de la monarchie.

III- Le roi et les sujets : l'importance grandissante des pratiques conciliatrices au XVIII^e siècle

1°) Un contexte moins propice aux excès du pouvoir royal

La Glorieuse Révolution et la mort de Louis XIV délièrent en partie les esprits si bien que le XVIII^e siècle s'amorça sous de meilleurs auspices. La réflexion politique permit à la monarchie de travailler sur elle-même, nous y reviendrons, mais il est un fait que plusieurs facteurs extérieurs à la monarchie elle-même contribuèrent aussi au changement d'atmosphère. En premier lieu, le monde des idées s'émancipa progressivement et même s'il est commun d'insister sur l'importance de la philosophie des Lumières, ce qui explique que nous n'y accordions qu'assez peu de place dans cette proposition de corrigé, il est un fait que des réflexions politiques plus audacieuses furent formulées bien avant, comme celles qui émanaient des personnes fréquentant le club de l'Entresol, fondé en 1724, par exemple. Dans ses rangs, l'abbé de Saint-Pierre critiquait l'arbitraire du pouvoir louis-quatorzien et il en appelait, pour l'Europe entière, à des pratiques politiques renouvelées. Il voulait ainsi mettre fin aux guerres causées par des souverains égoïstes et avides de puissance en instaurant une Diète générale de l'Europe qui se serait inspirée du modèle hollandais et suisse (*Projet pour rendre la paix perpétuelle en Europe*). Face au maintien de la censure en France, les auteurs devaient contourner le problème en publiant des textes métaphoriques, à l'exemple des *Lettres persanes* de Montesquieu, publiées pour la première fois à Amsterdam en 1721.

Pour autant, il ne faudrait pas exagérer l'importance de la censure car les textes n'en circulaient pas moins et ils contribuèrent à la constitution d'une première opinion publique¹⁹. En France, ce furent surtout les gens de lettres, et secondairement les parlementaires, qui portèrent les réflexions politiques, spécialement après la publication de l'essai de Montesquieu, *De l'esprit des lois*. En Angleterre, la liberté de parole, garantie aux hommes politiques, permettait de placer ces débats au cœur de la vie publique et c'est ce que révéla l'affaire John Wilkes, commencée en 1763. Ce défenseur des libertés, exclu à plusieurs reprises des Communes, trouva de nombreux soutiens qui se réunirent dans une *Society of Supporters of the Bill of Rights*. Leurs réflexions visaient à réformer profondément les équilibres entre les pouvoirs et pour ce qui concernait le roi, il se serait agi de réduire encore ses prérogatives au bénéfice du peuple. Toutes ces idées trouvaient évidemment écho sur l'autre rive de l'Atlantique, transmises par les journaux et les voyageurs eux-mêmes. Edmond Burke alla même jusqu'à soutenir dans un essai de 1770, intitulé *Thoughts on the Cause of the Present Discontents* qu'il existait à ses yeux un lien direct entre les excès autoritaires du roi George III et les problèmes que rencontraient alors les colonies. Or au-delà des idées en elles-mêmes, c'était en quelque sorte une révolution copernicienne à part entière qui s'opérait alors. Mona Ozouf écrit

¹⁹ L'expression est attestée en Angleterre dès les années 1730. Elle reste d'un usage plus délicat dans le contexte français où les contraintes demeurent très fortes. Son usage ne se cristallise d'ailleurs chez nous qu'au temps de la Révolution.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

ainsi à propos de l'opinion publique : « cette apparition est fonctionnellement liée à une disparition. Pour que l'opinion publique apparaisse comme autorité suprême, il faut que le monde se soit vidé des autres autorités héritées. (...) Tant que l'autorité matérialisée occupe le devant de la scène, pas de place pour une autre autorité, même immatérielle : nulle opinion publique sous Louis XIV, car l'éclat du monarque lui fait écran. Et quand l'opinion publique a conquis sa royauté, plus de place pour l'autorité royale »²⁰.

L'autre aspect du problème, d'un point de vue royal, serait l'importance prise par les questions financières dans le contexte du développement d'une économie coloniale plus prospère qu'au siècle précédent. Or, on se rappelle que la mise en place de l'État militaro-fiscal avait donné au roi des pouvoirs fort importants en ce domaine. Mais les élites marchandes de leur côté, spécialement celles qui vivaient dans les colonies anglaises et françaises, aspiraient à une plus grande liberté d'action si bien que les règles tatillonnes de l'administration qui reposaient par exemple sur le principe de l'exclusif, empêchaient les uns et les autres d'agir à leur guise. Le roi apparaissait donc dans ce contexte comme un obstacle de plus en plus gênant. Si les physiocrates prônaient un « despotisme légal » respectueux des lois de la nature, opposé au despotisme arbitraire, ils n'en imaginaient pas moins que les pouvoirs du roi devaient être tempérés par l'intervention de magistrats et que le principe de la liberté du commerce devait être garanti. Quant aux Britanniques, plus attachés sans doute à l'idée de société civile, ils empruntaient les voies ouvertes par un Adam Smith qui n'hésitait pas lui non plus, on l'a vu, à cantonner le roi dans des fonctions très étroites.

2°) Le travail pratique de la monarchie sur elle-même

Certes, l'on peut considérer que le roi pouvait encore être tenté d'accroître ses prérogatives au cours de ce siècle marqué par de profonds changements. La figure de George III dont le long règne commença en 1760 illustre ce tropisme jamais complètement éteint. C'est ainsi que le souverain en question chercha à éloigner les whigs et à promouvoir une coterie alternative au Parlement, les *King's Friends* ; il aurait également souhaité gouverner au-dessus des partis en appelant à ses côtés un Premier ministre qui aurait eu toute sa confiance, mais il n'y parvint guère si bien que l'instabilité gouvernementale fut plus forte que jamais ... Pour autant, l'attitude de ce roi hanovrien reste exceptionnelle dans le paysage politique du XVIII^e siècle. En effet, bien des responsables politiques cherchaient au contraire à infléchir les pratiques de gouvernement en y instillant un peu plus de souplesse. En France, la Régence illustre cette pente nouvelle. Traditionnellement, les périodes de minorités royales étaient anxiogènes car elles étaient synonymes d'un affaiblissement du pouvoir royal qui pouvait faire renaître les tensions et les tentations à la révolte. Or, en l'espèce, Philippe d'Orléans chercha habilement à stabiliser l'ardeur retrouvée de la noblesse en s'appuyant sur une formule politique innovante appelée la Polysynodie (1715-1718) et dans laquelle la collégialité des conseils particuliers remplaçait la toute-puissance des secrétaires d'État passés. Certains historiens ont pu considérer qu'il fallait y voir l'expression de la réaction aristocratique²¹, mais l'on peut aussi argumenter en affirmant que cette formule nouvelle visait aussi à dépasser l'arbitraire passé et à établir un système cohérent et rationnel de gouvernement qui privilégiait le dialogue²². Ce gouvernement pluriel qui tendait à décentrer le roi se retrouve sur le plus long terme en Angleterre. En effet, sous les Hanovre, ce n'était plus le conseil privé du roi qui était au cœur du dispositif gouvernemental, mais bien les chefs des principaux départements ministériels. Certes, chacun d'eux travaillait pour le roi et restait responsable devant lui seul, mais la liberté de manœuvre de chacun d'eux était plus grande que par le passé. La pente était d'autant plus marquée que ces rois anglais restaient électeurs de Hanovre²³ si bien que George I^{er} et George II s'absentaient régulièrement de Londres pour gagner leur capitale germanique et cette situation impliquait alors la mise en place rituelle d'un conseil de régence. L'adage traditionnel qui soutenait autrefois l'absolutisme, *King can do not wrong*, signifiait désormais que l'accord entre le roi et ses ministres était nécessaire.

Indépendamment de l'organisation du gouvernement lui-même, bien des décisions prises en ce XVIII^e siècle montrent que les souverains ont pu soutenir des ministres qui aspiraient à de vraies réformes. Citons quelques illustrations de cette dynamique. On songe évidemment aux tentatives successives visant à réformer l'imposition dans le royaume de France : si le principe de la progressivité s'imposa partiellement

²⁰ Mona Ozouf, « Le concept d'opinion publique au XVIII^e siècle », *Sociologie de la communication*, vol 1, 1997, p. 356.

²¹ Voir par exemple la notice que Bernard Barbiche consacre à cette question dans Lucien Bély (dir.), *Dictionnaire de l'Ancien Régime*, P.U.F., 1996, p. 996 – 997.

²² Alexandre Dupilet et Thierry Sarmant, « Polysynodie et gouvernement par conseil en France et en Europe du XVII^e au XIX^e siècle », *Histoire, économie et société*, n°4, 2007, p. 51 – 65.

²³ Ils le restèrent jusqu'à l'avènement de la reine Victoria en 1837 et la couronne perdit alors le bénéfice de l'électorat puisque la succession au profit d'une femme y était impossible.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

(capitation en 1695, dixième en 1710, vingtième en 1749), il n'en resta pas moins totalement impossible de lutter efficacement contre les privilèges ; le Contrôleur général Henri Léonard Bertin ne parvint pas à faire accepter le principe d'un cadastre général du royaume tant il butta sur l'opposition du Parlement de Paris, et de cette règle tacite qui voulait que l'on préservât les secrets des familles. En 1771, Maupeou, à son tour, put sembler l'emporter sur les assemblées souveraines puisqu'il obtint de Louis XV leur renvoi, mais leur rappel sous Louis XVI montre bien qu'il était fort difficile de lutter contre un ordre établi. Le passage éphémère de Turgot au Contrôle général des finances (1774-1776) et ses réformes avortées soulignent également l'ampleur des blocages. La complexité du problème tient au fait que, pour ce qui concerne la progressivité de l'impôt par exemple, l'argumentation contradictoire des Parlements savait elle aussi, et de manière indirecte, l'édifice des privilèges. En effet, comme l'observe Arnaud Decroix²⁴, « tandis que la logique du vingtième impliqu[ait] la connaissance des biens des sujets, par la voie des déclarations qui leur [étaient] demandées, il semble, qu'en retour, la monarchie [ait dû] progressivement démontrer le bon emploi des finances publiques ». Il n'était donc pas si facile de réformer dans un Ancien Régime où la cohésion de la société reposait sur des principes politiques pérennes.

En Angleterre, le problème de la réforme ne relevait pas de la même logique compte tenu du contexte contractuel qui s'était imposé au temps des Hanovre. La capacité à faire évoluer le pays déborda bien vite la volonté du souverain lui-même puisque le gouvernement, agissait de plus en plus librement, dans une logique où la justification devant l'opinion paraissait dès lors nécessaire. C'est ainsi que le ministre des Finances Grenville publia logiquement un état des finances de la monarchie anglaise, à l'issue de la guerre de Sept Ans²⁵. Les principes parlementaires s'imposèrent d'ailleurs définitivement dans la vie anglaise à partir de 1783, au moment où William Pitt le Jeune prit la tête du gouvernement²⁶.

3°) Les réformes impossibles dans les colonies anglaises ?

Dans ce contexte, marqué par des avancées réformatrices certaines en Angleterre, on peut s'étonner du destin spécifique des colonies anglaises, elles qui décidèrent finalement de rompre définitivement avec la monarchie. Constitueraient-elles en somme une exception au tableau que nous avons brossé dans le deuxième moment de ce développement ? Une partie du problème tient à la nature ambiguë des liens entretenus entre la métropole et les espaces considérés. En effet, on peut rappeler que, dans une certaine mesure, ces territoires étaient clairement placés sous l'autorité du souverain : le roi et son Conseil privé désignaient les gouverneurs. Le *Board of Trade*, une commission spécifique réorganisée en 1696, agissait pour le compte de ce Conseil privé dans ces affaires coloniales. Certains territoires étaient d'ailleurs administrativement non des colonies de propriétaires, mais des colonies royales (les deux Caroline, la Géorgie, la Nouvelle-Écosse). De manière générale, le roi était vu par ces colonies comme un *common father*, un père coutumier, et l'attachement à la figure royale était réel. Pour autant, dans les faits, les colons disposaient d'une grande latitude au point que l'historien James Henretta a pu parler de « négligence salutaire » pour définir les relations transatlantiques britanniques au cours de la première moitié du XVIII^e siècle²⁷. Or, à compter du milieu du XVIII^e siècle, le *Board of Trade*, sous la présidence du comte d'Halifax, essaya de renforcer l'autorité centrale. Le mouvement prit une vigueur nouvelle après la défaite de la France en 1763 car l'absence d'adversaire permettait aussi de se montrer plus autoritaire à l'égard des colons anglais. Il s'agissait alors de restaurer les finances après une guerre coûteuse : le gouvernement de Londres cherchait ainsi, par exemple, à mieux contrôler les frontières pour limiter les effets de l'interlope, ce qui se traduisit par la mise en place d'un tribunal spécifique de l'Amirauté à Halifax, et il initia aussi la perception de nouvelles taxes (voir certaines dispositions du *Sugar Act* de 1764 et le *Stamp Act* de 1765). Dans un premier temps, le roi sortit grandi de l'opposition car l'abrogation du *Stamp Act* en 1766 fut portée à son crédit. Mais la contestation se réanima bien vite à la suite de l'adoption du *Revenue Act* en 1767.

Il ne nous appartient pas ici de retracer toute l'histoire de l'indépendance des futurs États-Unis d'Amérique. Notons tout de même que là encore, la coupure avec l'autorité royale fut laborieuse et tardive. En effet, le plan politique proposé par le Pennsylvanien Joseph Galloway prévoyait bien un gouvernement commun aux

²⁴ Arnaud Decroix, « Les Parlements, la réforme fiscale et l'opinion publique dans les dernières décennies de l'Ancien Régime », *Parlement[s]*, *Revue d'histoire politique*, vol. 15, n°1, 2011, p. 92-104.

²⁵ Grenville, *Mémoire sur l'administration des finances de l'Angleterre depuis la paix*, Mayence, Jean Faust, 1768.

²⁶ En effet, le ministère précédent, dirigé par le duc de Portland avait été renversé par la Chambre de Lords sur laquelle le roi George III avait fait pression. Cette démission suscitée par la Chambre haute fut considérée par les Whigs comme un nouveau coup de force de la part du souverain. Cet épisode marqua en tout cas la fin des velléités autoritaires du roi, en partie affaibli, lui aussi, par la perte des colonies américaines.

²⁷ James Henretta, *Salutary Neglect. Colonial Administration under the Duke of Newcastle*, Princeton U.P., 1972.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

colonies américaines, sous l'autorité d'un « président général », mais il était encore prévu que celui-ci fût nommé par le roi George III. L'hostilité se focalisait en fait sur le Parlement et nombreuses furent encore les déclarations de loyauté à l'égard du souverain. La rupture se produisit après que le roi eût promulgué, le 23 août 1775, la *Proclamation for Suppressing Rebellion and Sedition*. Le franchissement du Rubicon se fit par l'entremise de Thomas Paine qui aida à penser cette rupture définitive avec la Grande-Bretagne. Dans une petite brochure intitulée *Common Sense* et publiée à Philadelphie le 9 janvier 1776, l'auteur anglais insistait sur la supériorité d'un gouvernement populaire sur un gouvernement de type héréditaire. George III y était présenté par Paine comme « la brute royale de Grande-Bretagne », comme un « pharaon au tempérament renfrogné et endurci ». Il allait jusqu'à le qualifier de *Madjesty*, jouant sur les mots en laissant entendre que Sa Majesté était frappée de folie. Pour l'auteur, la distinction entre le roi, ses ministres et le Parlement n'avait pas lieu d'être et George III était bel et bien un tyran inflexible. Les Insurgents s'inspirèrent également de la pensée classique d'Algernon Sidney et de James Harrington. En tout cas, l'attaque virulente portée contre la personne du roi permettait de penser une autre voie qui déboucha ensuite sur la fameuse *Déclaration d'Indépendance*. De fait, le texte en question n'évoquait nullement les décisions fâcheuses du Parlement ; il laissait entendre que toute la responsabilité des événements pesait sur les épaules du souverain dont les Pères fondateurs laissent entendre qu'il aurait même ourdi une sorte de complot²⁸. En somme, la démocratie qui prenait corps à ce moment précis s'imposait comme un remède à la tyrannie, considérée comme consubstantielle de la monarchie²⁹. La pensée politique de la fin du XVIII^e siècle, désormais pleinement transatlantique, allait bien plus loin que celle du XVII^e siècle. Là où l'époque de Milton cherchait à distinguer le type de régime de son détenteur, les adeptes de Thomas Paine et de Thomas Jefferson voulaient croire qu'il y avait identité néfaste entre les deux termes. D'ailleurs, de manière plus générale, les auteurs qui avaient écrit au temps des deux révolutions furent réédités et réinterprétés selon une logique bien plus radicale que par le passé.

La spécificité du destin des colonies américaines pose évidemment un problème interprétatif particulier dans le cadre de cette étude³⁰. Si le contexte général était plus propice à la conciliation qu'au XVII^e siècle, comment expliquer que ces usages ne se soient pas imposés avec d'autant plus d'évidence outre-Atlantique ? L'explication est en réalité assez simple : les pratiques conciliatrices qui se firent jour en Europe, bien plus abouties en Angleterre qu'en France, ne pouvaient guère s'imposer en Amérique tant le système colonial britannique était tout à la fois exagérément intrusif dans certains domaines comme pour ce qui relevait des questions commerciales et dans le même temps exagérément libéral sur le plan politique. Cette forme de schizophrénie devint intenable après 1763. Si les milieux dirigeants freinaient la prise en compte des arguments défendus par les colons pour des raisons qui tenaient à l'idée naissante que l'on devait désormais mener une politique impériale cohérente³¹, de toute façon, les dirigeants peinaient à comprendre les raisons pour lesquelles ces hommes « libres » se plaignaient autant. Ainsi, lorsque les colons revendiquèrent des élus au Parlement de Londres, le gouvernement répliqua qu'il ne voyait pas où se situait le problème dans la mesure où des villes aussi prospères que Manchester ou Birmingham elles-mêmes ne bénéficiaient pas non plus d'élus et que les intéressées ne s'en plaignaient pas ! Dès lors que les réflexions idéologiques devinrent réellement communes aux deux rives de l'océan, l'affaire était en quelque sorte entendue. L'incidence d'un Thomas Paine est très révélatrice à cet égard. En somme, la figure du roi avait fini par faire converger vers elle toutes les contradictions d'un système, qui apparaissaient avec d'autant plus de virulence dans ce contexte périphérique. Cette explication permet de maintenir intacte la thèse que nous avons défendue dans cette présentation : ce n'était pas tant la figure du roi qui était en cause, ni même la monarchie en tant que telle — la popularité intacte de George III jusqu'en 1775 en fait foi — ; ce qui stigmatisait les tensions, c'était plutôt un mode de gouvernance politique qui avait été mis en place tant par les dirigeants en général que par les milieux d'affaires de la *City*.

Conclusion :

Nous avons cherché à montrer, au fil de cette analyse, tout le chemin parcouru depuis les années 1640. Si les rois anglais et français avaient effectivement été tentés par des pratiques de pouvoir absolues, ils n'en avaient pas moins dû compter, tout au long du XVII^e et du XVIII^e siècle, sur des contrepoids plus ou

²⁸ La formule anglaise du texte est la suivante : « *he has combined with others to ...* ».

²⁹ Bertilinde Laniel, *Le mot democracy et son histoire aux États-Unis de 1780 à 1856*, Publications de l'Université de Saint-Étienne, 1995.

³⁰ Il va sans dire que nous nous interdisons toute forme d'histoire rétrospective. Nous excluons donc de notre réflexion la Révolution française, une sagesse que la borne basse du programme invitait de toute façon à respecter.

³¹ Cette politique commençait d'ailleurs, de surcroît, à se réorienter prioritairement vers les Indes orientales.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

moins puissants et influents, mais bien réels. Ces derniers et les révoltes qu'ils générèrent parfois n'étaient d'ailleurs que très rarement hostiles au principe royal en tant que tel. La force du souverain résidait en somme dans sa très forte légitimité, enracinée dans une histoire et des pratiques bien connues de tous. Un certain équilibre entre autorité et prise en compte des sujets fut trouvé après la Glorieuse Révolution et au temps de la Régence en France, mais très vite, la question de la réforme du pouvoir revint sur le devant de la scène, à la faveur d'évolutions importantes qui se produisirent dans la société elle-même dès les débuts du XVIII^e siècle. Il n'est d'ailleurs pas toujours très facile de distinguer ce qui relèverait avec certitude du domaine royal ou bien, ce qu'il faudrait considérer plus largement, comme devant être étudié sous l'angle plus général du domaine étatique. Parfois même, comme dans le cas de la Révolution américaine, la figure royale semble avoir été une sorte de bouc-émissaire pratique car aisé à identifier et à stigmatiser. Ce qui rend l'analyse plus complexe encore, c'est que le souvenir des révolutions anglaises imposa dès la seconde moitié du XVII^e siècle une mémoire des événements fortement polarisée. En effet, les soulèvements préjudiciables aux Stuarts furent rapidement perçus comme l'expression de la tyrannie populaire par les tenants de l'ordre royal, des deux côtés de la Manche, tandis qu'*a contrario*, ces mêmes faits furent envisagés par les libéraux comme l'expression aboutie d'une libération comparable à celle dont les Romains auraient joui après s'être émancipés des Tarquins. En somme, consciemment ou non, les pouvoirs du roi furent constamment l'objet de représentations faussées. Or, dans ce contexte, ainsi que cela a été montré avec la France, il était quasiment impossible de réformer les prérogatives royales sans bouleverser la société dans son entier. Dans ces conditions, l'interprétation du sujet proposé aurait presque pu inverser les priorités et considérer que les pouvoirs, le deuxième terme de l'énoncé, n'étaient pas tant dépendants du roi lui-même, tout au moins pas de manière exclusive, que des sujets eux-mêmes, dans le cadre de sociétés pré-démocratiques marquées par des inerties très puissantes.

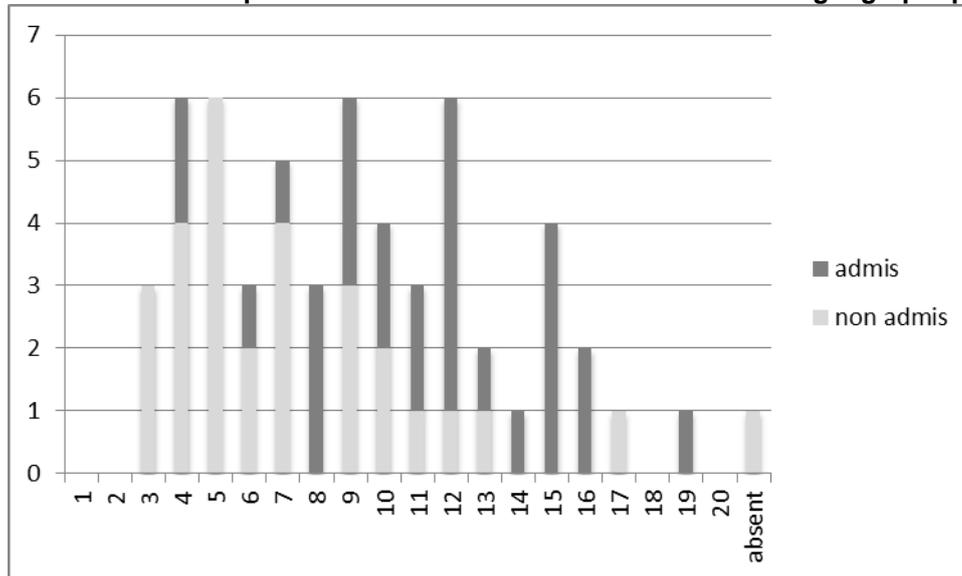
Marjolaine BOUTET, Françoise JANIER-DUBRY, Stanislas JEANNESSON, Laurent ROUSSEL

3. Épreuves orales d'admission

3.1 Commentaire de documents géographiques

Le jury de commentaire de documents a entendu 56 candidats. La moyenne de l'épreuve est de 9,03/20 reflétant une préparation soignée et une qualité satisfaisante des prestations ; l'écart-type est de 4,12. 24 candidats ont obtenu une note supérieure à 10/20 dont 8 ont une note supérieure ou égale à 15/20. Quinze candidats ont une note inférieure ou égale à 05/20. La moyenne obtenue par les candidats admis à l'agrégation est de 11,14/20.

Répartition des notes de l'épreuve orale de commentaire de documents géographiques (2019)



Le jury a apprécié la maîtrise globale par les candidats de la structure formelle de l'exercice du commentaire de documents. Il souhaite néanmoins rappeler, à l'aune du bilan de la session 2019, certaines recommandations et prodiguer des conseils sur les attentes de l'épreuve.

L'épreuve se réalise en deux temps : un exposé de 30 minutes consacré au commentaire de documents prononcé par le candidat et un entretien de 25 minutes avec les membres du jury. Les dossiers documentaires proposés à l'étude portent sur les questions du programme de géographie thématique (« La nature, objet géographique » et « Les espaces du tourisme et des loisirs ») et de géographie régionale (« L'Afrique : du Sahel et du Sahara à la Méditerranée » et « Les espaces ruraux en France »). Tous les sujets se rattachent à l'une de ces questions mais ils peuvent aussi croiser deux questions. Les corpus se composent généralement de 8 à 11 documents, le nombre variant selon leur niveau de complexité. Les corpus contenant une carte topographique ont un nombre inférieur de documents pour tenir compte du temps spécifique d'analyse qu'elle nécessite. Le jury est attaché à la variété des supports et des sources des documents soumis au commentaire et rappelle l'importance des cartes, notamment topographiques, dans le raisonnement géographique.

L'entretien avec le jury se compose de trois temps : un échange à caractère pédagogique et didactique, une interrogation à dimension scientifique, relative au sujet lui-même et à la (ou aux) question(s) du programme concerné, et un échange portant sur les valeurs de la République. L'essentiel de l'entretien porte sur les questions scientifiques en lien avec l'exposé présenté par le candidat.

L'impératif de durée de l'exposé sur le commentaire de documents a été globalement respecté par les candidats, l'exposé le plus court s'étant terminé à la vingt-cinquième minute ; à l'inverse, quatre candidats ont dû être interrompus par le jury. La durée réglementaire de l'exercice n'est qu'un des indicateurs de la maîtrise de l'exercice, l'attente du jury porte, et de manière forte, sur la conduite d'une démonstration efficace et maîtrisée du commentaire qui se traduit par un traitement équilibré des différentes parties de l'exposé. Le point relevé dans le rapport de l'an passé d'une tendance à une contraction de la troisième partie et de la conclusion dans les cinq dernières minutes de la présentation, du fait d'une introduction et d'une première partie trop développées, s'accroît. L'introduction prend une place de plus en plus importante, dans 20% des exposés elle occupe 20% du temps et, dans un quart des exposés, sa durée est supérieure à celle de la troisième partie. La conclusion, quant à elle, est soit absente soit extrêmement réduite avec une durée de moins d'une minute ne lui donnant qu'une réalité quasiment virtuelle.

Le sujet à traiter par le candidat est formalisé par le titre du corpus, support du commentaire de documents. Ce titre peut mettre en avant un territoire, un lieu, une notion, un concept qui sert d'entrée problématisée à l'étude qui s'entend dans la perspective du cadrage de la ou des questions du ou des programmes mobilisés. Ce titre donne un éclairage essentiel pour l'analyse du sujet, il permet au candidat de structurer



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

son étude selon les enjeux qu'il identifie et d'organiser le commentaire des documents sous ce prisme. Le jury rappelle l'importance du dialogue à conduire entre le particulier de la situation proposée et le cadre général des connaissances du programme et de la culture géographique. Le jury n'attend pas un commentaire exhaustif des documents mais bien une étude pertinente du sujet s'appuyant sur le croisement et la confrontation des documents, avec une mise en perspective des connaissances. Ainsi, le commentaire attendu reflète une aptitude à mobiliser des connaissances acquises à propos du sujet d'étude donné dans le cadre du ou des questions au programme. Il s'agit cependant bien d'un commentaire des documents et non pas d'une leçon à propos du sujet ni de simple description, voire de paraphrase des documents. Ces cas de figure, rares, ont été fortement sanctionnés. Les candidats doivent également veiller à ne pas s'enfermer, lorsqu'un territoire est précisé, dans un traitement exhaustif de toutes les dimensions spatiales du lieu. Le territoire mentionné appelle à conduire le raisonnement à partir de cet exemple, pour autant il ne doit pas devenir le seul objet de l'étude en oubliant alors la contextualisation donnée par le sujet. Ce risque paraît plus marqué lorsque le corpus documentaire contient une carte topographique. Pour ce type de corpus, ne s'agit pas d'un commentaire *stricto-sensu* de la carte topographique mais l'étude problématisée de l'espace couvert constitue le fil rouge de la présentation, comme est particulièrement attendue l'inscription spatiale des objets d'étude contenus dans le sujet. Les documents complémentaires permettent d'aborder d'autres aspects du sujet et/ou de contextualiser les observations. La structure allégée en nombre de documents de ces corpus permet au candidat de prendre le temps de cette étude plus particulière sur un espace spécifique.

Cette année, le jury a également été surpris du traitement que certains candidats ont fait de la carte topographique : certains lui tournaient le dos tout le long de l'exposé, d'autres ne s'en servaient que pour localiser des toponymes et avaient des difficultés à se reporter à la légende pour répondre précisément aux questions lors de l'entretien. La carte topographique n'est pas un document anodin : il est riche d'informations, et nécessite la mobilisation de toute la culture géographique incluant des éléments de maîtrise d'une méthode et d'un vocabulaire spécifiques pour l'exploiter au mieux. Savoir analyser une carte topographique dans le cadre d'une étude de documents fait partie des attendus du concours, et le jury se montrera toujours aussi vigilant à ce sujet lors des prochaines sessions.

Pour tous les sujets, les documents sont à étudier grâce aux concepts, théories, connaissances générales sur les questions au programme, mais également grâce à une culture géographique affirmée. Il ne s'agit pas pour les candidats d'énoncer des mots clés ou de citer de manière récurrente des auteurs, mais bien de démontrer à l'appui des documents la pertinence des termes mobilisés comme d'alimenter la démonstration par des apports épistémologiques ou des communications de recherches scientifiques. Dans la composition des corpus, le jury veille à convoquer des auteurs, des concepts ou des théories que les candidats doivent développer et mobiliser pour leur explication. Le jury n'attend pas une occurrence de mots clés ni des grilles de lecture préétablies ou l'énonciation de l'analyse d'un auteur spécifique, mais apprécie la nuance des propos et la capacité à se saisir des théories et des concepts géographiques comme des connaissances générales assurées et suffisantes sur les questions au programme. Le jury appelle les candidats à la vigilance quant à des présentations qui mobilisent des couples déterminés développant des oppositions trop binaires, de type population locale/touristes, État/commune, tradition/modernité qui conduisent souvent à des énoncés de stéréotypes ou de lieux communs. Vigilance également concernant des schémas ou des exemples plaqués sans lien direct avec le corpus ou n'apportant pas de plus-value à la démonstration. Le jury a constaté, encore cette année, que les candidats tendaient à réduire la mobilisation d'analyse ou de grille de lecture comme de notions et de concepts à certaines questions du programme sans être en capacité de les transposer dans d'autres situations d'étude. Le jury a pu, ainsi, s'étonner de la difficulté à croiser les champs thématiques. Une autre difficulté, assez souvent remarquée, est celle de conduire une différenciation de profils, de modèles ou d'espaces. S'il n'est pas demandé spécifiquement de typologie, il est raisonnablement attendu que les candidats soient capables d'identifier des espaces connaissant des dynamiques similaires ou différentes, tout en considérant le changement d'échelles. De plus, des lacunes dans la culture géographique empêchent certains candidats d'identifier la manifestation des enjeux contenus dans les documents.

L'introduction est un moment clé de l'exposé. Elle comprend une entrée dans le sujet, souvent appuyée par un document du corpus, l'analyse et la définition du sujet en pointant ses enjeux, la présentation raisonnée et succincte des documents du corpus, l'énoncé de la problématique retenue et le plan adopté. La présence



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

formelle de chacune de ces composantes n'est cependant pas toujours suffisante pour rendre l'introduction efficace. La définition des termes du sujet n'est pas toujours présente et/ou se résume souvent à une superposition d'énonciations de définitions extraites de dictionnaires, alors que les termes du sujet doivent permettre d'identifier les enjeux géographiques à étudier. Sur ce recours aux dictionnaires, le jury attire l'attention des candidats quant à la pertinence des références choisies et à l'attribution un peu rapide de toutes les définitions aux seuls directeurs de publication du dictionnaire cité. Il est nécessaire de réfléchir aux définitions à partir du champ d'étude à conduire. Le lien entre le temps de délimitation du sujet et l'énonciation de la problématique arrêtée mérite d'être soigné, il témoigne généralement de la rigueur de l'élaboration de la problématique. La problématique peut être composée à partir de l'organisation du territoire, des débats épistémologiques, des questions d'aménagement, des enjeux socio-spatiaux, des politiques publiques, etc., enjeux convoqués par la question à étudier. La nuance de l'analyse de la situation à aborder est également appréciée, tout comme la capacité à structurer réellement la démonstration conduite dans le commentaire à partir du questionnement arrêté.

La présentation du corpus est un temps qui peut permettre d'énoncer les enjeux et d'aborder les regards adoptés dans la conduite de l'étude des documents tout comme elle peut contribuer à établir la problématique et le plan. Une majorité de candidats s'est bien acquitté de cette analyse, des présentations schématiques ont même été employées pour la faire ressortir.

La structure du plan adopté doit mettre en évidence la pertinence du raisonnement, son efficacité et le dynamisme de l'exposé. Le plan retenu pour le commentaire reste très majoritairement en trois parties ; seuls deux candidats ont construit des présentations en deux parties, sans que cela ne soit pénalisant. L'attente du jury est que le plan amène à développer un raisonnement cohérent et permette de traiter la totalité du sujet en mobilisant tous les documents. Les candidats ne doivent pas s'imposer une règle organisationnelle en trois parties et trois sous-parties qui parfois devient un handicap lorsque l'équilibre de temps entre chacune des parties n'est pas respecté.

Au cours de l'exposé, le jury rappelle que tous les documents doivent être étudiés. En oublier conduit à être pénalisé. Le croisement des documents permet de confronter des points de vue ou des démarches, d'appréhender les changements d'échelles et de considérer les faits et les acteurs à des temporalités diverses. La plupart des candidats parviennent à croiser les documents sans pour autant répéter les éléments d'analyse dans le plan proposé. Les définitions posées en introduction se doivent d'être mobilisées au cours de la présentation pour étayer scientifiquement la démonstration. Dans les exposés les moins aboutis, cette dimension est absente : les candidats posent de manière scolaire les définitions et manquent d'une maîtrise suffisante pour les mobiliser par la suite. S'il y a des efforts pour contextualiser les situations ou les cas étudiés, il faut veiller à ne pas « plaquer » des concepts et des réflexions générales qui ne font pas sens pour décrire et expliquer les phénomènes observables dans la région ou la situation convoquée. La conduite d'un raisonnement épistémologique n'est pas toujours assurée. Dans les analyses, ce qui relève de l'aménagement est toujours plus difficile à appréhender avec une présentation parfois succincte ou qui ne croise pas réellement les facteurs explicatifs. Enfin, le jury n'attend pas des candidats qu'ils recourent à des documents supplémentaires pour la conduite du commentaire ; cependant si les candidats font ce choix, il est impératif que ces documents (par exemple une carte topographique d'édition ancienne) soient mobilisés et servent le raisonnement. Quelques candidats l'ont réalisé.

La conclusion de l'exposé apparaît comme le parent pauvre de la présentation, au-delà de la faible place qui lui est réservée. Les candidats s'appliquent à rappeler de manière systématique la problématique mais, comme évoqué *supra*, le jury s'étonne de sa faible consistance qui se résume plus souvent à une simple reprise des titres des parties qu'à un réel bilan avec une réponse effective au questionnement, l'ouverture étant généralement tronquée ou trop artificielle.

D'un point de vue technique, les présentations sont de plus en plus maîtrisées. À quelques exceptions près, une illustration graphique a été réalisée à l'appui de la présentation, conformément aux exigences de l'épreuve. Le jury tient à relever la diversité des productions. Celles-ci permettent de valoriser le propos quand elles sont pertinentes et témoignent d'une réflexion et d'une spatialisation – la simple transformation d'un document en schéma n'étant pas jugée satisfaisante. Le jury a été sensible aux efforts pédagogiques de certains croquis de synthèse, qui ont construit peu à peu une information en fonction de la progression des parties et ont proposé une légende organisée en parties dûment problématisées. Si les critères de



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

réalisation d'un croquis par informatique ne peuvent être aussi exigeants qu'un travail manuscrit, une attention minimale doit être portée à la présence de toponymes et aux règles élémentaires de la sémiologie graphique (détourages, non chevauchements, choix des couleurs, etc.), puisque l'outil informatique rend précisément ces corrections plus aisées à faire qu'à la main. Le choix de la réalisation manuscrite de productions graphiques est toujours possible. Dans ce cas, il faut penser que le diaporama peut réduire la lisibilité des schémas, les candidats ne doivent alors pas hésiter à confier au jury la version papier pour lui permettre de mieux l'évaluer.

L'entretien avec le jury est une part importante de l'épreuve. Chacune des parties permet d'évaluer la capacité de raisonnement des candidats.

Les questions pédagogiques et didactiques se rapportent aux thématiques des programmes du collège ou du lycée. Elles n'ont pas pour objet de tester des connaissances sur les théories didactiques ou sur le contenu des programmes, mais d'évaluer un raisonnement concret sur une situation donnée et contextualisée. La proposition s'appuie sur un point abordé dans l'exposé ou présent dans le corpus pour évoquer des questions générales de pédagogie de la géographie enseignée (construction de notions, apprentissage de croquis, abord de thématiques, mobilisation de supports, etc.). Le jury a relevé la difficulté d'un certain nombre de candidats à définir d'un point de vue scientifique les notions structurant les programmes scolaires, la réflexion sur les outils de la géographie mobilisés en classe a également été parfois délicate à conduire. Le jury rappelle qu'il prend en considération les capacités d'adaptation et de raisonnement du candidat.

Ce sont des attentes similaires qui prévalent pour la partie sur les valeurs de la République. La commission de commentaire de documents avait la charge de cette évaluation. Ce bref échange sur une situation proposée liée au sujet traité permet de tester la capacité du candidat à saisir les enjeux civiques liés à l'enseignement de l'histoire, de la géographie et de l'enseignement moral et civique. Le cas soumis interroge le rapport entre valeurs et principes dans un contexte donné ou par rapport à une décision politique. Le raisonnement attendu vise à articuler les moyens d'action ou la politique aux valeurs ou principes en jeu, tout en portant un regard distancié. Il ne s'agit pas de délivrer un discours convenu, mais bien d'une capacité à envisager les dimensions citoyennes au cœur de nos disciplines et qui sont nécessaires à considérer par tout candidat se présentant au concours de l'agrégation. Les réponses apportées s'appuient généralement sur une identification des principes et des valeurs avant d'aborder les composantes de la question posée. Si cette énonciation était le plus souvent correcte, elle mériterait d'être plus affirmée et rigoureuse pour structurer la réponse. Le jury sait la difficulté de construire un raisonnement immédiatement après avoir pris connaissance d'un énoncé ; cependant les problématiques posées en lien avec le corpus documentaire sont générales et font appel à une culture civique globale qui s'attache à notre discipline. Les réponses apportées gagneraient en qualité si les candidats, lors de leur préparation, considéraient l'action et les politiques publiques sous le prisme des principes et des valeurs républicaines.

L'essentiel de l'entretien porte toutefois sur les questions scientifiques. Les échanges avec les différents membres de la commission visent à préciser des points de la présentation, à demander des définitions ou des précisions notionnelles mais également à donner l'occasion au candidat, selon le cas, d'argumenter, de nuancer ou de préciser des analyses. Les questions permettent au jury d'évaluer, pour tous les candidats, leur capacité de raisonnement, leur culture géographique et les connaissances qu'ils n'ont pas pu ou eu l'occasion de développer dans l'exposé. Cela peut aussi être l'occasion d'échanger sur d'autres questions du programme. Le jury tient à mentionner qu'il a été surpris par l'attitude de certains candidats qui ont adopté un ton désinvolte dans les réponses aux questions ou se sont agacés des questions posées, notamment quand il s'agissait de faire préciser des points abordés dans l'exposé. Cette attitude a été rare mais les candidats qui l'ont adoptée ont donné à penser qu'ils n'avaient pas encore de recul suffisant concernant le métier de professeur.

En conclusion, le jury rappelle que le commentaire de documents est une épreuve sur les questions au programme qui nécessite des candidats de savoir mettre en œuvre la démarche d'analyse des documents au double prisme d'une maîtrise affirmée des connaissances et d'une culture géographique solide.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

SAMUEL DEPRAZ, GUILLAUME JACONO, MARI OIRY-VARACCA, EMMANUELLE PEYVEL, CHRISTOPHE QUÉVA, NATHALIE REVEYAZ (présidente de la commission)

Liste des sujets d'oraux

LA NATURE, OBJET GEOGRAPHIQUE

(Re-)penser la nature : la géographie physique

Document 1. Quelle est la nature de la géographie physique ? Source : Hervé REGNAULD, Virginie VERGNE, 2018, « Quelle est la nature de la géographie physique ? », *L'Information géographique*, 2018/1 (Vol. 82), p. 10-18, <https://www-cairn-info.ezproxy.univ-paris1.fr/revue-l-information-geographique-2018-1-page-10.htm>, consulté en 2019.

Document 2. Extraits de l'appel à textes pour la session « Physical Geography in Environmental Sciences » (La géographie physique dans les sciences de l'environnement) de l'association des géographes américains (AAG) à Washington, 3-7 avril 2019.

Source : https://annualmeeting.aag.org/AAGAnnualMeeting/AAGAnnualMeeting/Theme_Physical_Geography_in_Environmental_Science.aspx, consulté en 2019.

Document 3. De quoi la géographie physique critique est-elle le nom ? Source : Simon DUFOUR, 2015, « Sur la proposition d'une géographie physique critique », *L'Information géographique*, 2015/3 (Vol. 79), p. 8-16, <https://www-cairn-info.ezproxy.univ-paris1.fr/revue-l-information-geographique-2015-3-page-8.htm>, consulté en 2019.

Document 4. Un résumé de la géographie physique critique. Source : Rebecca LAVE *et al.* 2013, « Critical physical geography », *The Canadian Geographer*, 58 (1), p. 1-10, https://aquadoc.typepad.com/files/lave_et_al-2014-the_canadian_geographer_le_g-ographe_canadien.pdf, consulté en 2019.

Document 5. Géographie physique critique du niveau de la mer. Source : Katherine G. SAMMLER, 2016, « Critical Physical Geography of Sea Level » (Géographie physique critique du niveau de la mer), Intervention au colloque de l'Association of Pacific Coast Geography (Association de Géographie de la côte du Pacifique), 5-8 octobre 2016, <https://saltygeographies.net/portfolio/critical-physical-geography-of-sea-level-apcg-pdx-2016/>, consulté en 2019.

Document 6. La géographie physique, science de la nature. Source : Christian GRATALOU, 1978, « Géographie physique, écologie, espace social. Les enfants du divorce », *Espaces Temps*, 9, 1978, p. 113-123, https://www.persee.fr/doc/espat_0339-3267_1978_num_9_1_3011, consulté en 2019.

Document 7. Une géographie physique recentrée sur les relations nature/société. Source : Yvette VEYRET, 2003, « La géographie physique des vingt-cinq dernières années en France. État des lieux », *Belgeo* [En ligne], 2 | 2003, <http://journals.openedition.org/belgeo/16228>, consulté en 2019.

Document 8. La géographie physique dans l'histoire de la géographie, vue par un géographe. Source : Blog de Fabien GUILLOT, maître de conférences en géographie à l'Université de Caen (domaines de recherche : géographie sociale et politique, dimensions spatiales des rapports sociaux, des aménagements de l'espace et des représentations socio-spatiales des risques ; épistémologie), http://www.geographie-sociale.org/schema_synthese_epistemo.htm, consulté en 2019.

Document 9. Nature immobile, nature dynamisée. Source : Armand FRÉMONT, 2005, « Chapitre 12 : la nature », *Aimez-vous la géographie ?* Flammarion, p. 195-198.

Regards de géographes sur la nature : Le cas du Kilimandjaro (Tanzanie)

Document 1. Extrait de la carte topographique « Kilimanjaro North Tanzania » (Kilimandjaro Tanzanie du Nord) au 1/63 000^e, éditions ITMB Publishing (Canada), édition 2018.

Document 2. Le Kilimandjaro vu par les géographes-explorateurs missionnaires. Source : texte et gravure in LE ROY Alexandre, 1893, *Au Kilima-Ndjaro (Afrique orientale)*, Paris, p. 332-336.

Document 3. Description du Kilima Ndjaro par Elisée Reclus. Source : RECLUS E., 1888, *Nouvelle géographie Universelle, la terre et les hommes*, vol. 13 : « L'Afrique méridionale : îles de

l'Atlantique austral, Gabonie, Congo, Angola, Cap, Zambèze, Zanzibar, Côte de Somal », Paris : librairie Hachette & Cie, p. 770-775 (extraits).

Document 4. « Les hautes terres du Kilimandjaro et du Kenya », par Fernand MAURETTE, in VIDAL DE LA BLACHE Paul, GALLOIS L. (dir.), 1938, *Géographie Universelle*, Tome XII : « Afrique équatoriale, orientale et australe », Paris : Armand Colin, p. 140-141 (extraits).

Document 5. Les représentations Chagga du Kilimandjaro. Source : MAZURIER Pascal, 1997, « La représentation d'une montagne mythique : quelques perceptions du Kilimandjaro (Tanzanie) de l'Antiquité à nos jours », Mémoire de DEA de Géographie, Université Michel de Montaigne / Bordeaux III [en ligne] : <http://dumas.ccsd.cnrs.fr/dumas-01330164>, consulté en 2019.

Document 6. Spatialités du tourisme au Kilimandjaro. Source : texte et cartes in DASCON Juhane, 2006, « D'une ressource à l'autre en terre chagga : paysannerie et tourisme au Kilimandjaro », *Les Cahiers d'Outre-Mer* n°235 : « Afrique de l'Est : montagnes », p. 323-346, [en ligne] : <http://journals.openedition.org/com/143>

Document 7a. L'hydrologie du Kilimandjaro. Source : BART François, 1999, « Les eaux du Kilimandjaro », in Travaux du Laboratoire de Géographie Physique Appliquée, n°17, p. 77-85 [en ligne] = <https://doi.org/10.3406/tlqpa.1998.958> (extrait).

Document 7b. L'évolution de la limite forestière du Kilimandjaro. Source : BLOT Jacques, 2003, « Composantes écologiques et évolution de la couverture végétale », in BART François, MBONILE Milline Jethro, DEVENNE François (dir.), *Kilimandjaro. Montagne, mémoire, modernité*, Presses Universitaires de Bordeaux, p. 70 et 78 (extraits).

Document 8. L'utilisation des ressources sur le Kilimandjaro. Source : BLOT Jacques, 2003, in BART François, MBONILE Milline Jethro, DEVENNE François (dir.), *Kilimandjaro. Montagne, mémoire, modernité*, Presses Universitaires de Bordeaux, s.p.

Document 9. Couverture de l'ouvrage « Kilimandjaro. Montagne, mémoire, modernité ». Source : BART François, MBONILE Milline Jethro, DEVENNE François (dir.), *Kilimandjaro. Montagne, mémoire, modernité*, Presses Universitaires de Bordeaux.

Document 10. « La fonte du Kilimandjaro n'est probablement pas attribuable au réchauffement climatique ». Source : DUMONT Olivier, 2012, Blog : « Deux ou trois choses à propos du développement durable », <http://www.23dd.fr/climat/le-kilimandjaro>, consultation 2019.

Nature et jardins en ville

Document 1. La représentation des jardins. Source : BERQUE Augustin, « L'appareillage de l'ici vers l'ailleurs dans les jardins japonais », *Extrême-Orient, Extrême-Occident*, 2000, n°22. L'art des jardins dans les pays sinisés. Chine, Japon, Corée, Vietnam. pp. 115-123. http://www.persee.fr/doc/oroc_0754-5010_2000_num_22_22_1119, consulté en 2019.

Document 2. Quelques jardins publics parisiens.

Document 2a. Le jardin du Luxembourg, Paris 6^e arrondissement, Source : <https://www.senat.fr/visite/jardin/histoire.html>, consulté en 2019.

Document 2b. Le jardin d'acclimatation, Paris 16^e arrondissement, Source : <https://www.jardindacclimatation.fr/attractions/les-speed-rockets>, consulté en 2019.

Document 2c. Le jardin Rosa Luxembourg, Paris 18^e arrondissement, Source : <https://www.paris.fr/equipements/jardins-rosa-luxembourg-17580>, consulté en 2019. **Document 2d.**

Le jardin naturel Pierre-Emmanuel, Paris 20^e arrondissement, Source : <http://www.genie-ecologique.fr/le-jardin-naturel-pierre-emmanuel-un-espace-ecologique-cree-dans-paris/>, consulté en 2019.

Document 3. Lire les jardins, Source : CLAVAL Paul, « L'étude géographique des parcs et des jardins », *Bulletin de l'Association de géographes français*, 66^e année, 1989-3 (juin), pp. 167-175 ; https://www.persee.fr/doc/bagf_0004-5322_1989_num_66_3_1477, consulté en 2019.

Document 4. Jardiner la ville.

Document 4a. Jardiner pour (re)qualifier son cadre de vie, Source : DEMAILLY Kaduna-Ève, « Les jardins partagés franciliens », *Géographie et cultures* [En ligne], 101 | 2017. URL : <http://journals.openedition.org/gc/4916>, consulté en 2019.

Document 4b. A l'initiative des mairies, Source : Site Internet ville de Montreuil, http://www.montreuil.fr/fileadmin/user_upload/Images/Environnement/espaces_verts/carte_jardins.jpg, consulté en 2019.

Document 5. « La portée morale des jardins ouvriers », Source : LECOQ Marcel, 1906, *L'assistance par le travail et les jardins ouvriers en France*.

Document 6. Le jardin et le désir de nature en ville. Source : BOURDEAU-LEPAGE Lise et VIDAL Roland, Chapitre 2 Comprendre la demande sociale de nature en ville, *Nature urbaine en projet*, dirigé par C. CHOMARAT, Archibooks (collection Crossborders), juin 2013, pp. 26-38.

Document 7. Saisir le sensible dans les jardins : une géographie des émotions. Source : ROBERT-BOEUF Camille, « Analyser le jardin collectif urbain en géographie : une lecture du jardinage par les émotions », *Carnets de géographes* [En ligne], 11 | 2018, URL : <http://journals.openedition.org/cdg/1574>, consulté en 2019.

Document 8. Des jardins familiaux des Carmes à Melun. Source : ROBERT-BOEUF Camille, « Analyser le jardin collectif urbain en géographie : une lecture du jardinage par les émotions », *Carnets de géographes* [En ligne], 11 | 2018, mis en ligne le 15 septembre 2018, URL : <http://journals.openedition.org/cdg/1574>, consulté en 2019.

Document 9. Répartition des jardins collectifs à Lyon et Paris.

Document 9a. les jardins collectifs dans le Grand Lyon, Source : ASAAD Lama, « La nature en ville et le cas spécifique des jardins urbains : approche géographique et historique de la ville de Lyon et de son agglomération », 2016, p.100.

Document 9b. Les jardins partagés à Paris, Source : Mairie de Paris, *jardins-paris.fr*, consulté en 2019.

Document 10. Gilles Clément, Parc André Citroën Paris 15ème. Commanditaire Ville de Paris 15 hectares, réalisation 1986-1992. Source : site internet de Gilles Clément <http://www.gillesclement.com/cat-mouvement-tit-Le-Jardin-en-Mouvement>, consulté en 2019

Document 10a. Gilles Clément définit le jardin en mouvement.

Document 10b. Parc André Citroën vue aérienne Jardins Sériels.

Document 10c. Parc André Citroën Jardin en Mouvement, plantes vivaces.

La construction exotisante de la nature

Document 1. Affiche de l'exposition « le douanier Rousseau, l'innocence archaïque » au musée d'Orsay. Source musée d'Orsay 2016 : <https://www.boutiquesdemusees.fr/fr/selection/le-douanier-rousseau-linnocence-archaïque-3212/1>, consulté en 2019.

Document 2. Le jardin Delaselle (anciennement jardin colonial) à l'île de Batz

Document 2a. Histoire de la collection botanique. Source : Site internet du *jardin Delaselle*, http://www.jardin-georgesdelaselle.com/04_collection_FR/collection_FR.html, consulté en 2019 ;

Document 2b. Plan du jardin. Source : Site internet du *jardin Delaselle*, http://www.jardin-georgesdelaselle.com/06_plan_FR/plan_FR.html, consulté en 2019.

Document 3. Entrée « jungle » dans l'encyclopédie *Hypergé*. Source : VIEILLARD-BARON Elsa, 2014, « Jungle », *Hypergé (encyclopédie électronique consacrée à l'épistémologie de la géographie)*, <http://www.hypergeo.eu/spip.php?article579>, consulté en 2019.

Document 4. « Le zoo comme dispositif spatial », ESTEBANEZ Jean

Document 4a. Le zoo, une vision située du monde. Source : ESTEBANEZ Jean, 2010, « Le zoo comme dispositif spatial : mise en scène du monde et de la juste distance entre l'humain et l'animal », *L'Espace géographique*, vol.39, n°2, p. 172-179.

Document 4b. Plan du zoo du Bronx. Source : ESTEBANEZ Jean, 2010, « Le zoo comme dispositif spatial : mise en scène du monde et de la juste distance entre l'humain et l'animal », *L'Espace géographique*, vol.39, n°2, p. 172-179.

Document 5. Safaris en Afrique proposés par une agence de voyages française. Source : Site internet de l'agence *Afrique Tourisme*, <https://www.afrique-tourisme.com/safari/ouganda/>, consulté en 2019.

Document 6. Extrait d'un manuel de géographie à l'école primaire, « 26^e leçon, la forêt des pays chauds ». Source : H. GOSSOT et P. MEJEAN, 1958, *J'apprends la géographie, cours élémentaire*, p. 54-55.

Document 7. Extrait des *Petits poèmes en prose*, Charles Baudelaire. BAUDELAIRE Charles, 1869, « XXIV, les projets », *Petits poèmes en prose*, p.69-71.

Cité par STASZAK Jean-François, 2003, *Géographies de Gauguin*, Paris, Bréal, p. 102.

Document 8. « Qu'est-ce que l'exotisme ? » Jean-François Staszak. Source : STASZAK Jean-François, 2008, « Qu'est-ce que l'exotisme ? », *Le Globe*, tome 148, p. 7-30.

Document 9. Campagne contre les cirques avec animaux des associations *Acção Animal* [Action Animale] et *Liga Portuguesa dos Direitos do Animal* [Ligue portugaise des droits des animaux] (2008). Source : Site internet de *Charity Pawns*, magazine sur le bien-être animal, <https://charitypaws.com/circus-animal-awareness/>, consulté en 2019.

Document 10. *Center Parcs, Domaine De Vossemereen (Belgique)*. Source : Site internet de *Center Parcs*, https://www.centerparcs.fr/fr-fr/belgique/fp_VM_vacances-domaine-de-vossemeren/aqua-mundo, consulté en 2019.

La forêt, une nature à part ?

Document 1. *Forêts et incendie*, LACAILLE-ALBIGES Florent, <https://www.nationalgeographic.fr/environnement/2019/05/faut-il-laisser-les-forets-bruler>, consulté en 2019.

Document 2. Copie d'écran recomposée d'un site de *Tour Operator* promouvant la Galice, Espagne, <https://www.easyvoyage.com/espagne/les-forets-millennaires-4191>, consulté en 2019.

Document 3. *La forêt amazonienne au Brésil en 2019*, CAVAILLES Thibaut, « Brésil : la forêt amazonienne menacée par le « Trump tropical » », *France culture*, 09 février 2019, <https://www.franceculture.fr/ecologie-et-environnement/bresil-la-foret-amazonienne-menacee-par-le-trump-tropical>, consulté en 2019.

Document 4. Le label « Forêt d'exception » en France, Recueil d'actions Forêt d'exception, mai 2017, 58 p., p. 47, <http://www1.onf.fr/outils/medias/20161219-132117-490543/++files++/3>, consulté en 2019.

Document 5. *Entre esthétisme et ambiance, la valeur sensible de la nature forestière*, POTTIER Aude, « Le massif forestier des Landes de Gascogne, un patrimoine naturel ? Le regard des gestionnaires », *Annales de géographie*, 2014/4 (n° 698), <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2014-4-page-1016.htm>, consulté en 2019.

Document 6. *La forêt du tourisme et des loisirs*, BEAUDET Gérard, « Désir de nature et invention de la forêt en Occident », *Téoros*, 25-3 | 2006, <http://journals.openedition.org/teoros/1053>, consulté en 2019.

Document 7. *Planche de Astérix et le domaine des Dieux*, GOSCINNY et UDERZO, 1971.

Document 8. *La forêt guyanaise, une nature source de biodiversité*, GALOCHET Marc et MOREL Valérie, « La biodiversité dans l'aménagement du territoire en Guyane française », *Vertigo - la revue électronique en sciences de l'environnement*, Volume 15 Numéro 1 | mai 2015, <http://journals.openedition.org/vertigo/16069>, consulté en 2019.

Document 9. *Carte des forêts vierges disparues, selon la magazine*, le 20 juin 2018, <https://www.capital.fr/lifestyle/disparition-acceleree-des-forets-vierges-de-la-planete-1294132>, consulté en 2019.

Document 10. *La forêt : objet paradoxal*, ARNOULD Paul, HOTYAT Micheline, SIMON Laurent, *Les forêts d'Europe*, Nathan Université, 1997, 413 p., pp. 145-147.

LES ESPACES DU TOURISME ET DES LOISIRS

Les espaces du tourisme et des loisirs liés au jeu

Document 1. *Le Cercle d'Aix-les-Bains*. Source : « Aix-les-Bains ». Lithographie originale de fond d'affiche pour le PLM (Paris-Lyon-Marseille), François Hugo D'ALESI, 1894.

Document 2. *Le citoyen redevient un touriste chez lui*. Source : MANILEVE Vincent, « Pokémon Go et sa chasse imaginaire signent la fin de nos trajets utilitaires », 27/07/2016, *Slate.fr*, <http://www.slate.fr/story/121437/pokemon-go-villes-urbanisme>, consulté en 2019.

Document 3. *Le loto, un jeu populaire*. Source : ZRINSCAK Georgette, « Pour une géographie des pratiques socioculturelles rurales, Essai sur les lotos des campagnes », *Géographie et culture*, 87/ 2013, *La campagne, autrement*, p. 73-93, <https://journals.openedition.org/gc/2970>, consulté en 2019.

Document 4. Top 10 des meilleurs « escape game » du monde. Source : « Top 10 des meilleurs « escape game » du monde, la mort n'est pas dans le top », Top posté par Ringo, 26/08/2018, <http://www.topito.com/top-meilleurs-escapes-games-du-monde>, consulté en 2019.

Document 5. Des « escape game » dans les monuments pour séduire de nouveaux visiteurs. Source : LEVENT Christophe « Des escape game dans les monuments pour séduire de nouveaux visiteurs », 03/02/2019, <http://www.leparisien.fr/culture-loisirs/des-escape-game-dans-les-monuments-pour-seduire-de-nouveaux-visiteurs-03-02-2019-8002737.php>, consulté en 2019.

Document 6. Cabourg, Calvados. Source : <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>

Document 7. La ville-jeu : Las Vegas. Source : NÉDÉLEC Pascale, « l'enclave fonctionnelle du strip à las vegas : quand l'insularité façonne la ville », *Espaces et sociétés* 2012/2 n° 150, p. 49 à 65, <https://www.cairn.info/revue-espaces-et-societes-2012-2-page-49.htm>, consulté en 2019.

Document 8. « Gamification » dans le tourisme ? Voyagez avec Pokemon Go ! Source : Armelle S., Profession voyage, un site d'information pour les professionnels de l'industrie, <http://www.professionvoyages.com/gamification-tourisme-pokemon-go>, consulté en 2019.

Document 9. Jeux des villes, jeux des champs (deux diapositives). Source : BORZAKIAN Manouk, « Une géographie de la France ludique. La dimension spatiale des pratiques culturelles », *Annales de géographie*, 2015/1 n° 701, p. 51 à 75, URL : <https://www.cairn.info/revue-annales-de-geographie-2015-1-page-51.htm>, consulté en 2019.

Document 10. Quand Partouche revoit la stratégie de ses casinos. Source : *Challenges.fr avec l'AFP*, le 29.01.2015, https://www.challenges.fr/entreprise/quand-partouche-revoit-la-strategie-des-casinos_89665, consulté en 2019.

Tourisme et migration

Document 1. Le projet Migrantour en région parisienne (France). Source : migrantour.fr, consulté en 2019.

Document 2. Publicité pour une « ballade urbaine interculturelle » à Saint-Denis (France). Source : <http://www.bastina.fr/voyage/seine-saint-denis/marche-du-monde-de-saint-denis.html>, consulté en 2019.

Document 3. Brochure « # Explore Paris » de l'Office de Tourisme et des Congrès de Paris. Source : exploreparis.com, consulté en 2019.

Document 4. Mise en tourisme et gentrification à Chinatown (New York, États-Unis). Source : Rafael, « Le quartier de chinatown à manhattan se bat pour rester chinatown », mynewyork.fr (le guide des hôtels audacieux à New York), 15 juill. 2017, <http://www.mynewyork.fr/guide/le-quartier-de-chinatown-a-manhattan-se-bat-pour-rester-chinatown/>, consulté en 2019.

Document 5. Les « retours au bled » en Algérie.

Document 5a. Etat des lieux des « retours au bled ». Source : J. BIDET, « Revenir au bled. Tourisme diasporique, généalogique, ethnique, identitaire ? », *Diasporas histoire et sociétés* n°14, 2009, p. 13-32.

Document 5b. Les enjeux d'identification et de cohabitation des « retours au bled ». Source : extraits de SINGEON et J. BIDET, *Vacances au bled*, Paris, Casterman, 2018.

Document 6. Enjeux économiques et politiques du « tourisme des racines ». Source : C. LEGRAND, « Tourisme des racines et confrontations identitaires dans l'Irlande des migrations », *Diasporas. Histoire et sociétés* n°8, 2016, p. 163-171.

Document 7. Tourisme et constructions diasporiques. Source : A. GOREAU-PONCEAUD, « Pratiques touristiques de et en diaspora. Quand les Indiens prennent possession du monde », *Mondes du tourisme* n°2, 2010, <http://journalsedition.org/tourisme/278>, consulté en 2019.

Le tourisme de mémoire

Document 1. Les traces volontaires du tourisme de mémoire. Source : JACQUOT Sébastien, CHAREYRON Gaël et COUSIN Saskia, « Le tourisme de mémoire au prisme du " big data ". Cartographier les circulations touristiques pour observer les pratiques mémorielles », *Mondes du Tourisme* [En ligne], 14 | 2018, <http://journals.openedition.org/tourisme/1713>, consulté en 2018.

Document 2. Rapport à la modernité et lieux de la mémoire nationale. Source : CABASSET-SEMEDO Christine, PEYVEL Emmanuelle, SACAREAU Isabelle et TAUNAY Benjamin, « De la visibilité à la lisibilité, le tourisme domestique en Asie, quelques réflexions à partir des cas chinois,

indiens, indonésiens et vietnamiens », p. 221-235, <https://journals.openedition.org/eps/4118#tocto2n8>, consulté en 2019.

Document 3. La Normandie pourra-t-elle toujours surfer sur le tourisme de mémoire ? Source : Manon Loubet, « La Normandie pourra-t-elle toujours surfer sur le tourisme de mémoire ? », 03/08/2018, 14 actu, *actu.fr*, https://actu.fr/societe/normandie-pourra-toujours-surfer-tourisme-memoire_18041492.html, consulté en 2019.

Document 4. Émotions et lieux de mémoires : circulations et interactions. Source : CHEVALIER Dominique et LEFORT Isabelle, « Le touriste, l'émotion et la mémoire douloureuse », *Carnets de géographes* [En ligne], 9 | 2016, <http://journals.openedition.org/cdg/644>, consulté en 2019.

Document 5. Mémorial de la paix d'Hiroshima. Source : site internet de l'Unesco, <https://whc.unesco.org/fr/list/775>, consulté en 2019.

Document 6. Faire l'expérience de Ground Zero. Source : TRUC Gêrôme, « Venir à Ground Zero, se souvenir du 11-Septembre », *Espace temps.net*, 28/04/2015, <https://www.espace temps.net/articles/venir-a-ground-zero-se-souvenir-du-11-septembre/>, consulté en 2019.

Document 7. Comment la Picardie devient une destination touristique « de mémoire ». Source : HERTZOG Anne, « Tourisme de mémoire et imaginaire touristique des champs de bataille », *Via Tourism Review*, <https://journals.openedition.org/viatourism/1276>, consulté en 2019.

Document 8. Visiter Reims et ses alentours, 1919.

Document 8a. Visite du champ de bataille autour de Reims, Source : Michelin et compagnie (1919) *Reims & les batailles pour Reims 1914-1918*. Guides illustrés Michelin des champs de bataille, p. 121.

Document 8b. Syndicat d'initiative de Reims, Source : « Reims ». Affiche de Geo DORIVAL pour la Compagnie de l'Est et le Syndicat d'initiative de Reims, 1919.

Document 9. Blog – découverte de " Fallen Leaves " de Menashe Kadishman au Musée juif de Berlin. Source : Billet texte et photos, publié dans la rubrique Expo, <http://dndf.over-blog.com/article-653516.html>, consulté en 2019.

Document 10. La Porte du non-retour, à Ouidah, Bénin. Source : Jane Hahn pour *The Washington Post* via Getty Images, photographie reprise par *Géo.fr*, <https://www.geo.fr/voyage/le-tourisme-africain-prend-son-envol-185767>, consulté en 2019.

L'agritourisme

Document 1. L'agritourisme en Toscane (Italie). Source : PERRIN Coline, 2008, « L'agritourisme dans les collines périurbaines de Toscane centrale », in POULOT M. (dir.) : *Agriculteurs et agricultures dans leur relation à la ville*, vol. 1 des actes du colloque *Les agricultures périurbaines, un enjeu pour la ville*, ENSP, p. 86-102.

Document 2. Le Wwoofing, un agritourisme alternatif ?

Document 2a. Wwoofing, une « belle solution de tourisme collaboratif et responsable ». Source : Site My week-end for you, "<https://www.myweekendforyou.com/woofing/>", consulté en 2019.

Document 2b. Le profil des wwoofeurs et des hôtes agriculteurs. Source : PERRIER Mathieu, « " Wwoofer " en Nouvelle-Zélande, un voyage participatif », *Pour*, 2015/2 (N° 226), p. 11-19, <https://www.cairn.info/revue-pour-2015-2-page-11.htm>, consulté en 2019.

Document 3. « Farmplay-Le meilleur agritourisme au monde : fermes, ranchs et vignobles ». Cartes de localisation des exploitations partenaires et exemple de l'hôtel écologique et ferme organique de Narköy (Turquie). Source : <https://www.farmstayplanet.com/all-listings-map-search/>, consulté en 2019.

Document 4. Agrotourisme, agritourisme et tourisme à la ferme ? Une analyse comparative. Source : MARCOTTE Pascale, BOURDEAU Laurent et DOYON Maurice, 2006, « Agrotourisme, agritourisme et tourisme à la ferme ? Une analyse comparative », *Téoros* [En ligne], 25-3 |, <http://journals.openedition.org/teoros/1091>, consulté en 2019.

Document 5. La diversification des activités dans les exploitations agricoles en France métropolitaine. Source : Agreste Primeur, 2013, Numéro 302, *Diversification des activités*, <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur302.pdf>, consulté en 2019.

Document 6. L'agritourisme dans les outremer français.

Document 6a. Part des exploitations diversifiées selon l'activité pratiquée (Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion). Source : Agreste Primeur, 2013, Numéro 302, *Diversification des activités*, <http://agreste.agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/primeur302.pdf>, consulté en 2019.

Document 6b. Guide agritouristique de la Réunion (2016). Source : Agrotours Réunion, <http://fliphtml5.com/nbeg/cqlc>, consulté en 2019.

Document 7. Le développement de l'agritourisme haut de gamme. Source : ELKRIEF Raphaëlle, 2018, « L'agrotourisme haut de gamme fleurit », *Le Monde*, 30 mars 2018. https://www.lemonde.fr/m-voyage/article/2018/03/30/l-agrotourisme-haut-de-gamme-fleurit_5278644_4497613.html, consulté en 2019.

Document 8. L'agritourisme intégré : quelques illustrations. Source : DURRANDE-MOREAU Agnès, COURVOISIER François H. et BOCQUET Anne-Marie, 2017, « Le nouvel agritourisme intégré, une tendance du tourisme durable », *Téoros* [En ligne], 36-1, <http://journals.openedition.org/teoros/3009>, consulté en 2019.

Document 9. Tunisie : le trésor caché de l'agritourisme dans les oliveraies. Source : Pierre MAGNAN, France Info TV, 11 août 2018, https://www.francetvinfo.fr/monde/afrique/economie-africaine/tunisie-le-tresor-cache-de-l-agrotourisme-dans-les-oliveraies_3054635.html, consulté en 2019.

Document 10. Producteurs et gentriculteurs dans le Limousin. Source : RICHARD Frédéric, CHEVALLIER Marius, DELLIER Julien et LAGARDE Vincent, 2016, « Circuits courts agroalimentaires de proximité en Limousin : performance économique et processus de gentrification rurale », *Norois* [En ligne], 230, <http://journals.openedition.org/norois/4997>, consulté en 2019.

Les parcs d'attractions : espaces du tourisme et des loisirs

Document 1. La récré des 3 curés. Source : Marie AUFFRET-PERICONE, 16/07/2014, « A la récré des 3 curés, on s'amuse en famille », *La Croix*, consulté en 2019 <https://www.la-croix.com/Archives/2014-07-16/A-La-Recre-des-3-cures-on-s-amuse-en-famille-2014-07-16-1180083>

Document 2 : Les parcs de loisirs dans le monde.

Document 2a. Les principaux parcs de loisirs à l'échelle mondiale. Source : GRAVARI-BARBAS Maria et JACQUOT Sébastien, 2018, *Atlas mondial du tourisme et des loisirs, Du Grand Tour aux voyages low cost*, Paris, Autrement, p.52.

Document 2b. L'essor des parcs de loisirs en Chine. Source : GRAVARI-BARBAS Maria et JACQUOT Sébastien, 2018, *Atlas mondial du tourisme et des loisirs, Du Grand Tour aux voyages low cost*, Paris, Autrement, p.53.

Document 2c. Les parcs d'attractions, des modèles de productions urbaines mondialisées. Source : GRAVARI-BARBAS Maria et JACQUOT Sébastien, 2018, *Atlas mondial du tourisme et des loisirs, Du Grand Tour aux voyages low cost*, Paris, Autrement, p.53.

Document 3. Disneyland Paris.

Document 3a. Plan du parc. Source : *Disneyland Paris*, le catalogue officiel, 21/03/2018-01/04/2019, https://brochure.disneylandparis.com/A18/BEFR_B2B/catalogue/common/data/catalogue.pdf, consulté en 2019.

Document 3b. Légende du plan précédent. Source : *Disneyland Paris*, le catalogue officiel, 21/03/2018-01/04/2019, https://brochure.disneylandparis.com/A18/BEFR_B2B/catalogue/common/data/catalogue.pdf, consulté en 2019.

Document 3c. « Découvrez les environs ». Source : *Disneyland Paris*, le catalogue officiel, 21/03/2018-01/04/2019, https://brochure.disneylandparis.com/A18/BEFR_B2B/catalogue/common/data/catalogue.pdf, consulté en 2019.

Document 4. Un parc d'attractions pour la famille. Source : PICON-LEFEBVRE Virginie, 2019, *La fabrique du bonheur*, Marseille, Parenthèses, p. 176-179.

Document 5. Visiter les parcs d'attractions abandonnés dans le monde. Source : Extrait du site internet *Urbex Session*, site de partage sur les explorations urbaines de lieux abandonnés, <https://urbexsession.com/parc-dattraction/>, consulté en 2019.

Document 6. « Parcs d'attraction : le grand-huit effréné vers la rentabilité » *Les Echos*. Source : Julia MOURRI, 21/07/2016, « Parcs d'attractions : le grand-huit effréné vers la rentabilité », *Les Echos*,

<https://start.lesechos.fr/actus/industrie-services/parcs-d-attractions-le-grand-huit-effrene-vers-la-rentabilite-5352.php>, consulté en 2019.

Document 7. Fréquentation et pratiques de Tokyo Disney Resort. Source : LANGUILLON-AUSSEL Raphaël, 04/02/2011, « Les nouvelles dynamiques du tourisme dans le monde : *Tôkyô Disney Resort* et *Disneyland Resort Paris* : deux modèles originaux d'aménagement touristique au Japon et en France », *Géoconfluences*,

<http://geoconfluences.ens-lyon.fr/doc/typespace/tourisme/TourScient5.htm>, consulté en 2019.

Document 8. L'histoire de Coney Island. Source : Catalogue de l'exposition « Dreamlands. Des parcs d'attractions aux cités du futur », 05/05/10-09/08/10, Centre Georges Pompidou, Paris, p.79-80.

Le tourisme dans des îles tropicales

Document 1. Extrait du catalogue TUI, Afrique et océan indien. Source : TUI, 2019, *Catalogue, Afrique et océan indien*,

<https://www.brochuresenligne.com/docs/brochures/tui-sejours-afrique-ocean-indien.html>, consulté en 2019.

Document 2. Les transformations spatiales de St François en Guadeloupe

Document 2a. Extrait de la carte topo au 1/25 000^e de 1958. Source : GAY Jean-Christophe, 2009, *Les cocotiers de la France*, Paris, Belin, p. 78.

Document 2b. Extrait de la Top 25 de 2014. Source : Géoportail, <https://www.geoportail.gouv.fr/carte>, consulté en 2019.

Document 3. L'imagerie touristique des îles tropicales. Source : Nathalie BERNARDIE-TAHIR, 2005, « Des bouts du monde à quelques heures : l'illusion de l'isolement dans les petites îles touristiques », *Annales de géographie*, vol. 114, n°644, p. 363.

Document 4. Bora Bora

Document 4a. Structuration et dynamiques de l'espace touristique à Bora Bora. Source : BLONDY Caroline, 2016, « Le tourisme, un facteur de développement durable des territoires insulaires tropicaux ? Tourisme, aménagement, environnement et société locale à Bora Bora (Polynésie française) », *Mondes du tourisme*, Hors-série « La troisième révolution touristique », <https://journals.openedition.org/tourisme/1283>, consulté en 2019.

Document 4b. L'évolution des structures hôtelières à Bora Bora. Source : BLONDY Caroline, 2016, « Le tourisme, un facteur de développement durable des territoires insulaires tropicaux ? Tourisme, aménagement, environnement et société locale à Bora Bora (Polynésie française) », *Mondes du tourisme*, Hors-série « La troisième révolution touristique », <https://journals.openedition.org/tourisme/1283>, consulté en 2019.

Document 4c. La mise en valeur touristique de la distance. Source : BLONDY Caroline, 2016, « Le tourisme, un facteur de développement durable des territoires insulaires tropicaux ? Tourisme, aménagement, environnement et société locale à Bora Bora (Polynésie française) », *Mondes du tourisme*, Hors-série « La troisième révolution touristique », <https://journals.openedition.org/tourisme/1283>, consulté en 2019.

Document 5. Modèle du développement dissymétrique dans les îles intertropicales. Source : GAY Jean-Christophe, 2000, « La mise en tourisme des îles intertropicales », *Mappemonde*, vol. 58, n° 2, p.20.

Document 6. Les flux touristiques dans la Caraïbe

Doc 6a. Carte des flux touristiques dans la région. Source : BUÉLON Pascal, 2011, « *Tourisme (2010-2011)* », *Atlas Caraïbe*, <http://atlas-caraïbe.certic.unicaen.fr/fr/page-38.html>, consulté en 2019.

Doc 6b. La dépendance au tourisme de la Caraïbe. Source : BUÉLON Pascal, 2011, « *Tourisme (2010-2011)* », *Atlas Caraïbe*, <http://atlas-caraïbe.certic.unicaen.fr/fr/page-38.html>, consulté en 2019.

Document 7. Les lieux insulaires majeurs du tourisme balnéaire. Source : GRAVARI-BARBAS Maria et JACQUOT Sébastien, 2018, *Atlas mondial du tourisme et des loisirs, Du Grand Tour aux voyages low-cost*, Paris, Autrement, p. 42.

Document 8. Tourisme et dégradations environnementales dans les îles tropicales. DUVAT Virginie, 2006, « Mondialisation touristique et environnement dans les petites îles tropicales », *Les Cahiers d'Outre-Mer*, n° 236, pp. 513-539.

Tourisme et patrimoine urbain

Document 1. Le Havre, une ville patrimonialisée.

Document 1a. Plan de la zone proposée au classement au patrimoine mondial obtenu en 2005 : le centre reconstruit par Auguste Perret, Dossier de demande de classement à l'UNESCO, Source : <https://whc.unesco.org/uploads/nominations/1181.pdf>, consulté en 2019.

Document 1b. Éléments phares les plus visités du centre reconstruit classé patrimoine mondial : l'église Saint Joseph, classée Monument Historique en 1965 et l'Hôtel de ville, classé Monument Historique en 2017. Source : JACONO G., 2019 et <https://www.paris-normandie.fr/region/l-hotel-de-ville-du-havre-est-desormais-classe-monument-historique-NE11620148>, consulté en 2019.

Document 2a. La pizza, symbole mondial. Source : Le Figaro, 04 12 2017, <http://www.lefigaro.fr/culture/2017/12/02/03004-20171202ARTFIG00071-l-art-du-pizzaiolo-au-patrimoine-immateriel-de-l-humanite.php>, consulté en 2019.

Document 2b. Site internet (traduit de l'italien) de l'association de la véritable pizza napolitaine (Associazione Verace Pizza Napoletana, AVPN), créée en 1984, https://www.pizzanapoletana.org/it/pizzaiolo_napoletano_per_un_giorno, consulté en 2019.

Document 3. Le musée des civilisations noires ouvre ses portes au cœur de Dakar. Source : *Le Monde avec AFP*, 05 décembre 2018, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2018/12/05/le-senegal-inaugure-un-musee-des-civilisations-noires-a-dakar_5392879_3212.html, consulté en 2019.

Document 4. Canning Dock, un des quais réhabilités de l'opération de waterfront de Liverpool, Merseyside. Source :

<https://www.robertharding.com/preview/306-4048/canning-dock-liverpool-merseyside-england-united-kingdom-europe/>, consulté en 2019.

Document 5. Le street art, nouveau patrimoine urbain à visiter. Source : BLANCHARD Sophie, *Street art, rénovation urbaine et gentrification dans le Nord-Est parisien : entre marketing urbain et gender mainstreaming*, *Urbanités*, n°9, septembre 2017, <http://www.revue-urbanites.fr/9-street-art-renovation-urbaine-et-gentrification-dans-le-nord-est-parisien-entre-marketing-urbain-et-gender-mainstreaming/>, consulté en 2019.

Document 6. Notre Dame de Paris, objet patrimonial de tourisme.

Document 6a. Publicité Air France, circa 1959, https://www.masterposters.fr/france-paris-cathedrale-notre-dame-paris-affiches-anciennes_4354.html, consulté en 2019.

Document 6b. Notre Dame de Paris 2019, les enjeux d'une reconstruction. Source : GUERRIN Michel, « Le mécénat va aux lieux les plus visibles et non aux milliers de sites en sale état que le tourisme boude », *Le Monde*, https://www.lemonde.fr/idees/article/2019/04/25/notre-dame-de-paris-le-mecenat-comme-toujours-va-aux-lieux-les-plus-visibles-et-non-aux-milliers-de-sites-en-sale-etat-que-le-tourisme-boude_5455023_3232.html, publié le 25/04/2019, consulté en 2019.

Document 7. Pékin, entre tourisme, patrimoine et modernité d'une grande métropole. Source : LEFEBVRE Antoine, « Pékin entre patrimoine et modernité : une mutation de la morphologie urbaine observée par satellite depuis 50 ans », *Cybergeo : European Journal of Geography*, mis en ligne le 24/04/2017, <http://journals.openedition.org/cybergeo/28038>, consulté en 2019.

Document 8. Patrimoine et mise en tourisme à Berlin.

Document 8a. Feux de signalisation, est de Berlin. Source : DEMOUGE Sarah, Berlin, novembre 2017.

Document 8b. Photo d'un site de voyageur d'une des franchises de l'Ampelmann à Berlin. Source : <https://voyages.ideoz.fr/wp-content/uploads/2015/03/Berlin-Ampelmann.jpg>, consulté en 2019.

Document 9. Tango et Buenos Aires, revitalisation patrimoniale et touristique.

Document 9a. Les lieux du tango à Buenos Aires. Source : BOUKHRIS Linda, BROCLAIN Elsa, JACQUOT Sébastien et SALIN Elodie, « Tango et tourisme : dynamiques de valorisation et capitalisation à Buenos Aires », *IdeAs*, 12 | Automne / Hiver 2018, <http://journals.openedition.org/ideas/3782>, consulté en 2019.

Document 9b. Stratégies et acteurs du tango à Buenos Aires. Source : BOUKHRIS Linda, BROCLAIN Elsa, JACQUOT Sébastien et SALIN Elodie, « Tango et tourisme : dynamiques de valorisation et capitalisation à Buenos Aires », *IdeAs*, 12 | Automne / Hiver 2018, <http://journals.openedition.org/ideas/3782>, consulté en 2019.

Document 10. Les villes classées au patrimoine mondial dans le monde.

Document 10a. Carte des villes du patrimoine mondial, Copie d'écran du site de l'organisation des villes du patrimoine mondial, <https://www.ovpm.org/fr/villes/?affichage=ville>, consulté en 2019.

Document 10b. Le rôle de l'organisation des villes du patrimoine mondial Source : *Site de l'organisation des villes du patrimoine mondial*, <https://www.ovpm.org/fr/tout-sur-ovpm/introduction-et-mission/>, consulté en 2019.

LES ESPACES RURAUX EN FRANCE

Jeunes et espaces ruraux

Document 1. Témoignages de « jeunes ruraux » dans l'Hérault et le Nord. Source : TALLON Hélène, LIGNERES Ingrid, BUREAU Marie-Christine, LE DANTEC Éliane, 2015, *L'invisibilité sociale : publics et mécanismes. Les pauvres en milieu rural et notamment les jeunes ruraux et néo-ruraux*, ARIAC-Coopérative d'entrepreneurs, 89 p.

Document 2. Les « jeunes ruraux » dans l'Hérault et le Nord : méthode d'analyse. Source : TALLON Hélène, LIGNERES Ingrid, BUREAU Marie-Christine, LE DANTEC Éliane 2015, *L'invisibilité sociale : publics et mécanismes. Les pauvres en milieu rural et notamment les jeunes ruraux et néo-ruraux*, ARIAC-Coopérative d'entrepreneurs, 89 p.

Document 3. « Être jeune et « happy » aux marges de l'Île-de-France ». Source : Blog de DIDIER-FÈVRE Catherine, <https://cdf.hypotheses.org/author/cdf>, consulté en 2019.

Document 4. Chômage des jeunes et temps d'accès aux services du panier jeune. Source : EVEN Danièle et COLY Bertrand, 2017, *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, Rapport du Conseil économique, social et environnemental au gouvernement (CESE), Éditions des Journaux Officiels, République française, p. 111 et 132.

Document 4a. Part des jeunes de 16 à 29 ans au chômage au km².

Document 4b. Temps médian d'accès aux services du panier jeune par bassin de vie.

Document 5. La place de la jeunesse dans les politiques locales en milieu rural. Source : DAVID Olivier, 2014, « Le temps libre des jeunes ruraux », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 22 | 2014, <http://journals.openedition.org/tem/2423>, consulté en 2019.

Document 6. Les référentiels d'analyse des politiques « jeunesse ». Source : DAVID Olivier, 2014, « Le temps libre des jeunes ruraux », *Territoire en mouvement. Revue de géographie et aménagement* [En ligne], 22 | 2014, <http://journals.openedition.org/tem/2423>, consulté en 2019.

Document 7. « Une jeunesse en jachère » : présentation du documentaire et projection-débat.

Document 7a. Fabien GRUHIER, 2012, « "Une jeunesse en jachère" : ces jeunes des campagnes », *TéléObs*, 15 décembre 2012. Source : GRUHIER F., 2012, *TéléObs*, <https://teleobs.nouvelobs.com/la-selection-teleobs/20130327.OBS5281/une-jeunesse-en-jachere-ces-jeunes-des-campagnes.html>, consulté en 2019.

Document 7b. Projection-débat à la Grange Culture en 2017 (association localisée à Guyans-Durnes, Doubs (275 habitants en 2016)). Source : Association La Grange Culture (Doubs), 2017, <http://www.grangeculture.fr/23-novembre-2017-une-jeunesse-en-jachere>, consulté en 2019.

Document 8. Essai de schématisation du territoire de vie d'un adolescent du périurbain. Source : DIDIER-FÈVRE Catherine, 2018, « La nuit : une nouvelle frontière pour les jeunes des espaces périurbains ? », <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/dossiers-regionaux/france-espaces-ruraux-periurbains/articles-scientifiques/jeunes-periurbains-la-nuit>, consulté en 2019.

Document 9. Introduction du rapport du CESE sur les jeunes dans les territoires ruraux. Source : EVEN Danièle et COLY Bertrand, 2017, *Place des jeunes dans les territoires ruraux*, Rapport du Conseil économique, social et environnemental au gouvernement (CESE), Éditions des Journaux Officiels, République française, p. 6-10.

Document 10. L'espace public villageois : le lieu privilégié des sociabilités adolescentes.

Source : DEVAUX Julian, 2013, « La dimension spatiale des sociabilités d'adolescents résidant dans un village francilien », *Géographie et cultures* [En ligne], 87 | 2013, <http://journals.openedition.org/gc/2961>, consulté en 2019.

L'évolution socio-économique des espaces ruraux isolés : le cas des Monts d'Arrée (Bretagne)

Document 1. Carte topographique IGN « Top 25 » n°0617 OT « Huelgoat Monts d'Arrée », édition 2011.

Document 2. Statistiques détaillées INSEE pour les communes de Huelgoat, La Feuillée, Plonevez-du-Faou, Poullaouen et Locmaria-Berrien (Finistère), année 2015 (extraits). Sources : INSEE, Recensement de la population 2010 et 2015, exploitations principales ; et INSEE-DGFIP-CNAF-CNAV-CCMSA, « Fichier localisé social et fiscal » pour les revenus. Accès en ligne : « comparateur de territoires », <https://www.insee.fr/fr/statistiques/zones/1405599>, consulté en 2019.

Document 3. « Centrale nucléaire de Brennilis : un cadavre encombrant ». Source : <https://www.francetvinfo.fr/monde/europe/tchernobyl/centrale-nucleaire-de-brennilis-un-cadavre-encombrant-1422147.html> (extraits), consulté en 2019.

Document 4. L'industrie rurale du cœur breton, l'exemple de Marine Harvest.

Document 4a. « Marine Harvest : Poullaouen a été la première usine de saumon fumé en France ». Source : <https://france3-regions.francetvinfo.fr/bretagne/2013/06/04/marine-harvest-l-usine-de-poullaouen-ete-la-premiere-en-france-fabriquier-du-saumon-fume-263867.html>, consulté en 2019.

Document 4b. « Marine Harvest : tout est fini à Poullaouen ». Source : <https://www.ouest-france.fr/bretagne/marine-harvest-tout-est-fini-poullaouen-3946547>, consulté en 2019.

Document 5. L'espace d'art de l'École des Filles (Huelgoat).

Document 5a. présentation de la galerie. Source : site de LIVINEC Françoise, initiatrice de la galerie [en ligne] : <http://francoiselivinec.com/fr/ecoledesfilles/presentationecoledesfilles/0/ecole-des-filles>, consulté en 2019.

Document 5b. « l'incroyable galerie de l'école des filles », photographie sur le blog « Mon Finistère », 14 juillet 2011 [en ligne]. Source : <http://monfinistere.over-blog.com/article-l-incroyable-galerie-de-l-ecole-des-fill-79425832.html>, consulté en 2019.

Document 6. Composition photographique extraite du site de présentation du Parc naturel régional d'Armorique. Source : Fédération nationale des parcs naturels régionaux, <https://www.parcs-naturels-regionaux.fr/parcs-naturels-regionaux/parc-naturel-regional-darmorique>, consulté en 2019.

Quelle ruralité en Guyane ?

Document 1. Carte topographique IGN au 1/400 000^e « Guyane », édition 2014.

Document 2. Statistiques INSEE sur la Guyane

Document 2a. démographie et emploi (2 tableaux et un graphique) Source : *Comparateur de territoires*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/1405599?geo=DEP-973+FRANCE-1>, consulté en 2019.

Document 2b. zonage en aires urbaines 2010 (gauche) et délimitation des unités urbaines (droite) en Guyane Source : https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=indicator&i=zau_uu.cataeu2010&view=map1 et https://www.observatoire-des-territoires.gouv.fr/outils/cartographie-interactive/#c=indicator&i=zon_uu2010&view=map1, consultés en 2019.

Document 3. la diversité des espaces naturels protégés en Guyane Source : GALOCHET Marc, MOREL Valérie, 2015, « La biodiversité dans l'aménagement du territoire en Guyane française », *VertigO - la revue électronique en sciences de l'environnement*, vol. 15 n°1 (en ligne) : <https://journals.openedition.org/vertigo/docannexe/image/16069/img-1.jpg>, consulté en 2019.

Document 4. « Saint-Elie, bourg d'or et de rêves ». Source : AUBERTIN Guillaume, 11/07/2012 (en ligne) : <https://www.liberation.fr/societe/2012/07/11/guyane-saint-elie-bourg-d-or-et-de-reves-832716>, consulté en 2019.

Document 5. Les espaces des Indiens Wayana Source : CHAPUIS Jean, 2003, « Le sens de l'histoire chez les Indiens wayana de Guyane. Une géographie historique du processus de 'civilisation' », *Journal de la société des américanistes*, vol. 89 n°1, p. 187-209 (en ligne) : <https://journals.openedition.org/jsa/4003>, consulté en 2019.

Bourgs-centres, centres-bourgs et revitalisation rurale. Le cas de Vico-Sagone (Corse)

Document 1. Carte de Vico-Cargèse-Golfe de Sagone, IGN Top 25, 4151 OT.

Document 2. Extraits de la fiche de présentation du programme national de revitalisation des centres-bourgs. Source : Ministère de la cohésion des territoires et des relations avec les collectivités territoriales, http://www.centres-bourgs.logement.gouv.fr/IMG/pdf/pnr_vico_sagone.pdf, consulté en 2019.

Document 3. Statistiques sur la population de la commune de Vico et les équipements dans les environs de Vico.

Document 3a. Extraits des statistiques détaillées de l'INSEE pour la commune de Vico. Source : INSEE, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3569346?geo=COM-2A348>, consulté en 2019.

Document 3b. Les équipements des communes dans les environs de Vico. Source : Géoclip, <https://france-decouverte.geoclip.fr>, consulté en 2019.

Document 4. Portrait de la communauté de communes Spelunca-Liamone (INSEE). Source : INSEE, 2018, « Communauté de communes Spelunca-Liamone », *Portait des 19 intercommunalités de Corse*, <https://www.insee.fr/fr/statistiques/3632862?sommaire=3632880>, consulté en 2019.

Document 5. Article de Corse Net Infos sur la fermeture d'une classe de 6^{ème} dans le collège de Vico. Source : Corse Net Infos. Per voi, incù voi in ogni locu, L'info corse en accès libre, 19 février 2019, https://www.corsenetinfos.corsica/College-de-Vico-deuxieme-jour-de-mobilisation-contre-la-fermeture-d-une-classe_a38446.html, consulté en 2019.

Agriculture et développement rural : le cas des Bauges

Document 1. Carte du Massif des Bauges, IGN Top 25, 3432 OT.

Document 2. L'agriculture dans le PNR des Bauges. Source : Site du PNR des Bauges, <http://www.parcdesbauges.com/fr/agir/que-fait-le-parc/developper-le-territoire/agriculture.html>, consulté en 2019.

Document 3. Le Massif des Bauges, un « territoire » hétérogène. Source : DURAND Claire, 2009, *Valorisation des aménités par les produits et services territorialisés : le cas du massif des Bauges*, Synthèse de projet de recherche, UMR GAEL, INRA Université Pierre Mendès France, Grenoble, p. 13, p. 17-18 et p. 21-22.

Document 4. Quelques statistiques agricoles sur les Bauges.

Document 4a. Statistiques agricoles sur les principales cultures (cantons de Saint-Alban-Leysses et de Saint-Pierre d'Albigny). Source : Ministère de l'agriculture et de l'alimentation, RGA, Agreste-Données en ligne, <https://stats.agriculture.gouv.fr>, consulté en 2019.

Document 4b. Cartographie de l'OTEX et du nombre d'emplois dans l'agriculture par commune. Source : Géoclip, <https://france-decouverte.geoclip.fr>, consulté en 2019.

Document 5. La tome des Bauges, entre terroir et territoire. Source : PALISSE Marianne, 2006, *Les Bauges entre projets institutionnels et dynamiques locales : patrimoines, territoires et nouveaux lieux du politique*, Thèse de doctorat en sociologie et anthropologie, Université Louis Lumière-Lyon II, p. 177-178 et 197-198.

Services et espaces ruraux

Document 1. L'accessibilité aux services publics.

Document 1a. Normes d'accessibilité existantes selon les services publics

Document 1b. La chaîne globale de l'accessibilité.

Source : « L'accès aux services publics dans les territoires ruraux, Enquête demandée par le comité d'évaluation et de contrôle des politiques publiques de l'Assemblée nationale », *Cour des comptes, chambres régionales et territoriales des Comptes*, mars 2019, 154 p.

Document 2. Scolarisation des élèves résidant dans l'espace rural. Source : Inspection générale de l'éducation nationale et Inspection générale de l'administration de l'éducation nationale et de la recherche, « Mission ruralité Adapter l'organisation et le pilotage du système éducatif aux évolutions et défis des territoires ruraux, rapport d'étape n°2 », *Rapport 2018-080*, juillet 2018, 74 p.

Document 3. Quand les services publics viennent aux habitants ! Source : CGET, 17/04/2019, <https://www.cget.gouv.fr/actualites/quand-les-services-publics-viennent-aux-habitants>, consulté en 2019.

Document 4. Perception des habitants sur l'accès aux services publics.

- Document 4a.** Opinions sur l'évolution des services publics dans les 5 dernières années en %
- Document 4b.** Opinions sur l'évolution des services publics dans les 5 prochaines années en %
- Source : FIJALKOW Ygal et JALAUDIN Christophe, « Les habitants du rural et leurs services publics : pratiques et opinions d'usagers », *Sciences de la société* [En ligne], 86 | 2012, <http://journals.openedition.org/sds/1712>, consulté en 2019.
- Document 5. Penser les services en milieu rural.** Source : BARDET Ninon et PINEAU Jean-Yves, « Vers une approche renouvelée des services en milieu rural », *GREP « Pour » 2011/1 N° 208* | pages 95 à 111, <https://www.cairn.info/revue-pour-2011-1-page-95.htm>, consulté en 2019.
- Document 6. Revitalisation rurale. Saint-Georges-de-Rouelley attire les commerçants.** Source : CHATET JérémY, « Revitalisation rurale. Saint-Georges-de-Rouelley attire les commerçants » *Ouest-France* 07 juin 2017, https://saint-lo.maville.com/actu/actudet-revitalisation-rurale-saint-georges-de-rouelley-attire-les-commerçants_10-3218253_actu.Htm, consulté en 2019.
- Document 7. Arvieu, un village pour créer votre vie grandeur nature.** Source : site internet de la commune d'Arvieu, <https://www.arvieu.fr>, consulté en 2019.
- Document 8. Temps d'accès médian routier aux principaux services de la vie courante (en minutes),** Source : *Insee Première*, « L'accès aux services, une question de densité de territoire », janvier 2016.
- Document 9. Mobilisation pour la sauvegarde des écoles rurales.** Source : BARREJOT Andy, « Les écoles rurales des Hautes-Pyrénées luttent pour leur avenir », *La depeche.fr*, Publié le 17/01/2018, consulté en 2019.
- Document 10. Écart entre la diversité réelle des équipements de centralité des quotidiens et la diversité attendue.** Source : TALANDIER Magali et JOUSSEAUME Valérie, « Les équipements du quotidien en France : un facteur d'attractivité résidentielle et de développement pour les territoires ? », *Noroi*, 226 | 2013, 7-23, <http://journals.openedition.org/noroi/4525>, consulté en 2019.
- Document 11. Offre de soins en milieu rural fragile : quelles réalités et quelles solutions ?** Source : CHEVILLARD Guillaume, MOUSQUÉS Julien, LUCAS-GABRIELLI Véronique, BOURGUEIL Yann, RICAN Stéphane et SALEM Gérard, « Dépeuplement rural et offre de soins de premiers recours : quelles réalités et quelles solutions ? », *Espace populations sociétés* 2015/3-2016/1, <http://journals.openedition.org/eps/6177>, consulté en 2019.

L'AFRIQUE : DU SAHEL ET DU SAHARA A LA MEDITERRANEE

Le tourisme médical en Afrique du Sahel et du Sahara à la Méditerranée

- Document 1. Premier congrès africain du tourisme médical.** <http://r.rencontresafrika.net/mk/mr/>, consulté en 2019.
- Document 2. Le tourisme de santé dans les dunes.** Source : GAGNOL Laurent et LANDEL Pierre-Antoine, « Psammotourisme. Le sable au désert comme expérience et ressource touristique spécifique », *Via* [En ligne], 10 | 2016, mis en ligne le 01 décembre 2016, <http://journals.openedition.org/viatourism/1364>, consulté en 2019.
- Document 3. Nigeria : le président Buhari condamne le tourisme médical.** Source : *Africanews.fr*, 05/04/2019, <https://fr.africanews.com/2019/04/05/nigeria-le-president-buhari-condamne-le-tourisme-medical/>, consulté en 2019.
- Document 4. Tunisie, une destination médicale !** Source : Site internet de Tunisiens de l'étranger, 07/05/2018 <https://allobledi.tn/articles/tunisie-une-destination-medicale>, consulté en 2019.
- Document 5. Le boom du tourisme esthétique au Maroc.** (sur deux diapositives), Source : MSEFFER Dounia Z, « Le boom du tourisme esthétique au Maroc », 22 janvier 2019, *Chambre française du commerce et d'industrie du Maroc Rubrique : Zoom*, <https://www.cfcim.org/magazine/51475>, consulté en 2019.
- Document 6. Le marché du tourisme médical en Tunisie.** Source : « Le développement économique en Afrique », *CNUCED rapport 2017*, Le tourisme au service d'une croissance transformatrice et inclusive, encadré p.73, *UNCTAD/ALDC/AFRICA/2017* ISSN 1990-5092.
- Document 7. Tour'n'Cure* : se soigner de l'hépatite C tout en faisant du tourisme.** Source : EL-FAIZY Monique, « L'Égypte se veut pionnière dans la lutte mondiale contre l'hépatite C », 06/10/2017, <https://www.france24.com/fr/20171006-egypte-pionnere-lutte-mondiale-contre-hepatite-epidemie>, consulté en 2019.

Document 8. Le modèle des pôles de compétitivité en Algérie. Source : MENVIELLE Loïck, « Tourisme médical : quelle place pour les pays en développement ? » De Boeck Supérieur | *Mondes en développement*, 2012/1 n°157 | pages 81 à 96, <https://www.cairn-info/revue-mondes-en-developpement-2012-1-page-81.htm>, consulté en 2019.

Document 9. Agence de tourisme médical. Source : Site internet de l'agence de tourisme médical « Séjour médical », <https://www.sejour-medical.fr/agence-tourisme-medical>, consulté en 2019.

Document 10. Le tourisme médical au cours des âges. Source : MENVIELLE Loïck et MENVIELLE William, 2010, « Le tourisme médical, une nouvelle façon de voyager », *TÉOROS*, vol. 29, n° 1, p. 109-119.

Document 11. Du tourisme médical à une géographie des interactions entre tourisme et santé. Source : FLEURET Sébastien, « Du tourisme médical à une géographie des interactions entre tourisme et santé », *Les géographes lisent le monde*, Société de Géographie, 19 mai 2017, <https://socgeo.com/2017/05/19/du-tourisme-medical-a-une-geographie-des-interactions-entre-tourisme-et-sante/>, consulté en 2019.

Centralités et réseaux commerciaux dans l'Afrique du Sahara et du Sahel à la Méditerranée

Document 1. Les grands dispositifs de transport transafricains. Source : MAGRIN G., DUBRESON, A, NINOT O, *Atlas de l'Afrique, un continent émergent ?*, Paris, Autrement, 2016, p. 55.

Document 2. Les principales routes commerciales transsahariennes au Moyen-Âge. Source : CHOPLIN A. et PLIEZ O., « Un Sahara, des Sahara-s. Lumières sur un espace déclaré "zone grise" », *Géoconfluences*, 2017. <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/actualites/eclairage/un-sahara-des-sahara-s>, consulté en 2019.

Document 3. les circulations marchandes licites et illicites.

Document 3a. Ressources du sous-sol et trafics illicites au Sahara et au Sahel. Source : GAGNOL L., « Le Sahara, front pionnier des chercheurs d'or », *Carto* n°45, janv.-fév. 2018, p. 32.

Document 3b. Circulations marchandes au Sahara. Source : SCHEELE J., « Circulations marchandes au Sahara : entre licite et illicite », *Hérodote* n°142, numéro spécial *Géopolitique du Sahara*, 2011, p. 163-182.

Document 4. Le port de Tanger Med (Maroc). Source : AL ANDALOUSSI D. « Tanger Med devient le 1^{er} port africain », *challenge.ma*, 6 août 2018, <https://www.challenge.ma/tanger-med-devient-1er-port-africain-98276/>, consulté en 2019.

Document 5. Routes transnationales et nouveaux souks. Source : CHOPLIN A., MAREI N., PLIEZ O., *L'Afrique du Sahel et du Sahara à la Méditerranée*, Atalante, 2018, p. 123.

Document 6. Les espaces informels du commerce en Algérie. Source : CÔTE M., « L'Algérie, mondialisation et nouvelles territorialités », *Méditerranée* n° 116, 2011, p. 77-84.

Document 7. Les centres commerciaux dans la ville de Batna (Algérie). Source : CÔTE M., « L'Algérie, mondialisation et nouvelles territorialités », *Méditerranée* n° 116, 2011, p. 77-84.

Document 8. Les espaces marchands du « souk Dubaï » à El Eulma (Algérie).

Document 8a. Les tensions autour du commerce informel. Source : CHABANE A., « Enquête au paradis de l'informel : si El Eulma m'était comptée », *La Tribune*, 22 oct. 2007, <https://setif.info/article2171.html>, consulté en 2019.

Document 8b. Maison appartenant à un commerçant à El Eulma. Source : CHOPLIN A. and PLIEZ O. « The Inconspicuous Spaces of Globalization », *Articulo : Journal of Urban Research* n°12, 2015, <http://journals.openedition.org/articulo/2905>, consulté en 2019.

Document 9. Volumes et circuits de commercialisation du bétail au Sahel en 2010. Source : VÉRON J.-B. « Les dynamiques du pastoralisme au Sahel », *Afrique contemporaine*, 2014 n°249, <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2014-1-page-93.htm?contenu=article>, consulté en 2019.

Document 10. Le lac Tchad, un pôle émetteur de produits agricoles. Source : MAGRIN G. (dir), *Atlas de l'Afrique*, Autrement, 2016, p. 33.

Les espaces littoraux dans l'Afrique du Sahara et du Sahel à la Méditerranée

Document 1. les littoraux, des espaces à enjeux. Source : LEYMARIE F., « Sahel la guerre des sables par-dessus les frontières », 22 janv. 2016, <https://visionscarto.net/sahel-la-guerre-des-sables>, consulté en 2019.

Document 2. patrimonialisation et mise en tourisme dans les espaces littoraux. Source : Club du Sahel et de l'Afrique de l'Ouest, 2014.

Document 3. Tanger Med (Maroc), un grand projet d'aménagement d'un espace littoral.

Document 3a. Tanger Med, une plateforme industrielle intégrée. Source : MAGRIN G., DUBRESSON A., NINOT O., *Atlas de l'Afrique, un continent émergent ?*, Paris, Autrement, 2016, p. 57.

Document 3b. Risques et limites du projet Tanger Med. Source : MAREÏ N., « Le détroit de Gibraltar dans la mondialisation des transports maritimes », *EchoGéo* n°19, 2012, <http://journals.openedition.org/echogeo/12919>, consulté en 2019.

Document 4, les migrations dans la région de Nador (Maroc). Source : rapport conjoint GADEM (groupe antiraciste d'accompagnement et de défense des étrangers et des migrants), la Cimade, Migreurop, « Ceuta et Melilla, centres de tri à ciel ouvert aux portes de l'Afrique », décembre 2015, p. 8.

Document 5. L'activité touristique sur le littoral tunisien entre fragilité et résilience.

Document 5a. Campagne publicitaire pour relancer l'activité touristique. Source : ministère tunisien du Tourisme, mai 2011.

Document 5b. Le tourisme balnéaire après les attentats à Sousse. Source : « Deux ans après un attentat, un hôtel du littoral tunisien revit », 22/04/2017, <https://www.la-croix.com/Monde/Deux-apres-attentat-hotel-littoral-tunisien-revit-2017-04-22-1300841557>, consulté en 2019.

Document 6. Usages concurrents des espaces littoraux en Mauritanie.

Document 6a. La Mauritanie et le littoral du Parc National du Banc d'Arguin.

Document 6b. Les enjeux de l'aménagement et de la gestion du parc.

Source : LECOQUIERRE B. « Le Sahara, un désert mondialisé », *La documentation photographique*, n°8106, 2015, p. 35.

Document 7. Mobilisations sociales au Sahara occidental.

Document 7a. Le blocage du port de Dakhla par les pêcheurs Sahraouis. Source : post du 7 juin 2013, www.saharadoc.wordpress.com, consulté en 2019.

Document 7b. Les inégalités d'accès à la ressource halieutique. Source : post du 3 août 2018, www.wsrw.org, consulté en 2019.

Document 7c. Tourisme, mobilisations des Sahraouis et développement inégal. Source : DESLOIRE C. « Emeutes à Dakhla, le Festival Mer et désert annulé », 27 fév. 2011, <https://www.jeuneafrique.com/182194/societe/meutes-dakhla-le-festival-mer-et-d-sert-annul/>, consulté en 2019.

Document 8 : mobilisations sociales dans les espaces littoraux à la frontière Algérie-Tunisie.

Document 8a. Le démantèlement des réseaux de trafiquants de corail par les autorités. Source : post du 28 janv. 2013, www.algerie-dz.com, consulté en 2019.

Document 8b. La portée subversive de l'illicite. Source : TARIK D. « Les marges transnationales et locales de l'État algérien », *Politique africaine*, 2015 n° 137, <https://www.cairn.info/revue-politique-africaine-2015-1-page-7.htm>, consulté en 2019.

Minerais et ressources en Afrique du Sahel et du Sahara à la Méditerranée

Document 1. L'Afrique tente une reprise en main de ses gisements. Source : DIA Maimouna, « Réformes minières : l'Afrique tente une reprise en main de ses gisements », 31/07/2018, *La Tribune.fr*, <https://afrique.latribune.fr/economie/strategies/2018-07-30/reformes-minières-l-afrique-tente-une-reprise-en-main-de-ses-gisements-786464.html>, consulté en 2019.

Document 2. Les multiples ressources du sous-sol saharien. Source : LECOQUIERRE Bruno, « Le Sahara. Un désert mondialisé », *La Documentation photographique*, n°8106, 2015, p. 51.

Document 3. Ressources et migrations dans le Sahel et le Sahara. Source : GAGNOL Laurent, « Le Sahara, front pionnier des chercheurs d'or », *Carto* n°45, janv-fév. 2018, p. 32.

Document 4. Implantations d'Areva au Niger. Source : *site internet d'Areva*, <http://niger.areva.com/FR/niger-198/les-implantations-d-areva-au-niger-cominak-somar-imouraren.html>, consulté en 2019.

Document 5. Pastoralisme et exploitation stratégique des ressources au Niger. Source : AFANE Abdoukader et GAGNOL Laurent, « Convoitises et conflits entre ressources pastorales et extractives au Nord-Niger », De Boeck Supérieur, *Afrique contemporaine 2014/1* n° 249, p.57, <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2014-1-page-53.htm>, consulté en 2019.

Document 6. Site d'orpaillage illégal en zone sahélienne, dans le Tchad central. Source : MAGRIN Géraud, « Image à la une : orpaillage illégal au Fitri (Tchad central) », *Géococonfluences*, <http://geoconfluences.ens-lyon.fr/informations-scientifiques/a-la-une/image-a-la-une/magrin-orpaillage-tchad>, consulté en 2019.

Document 7. Les conséquences de l'orpaillage saharien. Source : GRÉGOIRE Emmanuel et GAGNOL Laurent, « Ruées vers l'or au Sahara : l'orpaillage dans le désert du Ténéré et le massif de l'Aïr (Niger) », *EchoGéo, sur le vif*, 19 mai 2017, <https://journals.openedition.org/echogeo/14933>, consulté en 2019.

Document 8. Zouerate, Mauritanie. Source : image *Google Earth*, consulté en 2019.

Document 9. La société chinoise Somina, nouvel acteur de l'extraction minière au Niger. Source : AFANE Abdoukader et GAGNOL Laurent, « Convoitises et conflits entre ressources pastorales et extractives au Nord-Niger », De Boeck Supérieur, *Afrique contemporaine 2014/1 n° 249*, p.55-56, <https://www.cairn.info/revue-afrique-contemporaine-2014-1-page-53.htm>, consulté en 2019.

Document 10. La ruée vers l'or dans le Sahara. Source : MACÉ Célian, « Pour tout l'or du Sahara », carte Dario Ingiusto, 8 octobre 2018, *Libération.fr*, https://www.liberation.fr/planete/2018/10/08/pour-tout-l-or-du-sahara_1684057, consulté en 2019.

Le Sahara : continuités et fragmentations territoriales

Document 1. Carte Le Sahara, 1/3 400 000, 2015, International Travel Map, partie ouest de la carte en document joint + traduction de la légende

Document 2. El-khalil, village malien à la frontière de l'Algérie, proche de Bordj Mokhtar

Doc 2a. El-khalil, ville de transit, Source : *RFI* publié le 23-02-2013, <http://www.rfi.fr/afrique/20130223-mali-incertitudes-affrontements-touaregs-groupes-armes-il-khalil-mnla-maa-mujao-tchad-hollande>, consulté en 2019.

Doc 2b. El-khalil, le 05 octobre 2012, Source : image NASA, *Google Earth*, consultée en 2019.

Doc 2c. El-khalil, le 10 février 2016, Source : image CNES/Airbus, *Google Earth*, consultée en 2019.

Document 3. Le Sahara, un espace convoité,

Doc 3a. Ressources minières, terres agricoles et pastoralisme. Source : AFANE Abdoukader et GAGNOL Laurent. « Convoitises et conflits entre ressources pastorales et extractives au Nord-Niger. Verts pâturages et *yellow cake* chez les « hommes bleus » », *Afrique contemporaine*, vol. 249, no. 1, 2014, pp. 53-6, <https://doi.org/10.3917/afco.249.0053>, consulté en 2019.

Doc 3b. La cure salée de l'Eghazer, Ingall, Niger, un enjeu géostratégique. Source ; AFANE Abdoukader et GAGNOL Laurent. « Convoitises et conflits entre ressources pastorales et extractives au Nord-Niger. Verts pâturages et *yellow cake* chez les « hommes bleus » », *Afrique contemporaine*, vol. 249, no. 1, 2014, pp. 53-6, <https://doi.org/10.3917/afco.249.0053>, consulté en 2019.

Document 4. Sauvegarde du patrimoine autour du fleuve Niger, Mali. Plaquette exposition UNESCO, Source : *La sauvegarde des biens du patrimoine mondial, un enjeu majeur pour le Mali*, Ministère de la culture, de l'artisanat et du tourisme du Mali, UNESCO, 13 pages, 2015, p. 1. http://craterre.org/diffusion:expositions/download/id/fc74c38cb94b045dc19e9445020db31d/file/expo_2015_biens_patrimoine_mali.pdf, consulté en 2019.

Document 5. Projet minier en Mauritanie. Source : *Jeune Afrique* avec AFP, 18 novembre 2015, <https://www.jeuneafrique.com/279794/economie/mauritanie-demarrage-du-projet-minier-guelb-ii/>, consulté en 2019.

Le pastoralisme au Sahel, un enjeu géopolitique

Document 1. Situation pastorale au Sahel en mars 2019. Source : *Le Monde*, 11 avril 2019, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/04/11/changement-climatique-et-pression-demographique-terreau-de-la-violence-au-sahel_5448954_3212.html, consulté en 2019.

Document 2. Le pastoralisme change de visage. Source : GONIN Alexis, 2017, « "La terre est finie !" Quel avenir pour le pastoralisme en Afrique de l'Ouest ? », *Métropolitiques*, 18 septembre 2017, <https://www.metropolitiques.eu/La-terre-est-finie-Quel-avenir.html>, consulté en 2019.

Document 3. Le pastoralisme : limites et frontières. Source : ELHADJI MOUTARI Maman et GIRAUT Frédéric, 2013, « Le corridor de transhumance au Sahel : un archétype de territoire multisitué ? », *L'Espace géographique*, vol. tome 42, no. 4, p. 306-323.

Document 3a. L'élevage mobile au Sahel nigérien.

Document 3b. Mouvements saisonniers dans le cadre de la transhumance pendulaire nord-sud au Sahel.

Document 4. « **Changement climatique et pression démographique, terreau de la violence au Sahel** ». Source : *Le Monde*, 11 avril 2019, https://www.lemonde.fr/afrique/article/2019/04/11/changement-climatique-et-pression-demographique-terreau-de-la-violence-au-sahel_5448954_3212.html, consulté en 2019.

Document 5. **Le changement climatique, un défi pour les États du Sahel.** Source : Observatoire géopolitique des enjeux des changements climatiques en termes de sécurité et de défense, 2018, *Prospective Sahel. Rapport d'étude n°6*, Institut de relations internationales et stratégiques / Fondation pour la recherche stratégique, 97 p, https://www.iris-france.org/wp-content/uploads/2018/11/RE6_Prospective-Sahel_V1.pdf, consulté en 2019.

Document 6. **Couverture et préface de l'Atlas des évolutions des systèmes pastoraux au Sahel.** Source : FAO et CIRAD, 2013, *Système d'information sur le pastoralisme au Sahel. Atlas des évolutions des systèmes pastoraux au Sahel 1970-2012*, <http://www.fao.org/3/i2601f/i2601f.pdf>, consulté en 2019.

Document 7. **Géopolitique du Sahel et du Sahara.** Source : GIBLIN Béatrice, 2019, Éditorial, « Géopolitique du Sahel et du Sahara », *Hérodote*, <http://www.herodote.org/spip.php?article876>, consulté en 2019.

Document 8. **Les éleveurs face à la territorialisation des brousses en Afrique de l'Ouest.** Source : GONIN Alexis, 2016, « Les éleveurs face à la territorialisation des brousses : repenser le foncier pastoral en Afrique de l'Ouest », *Annales de géographie*, 707 (1), p. 28-50.

Document 8a. Espace mobile et territorialisations en Afrique de l'Ouest.

Document 8b. Transformation des régimes fonciers et des modes de production de l'espace.

Document 9. **Vers une transhumance apaisée ?** Source : LALEIX Gaëlle, 2016, « Afrique de l'Ouest: vers une transhumance apaisée », émission diffusée sur RTL, <http://www.rfi.fr/emission/20161003-afrique-ouest-vers-une-transhumance-apaisée>, consulté en 2019.

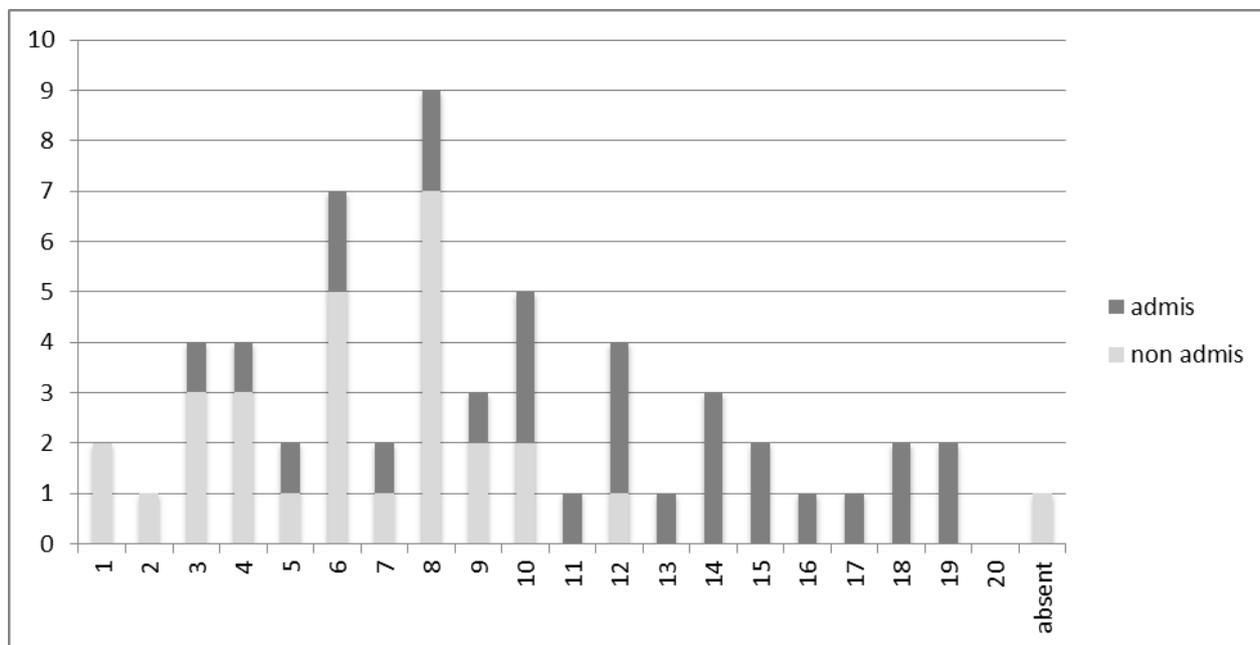
Document 10. **Logiques pastorales et de conservation de la nature dans le parc du W.** Source : AMADOU Boureïma et BOUTRAIS Jean, 2012, « Logiques pastorales et de conservation de la nature : les transhumances et le Parc du W (Niger, Burkina Faso, Bénin) », *Autrepart*, 2012/1, n° 60, p. 55-75, <https://www.cairn.info/revue-autrepart-2012-1-page-55.htm>, consulté en 2019.

3.2 Leçon de géographie, hors programme

La session 2019 du concours s'inscrit pour cette épreuve dans la lignée des précédentes. La moyenne des candidats est quasi-équivalente avec 8,89 (8,95/20 en 2018 et 8,88 en 2017). Le nombre de leçons est aussi proche, avec 56 (un abandon le premier jour) contre 58 l'année précédente. Les candidats ont composé sur un nombre de sujets (24) identique à la session 2018, à raison de deux par jour, avec deux ou trois candidats par sujet. Comme pour les deux autres épreuves d'admission, ce système de tirage en ligne, qui permet de comparer les prestations de plusieurs candidats sur un même sujet, renforce la justesse et l'équité de l'évaluation des exposés.

Les rapports du jury sont pris en compte par les candidats et des progrès sont constatés sur les points faibles identifiés les années précédentes. Les membres de la commission souhaitent insister sur les points qui demeurent à travailler, après avoir rappelé le déroulement de l'épreuve et ses conditions.

Répartition des notes de l'épreuve orale de leçon de géographie hors-programme (2019)



1. Des résultats équilibrés entre géographie thématique et géographie des territoires

Comme chaque année, la commission a pu se réjouir du niveau remarquable de certaines prestations, tant en géographie des territoires (*Aux portes de l'Europe* - 18 - ; *Le pays mapuche* - 18 - ; *Le Brahmapoutre* - 17 - ; *Les banlieues américaines* - 15 -) qu'en géographie thématique (*Tempêtes et cyclones*, 2 fois la note de 19 ; *Le sable* - 16 - ; *Les géographes et l'anthropocène* - 15 -). Mais ces mêmes sujets ont toutefois donné lieu parfois à des présentations très faibles, tombant à 1/20. Sur les 8 meilleures notes ($\geq 15/20$), l'équilibre entre les deux types de sujets est parfait.

Avec les aléas du tirage au sort, 25 candidats ont planché sur un sujet de géographie des territoires, 21 en géographie thématique et 10 sur des sujets thématiques à forte dimension épistémologique. La moyenne en géographie des territoires est de 9/20 quand elle atteint 8,8/20 en géographie thématique. Les progrès en géographie des territoires se poursuivent, car sur les 13 plus basses notes ($\leq 5/20$), seules 5 leçons relevaient de ce champ d'étude. Les sujets de géographie thématique, parfois assez classiques dans leur formulation ou avec une forte composante épistémologique, ont été beaucoup plus discriminants cette année. De manière générale, nombre de leçons peinent toujours à passer le cap de la moyenne, avec 9 leçons qui obtiennent la note de 8/20, 3 celle de 9/20. Dans cette fourchette entre 6 et 9 (près de 40 % des notes), le contenu de la leçon apporte certes des éléments probants, mais il présente des faiblesses souvent dans la problématisation, la construction, la capacité à varier les échelles, mais aussi dans la précision des analyses développées ainsi que dans la maîtrise de la bibliographie fournie ou la qualité des réponses aux questions.

Le jour et l'ordre de passage, le nombre de candidats traitant un sujet et le niveau respectif de ceux-ci n'influent pas sur le classement final. En effet, la commission compare non seulement les deux ou trois prestations sur un même sujet, mais aussi celles sur des sujets proches (en terme de bibliographie fournie, de « difficulté » relative du sujet, de culture générale et géographique du candidat, de qualité du contenu des leçons) et enfin sur l'ensemble de la session, d'abord semaine après semaine, puis ensuite dans la globalité. Les candidats passant au début ou à la fin sont donc évalués à l'aune de l'ensemble de la session (les notes pouvant être reprises tout au long de celles-ci) ; ceux traitant le même sujet peuvent tous récolter des notes basses ou à l'inverse hautes.

2. Des conditions de préparation des candidats destinées à les accompagner au mieux

La commission reprend ici les principaux éléments des rapports 2017 et 2018 concernant l'utilisation des ressources audiovisuelles et numériques. L'ordinateur mis à la disposition des candidats pour la



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

préparation comporte une **suite bureautique classique** (*Microsoft Office 2010 Word/Excel/PowerPoint, Libre Office 4.2 Writer/Calc/Impress, Gimp2, Inkscape, Paint, Google Earth VLC, Paint, Windows Media Center, Adobe Flash, Adobe Reader, Firefox*) et un accès verrouillé à un certain **nombre de sites** (*Cafés géographiques, Cairn, Catalogue de la bibliothèque de l'Institut de géographie, Documentation Française, Edugéo, Eduscol Portail national d'histoire-géographie, Eduscol Eduthèque, Festival international de géographie (Saint-Dié), Gallica, Géoconfluences, Géoportail, Google Earth, Hypergé, Mappemonde, Métropolitiques, OpenEdition Revues (ex-revues.org), OpenEdition Books, Persée*), offrant des articles, des sources d'illustrations (*National Geographic, Revue Géo*) et des exploitations pédagogiques possibles. Cette liste est adressée aux candidats avec leur convocation. Sur plusieurs sujets (*géographie de la peur, le sable, les géographes et l'anthropocène, manger de la viande, aux portes de l'Europe*), les candidats ont par exemple bien mobilisé les ressources du site *Géoconfluences*. Il convient toutefois de veiller à la scientificité de certains documents présentés lors de l'exposé. Le magazine *Géo* offre certes de belles vues mais ces photographies ne peuvent être considérées en elles-mêmes comme des documents géographiques sources. Une grille d'analyse doit leur être nécessairement appliquée : décryptage des informations apportées, mise en perspective notionnelle...

Du côté des **ressources audiovisuelles** proposées par le jury, il peut s'agir d'extraits de quelques minutes (rarement plus de 15) ou d'émissions télévisuelles (*Le sable, enquête sur une disparition d'Arte* cette année). Certains candidats sont allés chercher dans les documentaires produits par cette chaîne, par exemple sur la question de migrations transméditerranéennes sur le sujet « Aux portes de l'Europe ». Il faut toutefois veiller à éviter de juxtaposer sur le diaporama un grand nombre de captures d'écran non commentées, non exploitées et parfois peu probantes pour asseoir le propos.

3. Une organisation précise et méthodique du temps de préparation

En ce qui concerne la préparation, la première demi-heure est consacrée à la réflexion sur le sujet, remis au candidat avec la liste de la bibliographie fournie par le jury : le candidat peut alors circonscrire le sujet à l'aide de dictionnaires de français et de géographie, d'atlas ou de tout autre manuel présents dans la salle de préparation de l'Institut de géographie.

Au bout de 30 minutes, les appariteurs apportent aux candidats les **références bibliographiques** proposées par le jury (articles, numéros thématiques complets de revues comme sur *la géographie culturelle*, ouvrages - catalogues d'exposition comme sur *Jean Brunhes*, actes de colloques comme sur *les géographes et l'anthropocène*, atlas, manuels, ou encore les extraits audiovisuels sus-mentionnés, etc.) sous format numérique et / ou papier.

Durant 3h30 (1h15 après le tirage et jusqu'à 1h15 avant le passage) les candidats ont accès à **l'ensemble des ressources en ligne** mentionnées plus haut et aux ouvrages ou articles dont ils communiquent les références précises aux appariteurs. Si les manuels du secondaire ne sont pas par principe proscrits, ils ne peuvent se suffire ni se substituer à l'étude et à la mobilisation de documents scientifiques.

Avant de se rendre en salle de passage, le candidat doit indiquer sur une feuille, sous forme manuscrite ou dactylographiée, l'ensemble des références bibliographiques mobilisées lors de sa préparation ; le candidat doit la transmettre à l'appariteur qui l'accompagne pour que ce dernier la remette au jury au moment de l'arrivée du candidat dans la salle. Ne pas transmettre de **bibliographie** est sanctionné par le jury qui n'a pas à la demander.

Les recherches numériques doivent être mesurées afin de ne pas être submergé par les références qui seront *de facto* mobilisées de manière très superficielle. Une bonne leçon est une leçon qui se prépare et se construit avec un ou deux supports en réfléchissant au sujet au lieu de se précipiter sur une recherche par mots-clés ; une fois la problématique et le plan arrêté, les références exploitées viennent alors compléter le contenu.

Tous les candidats ont produit un support *Powerpoint*, avec un usage pondéré de ses possibilités. Il est en effet inutile de décorer ses diapositives avec des bandeaux divers, de faire des mises en forme élaborées. Cela ne peut jouer sur la notation, mais peut se faire au détriment du fond. Le *Powerpoint* doit être sobre, lisible, en somme efficace plutôt qu'esthétique (même si l'un n'empêche pas l'autre).

4. La gestion du temps de passage et les aspects formels du discours

D'un point de vue formel, le jury invite les candidats à ne pas lire leurs notes ou à regarder l'écran d'ordinateur, mais bien le jury. De même, il est conseillé de montrer les documents des diapositives avec la flèche de la souris et non en se plaçant devant l'écran où les documents sont projetés. Si le candidat



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

souhaite montrer un ouvrage, il doit le faire face au jury et non sur le côté. L'exposé doit être vivant, sans verser dans le démonstratif, en faisant les cent pas dans la salle les mains dans les poches. Afin de gagner en efficacité, il est inutile de dire « *je vais définir* », « *j'ai pensé à...* » : le candidat doit aller à l'essentiel en limitant les formules accessoires et lourdes et les tics de langage : « *on voit* », « *il y a* » confinant à l'énumération, « *donc* », « *en fait* ».

La quasi-totalité des candidats a tenu le temps imparti. La commission rappelle qu'il est inutile, pour des candidats qui ont terminé leur démonstration à 25', de « jouer la montre » pour tenir 27' ou 28'. Une conclusion de 3' ne joue pas en faveur du candidat. La densité est aussi prise en compte : le débit est parfois tellement lent, le propos répétitif et sans allant, que la leçon pourrait tenir en 15'. Il ne suffit donc pas d'atteindre les fatidiques 30' pour avoir réussi sa prestation. La maîtrise du temps est dans l'ensemble plutôt bonne, mais le jury a encore entendu cette année des introductions de 5' à 7' et même parfois 9' (de même durée que les deux parties qui suivent) où le propos est noyé dans les détails. Ces introductions « fleuves » sont parfois associées à des premières parties de 10' à 12', conduisant à une troisième partie qui passe sous la barre des 3' ou 4'. Deux candidats ont été coupés et n'ont pu faire leur conclusion.

Le jury attend des candidats un propos dense, sans temps mort où le candidat cherche ce qu'il a à dire. Le débit doit toutefois permettre à l'auditoire de suivre la leçon. Les candidats doivent chercher à éviter des tons qui seraient trop criards ou trop monocordes, afin de capter l'attention du jury lors des étapes clés de la leçon. Gare également à certaines licences stylistiques : le registre de langue usité par les candidats doit toujours être ajusté aux exigences du concours.

5. Un contenu équilibré du diaporama associant suivi du propos et lisibilité des illustrations

Le temps de préparation doit être parfaitement géré ; sur un sujet découvert le jour même, une organisation approximative ne pardonne pas. L'oral nécessite une préparation répétée et précise. Ainsi, quelques candidats arrivent avec des notes désordonnées, sans conclusion, ou avec un diaporama dans lequel des sous-parties complètes (quand ce ne sont pas des parties) sont dépourvues de toute illustration, voire même de sous-titres. Certains diaporamas sont aussi déséquilibrés (des illustrations dans un I-surchargé mais, faute de temps, des diapos du III- presque vides...). Deux ou trois leçons ont présenté des diapositives remplies de textes, que le candidat lit en partie, pour se débarrasser de ses notes. Ce n'est pas une bonne stratégie : le diaporama doit comporter les titres de parties et les documents mobilisés avec leurs sources, mais le moins possible de texte. Le propos doit correspondre au document affiché. Trop peu de candidats prennent le temps de faire figurer les sources des documents mobilisés. Par ailleurs, le diaporama doit être rythmé à un juste tempo : autant certaines présentations sont extrêmement lentes, avec des documents qui parfois reviennent de façon récurrente au fil de l'exposé, autant certains exposés sont beaucoup trop rapides (dès l'introduction avec une présentation de l'ensemble problématique-annonce de plan littéralement expédiée).

Même sur des sujets plus difficiles à illustrer (biographie d'un géographe), dans le champ des possibles offert par la bibliothèque de l'Institut de géographie et sur internet, les illustrations sont nombreuses. Sur ce type de sujet, faire l'effort d'illustrer permet d'une part au candidat d'éviter de tomber dans le piège qui consisterait à proposer une simple notice historiographique (aussi informée soit-elle) et, d'autre part, de réfléchir à la portée de l'œuvre du géographe étudié tout en interrogeant l'impact que ce dernier a pu avoir sur le champ épistémologique de la géographie. Certains grands géographes du passé ont marqué de leur empreinte le paysage de la géographie française et certains géographes actuels s'inscrivent toujours dans ce lignage intellectuel ; d'autres ont développé une vision de la géographie qui est désormais caduque... mais dans les deux cas, il convient de le démontrer et, conséquemment, de l'illustrer. Les candidats doivent éviter de copier sur leurs diapositives des placards de textes, extraits des références fournies par le jury, mais que ce dernier ne peut lire sur la diapositive dans le temps imparti. Il est préférable de donner oralement une ou deux phrases marquantes que l'on souhaite citer, plutôt que de recourir à ce dispositif inadapté, même en surlignant des extraits jugés plus pertinents. Seules les définitions mobilisées en introduction et la problématique peuvent conduire à des diapositives plus riches en textes, tout comme de courtes citations pertinentes, des propositions de nomenclatures, etc.

6. Une leçon de géographie à illustrer de manière pertinente

Le jury tient compte de la difficulté relative d'illustrations de certaines leçons par rapport à d'autres. Toutefois, des leçons demeurent trop peu illustrées : 6 figures (pour une leçon sur la géographie culturelle), souvent peu exploitées, ne peuvent suffire. Illustrer une leçon sur le nomadisme avec 7 documents est dommageable. D'autres candidats versent dans l'excès inverse, avec des leçons utilisant jusqu'à 30



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

documents. Ceux-ci sont alors réduits au prétexte illustratif, et le candidat n'y fait parfois même pas référence, ou alors en un temps ne permettant pas d'en exploiter le contenu. Une bonne moyenne est autour de la quinzaine de documents, si tant est qu'ils donnent lieu à une véritable analyse. Le candidat doit s'assurer qu'ils sont lisibles, par exemple en rognant les bords de page des scans afin que la taille soit suffisamment grande. Pour les documents copiés sur internet, rien ne sert de projeter un document pixellisé et illisible. De même, les documents doivent être insérés dans le diaporama dans leurs proportions d'origine, et non en étant étirés. Ces illustrations doivent ponctuer le propos tout au long de la leçon. Il faut éviter de mobiliser une source unique : si l'*Atlas de New York* permettait de construire largement sa leçon, un candidat a illustré son diaporama avec près de 90 % de documents issus de ce dernier. Ce faisant, il a commis deux erreurs : la première réside dans l'absence de croisement des sources bibliographiques, la seconde dans le fait de s'enfermer dans une certaine conception du sujet inhérente aux choix de rédaction de l'ouvrage (aussi complet et informé soit-il).

Proposer des tableaux complets dont le format ne permettra pas d'assurer la lisibilité est une erreur : il convient de reprendre quelques données et de les traiter sous la forme de diagrammes ou d'histogrammes, immédiatement visibles et exploitables.

La commission a entendu cette année de bonnes accroches et entrées en matière, construites sur la culture artistique, littéraire ou cinématographique des candidats, ou sur l'actualité. Celle-ci doit s'appuyer sur une illustration, davantage que sur un texte ou une citation. Commencer une leçon sur Singapour par une photographie (bien) commentée de l'aéroport Changi permettait tout à la fois d'évoquer l'efficace insertion de la Cité-État dans les réseaux de la mondialisation, de réfléchir au statut de ville mondiale de cette métropole asiatique et d'envisager l'étude d'un haut-lieu iconique de la modernité singapourienne. Les paysages du fleuve *Brahmapoutre*, des photographies d'une décharge de Buenos Aires (*Les géographes et l'anthropocène*), d'un garage du *pays mapuche*, d'une chapelle en Croatie issue de l'exposition consacrée à *Jean Brunhes*, de Phoenix sur *les banlieues américaines*, des dégâts occasionnés par le cyclone *Mitch* au Honduras (1998), ou encore une image satellite de Chypre (*Aux portes de l'Europe*) et un extrait d'*Astérix en Corse (Le sable)* sont autant de pistes pertinentes et bien exploitées que le jury a pu entendre cette année.

Les photographies permettent de commenter et d'analyser des paysages, une morphologie urbaine, éléments cruciaux qui manquent dans de nombreuses leçons de géographie des territoires.

Les productions personnelles sont fortement recommandées et peuvent être de plusieurs types :

- des documents produits avec des outils numériques, mais avec souvent des résultats graphiques peu convaincants (il est par exemple inutile de perdre du temps à tracer des contours approximatifs des continents alors que des fonds de carte de planisphère sont disponibles). Quelques réalisations réussies sont à relever, comme un croquis sur Téhéran dans une leçon sur *le commerce mondial des drogues*. Les candidats doivent parfaitement maîtriser l'exercice pour pondérer le rapport temps/bénéfice d'un croquis numérique.

- des croquis ou cartes réalisés sur papier blanc, scannés ensuite par les appariteurs ; ils peuvent parfois apparaître en deux ou trois étapes au fil de l'exposé, ce qui offre l'avantage de le ponctuer, de synthétiser des idées et de laisser au jury suffisamment de temps pour en prendre connaissance. Il est aussi possible de remettre la version papier au jury qui l'aura ainsi sous les yeux en plus de la projection. Mais le candidat aura toujours souci de construire sa production en réfléchissant à sa lisibilité graphique et à sa pertinence en termes d'analyse spatiale. Il est regrettable de voir des croquis de synthèse (*New York*) qui proposent des figurés ponctuels et de surface mais privés du moindre figuré linéaire : le croquis devient statique, sans flux ni dynamique et se borne finalement à localiser. En outre, les candidats doivent nécessairement être vigilants dès lors que leur croquis de synthèse, surtout s'il est à l'échelle planétaire, laisse de côté des pans entiers de l'espace géographique à étudier : la géographie du *gaz naturel dans le monde* ne peut se résumer à quelques grands États producteurs, en ignorant totalement l'Afrique, l'Amérique du Sud, la RP de Chine, l'Union indienne et l'Asie du Sud-Est.

Les organigrammes réalisés sur la base de cercles regroupant différentes notions ont rarement été probants. Ils s'avèrent dans la plupart des cas très contestables parce qu'incomplets, partiels dans leur démonstration (en insistant sur des liens de cause à effet entre des phénomènes là où il y a plutôt interactions), voire parfois carrément erronés.

La commission s'étonne, alors qu'un soin tout particulier est pris à disposer de cartes à différentes échelles en lien avec les sujets de géographie des territoires, que les candidats aient, dans leur très grande majorité, aussi peu le réflexe de mobiliser une carte topographique. Le jury aura vu une seule carte topographique en 56 leçons, dans un exposé consacré à Marseille. Les cartes de New York ou Singapour,



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

d'Oslo ou de Stockholm pouvaient être demandées, entre autres. Une leçon de géographie thématique comme *les feux de forêts* pouvait aussi s'appuyer sur une carte des Landes ou du Var.

Prendre une carte topographique suppose toutefois de l'utiliser à propos. Plusieurs conditions sont requises afin qu'elle permette au candidat de tirer son épingle du jeu : la connaissance préalable de la carte lorsqu'il s'agit d'une carte française, afin que le candidat ne perde pas de temps à la découvrir durant les 6 heures de préparation ; une carte adaptée au sujet traité ; une exploitation réelle et détaillée de celle-ci, impliquant un commentaire précis et étayé et non une vague évocation. Plusieurs candidats ont utilisé à bon escient des extraits de *Google Earth* ou de *Géoportail*. Afin de les rendre encore plus efficaces, ils ont ajouté des informations (des toponymes, des ponts, le sens d'écoulement d'un cours d'eau, mais aussi l'orientation ou l'échelle) pour faire ressortir des éléments importants mais peu lisibles.

7. Définir et problématiser

Globalement, les cadrages du sujet ont été plutôt réussis, même s'ils sont souvent trop longs : il est préférable de revenir sur les notions du sujet en cours de développement plutôt que d'y consacrer une ample phase introductive.

Dès les 30 premières minutes de préparation, le candidat doit saisir le sujet, bien le cadrer pour identifier les points essentiels et les limites afin d'éviter de verser dans le hors sujet. Ce fut le cas par exemple des deux leçons entendues sur *Existe-t-il des espaces non mondialisés ?*, qui ont traité de l'aéroport de Singapour, de Dubaï ou de Shanghai. Le propos « flotte » alors beaucoup trop, en marge devenant synonyme de non mondialisé, et la mondialisation s'apparentant à l'écoumène. Le cadrage est une étape fondamentale pour réfléchir sans *a priori* et sans être orienté par la lecture des références risquant de privilégier un angle d'attaque plutôt qu'un autre.

Néanmoins, les seuls titres des références fournies par le jury sont une aide. Quand le sujet concerne une branche de la géographie (*la géographie culturelle* cette année, *la géographie politique* en 2018, *géographie économique* en 2008, *la géographie sociale* en 2007, *la géographie post-moderniste* en 2004), une composante épistémologique forte est attendue dans le traitement du sujet, sachant que ces formulations ne sont pas exclusives. Une leçon de ce type doit impérativement être illustrée d'exemples et de documents, potentiellement très nombreux.

Une des premières étapes en introduction consiste à préciser clairement le territoire concerné. Sur le sujet *Marseille*, la réflexion sur les échelles emboîtées (quartier, ville, agglomération, aire urbaine, métropole) était attendue et la logique multiscale devait guider le candidat. La moindre des choses est de se munir dès le début de la préparation d'un atlas et de localiser le territoire. Les grandes questions relatives à un territoire peuvent d'ailleurs émerger rapidement à la seule lecture de cet atlas. Préciser le territoire concerné permet aussi de s'interroger sur les emboitements scalaires nécessaires au traitement optimal de certaines leçons. Une leçon sur *New York* ne peut uniquement se focaliser sur deux dimensions, l'une mondiale, l'autre intra-urbaine... Il convient aussi de la replacer dans une perspective nationale (rôle et place de *Big Apple* aux États-Unis dans les logiques territoriales réticulaires ainsi que dans les hiérarchies urbaines) mais également dans une dimension mégapolitaine (d'autant que l'aire métropolitaine new-yorkaise s'étend sur les États de New York, du New Jersey, du Connecticut et de Pennsylvanie – comté de Pike –). New York occupe certes une place prééminente dans la *Megalopolis*, mais qui doit être examinée car elle n'est pas forcément macrocéphale, ni absolument écrasante.

En géographie thématique, il faut aussi questionner le sujet. Par exemple, pour *Les géographes et l'anthropocène*, on attendait un questionnement sur : Quels géographes ? Qui mobilise cette notion relative à une période ou une ère géologique ? Pourquoi et pour parler de quoi ? Dans quel cadre épistémologique cela s'inscrit-il ? Quelles normativité et performativité du terme ? questions qu'une candidate a par ailleurs pleinement traitées.

Les termes du sujet doivent être précisément définis : le « *commerce* » des drogues pouvait avantageusement être remplacé par le *trafic*, terme qu'un candidat n'a jamais mobilisé dans sa leçon, et celle-ci doit pouvoir distinguer l'informel de l'illicite et de l'illégal. *Le commerce mondial des drogues* impliquait aussi de s'interroger sur les différentes échelles, sur le fait que la mondialisation du trafic reposait sur des lieux de production, de redistribution, des plaques-tournantes, à grande échelle. Il importait aussi de comprendre comment les politiques nationales mises en œuvre par les États pouvaient contribuer à transférer, reporter vers d'autres espaces les circulations, les flux (cas de la Colombie avec le soutien des États-Unis provoquant un « effet ballon » vers les États voisins).

Les problématiques passe-partout sont à proscrire, à l'image de « En quoi la Suède et la Norvège forment-elles deux territoires distincts ? » ou de « dans quelle mesure le fleuve Brahmapoutre constitue-t-il



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

un enjeu de développement pour les populations, à gérer durablement à toutes les échelles ? ». Elles doivent être tenues tout au long de la leçon par le candidat : rien ne sert d'annoncer que « les portes de l'Europe sont repensées par le discours d'une supposée crise de l'Europe » si la thématique de la crise n'est pas définie et si, surtout, elle ne revient ensuite plus dans la leçon.

Enfin, il convient de toujours bien **différencier problématique et annonce de plan**. Dans le cadre de certains exposés, ces deux moments fondamentaux de l'introduction deviennent redondants. La problématique interroge et ouvre le sujet, l'annonce de plan définit les trajectoires d'analyse en s'appuyant sur des notions structurantes qui feront l'articulation du développement. Et, tout au long de ce dernier, le propos doit faire montre d'une grande capacité de raisonnement, tout en nuances, proposant une grille d'analyse spatiale multiscale et insistant sur les jeux d'acteurs ainsi que sur les processus relationnels. Comment évoquer *l'agriculture biologique dans le Monde* en restant quasi-exclusivement focalisé sur l'échelle mondiale (alors qu'il faut être capable de varier les échelles jusqu'à l'étude des spécificités d'une ferme bio), dans une vision par trop caricaturale de ce type d'agriculture (qui est loin encore de se généraliser dans le monde aujourd'hui), et dans une analyse insuffisamment exhaustive des acteurs des filières bio (rôle des coopératives, des firmes transnationales de la grande distribution...)?

8. Des attendus sur le fond : rigueur et précision

Le jury attend des candidats une dimension spatialisée et pénalise les leçons désincarnées. Une erreur d'interprétation classique consiste à penser que les sujets à composante épistémologique (cette année, *Existe-t-il des espaces non mondialisés ?*, *Les géographes et l'anthropocène*, *La géographie culturelle*, en plus des biographies sur *Philippe Pinchemel* et *Jean Brunhes*) se limitent à des réflexions théoriques. On attend des candidats des illustrations, des exemples à différentes échelles faisant écho à ce cadre théorique. Les biographies appelaient des connaissances plus larges sur l'aménagement du territoire, l'enseignement de la géographie pour la première, sur l'école française de géographie pour la seconde, en lien avec les géographes proposés. Il importait aussi de les replacer dans le contexte épistémologique de l'époque. L'attention de ces géographes aux ressources technologiques innovantes doit aussi être soulignée : l'imagerie satellitale pour le premier, la photographie pour le second. La commission continuera à donner des biographies de géographes décédés, car ces dernières font partie de la culture géographique générale attendue d'un agrégé. Elles entrent par ailleurs souvent en résonance avec des débats beaucoup plus actuels au sein de la discipline.

Le vocabulaire employé par les candidats doit être précis, qu'il s'agisse du vocabulaire courant (« *il a acquis* », « *frugal* » pour « *sommaire* », « *romantique* » pour « *littéraire* », « *j'ai piqué à D. Retailé* ») ou des notions de la discipline, qui doivent être utilisées de manière rigoureuse : mégapole, mégalopole et métropole demeurent confondues, tout comme sovkhoze et kolkhoze ; les déplacements pendulaires associées à du nomadisme ou le « gonflement du fleuve » peinant à être caractérisé de manière plus précise sont autant d'approximations. Certaines définitions, pourtant de base, sont parfois étonnamment vagues (espace rural, structures agraires...) ce qui s'avère obligatoirement préjudiciable au moment de la notation. Peuple, État, Nation, territoire ; gens du voyage, gitans, Roms, sont parfois allégrement mélangés. Les montagnes sont fréquemment associées à des contraintes dans une vision fortement datée.

Il faut donner des chiffres, des ordres de grandeur (par exemple, combien de nomades dans le Monde), une hiérarchie des ports (pour *Singapour*) ou du réseau urbain (pour *Suède et Norvège*), etc. Certaines réalités géographiques semblent méconnues, à l'instar des acteurs et des activités de la planète financière. Des leçons sur *le commerce mondial des drogues* ont par exemple complètement ignoré le rôle déterminant des paradis fiscaux dans les mécanismes de blanchiment de l'argent sale. Le jury s'inquiète ainsi de plusieurs leçons de géographie régionale sans activité, sans ville et notion même de hiérarchie urbaine, sans donner à voir les habitants et leurs pratiques. Dans la manière d'évoquer la structuration d'un territoire, ces éléments paraissent incontournables. La *Géographie Universelle* parue chez Belin dans les années 1990 peut encore servir de support de réflexion, mais les données chiffrées doivent impérativement être actualisées. Ainsi, peut-on, sur un exposé consacré au gaz naturel, se contenter de chiffres qui remontent à 2007 ? Les analyses qui en résultent ne peuvent être que datées, voire fallacieuses. Le site de l'OCDE et les *Dossiers des Images économiques du Monde* qui paraissent chaque année permettent des réactualisations rapides. Ce faisant, les éléments de culture personnelle n'en sont que davantage mis en valeur, à l'image de ce candidat qui, sur la géographie du gaz, est capable de citer lors de l'entretien avec le jury le gisement géant de *North Dome-South Pars* que se partagent l'Iran et le Qatar.

Même si cela est secondaire, il est préférable de ne pas donner le prénom d'un auteur plutôt que se tromper sur celui-ci. Les noms doivent être orthographiés correctement.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

9. Construire un plan cohérent, travailler ses titres

Les titres doivent être travaillés et ne peuvent pas être transposés sur un autre sujet : « *Scandinavie, Suède et Norvège* » font partie de ces titres très imprécis et maladroits. En revanche, interroger en titre l'existence d'un modèle nordique est une bonne piste, encore faut-il qu'elle soit réellement traitée ensuite.

On ne peut reprendre aussi l'intitulé du sujet pour la première partie : un angle d'attaque particulier doit être identifié. Ces titres ne doivent pas être trop longs, sans redondances (typiquement entre le I. et le I.1.) ou par exemple, « *II-C- La peur au service des territoires* » et « *III-C- La peur, un élément d'attractivité territoriale ?* » ; « *I- Aux portes de l'Europe à toutes les échelles* » puis « *C- Aux portes de l'Europe, dans l'Europe* » ; ou encore deux sous-parties traitant de l'hydroélectricité sur le Brahmapoutre.

Faire apparaître les titres sur les diapositives permet un meilleur suivi du plan. De bons titres peuvent ainsi être identifiés, comme sur une excellente leçon sur *Tempêtes et cyclones* : « Prévenir les catastrophes : des cultures du risque variées » ; « des événements climatiques qui soulèvent des questions de gouvernance et de gestion politique des territoires » ou dans une autre sur le même sujet : « le calme après la tempête : les paysages et territoires de l'après ». Sur le sujet *Aux portes de l'Europe*, « La construction politique de l'Europe : quand les portes deviennent des frontières » ; « Portes physiques et migrations : le lieu de la porte » sont à relever dans le cadre d'une leçon aux titres bien choisis. La commission attend aussi que les candidats formalisent des transitions rédigées et ne se contentent pas de « *alors* » ou de « *nous allons voir dans le II* ».

La construction du plan doit être réfléchie : sur les sujets de géographie régionale, il est inopportun de commencer par l'histoire ou par un cadre physique souvent maladroitement amené, alors que l'auditoire attend un cadrage général de l'espace considéré (localisation/situation, superficie ou dimension), de sa population ou encore des caractéristiques de son peuplement. En introduction ou en première partie, des données chiffrées, parfois sous forme de tableau, peuvent être judicieuses (débit d'un fleuve, IDH d'un territoire, etc...). Un candidat a habilement construit la première partie de sa leçon sur le Brahmapoutre en mêlant des considérations relevant de la géographie physique (hydrologie), culturelle et géoéconomique, en usant d'un vocabulaire géographique bien maîtrisé tout en cultivant un sens aiguisé de la formule. En troisième partie, la typologie n'est pas un incontournable de tout sujet. Elle peut être utile en géographie régionale, mais tombe souvent à plat dans le cas d'une ville, d'un fleuve ou d'un lac. Elle peut avoir davantage de pertinence pour un pays. Cependant, proposer une typologie implique de définir des critères de classification, de les énoncer avec netteté et de s'y tenir : elle ne saurait nullement être une juxtaposition de quelques lieux choisis sans grande cohérence. Dans un sujet sur les « *campagnes agricoles russes* », il était possible – tout en soulignant que l'agriculture devient un levier de puissance de plus en plus stratégique pour le Kremlin – de proposer de les hiérarchiser en fonction des agrosystèmes qui s'y déploient et de leur efficacité productive respective (depuis les campagnes céréalières agro-industrielles de la *Zernovoï Belt* jusqu'à l'hyper-ruralité de la *gloubinka* profonde). En géographie thématique, elle est souvent très maladroite, et peu de candidats s'y risquent. De manière générale, cette année encore, de nombreuses leçons accordent une part résiduelle – voire occultent – les jeux et enjeux actoriels des territoires étudiés. Ces aspects et entrées sont fondamentaux dans la géographie contemporaine et, dans certains sujets, totalement incontournables (*Aux portes de l'Europe, le gaz naturel dans le monde, le commerce mondial des drogues*, etc.). L'équilibre entre les parties doit être recherché.

La conclusion doit synthétiser les éléments clés de la démonstration et proposer une ouverture, une comparaison. La commission rappelle que l'exercice de la leçon hors-programme n'est pas celui de la mise en situation professionnelle du CAPES : ce n'est pas le lieu de développer une étude de cas pour la classe de Seconde ou de proposer une adaptation pédagogique après la conclusion.

10. Le travail sur la bibliographie

La bibliographie fournie par le jury comportait cette année systématiquement 6 titres, paramètre non contractuel mais donnant une indication sur l'ampleur de celle-ci. Les candidats disposent d'un casque audio sur leur poste de travail informatique. Les appariteurs leur remettent au bout de 30 minutes les références des articles en PDF sur une clé USB et les ouvrages en format papier. Le jury prévoit pour les deux ou trois candidats préparant le même sujet un seul tirage papier de chaque article, s'ils en manifestent le besoin pour des questions de confort de lecture. Ces tirages communs ne peuvent pas être annotés.

La bibliographie fournie par le jury constitue une aide, un outil et ne peut être considérée comme exhaustive. Elle donne des pistes pour traiter le sujet. Il est inutile de la présenter en introduction, car l'épreuve n'est pas un commentaire de documents dont on donnerait les sources. En revanche, il faut les



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

mobiliser lors de la leçon. Cette bibliographie ne comporte pas les manuels de premier cycle (par exemple le manuel de P. Claval sur *la géographie culturelle* était attendu pour la leçon éponyme) et les ouvrages de base permettant d'illustrer la leçon (atlas Autrement, *Documentation photographique*) que le jury suppose connus : cette année par exemple, l'*Atlas de l'Asie du sud-est*, l'*Atlas des États-Unis*, l'*Atlas de New York*, l'*Atlas de la Russie*. Prendre appui sur ces ouvrages de base permet aussi au candidat de prouver qu'il sait convoquer à bon escient des auteurs dont les analyses font autorité. Ainsi, le jury attend que, sur une leçon ayant trait au monde russe (*les campagnes agricoles russes*), les exposés mentionnent notamment les travaux de Jean Radvanyi, de Pierre Thorez ou de Pascal Marchand. De même, il est difficile de traiter correctement une leçon consacrée à *Philippe Pinchemel* sans même référencer en bibliographie *La Face de la Terre*, que le jury n'avait sciemment pas indiquée, considérant que le candidat devait connaître et mobiliser cet ouvrage. La commission déconseille aux candidats l'usage des manuels du secondaire ; il attend des candidats une capacité à mobiliser une bibliographie scientifique de première main, et d'exercer sur celle-ci un regard critique et distancié. Ainsi, plutôt qu'illustrer le cas de Vastrå Hamnen, écoquartier de Malmö, sur la base d'une étude de cas dans un manuel de Seconde, il aurait été plus judicieux de mobiliser ce qu'en dit Cyria Emelianoff dans ses travaux sur les écoquartiers en Europe du Nord.

A partir de cette bibliographie fournie, il est attendu *a minima* une réflexion sur les termes clés, les orientations ou les concepts abordés qui, sans évidemment s'assimiler à un commentaire de documents, doit délivrer des pistes d'analyse à mobiliser lors de l'exposé. En revanche, lorsque plusieurs références sont laissées de côté par le candidat, cela peut révéler une faiblesse dans l'organisation du temps de préparation et le jury est à même d'y revenir durant la phase d'entretien.

Des ouvrages et articles complémentaires doivent être mobilisés par le candidat. Mais le candidat doit toutefois exploiter d'abord les éléments bibliographiques proposés : faute de temps, nombre de candidats se contentent d'en parcourir deux ou trois. Il ne s'agit pas non plus de faire correspondre chaque sous-partie à un article fourni par le jury. Mobiliser dans le diaporama un graphique d'une de ces références ne signifie pas que l'article est exploité. Quand le jury intitule un sujet « dans le monde », on ne saurait se contenter d'une réflexion à l'échelle d'un ou deux pays.

11. L'entretien avec le jury, un temps à ne pas négliger

Lors des questions, la capacité d'argumentation, de nuance et de réactivité du candidat est testée. On attend de lui qu'il revienne sur d'éventuelles erreurs. Si le candidat doit reconnaître à juste titre ce qu'il ne sait pas, il est lassant pour le jury d'obtenir cette même réponse à la quasi-totalité des questions posées. La stratégie consistant à dire « *je préfère ne pas répondre pour ne pas dire de bêtise* » ne fonctionne guère plus, en tout cas pas durant 25'. Les réponses au hasard sont toutefois rapidement identifiées par le jury et il importe aussi de ne pas prendre trop de temps pour répondre. Formuler des hypothèses plausibles, même quand on ne sait pas répondre précisément, est en revanche apprécié. Plusieurs candidats se sont effondrés lors du temps de discussion, faute de réactivité ou de préparation ou par fatigue.

S'il ne s'agit pas d'évaluer un niveau d'érudition générale, le jury attend du candidat des connaissances de base et une culture géographique. Les réponses, même aux questions les plus simples, donnent plus généralement lieu à des hésitations et traduisent des lacunes. La commission a aussi été surprise par des manques flagrants de connaissance en géographie du tourisme ou en géographie agricole : il est difficile d'accepter des ignorances majeures sur les mécanismes et les réformes en cours de la Politique agricole commune alors que « les espaces ruraux en France » sont au programme.

Le jury peut aussi utiliser ce temps pour mesurer la culture historique, littéraire, artistique, cinématographique des candidats, par exemple, sur New York.

Lors de la phase de questions, la commission peut revenir sur les illustrations pour s'assurer qu'elles ont bien été comprises par le candidat, pour lui demander de justifier leur utilisation, pour servir de support à une comparaison, pour l'alerter sur des aspects éventuellement oubliés lors de la leçon, etc. Les questions relatives à la culture épistémologique ainsi que l'histoire de la discipline et des géographes, y compris lorsque la leçon ne porte pas directement sur un sujet de cette nature, ont souvent montré que ces aspects étaient insuffisamment maîtrisés. Le jury souhaite ici attirer l'attention des candidats sur la nécessité de connaître les grands courants qui ont forgé la discipline, les débats et les évolutions qui l'ont traversée. Le jury a également souvent regretté le manque d'actualisation des connaissances géopolitiques des candidats lors de la phase d'entretien.

Cette phase de questions est importante pour tester la capacité du candidat à se retrouver devant une classe deux mois plus tard : ainsi, il faut éviter de répondre les bras croisés de manière désinvolte. Un



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

effort d'argumentation peut valoriser un exposé moyen ; les réponses peuvent aussi pénaliser une leçon de bonne tenue, si celles-ci révèlent que les fondamentaux ne sont pas maîtrisés.

12. Un choix de sujets varié en adéquation avec les évolutions de la discipline et les grandes dynamiques du monde contemporain

Le jury donne des sujets dont il estime l'intérêt significatif pour le concours et pour de futurs enseignants. Les sujets proposés concernaient comme chaque année l'actualité : *Manger de la viande dans le monde : étude géographique d'un fait alimentaire* permettait, entre autres, de revenir de manière scientifique et distanciée sur les mouvements végans et antispécistes mais également de proposer une réflexion géographique à très grande échelle sur l'organisation interne des abattoirs – en s'appuyant aussi bien sur des faits d'actualité révélés par des associations animalistes que sur les travaux récents de Michaël Bruckert dont un article était cité dans la bibliographie fournie aux candidats. *L'agriculture biologique dans le Monde*, à l'heure de débats au sujet de la priorisation à donner à celle-ci dans les politiques publiques de certains pays des Nord, avait aussi toute sa place dans une réflexion de futurs agrégés. Sur ces deux sujets, si des passerelles existaient avec la question de programme « les espaces ruraux en France », les bibliographies fournies par le jury étaient largement hors France et les candidats ont été notés en tenant compte de leur capacité à mobiliser autre chose que leurs connaissances du programme. *Le gaz naturel dans le monde : étude géographique*, à l'heure où l'exploitation des gaz de schiste (un ouvrage de la bibliographie appelait la réflexion des candidats sur ce thème) ou la construction de terminaux portuaires méthaniers font débat, avait là aussi pleinement sa place. L'exploitation du sable a elle aussi donné lieu à des mobilisations citoyennes et environnementales que des géographes sont à même de remettre en perspective.

Les sujets proposés portaient aussi sur des avancées scientifiques ou des thèmes émergents de la géographie contemporaine : les travaux des géographes sur *Xynthia* ou d'autres épisodes catastrophiques, comme le récent ouragan *Irma* dans les Antilles (*Tempêtes et cyclones*), ceux sur la géographie des émotions et la place des femmes dans la ville par exemple (*Géographie de la peur*), les études conduites sur *Les feux de forêts* méritaient une place de choix dans le concours 2019. Enfin, une notion comme l'anthropocène, qui ne fait pas consensus et n'est à ce stade que peu mobilisée par les géographes, justifiait d'être interrogée en lien avec des publications récentes.

Plusieurs sujets étaient proches des questions de programme : au regard du vaste cadre des questions de géographie thématique, il n'est pas possible de ne donner que des sujets où le tourisme et les loisirs ou les objets de nature seraient exclus. Le jury a donc tenu compte du fait que les candidats tombant sur des sujets touchant à ces questions étaient davantage en terrain connu, ou en tout cas que leur connaissance sur les questions était nécessairement plus large que sur d'autres sujets : c'est le cas pour *Les feux de forêts*, *Les géographes et l'anthropocène* avec la question sur la nature, *Le sable* avec celle sur le tourisme. Pour ce sujet tout comme pour *Le nomadisme*, le lien existait avec la question de géographie régionale sur l'Afrique. Le jury attendait alors une forte mobilisation d'exemples hors contexte africain, et la bibliographie qu'il proposait le permettait (notamment avec l'Alberta, la dune du Pilat et les Comores pour le premier ; l'Iran, le Kazakhstan et les Tsiganes pour le deuxième).

La commission se félicite de n'avoir pas rencontré les mêmes effets de mode que lors de la précédente session avec un mot revenant dans de nombreuses leçons. Le jury met en garde les candidats contre les formules faciles, les recettes toutes faites, les généralisations hâtives et les raccourcis.

Le jury est ouvert à tous les courants de pensée et se tient à distance de toutes les écoles. Il ne hiérarchise pas les géographies entre, par exemple, celle qui répondrait aux atours de la post-modernité et celle qui renverrait à une forme de classicisme. La géographie française est diverse et cette diversité est source de richesses ; le jury ne s'inscrit pas dans une logique de normativité consistant à trier ce qui relèverait d'une géographie digne d'intérêt et d'une autre qui serait déclassée. La commission attend donc des candidats une distanciation par rapport aux dogmes, une capacité d'analyse critique sur les notions, les auteurs et les productions géographiques de manière générale.

La commission félicite ainsi l'ensemble des candidats de cette édition 2019 qui ont su, avec une inégale réussite certes, appliquer les recommandations des rapports du jury. Même si le rapport souligne les erreurs et faiblesses à corriger, la commission rappelle qu'elle a entendu d'excellents exposés. Cette édition du concours la conforte dans l'idée que l'agrégation reste un formidable outil d'affirmation de la géographie française, d'identification de son potentiel pour les années qui viennent, le tout sans rien renier aux critères d'exigence qui font d'elle un concours sélectif et méritoire.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Valérie BATAL, Stéphane DUBOIS, Solène GAUDIN, Lionel LASLAZ (président de commission)

Liste des 24 sujets tirés lors de la session 2019

- Philippe Pinchemel
- Les banlieues américaines
- Le commerce mondial des drogues
- Les campagnes agricoles russes
- Marseille
- Le gaz naturel dans le monde : étude géographique
- Le sable
- Géographie de la peur
- New York
- Existe-t-il des espaces non mondialisés ?
- Suède et Norvège
- Tempêtes et cyclones
- Les Montagnes rocheuses
- Manger de la viande dans le monde : étude géographique d'un fait alimentaire
- Singapour
- Les feux de forêts
- Le Brahmapoutre
- Les géographes et l'anthropocène
- Le pays mapuche
- Jean Brunhes
- Aux portes de l'Europe
- L'agriculture biologique dans le monde
- Le nomadisme
- La géographie culturelle

3.3 Commentaire et confrontation de documents d'histoire

L'épreuve orale de commentaire de documents d'histoire est une épreuve exigeante à laquelle certains candidats se sont, cette année encore, livrés avec beaucoup d'intelligence et une grande finesse d'analyse. Pour ceux qui la présenteront en 2020, le jury souhaite rappeler les attendus majeurs et des conseils afin d'aider chacun à la réussir au mieux.

1. Donner du sens à un dossier documentaire.

Chaque dossier documentaire comporte un titre et un corpus composé de 5 à 10 documents, classés par défaut chronologiquement. Chaque dossier s'inscrit dans l'une des deux questions d'histoire au programme. Les sources des documents sont mentionnées précisément sur la page de garde du dossier et au bas de chaque document.

Le candidat doit problématiser le dossier, commenter les documents et présenter ses analyses dans un plan structuré. L'épreuve suppose donc de contextualiser, d'expliquer, de critiquer, de croiser, de mettre en relation et de confronter les documents. Ce n'est ni une leçon générale, ni une paraphrase de documents.

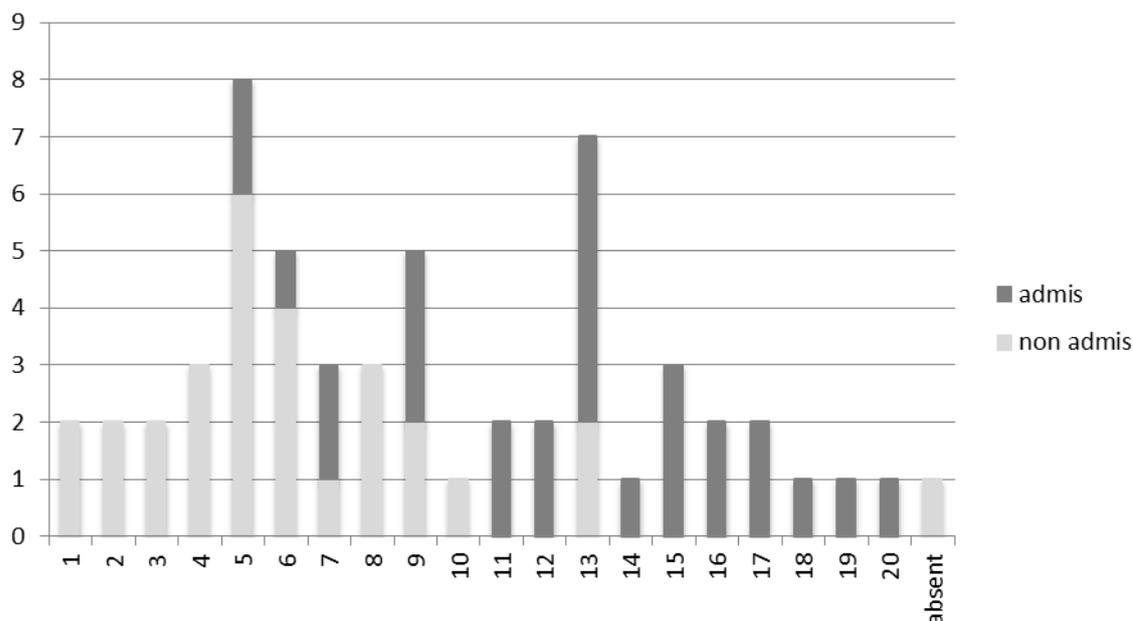
La présentation du candidat dure 30 minutes, l'entretien avec les membres de la commission, 25 minutes. Au cours de l'échange, la commission fait préciser, expliciter et approfondir les analyses. Elle élargit ensuite le questionnement.

2. Des résultats contrastés :

La moyenne des notes attribuées pour cette épreuve est de 9,16. Sur les 56 candidats auditionnés, 28 ont obtenu une note inférieure ou égale à 8/20, 10 ont obtenu entre 9 et 12, et 18 ont atteint ou dépassé 13/20. Les notes s'étalent de 01/20 à 20/20 (le jury a eu le plaisir de mettre un 18, un 19 et un 20). La

moyenne des notes en histoire contemporaine est de 9,5 (29 candidats) contre 8,7 en histoire moderne (27 candidats).

Notes de l'épreuve orale d'histoire



3. Quelques points de vigilance et conseils dans le déroulement de la préparation :

La préparation dure 6 heures. Afin de permettre une utilisation optimale du temps imparti, le jury souhaite rappeler les éléments méthodologiques suivants :

À partir du titre du dossier, le candidat dégage une problématique et nourrit un développement en partant des documents proposés.

- **Formuler avec soin une problématique adaptée.** Les problématiques proposées sont encore trop souvent stéréotypées (« dans quelle mesure » est une formulation interrogative omniprésente quel que soit le sujet) et trop longues (jusqu'à 4 lignes sur les diapositives). À des fins de clarté, la commission recommande une problématique resserrée s'inscrivant dans les axes de la question au programme³², utilisant des concepts préalablement définis plutôt que des périphrases alambiquées. De même, les titres des parties sont souvent trop longs. Il est rappelé que les candidats sont appelés à enseigner dans le second degré : le jury leur demande des titres courts, explicites et clairs, qui mettent en valeur la structure du plan et sa progression logique.

- **Analyser précisément chaque document du corpus.**

Avant d'utiliser la bibliothèque, le candidat doit lire et examiner attentivement chaque document, l'annoter et le questionner.

Le candidat explique les principales allusions, sous-entendus ou références contenus dans les documents. Il est également attendu que les personnes et institutions qui apparaissent dans les documents ou qui en sont les auteurs soient identifiées et présentées (elles peuvent faire l'objet de questions lors de l'entretien). De même, la commission constate que des mots pourtant essentiels à la compréhension des documents sont méconnus des candidats (connaître le sens du mot « indulgence » peut être utile pour présenter la déclaration d'indulgence de Charles II de 1672, s'interroger sur les différentes acceptions du terme « Europe » est nécessaire lorsqu'on doit parler de l'Europe culturelle après 1945 ; de même, les notions de « privilèges » sous l'Ancien régime ou de « race » doivent être définies avec les nuances et les précautions qui s'imposent). Les candidats ont à leur disposition des dictionnaires y compris un dictionnaire

³² Nous renvoyons les candidats à la note de cadrage du programme du concours.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

latin-français et une encyclopédie. De même, les qualités et titres des personnages essentiels au traitement de la question (et plus largement du programme) doivent être connus. Rappelons que la précision du vocabulaire employé est un des critères d'évaluation des candidats. Le jury attire par ailleurs l'attention sur la nécessité de savoir décrire et analyser des images, fixes ou animées. Il a valorisé l'emploi du vocabulaire spécifique (premier plan, arrière-plan...), les zooms, cercles, flèches ou captures d'écran qui permettaient d'expliquer les documents iconographiques, qui nécessitent tous une description précise et ne doivent jamais être présentés par le candidat comme allant de soi.

Le candidat doit contextualiser chaque document. La commission a apprécié les candidats qui présentent le dossier sous forme d'un tableau récapitulatif (la nature, la date, l'auteur, le thème du document, le destinataire par exemple). Les candidats ayant dans ce tableau dégagé quelques grands thèmes à l'appui de leur réflexion ont généralement proposé des exposés pertinents (voir « **Croiser, comparer, mettre en relation et confronter** »). Certains candidats adjoignent au tableau un axe chronologique qui situe les documents les uns par rapport aux autres et par rapport aux grandes périodes de l'histoire évoquée (règnes, régimes, conflits...) : cela a été apprécié par le jury. Cette première étape nourrit l'introduction et permet d'amener les enjeux et la problématique du dossier. Une fois ce travail réalisé, le candidat peut s'appuyer sur la bibliothèque à disposition.

C'est ce travail précis sur chaque document (repérage des grandes idées, explication des allusions...) qui réclame une maîtrise préalable des deux questions au programme et de la méthode de commentaire de documents en histoire, qui pose les bases de la seconde étape de la préparation.

- **Croiser, comparer, mettre en relation et confronter les documents.** Cette étape est la plus délicate, celle qui met en difficulté les candidats. Elle peut être facilitée par le repérage de thèmes transversaux. Elle peut également consister à mettre en évidence les échos présents d'un document à l'autre, les points communs ou les différences et les points de vue. C'est ce travail de confrontation qui va rendre la présentation dynamique en évitant de passer successivement en revue les documents. Cette étape aide également à la problématisation et à sa formulation.

- **Construire une analyse à partir de ressources numériques et d'ouvrages :** les candidats disposent chacun d'un poste informatique sur lequel sont enregistrés des nombreux articles de revue sélectionnés par le jury, qui complètent la bibliothèque à leur disposition. Les candidats disposent de près de 170 ouvrages généraux et spécialisés auxquels s'ajoutent dictionnaires, atlas, lexiques et encyclopédie. Aucune connexion internet n'est possible pendant la préparation pour obtenir une documentation additionnelle ; des appariteurs en revanche sont présents pour chercher en bibliothèque des ouvrages supplémentaires qui seraient demandés dans les deux premières heures de l'épreuve. Rappelons que la bibliothèque est accessible aux candidats la veille de l'épreuve : il est donc possible de venir repérer les ouvrages et articles mis à disposition. À noter que les ouvrages en un seul exemplaire sont accessibles aux candidats entre la deuxième et la quatrième heure de leur préparation au cas où ils feraient l'objet d'une demande de la part d'un autre candidat.

Le candidat remet à l'appariteur une bibliographie manuscrite qui est ensuite remise au jury dès l'entrée en salle du candidat : cette bibliographie doit répondre aux normes de présentation en vigueur. Il est nécessaire de classer les ouvrages utilisés selon leur nature (ouvrages généraux, ouvrages spécialisés) ou de façon thématique, mais il paraît inutile de mentionner les dictionnaires courants. Notons que certains candidats utilisent uniquement des ouvrages généraux omettant des ouvrages ou des articles spécifiques utiles à la contextualisation et à l'analyse de documents. La commission tient compte de la qualité formelle et scientifique de la bibliographie dans son évaluation.

- **Accompagner son exposé d'une présentation numérique :** depuis la session 2018, la présentation de l'exposé s'appuie sur un support numérique pour tenir compte des transformations des contextes d'enseignement : comme attendu, et le jury s'en réjouit, tous les candidats présentent ainsi leur problématique et leur plan d'exposé. Les documents du dossier (remis sous format numérique et papier) sont introduits dans les diaporamas de présentation. Cette année, en histoire contemporaine, la commission a proposé de courts documents audiovisuels. Pour leur présentation, certains candidats ont pertinemment réalisé des captures d'écran pour exploiter les contenus audiovisuels présentés. D'autres complètent avec des réalisations plus personnelles : chronologie, schémas, tableaux de confrontation ou de mise en relation des documents et cartes, repérage des composantes d'une image par exemple, zoom sur des documents iconographiques... Ces réalisations enrichissent le support de l'exposé et témoignent d'une appropriation



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

personnelle du dossier de documents. De même, on soulignera l'effort des candidats pour extraire des textes l'essentiel et éviter des écrans indigestes avec l'ensemble du texte sur une diapositive (forcément peu lisible). Certains (encouragés en cela dans le rapport 2018) introduisent des documents complémentaires puisés dans les ouvrages de la bibliothèque du concours et scannés à leur demande par les appariteurs (cartes, documents iconographiques par exemple). La commission attire l'attention sur la nécessité de sélectionner soigneusement et parcimonieusement ce(s) document(s) secondaires (cartes, graphiques) dont l'ajout au dossier pourra faire l'objet de questions. Il est nécessaire de travailler l'ensemble des documents proposés en profondeur : il est par conséquent recommandé d'éviter de rajouter des documents de source primaire s'ils n'apportent rien de fondamental à la compréhension du dossier. La commission tient également à préciser que porter un regard critique sur les documents ne signifie pas critiquer le dossier proposé (au motif qu'il serait incomplet surtout quand le candidat propose de rajouter des espaces hors programme !). Porter un regard critique sur les documents signifie les confronter entre eux, savoir percevoir leurs éventuels biais idéologiques ou leur non-dits et les soumettre aux apports récents de la recherche historiographique. En aucun cas, ils ne doivent servir de simples illustrations ou être pris pour argent comptant.

4. La présentation

- **Respecter le temps imparti est un impératif professionnel et pédagogique** : si dans l'ensemble, le temps de l'exercice (30 minutes) est respecté, quelques candidats toutefois n'utilisent pas la totalité du temps octroyé, achevant leur présentation de manière anticipée et/ou présentant un traitement très déséquilibré des différentes parties. La commission attire l'attention sur la durée parfois excessive des introductions et/ou l'extrême faiblesse des conclusions. Rappelons enfin que la commission interrompt le candidat dès que les 30 minutes d'exposé sont écoulées.

- **Proposer un plan cohérent et étayé de connaissances précises**. La commission est ouverte à toute proposition de plan : selon les dossiers, un plan en deux ou trois parties peut convenir. La technique de l'introduction est à peu près maîtrisée, mais la commission a constaté, malgré ses recommandations passées, que des conclusions sont trop souvent réduites à un résumé de ce qui a précédé ou à un récapitulatif de plan, sans réponse véritable à la problématique qui a introduit le développement. Il existe encore trop de présentations où les documents se succèdent sans mise en relation et/ou confrontation. Les documents sont encore peu questionnés et peu critiqués, parfois noyés dans un propos général. Les candidats qui ont réussi l'épreuve sont ceux qui disposaient d'un bagage solide de connaissances sur les thèmes au programme et qui ont donc consacré leur temps à l'analyse et à la confrontation des documents.

La commission a parfois été étonnée par des méconnaissances historiques portant sur des connaissances générales (dates d'événements majeurs des programmes, définitions de concepts centraux...). La commission a également été surprise par le petit nombre de candidats qui ont su mobiliser leurs compétences en géographie (lecture de cartes et de plans) et ses concepts (centre/périphéries/marges ; changement d'échelle) pour analyser leur dossier d'histoire. Les membres du jury sont tout à fait conscients de recruter des agrégés de géographie, mais rappellent que le croisement des deux disciplines est au cœur de la pratique des enseignants du second degré.

- **Faire preuve d'écoute et de réactivité dans l'entretien avec les membres de la commission**. Au cours d'un entretien bienveillant, le candidat peut préciser voire corriger son propos et montrer l'étendue de ses connaissances. Les membres de la commission élargissent également le questionnement à l'autre thème au programme. Pour qu'un échange soit possible, le candidat doit faire preuve de bonne volonté. La commission a apprécié des candidats volontaires et alertes qui sont restés mobilisés jusqu'au bout de l'épreuve.

- **Répondre à une question pédagogique au terme de l'entretien**. La question proposée varie selon les dossiers des candidats. Les candidats qui ont réfléchi en amont aux usages pédagogiques des documents ont su répondre avec pertinence et finesse.

En conclusion, l'épreuve orale d'histoire de l'agrégation de géographie est une épreuve exigeante qui teste à la fois la culture et la capacité à analyser, confronter des documents et à conduire un raisonnement scientifique. Nombreux sont les candidats auditionnés avec lesquels le jury a eu plaisir à échanger.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Les membres de la commission ont pu siéger et les étudiants préparer leur épreuve grâce au travail des cinq appariteurs présents pendant toute la durée du concours : ils ont assuré une présence constante auprès des candidats, depuis la visite des lieux la veille des épreuves, le tirage au sort des sujets, la recherche des livres complémentaires dans les bibliothèques universitaires proches, et l'accompagnement jusqu'à la salle de passage. Pour leur travail et leur bienveillance envers les candidats, les membres de la commission tiennent à remercier très chaleureusement Oriane THOMASSON, Sébastien MAUFROY, Felix CHUPIN, Rose DUFOUR-MASCOLO et Aurore DEMAN. Ils ont contribué au bon déroulement de ce concours. De même, la commission remercie le personnel de l'université Paris 1 Panthéon-Sorbonne et le personnel de la Bibliothèque interuniversitaire de la Sorbonne pour son accueil, son écoute et son attention à ses demandes.

Marjolaine BOUTET, Françoise JANIER-DUBRY (présidente de la commission),
Stanislas JEANNESSON, Laurent ROUSSEL

Les sujets d'oral 2019

Histoire moderne :

Dossier 1 : L'État et les imprimés (livres, affiches, libelles...) dans le royaume de France au XVIII^e siècle.

1. Les visites chez les libraires en Champagne et Picardie (début XVIII^e siècle, vers 1720).

Source : Bibliothèque nationale de France, manuscrits du Fonds français, 21741, collection de documents de Nicolas de La Mare sur l'administration et la police de Paris et de la France, CXCV-CCVI Livres, livre III, folios 33-34. (Dans la série de documents sur les visites des commissaires chez les libraires. Le document n'est pas daté : vers 1700-1723).

2. Extrait du Code de la librairie et imprimerie de Paris (1723).

Source : Code de la Librairie et imprimerie de Paris ou conférence du règlement arrêté au Conseil d'État du Roi, le 28 février 1723 et rendu commun pour tout le Royaume par arrêt du Conseil d'État du 24 mars 1744, Paris, 1744, pp. 5-6, pp. 26-27, pp.180-181.

3. La première page de l'Encyclopédie de Diderot et d'Alembert, volume 1 (1751) et volume 15 (1765).

Source : site Internet de l'Édition Numérique Collaborative et Critique de l'Encyclopédie de Diderot, de D'Alembert et de Jaucourt (1751-1772) (projet ENCCRE). <http://enccre.academie-sciences.fr/encyclopedie/>

4. Lettres de deux censeurs royaux :

4.1. Lettre de l'abbé Guioy, censeur royal à l'administration de Monsieur de Malesherbes, directeur de la Librairie, le 25 octobre 1751.

Source : Bibliothèque nationale de France, Fonds Français n° 22137, Collection Anisson-Duperron sur la Librairie et l'Imprimerie, Jugement des Censeurs sous l'administration de M. de Malesherbes, tome 1 (A-M), 236 feuillets, folio n° 136.

4.2 Lettre de Pierre Nicolas Bonamy, censeur royal, à l'administration de la Librairie, en date du 18 décembre 1755.

Source : Bibliothèque nationale de France, manuscrits du Fonds français n° 22137, collection Anisson-Duperron sur la Librairie et l'Imprimerie, Jugement des Censeurs sous l'administration de M. de Malesherbes, tome 1 (A-M), 236 feuillets, folio n° 24.

Dossier 2 : Charles II, roi d'Angleterre, d'Écosse et d'Irlande.

1. Le couronnement de Charles II dans l'abbaye de Westminster en 1661.

Source : C. Wildenberch et J. Lawrence, *Gravure de Charles II en tant que roi*, East Smithfield, London, 42.0 x 53.5 cm, papier, collection royale de la Couronne d'Angleterre.

2. Extraits de la déclaration d'indulgence de Charles II (15 mars 1672).

Source : Déclaration d'indulgence de Charles II en date du 15 mars 1672, cité par Bernard Cottret, Michael Hearn, Michel Lemosse et Antoine Mioche, *Histoire du Royaume-Uni, Une anthologie du XVI^e au XXI^e siècle*, Bréal, 2001, pp.145-146. (Traduction par le concepteur du sujet).

3. La cour de Charles II d'après le Comte de Grammont.

Source : Anthony Count Hamilton, *Mémoires du comte de Grammont : histoire amoureuse de la cour d'Angleterre sous Charles II* (1646-1720), tome 1, publiées en 1824, pp. 106 et suivantes.

4. Le toucher des écrouelles.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

a/ Le toucher des écrouelles par Charles II.

Source : John Browne, *Traité anatomico-chirurgical des glandules, des goitres ou des écrouelles*, (1642-approximately 1700), London, imprimé par Thomas Newcombe, 1684, premières pages non numérotées de l'ouvrage.

b/ Lettre de Philipp Williams à John Browne en date du 10 décembre 1683.

Source : John Browne, *Traité anatomico-chirurgical des glandules, des goitres ou des écrouelles*, (1642-approximately 1700), London, imprimé par Thomas Newcombe, 1684, pp.189-191.

5. Le complot papiste.

Source : Faïence émaillée de Lambeth, produite par Jan Ariens van Hamme et la manufacture de Copthall, 1679-1680, British Galleries, Pièce 54, case 13, référence 414 : 823/9-1885.

Dossier 3 : Les colonies françaises et anglaises d'Amérique au XVIII^e siècle.

1. Paire de sucriers à poudre : esclaves chargés de cannes à sucre. (XVIII^e siècle)

Source : musée du Louvre, paire de sucriers à poudre : esclaves chargés de cannes à sucre, vers 1730 – 1740, argent fondu et ciselé, H. : 28,50 cm. ; L. : 11 cm, RMN-Grand Palais.

2. Les colonies anglaises d'Amérique au XVIII^e siècle.

Source : Georges-Marie Butel-Dumont, *Histoire et commerce des colonies anglaises dans l'Amérique septentrionale*, Imp. Le Breton, Paris, 1755, pp.1- 4.

3. Puzzle en acajou de 18 pièces construites à partir de planches de la première édition de l'Atlas méthodique de Jean Palairé (1755).

Source : Victoria and Albert Museum, B.6-2011, Londres, découpé en Angleterre et gravé en France.

4. Bordeaux d'après Joseph Vernet (1758).

Source : Joseph Vernet, Bordeaux, 1758, 165 X 263 cm, musée de la Marine, Paris.

5. Description de la partie française d'Hispaniola (1767).

Source : William Burke et Edmund Burke, *Histoire des colonies européennes dans l'Amérique*, traduit de l'anglais, 2 volumes, Paris, 1767, pp.13-15.

6. « Plan géométrique des établissemens, plantations en canes et du canal qui conduit l'eau de la rivière des Moulins sur l'habitation de Mr. le Baron de Breteuil situé à la Grande Rivière de Jérémie (Saint Domingue), Levé par nous soussigné... Mancel, arpenteur du Roy, 1788 ». Avec deux agrandissements.

Source : BNF, département Cartes et plans, GE SH 18 PF 151 DIV 3 P 18, 1788, 48cm X 90 cm.

Dossier 4 : L'État royal et les protestants (v. 1640-v.1780).

1. Jacques Stella, *Louis XIII triomphant des ennemis de la religion (1642)*, château de Versailles.

Source : collection du Château de Versailles, N° inventaire MV 6124 ; 30,7 X 26,5 cm. Huile sur lapis-lazuli.
<http://collections.chateauversailles.fr/#202c255e-7d48-416f-9c01-7a6c389c2b47>

2. Les dragonnades en Poitou d'après Jean Migault, maître d'école (1681).

Source : Jean Migault, *Journal de Jean Migault, maître d'école (1681-1688)*, Société de l'histoire du protestantisme français, Paris, 1910. Le document paraît à Londres en 1824 sous le titre « Relation des souffrances d'une famille protestante française à l'époque de la Révocation de l'Édit de Nantes ».

3. Extraits de l'Édit de Fontainebleau des 17-18 octobre 1685.

4. Extraits du mémoire de Vauban pour le rappel des huguenots (1689).

Source : Vauban, *Mémoire pour le rappel des huguenots*, Bulletin de la Société de l'Histoire du Protestantisme Français, 1889, tome 38, p. 120, et juillet 1975, p. 354. Cité sur le site du Musée virtuel du protestantisme : <https://www.museeprotessant.org/wp-content/uploads/2014/01/Mémoire-pour-le-rappel-des-huguenots.pdf>

5. Lettre du comte de Broglie en date du 18 octobre 1702.

Source : *Histoire générale du Languedoc*, col. 1593-1594, cité par Philippe Joutard, *les camisards*, 1976, Folio Histoire, Édition de 1994, pp.177-178.

6. Extraits du registre de l'Église paroissiale de Saint-Vivien de Breuillet, diocèse de La Rochelle (1738 et 1739).

Source : Société d'histoire du protestantisme français, Bulletin historique et littéraire, Tome 38, 3^e série, Huitième année, 1889, page 664-665.

7. Extraits du discours de M. de Lamoignon, Garde-des-Sceaux de France, à la séance du Roi au Parlement le 19 novembre 1787.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Source : *Discours du Roi, de Monsieur le Garde des Sceaux, et de Monsieur le Premier Président du Parlement de Paris prononcés à la séance du 19 novembre 1787*, imprimé à Paris, P.D. Pierres, Premier imprimeur ordinaire du Roi, 1787, pp. 16-18.

Dossier 5 : Nourrir le peuple dans le royaume de France (v. 1640- v. 1780)

1. La « distribution du pain du roy au Louvre » (1693).

Source : Bibliothèque nationale de France, département Estampes et photographie, « Distribution du pain du roy au Louvre », A Paris, chez le Roux, place aux Veaux, au bout du Pont Marie à l'image Ste Geneviève, édition de 1693, 30,1 x 20,3 cm.

2. Sentence de police du Châtelet de Paris (1728).

Source : Bibliothèque nationale de France, « Sentence de police qui condamne la nommée Mignon, fermière, en 30 livres d'amende, pour avoir contrevenu à la déclaration du roi qui fait défense d'acheter des grains ailleurs que dans les marchés », Châtelet de Paris, 1728, imp. Paris, 4°.

3. Extraits de l'Édit du Roi concernant la liberté de la sortie et de l'entrée des grains dans le Royaume, donné à Compiègne au mois de juillet 1764.

Source : extraits de l' « Édit du Roi, concernant la liberté de la sortie et de l'entrée des grains dans le Royaume, donné à Compiègne au mois de juillet 1764 ».

4. L'émeute de Dijon du 18 avril 1775 l'émeute de Dijon le 18 avril 1775 d'après le registre de catholicité de Spoy (tenu par Louis Peincedé, curé en 1775).

Source : l'émeute de Dijon le 18 avril 1775 d'après le registre de catholicité de Spoy (tenu par Louis Peincedé, curé en 1775) cité par H. Durost, « un récit de l'émeute dijonnaise de 1775 », *Annales de Bourgogne*, 1960, Bibliothèque municipale de Dijon, pp. 191-192.

5. Construction de la halle aux blés, Paris, dessin de 1765.

Source : Pierre-Antoine Demachy, *Construction de la halle au blé*, 1765, Musée Carnavalet, Histoire de Paris, dessin (80.5 cm X 58 cm).

Dossier 6 : L'État, les révoltes et les contestations fiscales dans le royaume de France (v. 1640- v. 1780)

1. « Lettre du Roi à nos très chers et bien aimés les lieutenant, connétable et fermiers et habitants de notre ville de Rennes ». (1661)

Source : Archives municipales de Rennes, série CC Finances et contribution, 22 mars 1661.

2. Copie de la requête d'un fermier de Nantes, Nicolas Ballet, à l'intendant de Bretagne, François-Antoine Ferrand (juin 1710).

Source : Archives nationales, Contrôle général des Finances, États de Bretagne, G7-189, Copie de la requête d'un fermier, Nicolas Ballet, à l'intendant de Bretagne, Ferrand (juin 1710), pièce folio 388.

3. Louis Mandrin (1755).

Source : Source : BNF, Recueil. Collection Michel Hennin. Estampes relatives à l'Histoire de France. Tome 101, Pièces 8702-8788, période : 1751-1755, M. Treillard, Portrait de L. Mandrin, en pied, un fusil à la main, estampe, 1755.

4. Contrebande et contrebandiers du sel.

4.1 La contrebande de sel dans le Bas-Maine d'après Jean Sénac, fermier général (1764).

Source : Bibliothèque Mazarine, ms 2826, Jean Sénac, Mémoire et nouveau plan d'aménagement des brigades dans la direction de Laval, mars 1764.

4.2 Procès-verbal d'arrestation et jugement de faux-saunier dans le Bas-Maine (1761).

Source : Archives départementales de la Mayenne, Série B 3405.

5. Extraits du préambule des Remontrances de la Cour des Aides sur la déclaration royale sur la taille du 7 février 1768, 5 juillet 1768.

Source : Chrétien Guillaume de Lamoignon de Malesherbes, Remontrances de la Cour des Aides, sur la déclaration royale du 7 février 1768, 5 juillet 1768.

Dossier 7 : Robert-François Damiens et la question du régicide

1. Les réactions de la capitale après l'attentat (1757).

Source : Edmond Jean François Barbier, *Chronique de la Régence et du règne de Louis XV (1718 – 1763)*, Charpentier, tome 6, 1885, p. 433 – 442.

2. Le point de vue d'une gazette (1757).

Source : *Gazette de Leyde*, n°5, 18 janvier 1757, p. 6.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Disponible à l'adresse : <http://www.gazettes18e.fr/gazette-leyde/annee/1757/page/25090/zoom/0.5>

3. Image populaire de Damiens (c. 1757).

Source : BNF, département Estampes et photographie, RESERVE QB-201 (102)-FO

4. L'article « Régicide » de *L'Encyclopédie* (1765).

Source : Diderot et d'Alembert (dir.), *L'Encyclopédie*, tome 14, p. 4, 1765.

5. Le contexte de l'attentat d'après Voltaire (1769).

Source : Abbé Big ... [i.e. Voltaire], *Histoire du Parlement de Paris*, Amsterdam, 1769. Repris dans Œuvres complètes de Voltaire, Imprimerie de la société littéraire – typographique, tome 26, 1784, p. 321 – 323.

Dossier 8 : La vie politique en Grande-Bretagne au temps des Hanovre

1. Discussion du *Bill* de septennalité (15 avril 1716).

Source : Dudley Ryder, *The Diary of Dudley Ryder, 1715 – 1716*, Methuen, Londres, 1939, p. 219 - 221. Traduit par Margaret Case dans M. Chaulanges et alii, *Textes historiques. Le XVIII^e siècle*, Delagrave, 1961, p. 143 – 144.

2. Le Parlement anglais vu par Voltaire (1734).

Source : Voltaire, *Lettres philosophiques*, lettre VIII (« Sur le Parlement »), 1734.

3. Les partis politiques dans la première moitié du XVIII^e siècle (1748).

Source : Lord Hervey, *Memoirs*, 1848. Extrait traduit dans F.-C. Mougel, *La Grande-Bretagne*, tome 1 (1760 – 1832), Hatier, 1972, p. 29 – 30.

4. L'affaire John Wilkes (novembre 1763).

Source : *Gazette de France*, 28 novembre 1763, p. 408 – 410.

5. L'influence excessive de la Couronne sous George III ? (1780).

Source : *The New Annual Register*, avril 1780, séance du 6 avril, p. 148 - 153. Repris et traduit dans M. Devèze et R. Marx, *Textes et documents d'histoire moderne*, SEDES, 1967, p. 323 – 325.

Dossier 9 : La Polysynodie, une expérience politique au temps de la Régence

1. Projets de gouvernement formalisés par Saint-Simon (c. 1714).

Source : Saint-Simon, *Projets de gouvernement résolus par Monseigneur le duc de Bourgogne, Dauphin, après y avoir mûrement pensé*, Traités politiques et autres écrits, « La Pléiade », Gallimard, 1996, p. 360 – 362

2. Préambule de la déclaration portant établissement de plusieurs conseils pour la direction des affaires du royaume (Vincennes, 15 septembre 1715, enregistré au Parlement de Paris le lendemain).

Source : Isambert, *Recueil des anciennes lois françaises*, tome XXI, Paris, 1830, p. 36 – 38.

3. Conseils de l'abbé Dubois, depuis Londres, au Régent (mars et août 1718).

Source : Instructions de Dubois à Chavigny, mars 1718, et note écrite du mois d'août. Cité dans Pierre-Édouard Lemontey, *Histoire de la régence et de la minorité de Louis XV jusqu'au ministère du cardinal de Fleury*, dans Pierre-Édouard Lemontey, *Œuvres*, tome VI, Paris, 1832, p. 193 – 194.

4. La suppression des conseils en 1718.

a) Les événements vus par un jésuite (1736).

Source : L.M.D.M. [La Mothe de la Hode], *La vie de Philippe d'Orléans, Petit-Fils de France, Régent du royaume, pendant la minorité de Louis XV*, Londres, 1736, tome 1, p. 383 – 384.

b) Enseignements tirés par le marquis d'Argenson (1736).

Source : René-Louis de Voyer, marquis d'Argenson, *Essais dans le goût de ceux Michel Montagne ou les loisirs d'un ministre d'État*, Londres, 1788, p. 240 – 241.

5. Rousseau juge le *Discours sur la Polysynodie* de l'abbé de Saint-Pierre (c. 1754 – 1759)

Source : Jean-Jacques Rousseau, *Jugement sur la Polysynodie de M. l'abbé de Saint-Pierre*.

https://www.rousseauonline.ch/Text/projet-de-paix-perpetuelle.php#heading_id_16

Dossier 10 : le procès et l'exécution de Charles I^{er}

1. Acte d'accusation du roi par le solliciteur général John Cook (20 janvier 1649).

Source : *Procès et meurtre de Charles premier, roi d'Angleterre. Procès des vingt-neuf régicides mis en justice après la restauration de Charles II. Traduction de l'anglais, accompagnée d'un précis historique du règne de Charles Ier, d'un autre précis des événements arrivés depuis la mort de ce prince jusqu'au rétablissement de la royauté, et de diverses notices et notes, par le traducteur*, Paris, 1816, p. 7 – 11.

2. L'attitude du roi devant la haute cour de justice (20 janvier 1649).



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Source : *Procès et meurtre de Charles premier, roi d'Angleterre. Procès des vingt-neuf régicides mis en justice après la restauration de Charles II. Traduction de l'anglais, accompagnée d'un précis historique du règne de Charles Ier, d'un autre précis des événements arrivés depuis la mort de ce prince jusqu'au rétablissement de la royauté, et de diverses notices et notes, par le traducteur*, Paris, 1816, p. 12 – 15.

3. Deux représentations iconographiques de l'exécution du roi (1649).

a) *The Princely Pellican*, Londres.

b) William Marshall, frontispice de *Eikon Basilike*.

Source : Anne-Laure de Meyer, « 'Cette exécution mémorable' : les représentations visuelles de l'exécution de

Charles I^{er} de Milton à la Glorieuse Révolution », *Études Épistémè*, n°15, 2009.

4. Acte du Parlement d'Angleterre pour abolir la royauté tant en ce royaume-là qu'encelui d'Irlande (mars 1649).

Source : Texte traduit dans *Extraordinaire* [de la Gazette de Théophraste Renaudot], 15 avril 1649, p. 216 – 218.

5. Milton et sa *Défense du peuple anglais* (1651).

Source : Milton, *Défense du peuple anglais sur le jugement et la condamnation de Charles Premier roi d'Angleterre*, Valence, 1792, p. 7 - 11.

Dossier 11 : Les intendants de province sous Louis XIV et Louis XV.

1. Remontrances des trésoriers de France à la reine sur les abus des intendants de justice et de la cruauté de l'exaction des deniers royaux à main armée (1648).

Source : Bibliothèque Mazarine, Ms 2117. Repris dans Charles Godard, *Les pouvoirs des intendants sous Louis XIV ...*, Faculté de lettres de l'université de Paris, 1901, p. 448 – 451.

2. Les instructions de Colbert aux maîtres des requêtes (1663).

Source : J.-B. Colbert, *Instruction pour les maîtres de requêtes, commissaires départis dans les provinces*, septembre 1663, Pierre Clément (publié par), *Lettres, instructions et mémoires de Colbert*, Paris, 1867, tome IV, p. 27 et 35– 36. Repris dans Annette Smedley-Weill, *Les intendants de Louis XIV*, Fayard, 1995, p. 155 – 156.

3. Un jeune intendant, Nicolas-Joseph Foucault (1674).

Source : F. Baudry (publié par), *Mémoires de Nicolas-Joseph Foucault*, Paris, Imprimerie impériale, 1862, p. 17 – 22.

4. Mémoires secrets de Lamoignon de Basville, intendant du Languedoc, pour faire connaître à Louis de Bernage, son successeur, l'esprit de la province et l'art de gouverner (1718).

Source : Complément des *Mémoires écrits en 1698 pour l'instruction du duc de Bourgogne*, publié par M. de Pifadière, Bureaux des *Chroniques du Languedoc*, Montpellier, 1877. Repris dans Michèle Fogel, *L'État dans la France moderne de la fin du XVe siècle au milieu du XVIIIe siècle*, coll. « Carré histoire », Hachette, 1992, p. 115.

5. Lettre du corps de ville de Chartres à Perrin de Cypierre, intendant d'Orléans (18 janvier 1762).

Source : Archives départementales d'Eure-et-Loir, C 2 aa, p. 51 – 53.

Dossier 12 : Le pouvoir royal et ses représentants en Nouvelle-France (1663-1763)

1. La Nouvelle-France, sous l'autorité directe du roi (1663).

Source : Repris dans Guy Frégault et Marcel Trudel, *Histoire du Canada par les textes*, tome 1, 1963, Fides, Montréal et Paris, p. 36 – 38.

2. Lettre de Louis XIV au gouverneur général de la Nouvelle-France, le comte de Frontenac (1680).

Source : Repris dans Guy Frégault et Marcel Trudel, *Histoire du Canada par les textes*, tome 1, 1963, Fides, Montréal et Paris, p. 54 - 56.

3. Plan et élévation du château Saint-Louis à Québec, agrandi par Chaussegros de Léry (1724)

Source : Archives Nationales d'Outre-Mer, FR CAOM 3DFC408B.

4. L'état du Canada pendant la paix de trente ans, d'après un rapport attribué à l'intendant Gilles Hocquart (1737 ?).

Source : Repris dans Guy Frégault et Marcel Trudel, *Histoire du Canada par les textes*, tome 1, 1963, Fides, Montréal et Paris, p. 74 - 80.

5. Québec, la capitale de la province vue par le naturaliste suédois Pehr Kalm (août 1749).



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Source : Louis-Wilfrid Marchand (édité par), *Voyage de Kalm en Amérique*, vol. 2, p. 74 – 81. Disponible à l'adresse :

<https://archive.org/stream/voyagedekalmenam02kalm#page/80/mode/2up/search/gouverneur+général>

Histoire contemporaine :

Dossier 1 : Berlin

1. Enfants berlinois observant un avion de transport C-54 atterrir à l'aéroport de Tempelhof en 1948.

Source : United States Air Force.

2. Caricature du dessinateur allemand Bensch au moment de la visite du président John Fitzgerald Kennedy en juin 1963.

Source : CVCE.

3. Discours télévisé et radiodiffusé de John Fitzgerald Kennedy à Berlin-Ouest, le 26 juin 1963 (vidéo sous-titrée en français jointe sous forme numérique).

Source : <https://www.youtube.com/watch?v=sGBBvbfcygE>

4. Carte postale du Kurfürstendamm avec l'Eglise du Souvenir en fond, vers 1965.

Source : Krüger Postkarten.

5. Le chef d'orchestre Herbert von Karajan devant la Philharmonie de Berlin en 1978.

Source : <https://www.berliner-philharmoniker.de/geschichte/herbert-von-karajan/#highlight=Die%20%C3%84ra%20Herbert%20von%20Karajan>

6. Discours télévisé de Ronald Reagan face au mur de Berlin, 12 juin 1987 (vidéo jointe).

Source de la vidéo : <https://www.youtube.com/watch?v=Ei1HnWwzmNk>

Source de la traduction transcrite : Ronald Reagan, *Une vie américaine*, Paris, Jean-Claude Lattès, 1990.

7. Des habitants de Berlin-Est écoutent le concert de Michael Jackson donné de l'autre côté du Mur, le 19 juin 1988.

Source : Frilet/SIPA.

8. Mstislav Rostropovitch joue du Bach devant le mur de Berlin le 11 novembre 1989

Source : AFP, 5 novembre 2009.

Dossier 2 : Femmes et féminisme

1. Publicité Moulinex parue dans *Jour de France* le 15 septembre 1962

Source : Jour de France.

2. Publicité Peugeot parue dans *Paris Match* en novembre 1963

Source : Paris Match.

3. Extraits de *La femme mystifiée (The Feminine Mystique)* de Betty Friedan (1963).

Source : Betty Friedan, « The Problem That Has No Name », in Erik Bruun and Jay Crosby (dir.), *The American Experience : the History and Culture of the United States through Speeches, Letters, Essays, Articles, Poems, Songs and Stories*, New York, Black Dog & Leventhal, 2012 (3ème éd.), p. 757-759 (trad. Marjolaine Boutet).

4. Ouvrières de l'usine Moulinex de Caen au début des années 1960.

Source : <http://www.zones-subversives.com/2015/05/femmes-et-ouvrieres-en-lutte.html>

5. Manifestation féministe à Atlantic City, le jour de l'élection de Miss America, le 7 septembre 1968.

Source : Getty Images.

6. L'Hymne des femmes, écrit par le MLF (Mouvement de Libération des Femmes) en 1971 sur l'air du Chant des Marais (dit aussi Chant des déportés).

Source : 8mars.info

7. « Ce qui ne va pas dans l'idée d'égalité des droits pour les femmes », extraits de la newsletter de Phyllis Schlafly, 1er janvier 1972.

Source : Phyllis Schlafly Report 5, no. 7 (February 1972), Archives og Women's Political Communication, Iowa State University : <https://awpc.cattcenter.iastate.edu/2016/02/02/whats-wrong-with-equal-rights-for-women-1972/> (trad. Marjolaine Boutet)

8. Couverture du magazine américain *Cosmopolitan* (1973).

Source : *The Huffington Post* (trad. Marjolaine Boutet).

9. Couverture du magazine britannique *Spare Rib* n°55 daté de février 1977.

Source : *The British Library* (trad. Marjolaine Boutet).



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

10. Manifestation contre l'amendement sur l'égalité des droits (Equal Rights Amendment, ERA) devant la Maison Blanche en 1977.

Source : *Library of Congress* (trad. Marjolaine Boutet).

Dossier 3 : La question raciale aux États-Unis au début des années 1960

1. Manifestation contre l'intégration scolaire sur les marches du Capitole de Little Rock (Arkansas), 20 août 1959.

Source : Library of Congress.

2. Manifeste du SNCC (*Student Nonviolent Coordinating Committee*), octobre 1960.

Source : Pierre Sicard et Frédérique Spill (dir.), *Regards sur l'Amérique : approche documentaire des États-Unis*, Paris, Armand Colin, 2001, p. 112 (trad. Marjolaine Boutet).

3. Sit-in au comptoir du restaurant du magasin Woolworth à Greensboro (Caroline du Nord), 4 février 1960.

Source : African American Association for Civil Rights Archives.

4. La carcasse d'un bus de *freedom riders* incendié près d'Anniston (Alabama), 14 mai 1961.

Source : Granger Historical Picture Archive.

5. Extraits du discours d'inauguration du gouverneur George Wallace à Montgomery (Alabama), le 14 janvier 1963.

Source : Pierre Sicard et Frédérique Spill (dir.), *Regards sur l'Amérique : approche documentaire des États-Unis*, Paris, Armand Colin, 2001, p. 115 (trad. Marjolaine Boutet).

6. Extraits du discours du Président Lyndon Johnson devant le Congrès des États-Unis, 15 mars 1965.

Source : *Public Papers of the Presidents of the United States: Lyndon B. Johnson*, 1965. Volume I, entry 107, Washington, D. C.: Government Printing Office, 1966, p. 281-287 (trad. Marjolaine Boutet).

7. Arrestation d'un émeutier du quartier du Watts par le LAPD (Los Angeles Police Department), 13 août 1965.

Source : UPI.

Dossier 4 : Les idoles des jeunes.

1. Elvis Presley interprète « Hound Dog » dans l'émission de variété d'Ed Sullivan sur CBS le 9 octobre 1956.

Source : capture d'écran.

2. Deux adolescentes en bigoudis écoutant des 45 tours vers 1960.

Source : Alamy stock photos.

3. Témoignage de Jean Marcou alias Long Chris sur son expérience d'enregistrement dans une grande maison de disques dans les années 60.

Source : *Jukebox Magazine*, n°16, nov-déc 1987, p. 31-36.

4. Compte-rendu du concert de Johnny Halliday du 22 septembre 1961 à l'Olympia dans le journal *Le Figaro*.

Source : Philippe Bouvard, « Hallyday explosif ! », *Le Figaro*, 23 septembre 1961.

5. Le philosophe et sociologue Edgar Morin à propos du phénomène yé-yé.

Source : Edgar Morin, « Salut les Copains. II. Le yé-yé », *Le Monde*, 7-8 juillet 1963.

6. Des fans des Beatles contenus par la police devant le palais de Buckingham alors que le groupe est reçu par la reine, le 26 octobre 1965.

Source : La Croix (site du journal).

7. Souvenirs de Philippe Koechlin, rédacteur en chef de *Rock & Folk* de 1966 à 1978.

Source : Philippe Koechlin, *Mémoire de rock et de folk*, Bordeaux, Le Castor astral, 2007, p. 167-168.

8. Témoignage de Bruce Springsteen.

Source : Penelope Rowlands, « When America Fell for the Beatles », *AARP The Magazine*, février-mars 2014 (trad. Marjolaine Boutet).

Dossier 5 : L'opposition à la guerre du Vietnam

1. Extraits du discours de Paul Potter, président du SDS (Students for a Democratic Society) à Washington D.C., lors de la manifestation contre la guerre au Vietnam 17 avril 1965.

Source : Michael H. Hunt (dir.), *A Vietnam War Reader : a documentary history from American and Vietnamese perspectives*, Chapel Hill (N.C.), The University of North Carolina Press, 2010, p. 164-165 (trad. Marjolaine Boutet).

2. Photographies de manifestations contre la guerre du Vietnam aux États-Unis.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Sources : AP/Bill Ingraham ; Newseum Archives.

3. Extraits du discours de Martin Luther King à l'église de Riverside, à New York, le 4 avril 1967.

Source : Michael H. Hunt (dir.), *A Vietnam War Reader : a documentary history from American and Vietnamese perspectives*, Chapel Hill (N.C.), The University of North Carolina Press, 2010, p. 169-170 (trad. Marjolaine Boutet).

4. Commentaire de Walter Cronkite en reportage à Hué à la suite de l'offensive du Têt, le 27 février 1968 sur CBS.

Source : Michael H. Hunt (dir.), *A Vietnam War Reader : a documentary history from American and Vietnamese perspectives*, Chapel Hill (N.C.), The University of North Carolina Press, 2010, p. 172 (trad. Marjolaine Boutet).

5. Photographies de manifestations contre la guerre du Vietnam en 1968 à Bruxelles, Berlin-Ouest, Amsterdam, et Paris.

Sources : Le Soir ; CVCE ; Anefo/Eric Koch ; AFP/ Jacques Marie.

6. Manifeste des Weathermen publié à la convention du SDS à Chicago, le 18 juin 1969.

Source : Michael H. Hunt (dir.), *A Vietnam War Reader : a documentary history from American and Vietnamese perspectives*, Chapel Hill (N.C.), The University of North Carolina Press, 2010, p. 175-176 (trad. Marjolaine Boutet).

7. Photographies de la répression de la manifestation anti-guerre du Vietnam sur le campus de Kent State, dans l'Ohio, par la Garde Nationale, le 4 mai 1970.

Sources : Zinn Education Project ; John Paul Filo/Valley News Dispatch.

Dossier 6 : The Red Scare (la peur du communisme aux États-Unis dans les années 1950).

1. Extraits du discours du sénateur Joseph McCarthy à Wheeling (Virginie occidentale), le 9 février 1950.

Source : Marie-France Toinet, *La Chasse aux sorcières*, Bruxelles, Complexe, 1984, p. 136.

2. Couverture du pamphlet Red Channels, liste de 151 personnalités de la radio et de la télévision américaines accusées d'être des sympathisants communistes, publié en juin 1950.

Source : Library of Congress.

3. « Duck and Cover », Court-métrage pédagogique de la défense civile à destination des enfants, 1951 (traduction de la vidéo donnée en accompagnement du dossier papier).

Source : "Duck and Cover", Archival Film, New York, NBC Universal, 1951. (trad : Marjolaine Boutet).

4. Affiches des films d'épouvante *La Chose d'un autre monde* (*The Thing*, produit par Howard Hawkes en 1951) et *L'invasion des profanateurs de sépulture* (*Invasion of the Body Snatchers*, Don Siegel, 1956).

Source : Internet Movie Database (en ligne).

5. Une du *New York Times* datée du 20 juin 1953 annonçant l'exécution de Julius et Ethel Rosenberg.

Source : The Rosenberg Fund for Children website (en ligne).

6. Couverture du n°78 de *Captain America* (septembre 1954).

Source : Site des éditions Marvel (en ligne).

Dossier 7 : Le président de la République, le pouvoir présidentiel et la télévision sous la V^e République

1. Présentation de la nouvelle formule du journal télévisé par Alain Peyrefitte, le 20 avril 1963, ORTF, 1^{re} chaîne (transcription).

Source : INA [<https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu01236/presentation-de-la-nouvelle-formule-du-journal-telivise-par-alain-peyrefitte.html#transcription>]

2. Dessin d'André Escaro paru dans *Le Canard enchaîné* en 1965 ;

3. Entretien télévisé du général de Gaulle avec Michel Droit, 7 juin 1968 (transcription).

Source : INA [<https://fresques.ina.fr/de-gaulle/fiche-media/Gaulle00143/entretien-avec-michel-droit.html>].

4. Débat d'entre-deux tours entre Valéry Giscard d'Estaing et François Mitterrand, 10 mai 1974 (capture d'écran).

Source : INA.

5. Valéry Giscard d'Estaing présente ses vœux aux Français, 31 décembre 1975 (capture d'écran).

Source : [<https://education.francetv.fr/matiere/education-aux-medias/premiere/video/voeux-du-president-giscard-d-estaing-1975>].

6. Les résultats de l'élection présidentielle sur Antenne 2, 10 mai 1981 (transcription).

Source : INA [<https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu00147/soiree-electorale-les-resultats-de-l-election-presidentielle-de-1981.html#transcription>]



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

7. Interview d'André Rousselet, ancien directeur de cabinet de François Mitterrand et ancien président de Canal+ (1984-1994), le 14 avril 2004.

Source : Institut François Mitterrand [<http://www.mitterrand.org/Une-difficile-naissance.html>]

Dossier 8 : Les cultures communistes en France et en Italie

1. La fête de l'Humanité, septembre 1947.

Source : « Un million à Vincennes ! », *L'Humanité*, 9 septembre 1947.

2. Boulevard Gambetta, Saint-Junien (Haute-Vienne), photographie parue dans *Life*, le 29 janvier 1951.

3. Appel de Stockholm, 19 mars 1950.

4. Interview de Pier-Paolo Pasolini à la Radio Télévision suisse (RTS), le 3 octobre 1968.

Source : RTS [<https://www.rts.ch/archives/tv/information/continents-sans-visa/3442352-la-situation-du-pci.html>]

5. Jean Ferrat, « Ma France », 1969.

6. Renato Guttuso, *I Funerali di Togliatti* (Les funérailles de Togliatti), 1972, 340 x 440, Musée d'art moderne de Bologne.

7. Enrico Berlinguer devant les usines Fiat en grève, Turin, octobre 1980 (photographie).

Dossier 9 : La guerre du Vietnam et les médias

1. La guerre du Vietnam vue par les Actualités françaises (actualités filmées), 17 février 1965 (transcription).

Source : Les Actualités Françaises [<https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu00189/l-escalade-de-la-guerre-au-vietnam.html>]

2. Couverture de *Life*, le 11 février 1966.

Source : Photographie d'Henri Huet, Ân Thi, fin janvier 1966.

3. Chanson de Country Joe McDonald, « What are we fighting for? », 1967 (texte en français et en anglais).

4. *Les Béréts verts*, film de John Wayne, 1968 (extrait - transcription).

5. Les « Pentagon Papers » vus par la presse française.

Source : *Le Figaro*, 15 juin 1971.

6. Photographie de Nick Ut, Trảng Bàng (Vietnam du Sud), 8 juin 1972.

Dossier 10 : Culture, atlantisme et guerre froide (1945-milieu des années 1950)

1. Denis de Rougemont, « Choisir l'Europe », juin 1947.

Source : Bernard Bruneteau, *histoire de l'idée européenne au premier XX^e siècle*, A. Colin, 2006, p.233-234.

2. Déclaration commune du gouvernement français et du gouvernement américain sur le cinéma, 16 septembre 1948.

Source : Jean-Pierre Jeancolas, « L'arrangement Blum-Byrnes à l'épreuve des faits. Les relations (cinématographiques) franco-américaines de 1944 à 1948 », *1895, revue d'histoire du cinéma*, n° 13, 1993, p. 3-49.

3. Caricature d'Ernst-Maria Lang, *Süddeutsche Zeitung*, 30 octobre 1948.

Source : CVCE.

4. Discours prononcé lors de la signature du Pacte de l'Atlantique par Harry Truman, Washington, 4 avril 1949.

Source : CVCE.

5. Document 5. Exposition consacrée au plan Marshall, Londres, avril 1950 (photographie).

6. Deux affiches de *Paix et Liberté*, 1951.

7. Une blanchisseuse française discute avec un soldat américain, base de l'OTAN de Chaumont, milieu des années 1950 (photographie).

Source : Roget-Violet.

Dossier 11 : La construction d'une Europe culturelle

1. Discours de Denis de Rougemont lors de l'inauguration du Centre européen de la culture, 7 octobre 1950.

Source : CVCE.

2. Jumelage des villes de Metz et Luxembourg, 27 mars 1952 (transcription).

Source : *Les Actualités françaises* (actualités filmées) [<https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu04660/jumelage-de-villes-europeennes-l-exemple-de-metz-et-luxembourg.html>]

3. Traité entre la France et la RFA sur la coopération franco-allemande, 22 janvier 1963 – dispositions concernant l'éducation et la jeunesse.



Concours de recrutement du second degré

Rapport de jury

Source : CVCE.

4. Concours eurovision de la chanson, 6 mars 1966, Luxembourg. France Gall, vainqueur en 1965, remet le prix à l'Autrichien Udo Jürgens (photographie).
5. Athènes, ville européenne de la culture, 21 juin 1985 (photographie).
6. « Bruxelles : de l'économie à la culture », *Le Monde*, 2 mars 1989.
7. Naissance d'Arte, journal télévisé de FR3, 12h45, 30 mai 1992 (transcription).

Source : INA [<https://fresques.ina.fr/jalons/fiche-media/InaEdu05129/naissance-d-arte-television-franco-allemande.html>]

Dossier 12 : Sport et politique

1. Curzio Malaparte, « Les deux visages de l'Italie. Coppi et Bartali », *Sport Digest*, 1947 (rééd. 2007).
2. Les Jeux olympiques d'Helsinki, 1952.
 - a. Allison Danzig, *New York Times*, 19 juillet 1952.

Source : Patrick Clastres, « Sport, diplomatie et guerre froide. L'exemple des Jeux olympiques d'Helsinki 1952 », in Ph. Poirrier (dir.), *Culture, médias et pouvoirs aux États-Unis et en Europe occidentale*, EUD, 2019.

- b. *L'Humanité*, 4 août 1952.

Source : *Id.*

3. Les athlètes américains Tommie Smith et John Carlos lors de la remise des médailles du 200 mètres homme, Jeux olympiques de Mexico, 1968 (photographie).
4. Les victoires de Valeri Borzov aux Jeux olympiques de Munich, *L'Équipe*, 5 septembre 1972.
5. La rivalité entre le Rangers Football club (« Glasgow Rangers ») et le Celtic Football Club (« Celtic de Glasgow »).
 - a. Les insignes des deux clubs dans les années 1970.
 - b. La finale de la Scottish Cup à Ibrox Park, 1980 (photographie).
6. Le boycott des Jeux olympiques de Moscou, 1980.

- a. Affiche éditée par le Comité pour le boycott des olympiades de Moscou.

Source : Pierre Grosser, *La guerre froide*, La Documentation française, 2007, p. 63.

- b. Reportage sur Antenne 2 (Stade 2), 3 février 1980 (transcription).

Source : INA [<https://fresques.ina.fr/jalons/videos/liste?search=jeux%20olympiques&fiche-media=InaEdu01608#transcription>]